



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rapport du Gouvernement  
au Parlement**

# **Affichage environnemental des produits alimentaires**

**BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION  
ET ENSEIGNEMENTS**

N° NOR: TRED2207795X

JANVIER 2022

# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'EXPERIMENTATION .....</b>	<b>6</b>
1.1. L'affichage environnemental, un dispositif au service des politiques publiques en faveur d'une réduction de l'empreinte environnementale des produits alimentaires .....	6
1.2. Une Expérimentation qui s'inscrit dans la directe lignée de travaux menés en France depuis plus de 10 ans sur l'un affichage environnemental .....	7
1.3. Un affichage environnemental qui doit s'articuler avec l'initiative européenne PEF en faveur d'une mesure harmonisée de l'empreinte environnementale des produits .....	8
1.4. Un affichage environnemental qui, à court terme, doit s'inscrire dans un dispositif volontaire encadré.....	9
1.5. Un affichage environnemental qui s'inscrit dans une dynamique globale de renforcement de la transparence autour des produits alimentaires.....	9
1.6. Un affichage environnemental qui doit répondre aux attentes des consommateurs .....	11
1.7. Une Expérimentation qui s'inscrit dans un cadre défini par la loi.....	11
<b>2. BILAN DES TRAVAUX CONDUITS AU COURS DE L'EXPERIMENTATION .....</b>	<b>13</b>
2.1. Eléments de cadrages initiaux.....	13
2.1.1. Dispositif volontaire encadré.....	13
2.1.2. Couverture du secteur alimentaire.....	13
2.1.3. Polarisation autour des enjeux environnementaux .....	14
2.1.4. Large généralisation du dispositif.....	14
2.1.5. Opérationnalisation à court terme .....	14
2.1.6. Dispositif à portée pédagogique .....	14
2.1.7. Contribution à l'évolution des régimes alimentaires et à l'écoconception.....	15
2.1.8. Méthodologie d'évaluation construite sur un socle ACV.....	15
2.1.9. Dispositif adaptable et évolutif .....	15
2.2. Différentes méthodes d'évaluation de l'impact environnemental coexistent.....	16
2.2.1. Méthode d'évaluation de l'impact environnemental.....	16
2.2.2. Données utilisées pour la réalisation des calculs.....	28
2.2.3. Coût du dispositif .....	33
2.3. Un relatif consensus sur le type de format efficace.....	34
2.3.1. Attentes consommateurs vis-à-vis d'un dispositif d'affichage environnemental et impact sur leurs pratiques d'achats .....	34
2.3.2. Compréhension des consommateurs de l'impact environnemental.....	36
2.3.3. Message transmis par l'affichage.....	38
2.3.4. Format d'affichage .....	40
<b>3. PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>47</b>
3.1. Paramètres structurants pour la définition de schémas d'affichage cibles .....	48
3.2. Une voie déjà bien identifiée pour le format d'affichage .....	51
3.2.1. Un affichage principal agrégé et prescriptif.....	52
3.2.2. Un besoin d'affichage déporté, pour apporter un autre niveau de lecture .....	53

<b>3.3. Plusieurs options possibles pour la méthode d'évaluation de l'impact environnemental</b>	<b>54</b>
3.3.1. Possibilité d'utiliser des données plus ou moins spécifiques .....	54
3.3.2. Différents schémas méthodologiques cibles sont envisageables .....	54
3.3.3. Conditions de déploiement des schémas cibles .....	60
<b>3.4. Le niveau de vérification externe de l'affichage est fonction du type de données d'entrée .....</b>	<b>61</b>
<b>3.5. Feuille de route .....</b>	<b>61</b>
3.5.1. Des travaux à poursuivre au-delà de l'Expérimentation .....	62
3.5.2. Travaux relatifs au format .....	62
3.5.3. Travaux relatifs au calcul du score environnemental .....	63
3.5.4. Analyse de cohérence des signaux adressés aux consommateurs et validation ....	66
3.5.5. Opérationnalisation .....	69
3.5.6. Calendrier indicatif .....	70
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>71</b>
<b>5. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>72</b>
<b>6. SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>74</b>
<b>7. ANNEXE 1 – NIVEAUX DE SPECIFICITE DES DONNEES .....</b>	<b>75</b>
<b>8. ANNEXE 2 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES PROJETS AUX SCHEMAS CIBLES PROPOSES .....</b>	<b>76</b>
<b>9. ANNEXE 3 - CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>81</b>
ACTA-ACTIA .....	82
ADEPALE .....	83
Agir Pour l'Environnement, CIWF, France Nature Environnement, Générations Futures, Noé, UFC Que Choisir, Synadis bio, Synabio .....	84
ANIA85	
ARVALIS .....	86
ATLA- CNIEL .....	87
CARREFOUR .....	88
CGAD .....	89
Consortium Eco-Score .....	90
LA COOPERATION AGRICOLE .....	91
L'Empreinte .....	92
FACCO .....	93
FCD 94	
FNCG et Terres Univia .....	95
FNSEA .....	96
Intercéréales .....	97
ITAB 98	
Interbev .....	99
KISAKO .....	100
La Note Globale .....	101
UNAF .....	102
WWF103	
YUKAN .....	104

Cette expérimentation a été pilotée par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR). La coordination opérationnelle des travaux a été confiée à l'ADEME.



## RÉSUMÉ

L'article 15 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, remplacé par l'article 2 de la loi climat et résilience, a prescrit une expérimentation de l'affichage environnemental pour les produits alimentaires, dans la lignée des travaux menés depuis 10 ans en France. Conduite par l'ADEME et les trois ministères concernés (Transition écologique, Agriculture et alimentation, Economie, finances et relance), elle s'est appuyée sur d'importants travaux menés par les parties prenantes (scientifiques, filières agricoles, industriels de la transformation, distributeurs, solutions numériques, etc.) et a permis des avancées significatives.

L'expérimentation a permis de dégager un consensus sur les deux objectifs principaux d'information du consommateur par l'affichage :

- Permettre une comparaison de produits de différentes catégories pour sensibiliser les consommateurs à l'impact environnemental de leur consommation et faire évoluer les pratiques vers des régimes alimentaires plus durables,
- Permettre une comparaison au sein d'une même catégorie de produits, de manière à orienter les consommateurs vers des produits issus de mode de production, de transformation et de distribution moins impactant sur le plan environnemental.

En termes de calcul d'un score environnemental à afficher sur les produits alimentaires, l'expérimentation a permis de démontrer l'importance des choix méthodologiques sur les résultats obtenus. Les travaux menés soulignent l'intérêt d'une méthode d'évaluation qui s'adosse à un socle d'analyse de cycle de vie (construit à partir de la méthodologie européenne PEF), le cas échéant quelque peu modifié. Toutefois, au regard des limites existantes de cette méthodologie, notamment parce qu'elle peut conduire à réduire l'importance de certains facteurs liés aux modes de productions, il est nécessaire d'y apporter des compléments ou correctifs permettant de mieux couvrir certains enjeux (ex. la biodiversité à la parcelle, le stockage de carbone dans les sols, etc.). Enfin, l'expérimentation met en avant la nécessité d'utiliser des données semi-spécifiques et spécifiques permettant de mieux refléter les caractéristiques des produits que des données génériques (valeurs pour des produits moyens). L'ensemble de ces éléments conduisent à penser que seule une méthode complétant une analyse de cycle de vie en vue de corriger certains manques permettra d'apporter une information cohérente aux consommateurs en matière d'impact sur l'environnement des produits alimentaires.

L'objectif à terme sera d'utiliser l'approche européenne PEF, tout en la faisant évoluer pour intégrer les résultats de l'expérimentation conduite en France et l'ouvrir à tous les enjeux environnementaux clés du secteur alimentaire.

En termes de format d'affichage, différentes possibilités ont été testées, et il en ressort un relatif consensus quant à la pertinence de l'utilisation d'un affichage principal au format simple, agrégé et prescriptif, tel qu'un score alphabétique (de type A-E) et colorimétrique. Ce score unique pourrait être complété par une information plus précise permettant de mieux éclairer les améliorations apportées aux produits (éco-conception) et par une désagrégation du score en un nombre limité d'indicateurs complémentaires. Ces indicateurs complémentaires pourraient par exemple afficher un curseur relatif à l'impact sur la biodiversité, sur le climat ou sur les ressources naturelles. Dans ce même esprit, offrir au consommateur une possibilité d'accès à des informations complémentaires détaillées sur un support dématérialisé semble également souhaitable. Des travaux restent à mener pour aboutir à une charte graphique utilisable par les industriels et compréhensible par les consommateurs.

Les travaux confirment globalement la forte attente des consommateurs, la faisabilité de construire à court terme un dispositif d'information techniquement opérationnel, généralisable et scientifiquement pertinent. Tout indique que celui-ci devrait être structurant à la fois pour les entreprises et les consommateurs en terme de transition écologique.

Quel que soit le schéma qui sera retenu finalement, son déploiement opérationnel nécessite encore plusieurs mois de travaux, afin de corriger et compléter la méthodologie ACV, de pouvoir proposer des données génériques de qualité, de mettre à disposition des opérateurs un outil de calcul facile d'utilisation, de prévoir un système de vérification et de définir la gouvernance qui encadrera le dispositif. La maîtrise des coûts de déploiement du dispositif sera un enjeu majeur pour assurer son adoption.

# 1. Contexte et objectif de l'Expérimentation

## 1.1. L'affichage environnemental, un dispositif au service des politiques publiques en faveur d'une réduction de l'empreinte environnementale des produits alimentaires

Représentant un quart de l'empreinte carbone des ménages, l'agriculture et l'alimentation font partie des secteurs prioritaires pour la transition écologique. Les leviers d'action pour réduire les impacts environnementaux de ce secteur reposent à la fois sur des innovations dans les modes de production et sur des évolutions de consommations alimentaires. Les produits alimentaires constituent pour le législateur un secteur prioritaire pour le développement de l'affichage environnemental dans la mesure où ils se caractérisent par des actes d'achat fréquents et représentent le deuxième poste de dépense des ménages derrière le logement.

Une meilleure information environnementale autour des produits alimentaires peut contribuer à :

**Encourager l'écoconception au sein des filières alimentaires**, en informant les consommateurs sur l'évolution des modes de production, transformation et distribution vers une meilleure performance environnementale ;

**Accompagner les évolutions de régime alimentaire**, en informant et sensibilisant les consommateurs sur les impacts environnementaux de leur alimentation, de manière à les aider à adopter des modes de consommation plus durables.

L'affichage environnemental correspond à une modalité d'information des consommateurs sur les impacts environnementaux des produits ou services qu'ils consomment, calculés à partir des caractéristiques des activités de production agricole, de transformation agroalimentaire ou de distribution de ces produits.

Une première expérimentation nationale de l'affichage environnemental, conduite en 2012 auprès de tous secteurs d'activité, avait conclu à la possible généralisation d'un tel dispositif pour les produits alimentaires. **Forte des travaux conduits ces dernières années et en faisant le constat d'une multiplication des initiatives privées d'affichage environnemental dans ce secteur, la France souhaite avancer sur le développement d'un dispositif public harmonisé.** Dans cette perspective, une expérimentation s'inscrivant dans le cadre de l'article 15 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC, 2020), puis de la loi Climat et Résilience (article 2), a été déployée de février 2020 à décembre 2021. Cette expérimentation avait pour but de définir les modalités d'évaluation des informations environnementales, d'affichage et de mise en œuvre pour les acteurs économiques tout en répondant aux attentes des consommateurs.

L'expérimentation a permis de récolter une quantité d'informations et de connaissances très importante, notamment grâce à la mobilisation des différents porteurs de projets. Ainsi, le bilan peut s'appuyer sur 18 projets d'expérimentation menés en réponse à un appel à candidatures, des travaux de réflexion conduits par deux groupes de travail (l'un sur les indicateurs, l'autre sur les formats), des études complémentaires sur les formats et la perception des consommateurs réalisées par l'INRAE et l'ESA, une étude sur les signaux remis par l'IDDRI (autosaisine) et enfin un rapport remis par le Conseil Scientifique indépendant.

L'expérimentation a fait l'objet d'un suivi par le Comité des partenaires rassemblant des représentants des différents acteurs du secteur agricole et alimentaire (entre 60 et 80 personnes selon les réunions), et a été placée sous le pilotage d'un comité rassemblant les principaux ministères concernés par la démarche (le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR)), l'ADEME, et le président du Conseil Scientifique. Le conseil scientifique, composé de 10 membres, a conduit ses travaux de manière indépendante. En outre, l'ADEME a mandaté le cabinet de conseil EY pour l'appuyer à la capitalisation des résultats en vue de la rédaction du bilan de l'expérimentation.

**Le présent document constitue le bilan de l'expérimentation, il synthétise les enseignements issus des démarches décrites ci-après et propose différents dispositifs cibles, accompagnés de leurs trajectoires de première mise en œuvre** (étapes, moyens, conditions de mise en œuvre).

## **1.2. Une Expérimentation qui s'inscrit dans la directe lignée de travaux menés en France depuis plus de 10 ans sur l'un affichage environnemental**

Suite au **Grenelle de l'environnement de 2007**, les lois du même nom ont introduit le droit à l'information environnementale du consommateur. Une réflexion a été initiée sur une généralisation de l'affichage environnemental à des produits de grande consommation, portant sur l'ensemble du cycle de vie, et intégrant à la fois les dimensions de production et de consommation.

**Une première expérimentation nationale sur l'affichage environnemental a ainsi été conduite en 2011**, avec la participation de 168 entreprises de différents secteurs d'activité couvrant à la fois les produits de consommation courante (alimentaire, boisson, hygiène, textile, etc.) et les services (hébergements touristiques, fourniture d'eau, etc.). Pour les produits alimentaires spécifiquement, l'expérimentation de 2011 s'est notamment traduite par :

- L'utilisation de trois indicateurs différents par produit en moyenne (la contribution au changement climatique en kgCO<sub>2</sub>eq, la consommation d'eau en litres et divers indicateurs relatifs à la biodiversité). Ces derniers étaient déterminés sur la base d'une Analyse de cycle de vie (ACV) prioritairement mais avec une variabilité des données et des incertitudes importantes sur les résultats. L'absence d'un cadre méthodologique précis et commun rendait la différenciation des produits et l'interprétation des résultats difficiles ;
- L'absence de consensus sur un format d'affichage en particulier, mais la reconnaissance d'un besoin de plusieurs niveaux de lecture, dont une présentation simple, homogène et facilement accessible sur l'emballage, pouvant être complétée par des informations supplémentaires et pédagogiques (enjeu d'éducation des consommateurs aux aspects multiples contribuant à l'impact environnemental d'un produit), et possiblement déportées ;
- La difficulté à mesurer l'effet sur les consommations (échelle limitée de l'expérimentation en termes de durée, de nombres de références, ou de panel de consommateurs), malgré une forte demande de la part du consommateur et un consentement à payer plus cher pour l'achat d'un produit à impact environnemental réduit (critère pris en compte pour différencier deux produits toute chose égale par ailleurs) ;
- L'estimation d'une plus-value environnementale de l'affichage, avec des gains théoriques supérieurs à ceux d'un écolabel pour les produits alimentaires ;
- L'identification d'un besoin d'accompagnement des parties prenantes, avec la mise à disposition d'un cadre méthodologique précis, robuste et harmonisé (référentiels, bases de données, définitions des formats, procédures de vérification, etc.), ainsi que d'aides aux structures ne disposant pas des capacités en interne pour la mise en place du dispositif (formations, support de communication, outils de calcul, etc.).

La généralisation à court terme d'un tel dispositif pour les produits alimentaires apparaissait ainsi complexe pour les parties prenantes, tant du point de vue technique (besoins de données, d'outils, de méthodes, de compétences, etc.) qu'économique, mais possible à plus long terme.

Depuis, le cadre stratégique et législatif a progressivement été renforcé, avec successivement :

- **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015**, qui a instauré une exigence de transparence afin de permettre la communication aux consommateurs d'une information claire et fiable sur les impacts environnementaux des produits et services, en vue de lutter contre le *Green Washing*. Ainsi, son article 90 vise l'encadrement des allégations environnementales et la création d'un cadre pour un affichage environnemental des produits alimentaires basé sur une vision multicritère, avec l'obligation pour les entreprises choisissant de communiquer sur un aspect environnemental de leur produit de décrire simultanément l'ensemble de ses caractéristiques principales.
- **La feuille de route économie circulaire (FREC) de 2018**, qui proposait de « déployer l'affichage environnemental volontaire des produits et des services dans les cinq secteurs pilotes (ameublement, textiles, hôtels, produits électroniques et produits alimentaires) et l'étendre à d'autres secteurs ».
- **La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) de février 2020** qui a introduit un dispositif d'affichage environnemental, ou environnemental et social, volontaire pour tous les secteurs (et a minima pour celui du textile d'habillement), en prévoyant l'établissement de décrets pour définir les méthodologies et affichage à suivre en cas de mise en

œuvre. La loi AGEC a également établi une nouvelle phase d'Expérimentation pour tester des solutions permettant de lever les freins précédemment identifiés.

- **La loi climat et résilience adoptée le 20 juillet 2021**, qui a introduit la création d'un affichage encadré destiné à apporter au consommateur une information harmonisée concernant les caractéristiques environnementales (voire sociales également) d'un bien, d'un service ou d'une catégorie de biens ou de services. La méthodologie et les modalités d'affichages seront définies par décret pour les produits alimentaires après une phase d'Expérimentation. Cette Expérimentation est à engager dans les six mois suivant la promulgation de la loi et ce pour 5 ans maximum. La loi prévoit que cet affichage couvre l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie du produit considéré, intègre différents enjeux environnementaux et tient compte des externalités associées aux modes de production évaluées scientifiquement. L'affichage se traduit par un marquage ou étiquetage (ou équivalent) visible ou accessible pour le consommateur au moment de l'acte d'achat.

Entre 2017 et 2020), des travaux collaboratifs ont été conduits avec les parties prenantes des secteurs volontaires (ameublement, habillement, produits électriques et électroniques et hôtellerie) de manière à concevoir **un dispositif pilote d'accompagnement au déploiement d'un affichage environnemental en lien avec la FREC**<sup>1</sup>. Déployé et géré par l'ADEME, ce dispositif met à disposition gratuitement des entreprises qui souhaitent procéder à l'affichage environnemental de leurs produits, un socle technique pour assurer la cohérence des calculs et la comparabilité des résultats entre produits d'une même famille (sans toutefois qu'une vérification des données spécifiques publiées ne soit effectuée), avec notamment:

- **une base de données** dite Base Impact qui contient des données génériques (correspondant à des matières ou des technologies standards);
- **des référentiels méthodologiques** par famille de produits décrivant les indicateurs retenus (entre trois et cinq pour chaque catégorie) et expliquant comment doivent être conduites les analyses de cycle de vie;
- **des outils de calculs automatiques**;
- **un visuel type**, comportant une présentation compacte sous forme de note globale (lettre A, B, C, D ou E) pouvant être apposée sur l'emballage du produit, et un renvoi vers une présentation analytique des résultats pour chaque indicateur par souci de transparence.

### **1.3. Un affichage environnemental qui doit s'articuler avec l'initiative européenne PEF en faveur d'une mesure harmonisée de l'empreinte environnementale des produits**

En 2013, la Commission européenne a adopté une recommandation (2013/179/UE) aux États membres et aux acteurs économiques d'utiliser les méthodes communes européennes, dites PEF (empreinte environnementale des produits) et OEF (empreinte environnementale des organisations). Elles ont été mises à jour en décembre 2021<sup>2</sup>. Ces méthodes, qui reposent sur une approche multicritère et sur l'ensemble du cycle de vie, permettent d'harmoniser le calcul de l'empreinte environnementale des produits et des organisations, avec la définition d'exigences relatives à la définition de l'unité fonctionnelle ou des limites du système, de règles pour la modélisation des différentes étapes du cycle de vie ou d'une méthode d'évaluation par défaut des impacts.

La Commission européenne a engagé une phase pilote de 2014 à 2018 de manière à tester ces méthodes, de laquelle il ressort les enseignements suivants :

- **des enjeux méthodologiques peuvent limiter la comparaison équitable des produits**, par exemple, le niveau de granulométrie choisi pour déterminer les catégories ou sous-catégories à comparer, le manque de robustesse de l'évaluation de la toxicité, ou encore la nécessité de refléter la véritable performance du produit pour les étapes d'utilisation et de fin de vie et non les performances moyennes d'une zone géographique (système national de production d'électricité, statistiques de gestion des déchets<sup>3</sup>);
- **le développement de référentiels sectoriels européens en application des méthodes PEF** (pour les produits laitiers, les pâtes, les eaux en bouteille, les bières et les vins en ce qui concerne les produits alimentaires) **a nécessité d'importantes ressources, mais est susceptible de simplifier et réduire les coûts d'un déploiement à grande échelle**, avec une étude PEF demandant moins

---

<sup>1</sup> Feuille de route pour l'économie circulaire

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/environment/news/environmental-footprint-methods-2021-12-16\\_en](https://ec.europa.eu/environment/news/environmental-footprint-methods-2021-12-16_en)

<sup>3</sup> Source : Commission Européenne – DG ENV, Technical evaluation of the EU EF pilot phase, 2017. Accessible à ce [lien](#).

- d'expertises et d'efforts (focus sur les processus à enjeu uniquement, collecte de données d'activité uniquement, etc.) qu'une ACV conventionnelle<sup>4</sup> ;
- **la vérification joue un rôle primordial pour s'assurer de la sincérité des informations** compte-tenu de la liberté offerte aux entreprises de renseigner des données primaires spécifiques à l'entreprise (au lieu des jeux de données secondaires publiés et validés), et nécessite un déploiement en trois étapes successives i) l'analyse de risques pour préciser la stratégie d'audit et concentrer les travaux sur les sujets à enjeu ; ii) la vérification de la bonne application des règles PEF et du référentiel sectoriel à travers le modèle utilisé ; iii) la vérification de la pertinence, complétude, fiabilité, neutralité et compréhensibilité des données utilisées dans le modèle<sup>5</sup> ;
- **une communication claire, simple et transparente doit être mise en place**, en évitant les termes numériques et scientifiques complexes (par exemple :  $\text{kgCO}_{2\text{eq}} / \text{kg}$ ), en privilégiant une notation via un score de type A-E, en utilisant des éléments visuels (couleurs, graphiques, etc.), en offrant un moyen pour accéder à de l'information supplémentaire (QR code, lien vers un site web, etc.) et en faisant référence à une certification de confiance (nommée, indépendante, avec des sources sûres)<sup>6</sup>.

#### **1.4. Un affichage environnemental qui, à court terme, doit s'inscrire dans un dispositif volontaire encadré**

Afin de pouvoir bénéficier d'un affichage environnemental opérationnel à court terme, le dispositif proposé se déploiera dans un premier temps selon un mode dit « volontaire encadré ». Cet encadrement doit permettre d'éviter l'écoblanchiment, en cohérence avec le Règlement européen n°1169/2011 dit INCO, mais également avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015). Cette dernière a en effet instauré une exigence de transparence afin de permettre la communication aux consommateurs d'une information claire et fiable sur les impacts environnementaux des produits et services.

Dans un second temps, et en cohérence avec l'ambition affirmée à travers la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience), l'affichage environnemental pourra être rendu obligatoire dans le secteur alimentaire.

Que le dispositif soit volontaire ou obligatoire, les dispositions nationales devront être notifiées à la Commission européenne avant leur adoption. Cette procédure – qui dure au minimum trois mois – vise notamment à s'assurer que les dispositions envisagées ne risquent pas d'entraver la libre circulation des marchandises.

#### **1.5. Un affichage environnemental qui s'inscrit dans une dynamique globale de renforcement de la transparence autour des produits alimentaires**

L'affichage nutritionnel sur les denrées alimentaires présente une plus forte ancienneté que l'affichage environnemental, avec le déploiement ces 30 dernières années de dispositifs en France et à l'international. En France, tout d'abord, la déclaration nutritionnelle est obligatoire depuis décembre 2016 sur les denrées préemballées, afin de permettre aux consommateurs de pouvoir comparer les produits entre eux et faire des choix plus favorables pour leur santé. Depuis 2017, le Nutri-Score a été mis en place. Il s'agit d'un dispositif volontaire encadré pour un étiquetage complémentaire simplifié. A l'international, les principaux types de dispositifs impliquant des institutions publiques (ex. agences nationales de protection de la santé et de régulation des denrées alimentaires, ministères en charge de la santé et leurs organes associés) sont les suivants<sup>7</sup> :

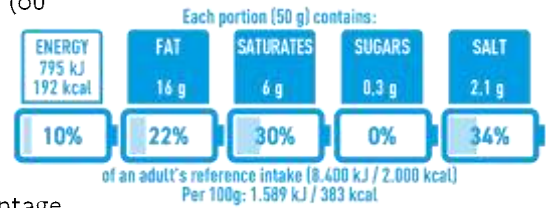
<sup>4</sup> *Ibid*

<sup>5</sup> Source : Commission Européenne – DG ENV, Verification of embedded impacts and traceability as part of the Environmental Footprint methods implementation (rapport final produit à l'issue de la phase pilote du PEF), 2017. Accessible à ce [lien](#).

<sup>6</sup> Source : Commission Européenne – DG ENV, Assessment of different communication vehicles for providing Environmental Footprint information (rapport final produit à l'issue de la phase pilote du PEF), 2018. Accessible à ce [lien](#).

<sup>7</sup> Source : Front-of-pack nutrition labelling schemes: a comprehensive review, JRC, 2020

- **Les apports nutritionnels de référence** (ou précédemment les apports journaliers recommandés) qui permettent d'apporter une information numérique et descriptive aux consommateurs. Ils sont très largement utilisés dans l'Union Européenne. Récemment, l'Italie a proposé un affichage intitulé NutriInform Battery (ci-contre), permettant de visualiser le pourcentage d'apports fournis par une portion.

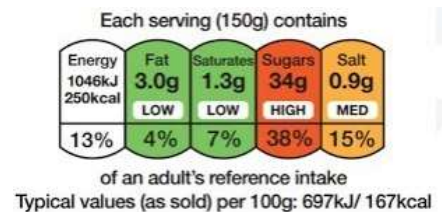


- **Des logos simples permettant de communiquer un message directif et positif**, en faveur de la consommation de produits considérés comme meilleurs d'un point de vue nutritionnel, ont été développés dès la fin des années 1980, et sont largement adoptés actuellement dans l'UE et à travers le monde. A l'opposé, des logos visant à attirer l'attention des consommateurs concernant une forte teneur en calories, en sucre, sel ou acides gras saturés de certains produits ont été développés hors UE (ex. Chili, Uruguay, Pérou).

Logo « Healthy Choice »	Logo « trou de serrure »	Logo protecteur des aliments	Marque de garantie de vie saine	Symbole cœur	Logo vert	Logo d'avertissement
République tchèque Pologne Belgique	Suède (1989) Danemark (2009) Norvège (2009) Islande (2013) Lituanie (2014)	Slovénie (1992)	Croatie	Finlande (2000)	Israël (2020)	Chili (2016)

Figure 1 – Récapitulatifs des types de logos adoptés dans le monde

- Des systèmes semi-directifs plus complexes, de type feux tricolores multiples (ou Multiple Traffic Lights), sont utilisés au Royaume-Uni et en Irlande (depuis 2013), mais également au Portugal (2015).



- **Des systèmes d'échelles graduées** qui permettent d'apporter une information simple, agrégée et directive aux consommateurs, avec par exemple le Nutri-Score dont l'utilisation se répand dans l'UE (France en 2017, Belgique et Espagne en 2018, Portugal en 2019) ou le Health Star Rating développé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 2014.



Les études réalisées tendent à démontrer le plus fort impact des dispositifs directifs, qui utilisent un code couleur, avec ou sans indicateur gradué, pour influencer les modes de consommation<sup>89</sup>. Dans tous les cas, **ces dispositifs restent volontaires** et s'appliquent dans la majorité des cas sur les denrées transformées emballées. Si leur application sur l'emballage reste à l'initiative du fabricant, les distributeurs et applications numériques peuvent également calculer un score et le diffuser de manière déportée. Le droit d'utilisation de tels dispositifs est délivré gratuitement dans la plupart des cas, mais leur coût de mise en œuvre est principalement supporté par les producteurs - les autorités publiques prennent en charge les campagnes de sensibilisation des consommateurs et des supports nationaux d'informations à destination des producteurs. Les dispositifs s'appuient sur des données publiques préexistantes (informations nutritionnelles obligatoires) ou sur des informations fournies par les industriels. Seule une minorité de

<sup>8</sup> Source : Front-of-pack nutrition labelling schemes: a comprehensive review, JRC, 2020

<sup>9</sup> Muller, L.; Ruffieux, B. What Makes a Front-of-Pack Nutritional Labelling System Effective: The Impact of Key Design Components on Food Purchases. *Nutrients* 2020, 12, 2870



dispositifs prévoit un audit des informations partagées aux consommateurs (Keyhole logo et Health Star Rating notamment).

**Les initiatives en matière d'affichage environnemental sur les denrées alimentaires se multiplient**, soulevant un besoin d'harmonisation de la méthodologie d'évaluation de l'impact environnemental et de mise en cohérence des différentes informations publiées. On peut distinguer :

- **Les signes officiels de la qualité et de l'origine** (Agriculture biologique, Label rouge, AOC/AOP, etc.), **les démarches encadrées (ex. certification environnementale Haute Valeur Environnementale ou HVE) ou des marques privées viennent garantir un respect de pratiques pouvant être pour partie favorables à l'environnement.** Bien que non initialement développés à cette fin, à l'exception de l'Agriculture Biologique, ces labels peuvent concourir à donner aux consommateurs une information sur l'impact environnemental des produits.
- 
- **Les initiatives d'affichage environnemental portées par des acteurs privés** (industries agro-alimentaires, distributeurs, porteurs de solutions technologiques, etc.), en France et à l'international, qui s'appuient sur différentes méthodes d'évaluation environnementale développées spécifiquement pour le secteur agroalimentaire<sup>10</sup> (ex. La Note Globale, Eco-Score, Planet-Score) et des bases de données publiques (ex. Agribalyse, Open Food Facts) ou privées. Certaines de ces initiatives, qui préexistaient à la présente Expérimentation de l'affichage environnemental des produits alimentaires se sont inscrites dans cette démarche. Par ailleurs, certaines de ces initiatives connaissent actuellement un déploiement et une résonance à l'échelle européenne.
- 

## **1.6. Un affichage environnemental qui doit répondre aux attentes des consommateurs**

La réduction et la communication des impacts environnementaux du secteur agroalimentaire sont particulièrement plébiscitées par les consommateurs et, face à la multiplication des initiatives et des labels créant la confusion, ils attendent des marques qu'elles démontrent de manière concrète et fiable leur contribution positive à la société et à l'environnement. Ainsi, près de 2/3 des Français sont prêts à changer leurs habitudes alimentaires pour des raisons environnementales, selon le Bureau européen des unions de consommateurs.

Les acteurs du secteur de l'agroalimentaire ont déjà commencé à travailler sur la durabilité de leurs produits (approvisionnement, étiquetage, etc.) de façon non homogène. Différents affichages environnementaux ont été testés : Eco-score, Planet-score, La Note Globale, etc. Pour acquérir des connaissances sur la perception des consommateurs face au concept d'affichage environnemental et face à différentes propositions d'affichage, l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA) a également réalisé une étude consommateurs. L'intervention des pouvoirs publics peut permettre d'harmoniser les pratiques et faciliter la compréhension des impacts et sujets couverts par ce type d'affichage (production, transformation, transport et émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, etc.).

## **1.7. Une Expérimentation qui s'inscrit dans un cadre défini par la loi**

Une Expérimentation a été lancée par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) dans le cadre de l'article 15 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) puis de la loi Climat et Résilience (article 2).<sup>11</sup> Cette Expérimentation pilotée par le MTE et l'ADEME a pour but de définir les modalités d'informations environnementales, d'affichage et de mise en œuvre pour les industriels tout en répondant aux attentes des consommateurs.

Cette Expérimentation a été placée sous le pilotage d'un comité rassemblant les principaux ministères concernés par la démarche (le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR), l'ADEME, et le président du Conseil Scientifique. En outre, l'ADEME a mandaté le cabinet de conseil EY pour l'appuyer à la capitalisation des résultats et la rédaction du bilan de l'Expérimentation.

La composition des différentes instances de gouvernance mises en place dans le cadre de l'Expérimentation est précisée en annexe.

<sup>10</sup> Voir le Panorama des méthodes d'évaluation environnementale réalisé par la Chair ELSA PACT (accessible à : <https://www.elsa-pact.fr/Ressources/Panorama-des-methodes-d-evaluation-environnementale>)

<sup>11</sup> L'article 15 de la loi AGEC a été abrogé par la loi Climat et Résilience. Ces dispositions ont été remplacées par les dispositions de l'article 2 de la loi n°2021-1104

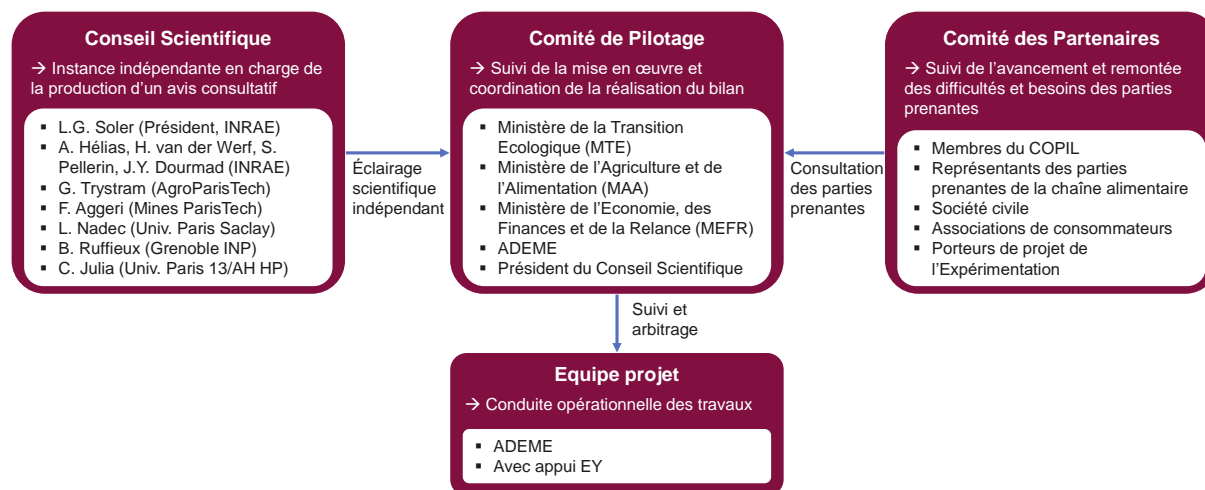


Figure 2 : Instances de gouvernance pour le suivi et la mise en œuvre de l'Expérimentation

L'enjeu de cette Expérimentation était de définir les conditions et les étapes nécessaires au développement d'un système harmonisé, objectif et fiable pour le secteur agroalimentaire, compréhensible et non trompeur pour le consommateur, faisable et facilement contrôlable à grande échelle pour les industriels.

Pour ce faire, les travaux suivants ont été engagés dans le cadre du protocole expérimental ainsi défini :

- L'instauration d'un Comité des partenaires en charge du suivi de l'Expérimentation, rassemblant des représentants des différents acteurs du secteur<sup>12</sup> (entre 60 et 80 personnes selon les réunions), et qui s'est réuni à cinq reprises (18 juin 2020, 18 décembre 2020, 3 juin 2021, 29 octobre 2021 et 17 novembre 2021).
- La constitution d'un Conseil Scientifique réunissant un panel de scientifiques en charge de la production d'un rapport indépendant, dont les enseignements sont pris en compte dans le présent rapport.
- La conduite de travaux de réflexion à vocation opérationnelle, par deux groupes de travail réunissant chacun une dizaine d'experts, l'un portant sur les indicateurs et l'autre sur les formats. Différentes notes de synthèses ont été produites, permettant d'alimenter ce bilan.
- La mise en place de 18 projets d'Expérimentation d'affichage environnemental en réponse à l'appel à candidatures de septembre 2020, et la réalisation d'un retour d'expérience pour chacun de ces projets ;
- La réalisation d'études complémentaires, menées par l'INRAE (étude pour la quantification des indicateurs environnementaux, études consommateurs), l'ESA (étude de perception des consommateurs)<sup>13</sup> et l'IDDRI<sup>14</sup> (étude indépendante - analyse de cohérence entre les signaux « affichage » et différents scénarios agricoles prospectifs).

Le présent rapport a pour objectif de dresser un bilan de l'Expérimentation déployée de février 2020 à décembre 2021, et notamment de synthétiser les enseignements issus des démarches ci-dessus. Ces travaux sont complétés par des éléments issus de la bibliographie, indiquée en annexe. Enfin des entretiens ont été réalisés avec chacun des porteurs de projet, ainsi qu'avec une dizaine d'experts des enjeux que soulève l'affichage environnemental des produits alimentaires – la liste des entretiens réalisés est précisée en annexe.

<sup>12</sup> Ministères (MTE, MAA, MEFR), ADEME, Parlementaires, représentants des secteurs de l'agriculture, des industries agro-alimentaires ou de la restauration, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, et porteurs de projet.

<sup>13</sup> <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-esa-perception-consommateurs-rapport-croise-etudes.pdf> et <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-esa-perception-consommateurs-synthese.pdf>

<sup>14</sup> <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/affichage-environnemental-alimentaire-reveler-les-visions-pour>



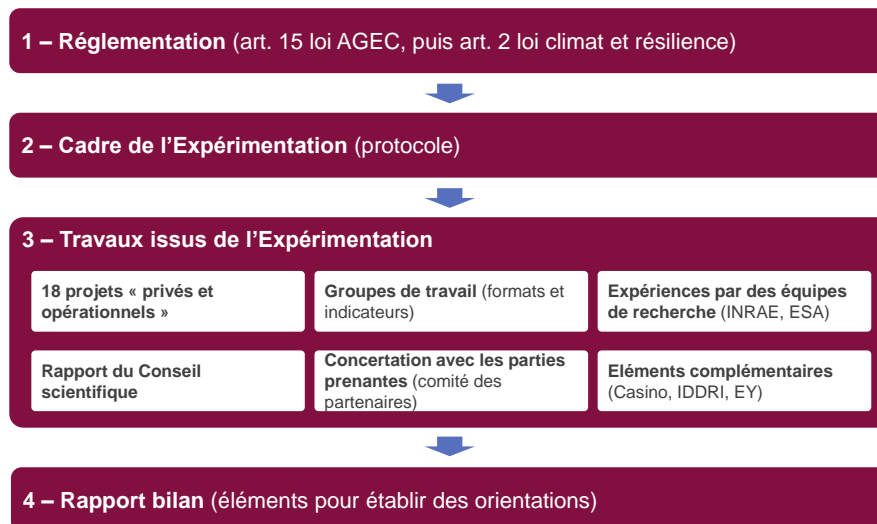


Figure 3 : Cadre de l'Expérimentation

Suite à cette partie dédiée à la présentation et à la contextualisation de l'Expérimentation de l'affichage environnemental des produits alimentaires, le présent rapport propose :

- dans une section 2 un bilan des enseignements issus de l'Expérimentation, en termes d'indicateurs, de formats ou d'effets sur les consommateurs et acteurs économiques ;
- dans une section 3, une présentation de deux schémas cibles, avec les arbitrages et choix à effectuer, les travaux complémentaires à mener, et des conditions à mettre en place (en termes de gouvernance, de vérification, etc.).

## 2. Bilan des travaux conduits au cours de l'Expérimentation

### 2.1. Éléments de cadrages initiaux

Le paragraphe suivant présente les principes clés utilisés pour cadrer l'Expérimentation en amont de son lancement ou lors des tous premiers travaux d'analyse et se répercutant sur les schémas cibles proposés en troisième partie du présent rapport.

#### 2.1.1. Dispositif volontaire encadré

**Le dispositif proposé se déploiera dans un premier temps selon un mode dit « volontaire encadré »** comme présenté en partie 1.3. L'intégration d'un dispositif obligatoire n'est donc prévue dans aucun des schémas cibles de court terme. Cette dimension volontaire conditionne notamment le type d'information demandée, le rôle des acteurs « non-fabricants » (distributeurs, application numériques), ou encore la démarche de vérification qui pourra être mise en place. Dans un second temps, et en cohérence avec l'ambition affirmée à travers la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience), l'affichage environnemental pourra être rendu obligatoire dans le secteur alimentaire.

#### 2.1.2. Couverture du secteur alimentaire

**Le dispositif proposé doit couvrir tous les aliments** mis sur le marché en France, c'est-à-dire tous les aliments disponibles à l'achat aux consommateurs, y compris les produits importés et transformés<sup>15</sup>. Une denrée alimentaire est une substance ou produit destiné à être ingéré ou raisonnablement susceptible de l'être. Les produits tels que les additifs, les arômes et les compléments alimentaires sont donc a priori inclus. Toutefois, l'Expérimentation s'est concentrée sur les produits alimentaires « classiques », aussi, le périmètre précis de l'affichage devra être défini lors de l'adoption des mesures réglementaires qui l'encadreront. Les boissons sont bien concernées, mais leur cas n'a pas été spécifiquement étudié au

<sup>15</sup> Les dispositifs proposés couvrent donc les denrées alimentaires au sens du règlement (CE) n°178/2002. Le terme « aliment » est néanmoins utilisé dans le présent rapport en lien avec le cadre de l'Expérimentation et les dispositions de la loi n°2021-110

cours de l'Expérimentation. Des petits ajustements seront éventuellement nécessaires pour ces produits, notamment en terme d'unité fonctionnelle, voire d'échelle (comme c'est le cas pour le Nutri-score).

**Le dispositif proposé doit permettre de comparer les aliments entre eux.** La réflexion ne visait pas la comparaison des aliments avec des produits d'autres secteurs. Pour permettre une notation à l'échelle d'un panier moyen ou d'un menu par exemple, le système de calcul doit être additif et par conséquent être doté d'une échelle de notation transversale à toutes les catégories de produits. Aucune méthodologie couvrant également d'autres secteurs n'a été considérée dans le bilan, même si des points d'attention concernant l'articulation entre les dispositifs d'affichage environnemental de différents secteurs ont pu être identifiés

### 2.1.3. Polarisation autour des enjeux environnementaux

**Le dispositif proposé doit permettre de répondre à un enjeu d'information des consommateurs sur les impacts environnementaux** considérés comme pertinents pour les produits alimentaires, et notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'atteintes à la biodiversité et de consommation d'eau et d'autres ressources naturelles selon l'article 2 de la loi climat et résilience. Pour les produits alimentaires, la loi requiert également la prise en compte des externalités environnementales des systèmes de production agricoles, par exemple sur la biodiversité et le stockage de carbone, la qualité de l'eau ou de l'air. Les travaux se sont concentrés prioritairement sur les impacts environnementaux, sans prendre en compte les enjeux sociaux et sociétaux qui relèvent d'expertises différentes. Le bien-être animal constitue un cas particulier, du fait des fortes attentes d'information de la part des consommateurs relève de travaux spécifiques, sur la base de l'avis du Conseil national de l'alimentation sur l'expérimentation de l'étiquetage des modes d'élevage, ainsi que d'un avis de l'Anses à venir sur les lignes directrices pour l'établissement de référentiels d'étiquetage du bien-être des animaux, attendu pour fin 2022. Les travaux qui s'engagent également au niveau européen dans le cadre du plan d'action de la stratégie de la « Ferme à la table » alimenteront cette réflexion : ils visent notamment à examiner les possibilités d'un étiquetage relatif au bien-être des animaux afin de mieux sensibiliser toute la filière alimentaire à sa valeur. Le calendrier de ce développement n'est pas connu à ce stade. Enfin, aucune perspective de convergence entre le Nutri-Score et le score environnemental n'a été étudiée, au-delà de l'analyse des effets de la coexistence de ces deux dispositifs.

### 2.1.4. Large généralisation du dispositif

**Le dispositif proposé doit pouvoir être adopté par tous les acteurs du secteur alimentaire pour une quasi-totalité des produits.** Le dispositif d'affichage environnemental envisagé doit donc pouvoir être déployé le plus largement possible, du produit artisanal réalisé en petite quantité au bien de grande consommation, ce qui implique de porter une attention particulière à l'opérationnalité et au coût du dispositif.

### 2.1.5. Opérationnalisation à court terme

Le souhait est de pouvoir construire « à court terme » un dispositif fournissant des résultats avec une robustesse suffisante et cohérent avec les différentes politiques publiques environnementales. Ce dispositif sera évolutif, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, en intégrant de possibles changements à moyen ou long terme pour gagner en précision, à l'image du Nutri-Score. En effet, un déploiement rapide permettrait d'éviter la multiplication des méthodologies de calcul d'impact environnemental et des formats et canaux de diffusion.

### 2.1.6. Dispositif à portée pédagogique

Au-delà d'un changement de comportements, le dispositif proposé doit permettre d'informer les consommateurs sur l'impact environnemental de leur alimentation. Une base scientifique suffisamment robuste pour la méthodologie de calcul de la notation environnementale des produits est ainsi indispensable et requise par la loi. Le dispositif choisi ne doit donc pas prioriser ou conforter les a priori des consommateurs, par exemple en surpondérant un critère qui est jugé important pour les consommateurs comme une origine locale, le mode de transport ou les emballages au détriment d'un autre réellement plus impactant.

### **2.1.7. Contribution à l'évolution des régimes alimentaires et à l'écoconception**

Le dispositif proposé doit répondre aux différents objectifs fixés pour l'affichage environnemental<sup>16</sup>, soit : i) valoriser l'écoconception<sup>17</sup> donc les modes de production vertueux sur le plan environnemental et ii) assister les consommateurs dans leur choix de produits, en tenant compte de leur impact environnemental pour les accompagner vers une consommation alimentaire plus durable. Comme recommandé par le Conseil Scientifique, le dispositif devra donc permettre la comparaison i) à la fois entre produits de catégories différentes pour montrer l'impact environnemental d'un changement d'habitude alimentaire (ex. augmentation de la consommation des protéines végétales), et ii) au sein d'une même catégorie afin d'illustrer le niveau de performance d'une référence en matière d'écoconception par rapport à une offre similaire.

Dans la perspective d'un dispositif public et réglementaire, il sera enfin indispensable de s'appuyer sur une base scientifique robuste pour la méthodologie de calcul de la notation environnementale.

### **2.1.8. Méthodologie d'évaluation construite sur un socle ACV**

La loi Climat et résilience indique que le dispositif proposé devra s'appuyer sur une méthodologie d'évaluation faisant ressortir l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie du produit considéré. Le Conseil Scientifique soutient une approche basée sur l'analyse en cycle de vie (ACV), car cette méthode est la plus adaptée et la plus opérationnelle à court terme pour disposer d'indicateurs environnementaux à l'échelle des produits alimentaires. De plus, il est important que l'affichage environnemental s'inscrive dans le cadre de référence du « Product Environmental Footprint » (PEF), majoritairement reconnu scientifiquement et institutionnellement à l'échelle européenne et lui-même basé sur une analyse ACV. Ce cadre permet une mesure harmonisée de l'empreinte environnementale des produits et la définition d'un score synthétique unique agrégeant plusieurs impacts environnementaux. Ceci étant dit, le cadre PEF n'a pas été construit spécifiquement pour répondre aux besoins d'un dispositif d'affichage à large échelle comme celui envisagé actuellement en France.

Il existe également un quasi-consensus affirmant que ce cadre PEF est aujourd'hui insuffisant (des limites méthodologiques en vue d'une comparaison équitable entre produits et modes de production ont notamment été identifiées durant sa phase pilote<sup>18</sup>) et doit être complété afin de bien refléter les principaux enjeux environnementaux dans le secteur alimentaire, et ainsi pouvoir développer un dispositif d'affichage environnemental. Il est donc proposé que la méthode ACV, telle que définie au niveau européen, constitue le « socle principal » de calcul de l'affichage environnemental, et que ce socle soit enrichi spécifiquement pour le dispositif d'affichage environnemental français à court terme, avec la perspective à moyen terme d'une convergence européenne complète. Les travaux peuvent s'appuyer notamment sur différentes données ACV génériques, et en particulier la base de référence française Agribalyse, pilotée par l'ADEME et l'INRAE<sup>19</sup>. La version 3.0.1 disponible depuis 2020 fournit des références environnementales génériques pour 2800 catégories d'aliments (ex : pain, pâtes etc.) ainsi que différentes déclinaisons pour les systèmes agricoles. L'expérimentation fait toutefois aussi ressortir de nécessaires évolutions de la base Agribalyse, notamment pour corriger certains éléments relatifs à l'évaluation des modes de production faisant insuffisamment ressortir l'impact environnemental de certains types de production.

L'ambition du gouvernement est de déployer cet affichage début 2023, dès lors qu'une méthodologie satisfaisante aura été mise au point. Aussi, les principaux biais méthodologiques de la méthode ACV identifiés lors de l'expérimentation doivent être corrigés, en tenant compte des exigences de robustesse, techniques et des tests nécessaires à réaliser. Ce dispositif doit pouvoir ensuite évoluer et s'améliorer pour gagner en précision, à l'image du Nutri-Score.

### **2.1.9. Dispositif adaptable et évolutif**

Les schémas méthodologiques cibles proposés doivent permettre une évolution dans le temps du dispositif. Il est nécessaire d'établir les échéances et conditions associées, et le degré d'adaptabilité des

<sup>16</sup> Source : Protocole d'encadrement de l'Expérimentation « Affichage Environnemental » dans le secteur Alimentaire, Ministère de la Transition Ecologique et ADEME, 2020. Document accessible à ce [lien](#).

<sup>17</sup> Définition de l'écoconception selon l'ADEME : « C'est une démarche préventive et innovante qui permet de réduire les impacts négatifs du produit, service ou bâtiment sur l'environnement sur l'ensemble de son cycle de vie (ACV), tout en conservant ses qualités d'usage. »

<sup>18</sup> Technical evaluation of the EU EF pilot phase, 2017.

Accessible à : [https://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/pdf/HD\\_pilot\\_eval\\_final.pdf](https://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/pdf/HD_pilot_eval_final.pdf)

<sup>19</sup> <https://agribalyse.ademe.fr/>

schémas constitue un des critères d'analyse à utiliser pour les qualifier. De plus, il est nécessaire d'établir une gouvernance autour du déploiement de l'affichage environnemental en charge du pilotage de ces évolutions.

L'enjeu de pouvoir proposer un dispositif officiel rapidement est notamment d'éviter la multiplication des méthodologies privées de calcul et d'affichage d'impact environnemental, des formats et canaux de diffusion qui risquent de créer une confusion auprès des consommateurs.

## **2.2. Différentes méthodes d'évaluation de l'impact environnemental coexistent**

La section suivante identifie et caractérise les différents paramètres permettant de définir les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental des produits alimentaires.

1. Une méthode d'évaluation de l'impact environnemental doit tout d'abord être définie, au travers :
  - a. de la construction d'une méthodologie de calcul qui repose sur : la méthode ACV, avec l'ajout ou non d'éventuels indicateurs complémentaires ; la méthode de normalisation du score (distribution des scores sur une échelle linéaire, logarithmique, etc.) et le choix de l'unité fonctionnelle (massique, volumique, etc.) pour le passage d'une valeur sans dimension à un score unique positionné sur une échelle ;
  - b. du choix des données d'entrée, en précisant leur origine (transmise par le producteur, identifiée par le consommateur, etc.), leur source (selon l'utilisation de données et bases de données publiques ou privées) et leur degré de spécificité ;
2. Un format de communication du score doit ensuite être défini, à partir :
  - a. d'un format d'affichage, décrit a minima par le niveau d'agrégation du format (un score unique couvrant les différents enjeux environnementaux ou au contraire plusieurs scores), la typologie du score (chiffres, lettres, logos, etc.) et le support d'affichage (l'emballage, dans un point de vente, en ligne) ;
  - b. du message à faire passer, au travers de sa nature (prescriptif, descriptif, etc.) et des possibilités de comparaison offertes (entre catégories de produits et / ou au sein d'une même catégorie de produits).

Le schéma suivant récapitule l'ensemble des paramètres à intégrer à la réflexion, leurs définitions suivent dans le corps de la partie.

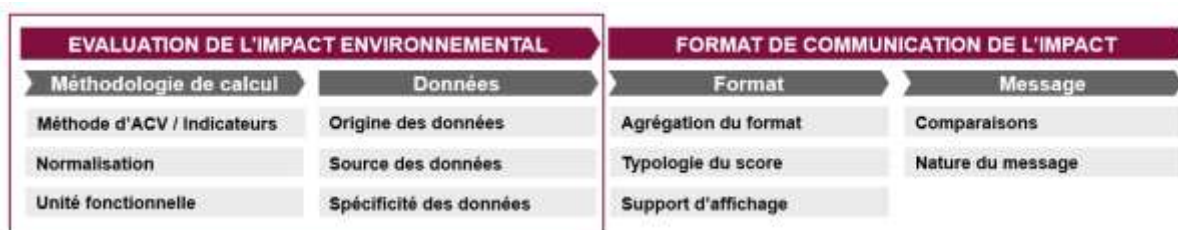


Figure 4 – Paramètres de définition de l'évaluation de l'impact environnemental et du format de communication associé

Les différentes options possibles pour chacun des paramètres à définir ont été étudiées par le Conseil Scientifique, lors des sessions du GT indicateurs<sup>20</sup>, dans le cadre de travaux indépendants de l'Expérimentation (comme par exemple le Panorama des méthodes d'évaluation environnementale de la Chaire ELSA-PACT<sup>21</sup>), ou testées via les projets de l'Expérimentation<sup>22</sup>.

### **2.2.1. Méthode d'évaluation de l'impact environnemental**

<sup>20</sup> Notes de synthèse disponibles sur le site Internet de l'ADEME

<sup>21</sup> Panorama disponible sur le site Internet de la Chaire ELSA-PACT

<sup>22</sup> Bilan complet de chacun de ces projets disponible sur le site Internet de l'ADEME, et fiche de synthèse de chacun d'entre eux présentée en annexe du rapport.

### 2.2.1.1. Une méthodologie de calcul basée sur une ACV, révisée ou complétée par des indicateurs supplémentaires

La méthode d'Analyse de cycle de vie de référence utilisée au cours de l'Expérimentation est l'ACV – EF 3.0. Cette méthodologie, tirée du *Product Environmental Footprint*, préconisée par la Commission européenne est basée sur le calcul de 16 indicateurs dits « indicateurs ACV » et portant sur les sujets suivants :

- 1) Le changement climatique
- 2) Les particules fines
- 3) L'épuisement des ressources énergétiques
- 4) L'épuisement des ressources minérales
- 5) L'usage des terres
- 6) L'usage de l'eau
- 7) L'appauvrissement de la couche d'ozone
- 8) L'acidification
- 9) Les radiations ionisantes
- 10) La formation photochimique d'ozone
- 11) L'eutrophisation marine
- 12) L'eutrophisation en eau douce
- 13) L'eutrophisation terrestre
- 14) La toxicité humaine cancérigène
- 15) La toxicité humaine non cancérigène
- 16) L'écotoxicité

**Tous les projets ayant pris part à l'Expérimentation sont basés sur une méthode d'ACV EF 3.0.** Cette méthodologie a pour avantage d'être harmonisée au niveau européen et d'être révisée périodiquement (tous les 5 ans environ), de manière à mettre à jour la méthode de calcul (et potentiellement les indicateurs) avec l'avancée des travaux scientifiques dans le domaine. L'utilisation d'un socle ACV ayant été actée dès la rédaction du protocole de l'Expérimentation, cela explique sa large utilisation par les projets de l'Expérimentation.

Toutefois, **certains projets ont fait le choix d'exclure les résultats de certains des indicateurs** proposés par la méthode d'ACV EF 3.0, les considérant comme insuffisamment fiables et ne reflétant pas de manière satisfaisante les impacts du produit sur les enjeux environnementaux considérés. Ce sujet a été notamment discuté lors des échanges du GT indicateurs. Les indicateurs les plus souvent mis de côté sont ceux portant sur la toxicité humaine. C'est également le choix d'Agribalyse de ne pas les publier en raison de leur manque de robustesse et des risques de mauvaises interprétations. Le détail des indicateurs inclus ou non par les 18 projets est présenté sur la figure ci-après.

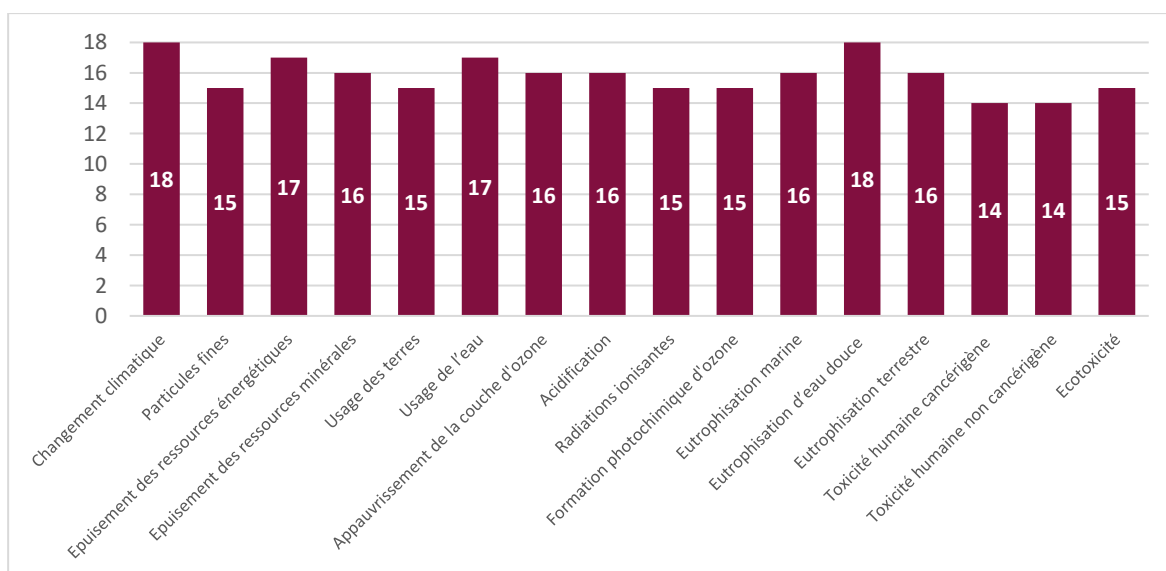
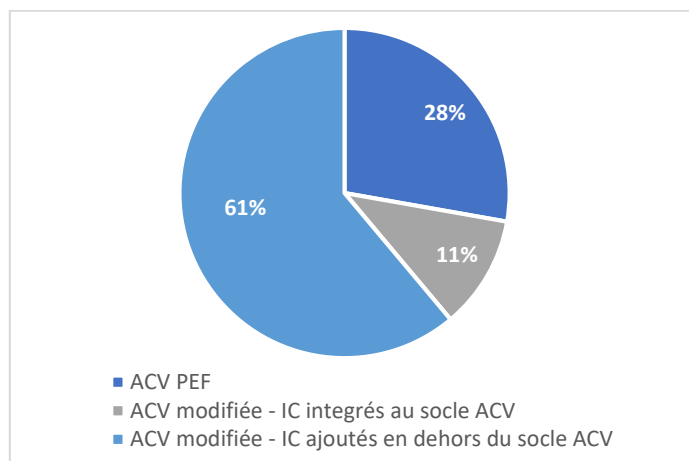


Figure 5 – Choix des indicateurs : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY)

Plusieurs autres approches méthodologiques ont été testées dans le but de couvrir les sujets dont le traitement par la méthode ACV n'est pas jugé satisfaisant à date par certaines parties prenantes, et notamment :

- **La biodiversité**, car si certaines pressions globales sur la biodiversité sont bien prises en compte dans l'ACV (changement climatique, eutrophisation, etc.), en revanche la dégradation des habitats n'est que très partiellement couverte via l'indicateur « usage des terres »<sup>23</sup>, les impacts sur les espèces menacées ne sont pas couverts de manière satisfaisante, de même que la question des espèces invasives<sup>24</sup>. Des méthodes sont en cours de développement mais non disponibles à ce stade. Par exemple : Knudsen<sup>25</sup> avec un indicateur représentant l'impact de différents types d'utilisation des terres sur la biodiversité locale sur la diversité de plantes, Lindner<sup>26</sup> qui agrège des paramètres et des critères concernant les types d'usages et les pratiques de culture et d'élevage, ou encore Chaudhary<sup>27</sup> qui, à partir de son approche reconnue par l'initiative du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la Société de toxicologie et de chimie de l'environnement (SETAC), propose des facteurs de caractérisations (perte potentielle d'espèces par m<sup>2</sup>) permettant de projeter les pertes potentielles d'espèces de cinq taxons résultant de cinq grands types d'utilisation de terres (forêts gérées, plantations, pâturages, terres cultivées, zone urbaines).
- 
- **Le changement climatique**, car si un indicateur est bien dédié à ce sujet dans la méthode ACV PEF, en revanche il n'intègre pas les variations du stock de carbone<sup>28</sup> dans les sols des systèmes agricoles, qu'elles résultent d'un changement de pratiques agricoles ou d'occupation des sols. A travers les projets menés dans le cadre de l'Expérimentation, plusieurs initiatives portées par des filières agricoles ont été identifiées, notamment la méthodologie diag. CAP2ER pour le stockage du carbone dans le sol. Il s'agit d'une méthodologie mature mais spécifique à la filière laitière. En matière d'évaluation du stockage de carbone, les travaux de l'étude « 4p1000 » font référence en France.
- 
- **Les pollutions environnementales**, car elles ne sont que partiellement couvertes via les indicateurs de l'ACV (« écotoxicité », « eutrophisation » et « acidification »). Les indicateurs d'écotoxicité restent notamment à consolider (OLCA-Pest 2020). En effet, des facteurs de caractérisation sont encore manquants, et seule l'écotoxicité relative à l'eau douce est proposée par le PEF.<sup>29</sup>
- **La surexploitation des ressources vivantes** (pêche, bois exotique, braconnage, etc.) n'est pas couverte actuellement par l'ACV. L'indicateur « épuisement biotique » permettrait de prendre en compte ces enjeux, mais il n'est encore qu'à un stade de recherche.<sup>30</sup>



<sup>23</sup> Source : GT Indicateur – 3<sup>e</sup> document de travail, Avril 2021.

<sup>24</sup> Source : Synthèse du rapport du Conseil Scientifique, Novembre 2021.

<sup>25</sup> Marie Trydeman Knudsen, Christel Cederberg, Hayo van der Werf. Evaluer les impacts environnementaux de l'agriculture biologique : l'analyse du cycle de vie doit faire mieux. Innovations Agronomiques, INRAE, 2020, 80, pp.113-121.

<sup>26</sup> Lindner, J.P., et. al. Valuing Biodiversity in Life Cycle Impact Assessment. Sustainability 2019, 11, 5628

<sup>27</sup> Chaudhary A, Verones F, De Baan L, Hellweg S (2015) Quantifying land use impacts on biodiversity: combining species-area models and

vulnerability indicators. Environ Sci Technol 49:9987–9995 et Chaudhary A., Brooks T.M., 2018. Land use intensity-specific global characterization factors to assess product biodiversity footprints. Environ. Sci. Technol. 52, 5094–5104.

<sup>28</sup> Source : Synthèse du rapport du Conseil Scientifique, Novembre 2021.

<sup>29</sup> Source : GT Indicateur – 3<sup>e</sup> document de travail, Avril 2021.

<sup>30</sup> Source : GT Indicateur – 3<sup>e</sup> document de travail, Avril 2021.



Figure 6 – Méthode de l'ACV : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY) \*ACV : Analyse Cycle de Vie. IC : Indicateur Complémentaire.

Ainsi, plusieurs approches différentes ont pu être testées par les projets de l'Expérimentation :

- **ACV PEF** : les projets réalisent uniquement une ACV selon la méthodologie PEF, en précisant ou non certaines données. Cela a été le cas de 5 projets de l'Expérimentation, soit 28% des projets : l'Empreinte, Invitation à la ferme, ExperOil, Yukan et Karbon. L'Empreinte et Invitation à la ferme ont utilisé une ACV PEF pour des raisons de praticité et de simplification du calcul dans un premier temps ; Yukan pour assurer une cohérence avec les travaux conduits au niveau européen. Ainsi, Yukan, par exemple, s'appuie sur une exploitation rigoureuse de la méthode EF 3.0 avec le déploiement interne d'un PCR (*Product Category Rules*) pour les produits alimentaires et le développement d'un modèle générique pour chaque sous-catégorie de produits alimentaires. La solution proposée permet de moduler le niveau de spécificité de la donnée en fonction du degré de collecte de données d'entrée que souhaite mettre en place l'industriel.
- **ACV modifiée avec des indicateurs complémentaires intégrés au socle ACV** : les projets utilisent la méthodologie PEF, mais y ajoutent des indicateurs complémentaires pour corriger des résultats intermédiaires ou le résultat final de l'ACV. Cela concerne 2 projets : ATLA et ADEPALE.
  - ATLA conserve la méthodologie de calcul PEF, mais prend en compte le stockage carbone et le service rendu au maintien de la biodiversité réalisée en modifiant, uniquement sur la partie « production de lait », les valeurs des indicateurs ACV existantes.
  - ADEPALE traite l'ACV PEF avec deux indicateurs portant sur le stockage carbone et l'engagement environnemental des entreprises de transformation, en les intégrant par un système de « crédits » en pourcentage appliqué sur le score unique (part amont uniquement pour la biodiversité). ADEPALE ajoute ensuite au socle ACV des indicateurs complémentaires qui concernent la biodiversité (gestion des habitats et de la faune, des couverts végétaux des sols, des espèces végétales cultivées/menacées, utilisation de pesticides) et l'engagement environnemental (stratégie d'achats responsables, utilisation des matières premières et des ressources naturelles, écoconception des emballages, gestion de l'eau/des déchets) et intégrés par un système de « crédits » en pourcentage appliqué sur le score unique (soit sur sa totalité, pour le stockage carbone soit sa part amont, pour la biodiversité, voir schéma ci-dessous). Le résultat de l'évaluation est un score unique ACV « amélioré ».

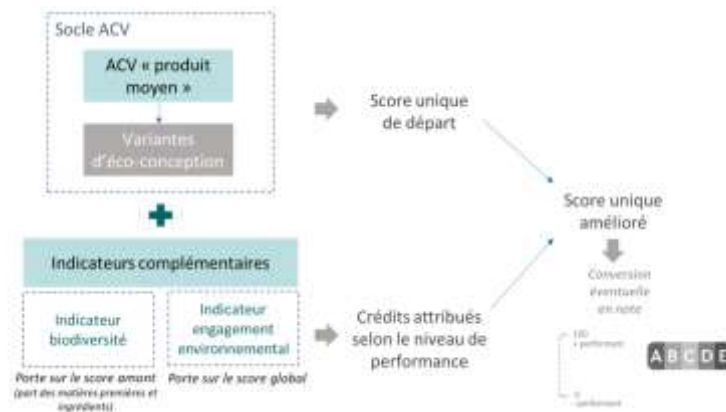


Figure 7 – Principe d'articulation entre le socle ACV et les indicateurs complémentaires permettant d'obtenir le score unique global du produit - ADEPALE/PEPEAT (source : bilan ADEPALE)

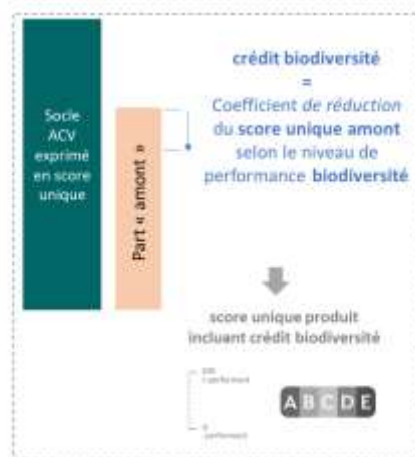


Figure 8 – Principe général de l'indicateur complémentaire "biodiversité" – ADEPALE / PEPEAT (source : bilan ADEPALE)

- **ACV modifiée avec ajout d'indicateurs complémentaires en dehors du socle ACV** : la mesure de l'impact environnemental est basée sur les résultats de l'analyse de cycle de vie, à laquelle s'ajoutent des indicateurs sous forme d'indicateurs complémentaires ou de bonus/malus qui ne font pas partie du calcul ACV (c'est-à-dire qui ne seront pas intégrés au score unique EF). C'est le cas pour 61% des projets.
  - o **Socle ACV + indicateurs complémentaires** : en plus d'avoir ou non retravaillé le socle ACV, les projets ont ajouté des indicateurs complémentaires qui sont traités complètement à part de l'ACV. Cela concerne 4 projets, soit 22% des projets : Crystalchain, Interbev, ITAB, et la Note Globale.
    - Par exemple, la méthodologie développée par l'ITAB s'appuie sur une ACV à 16 indicateurs du PEF, mais avec mode d'agrégation très différent. En effet ceux-ci sont regroupés en 4 catégories avec des corrections, ajouts, exclusions de certaines données (toxicité pesticides, ammoniac, N2O...) et application de bonus-malus considérés comme des indicateurs complémentaires dans ce rapport car ils sont fonction de la phase du cycle de vie étudiée et de la catégorie traitée (déforestation, emballage, saisonnalité, label, etc.) différenciés en fonction du type de production (produits végétaux versus produits animaux).



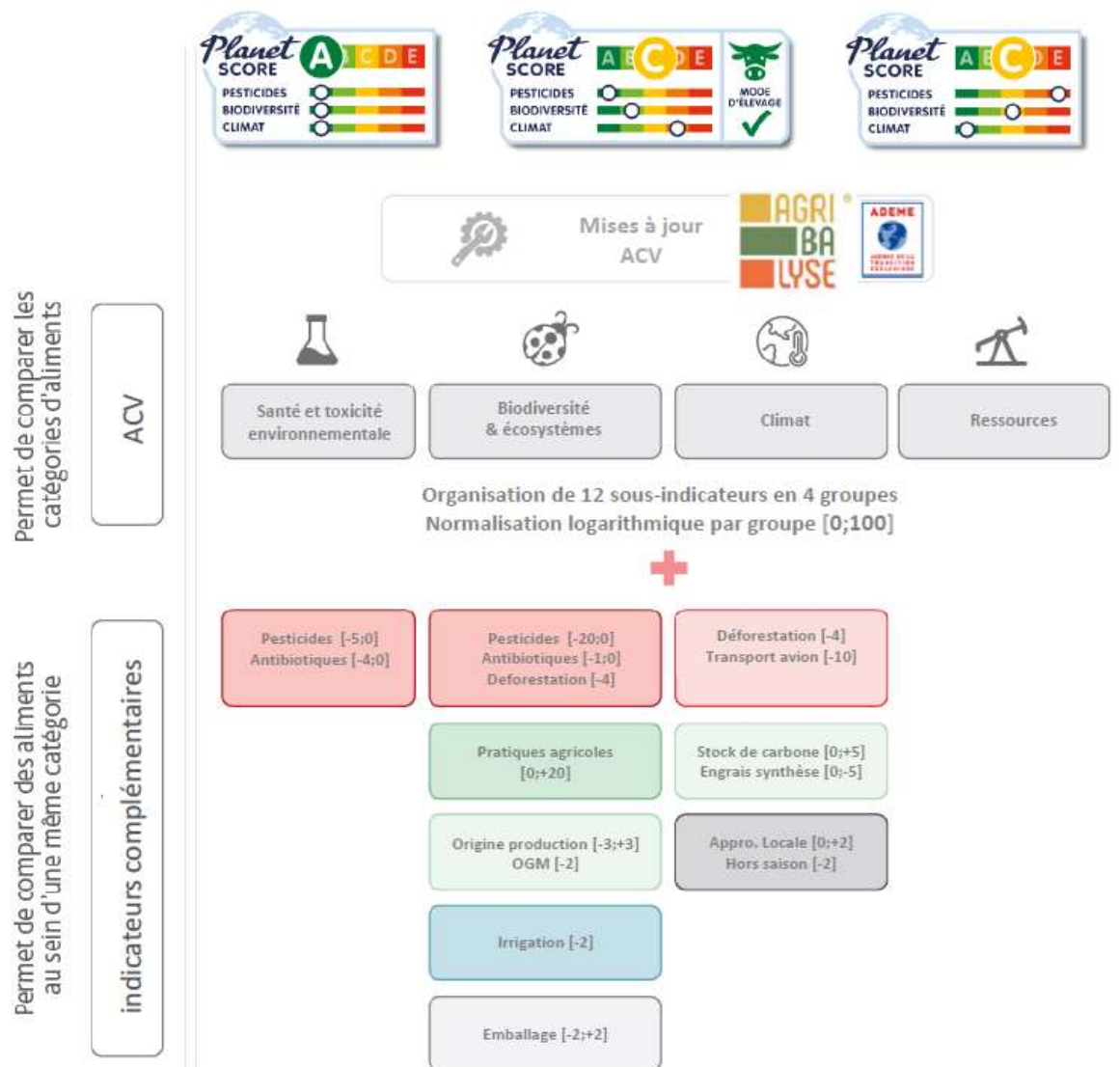


Figure 9 – Schéma de fonctionnement de l'ACV et des indicateurs complémentaires du Planet-Score – ITAB (source bilan ITAB)

- Le projet porté par **INTERBEV** utilise le socle ACV PEF auquel s'ajoutent 3 indicateurs ACV complémentaires (évaluation de la biodiversité, usage des terres, stockage tendanciel de carbone) et 2 indicateurs complémentaires hors ACV (infrastructures agroécologiques, stock de carbone maintenu lié à l'occupation des sols), qui permettent de rendre compte des services rendus par l'élevage.
- **Socle ACV + bonus/malus** : au socle ACV s'ajoutent des bonus/malus. Cette méthode concerne 7 projets, soit 39% des projets.
  - 5 projets (Carrefour, Eiko, Elio, Open Food Facts, Yuka) ont suivi la méthode de l'**Eco-score** qui intègre des bonus-malus de -5 à +20 points à une note sur 100, cumulatifs dans la limite de 25 points. Ces bonus/malus traitent de cinq sujets : système de production, relatif aux labels environnementaux (bio, etc.); approvisionnement local relatif au transport des matières premières; politiques environnementales relatif aux pratiques environnementales des pays producteurs; circularité de l'emballage relatif à la recyclabilité de l'emballage; et espèces menacées relatif à la survie des espèces.

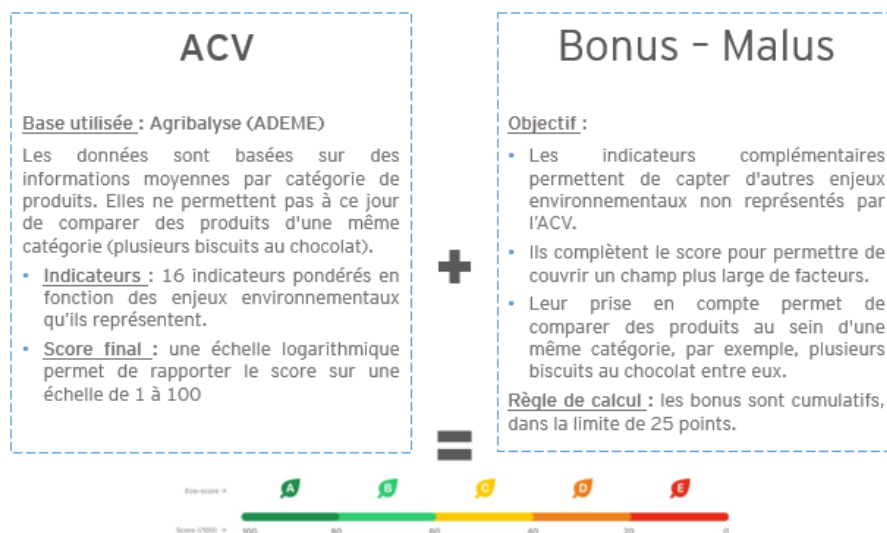


Figure 10 – Schéma de fonctionnement de l'ACV et des bonus-malus pour l'Eco-score (source EY)

- Kisaco propose de son côté un bonus en cas de présence du label bio et les Mousquetaires proposent un bonus biodiversité inspiré par la méthodologie Eco-score en fonction des labels du produit.

Ainsi, de manière générale, l'ensemble des porteurs de projets de l'Expérimentation a choisi une méthodologie se basant sur un socle ACV. La majorité des projets a choisi de retraiter ou compléter avec des indicateurs complémentaires ce socle ACV pour pallier ses limites. Ces choix rejoignent les conclusions du Conseil Scientifique qui, d'une part recommande de se baser sur une ACV PEF, et d'autre part considère que, compte-tenu de certaines limites actuelles dans les méthodes et données disponibles, des amendements au cadre de référence peuvent être légitimes. De tels correctifs doivent être parcimonieux, scientifiquement fondés, mis en place de façon transitoire, et être inscrits autant que possible dans la métrique de l'ACV, c'est-à-dire dans le socle ACV. Plusieurs débats restent ainsi d'actualité :

- **La méthode de l'Eco-score** permet une assez bonne couverture des enjeux environnementaux associée toutefois à une forte hétérogénéité des indicateurs sur la chaîne de causalité, un double-comptage de certains impacts (emballages primaires du produit, transport), et une absence de justification scientifique sur le système de notation des bonus-malus, résultant en un faible consensus sur la méthode. Selon le Conseil Scientifique, un correctif externe à l'ACV, exprimé sous la forme d'un bonus-malus, peut-être remplacé de façon plus rigoureuse dans un certain nombre de cas, par un coefficient, appliqué à l'impact et à l'étape considérés dans le calcul au sein du socle ACV. En effet, l'ajout de bonus-malus après un changement d'échelle (de mPt en score de 0 à 100 par une échelle logarithmique) change profondément la relation aliments-environnement établie dans le cadre ACV. Certains indicateurs additionnels ont ainsi pour effet de fortement amoindrir le poids du changement climatique dans le score environnemental final, voire de décorrélérer le score final agrégé de l'indicateur climat, avec au final un risque de faible efficacité du système d'affichage pour la réduction de l'impact changement climatique.
  - Des **indicateurs opérationnels et robustes sont encore à définir** pour les enjeux mal couverts par l'ACV. En effet, sur ces différents sujets (notamment la biodiversité à la parcelle, le stockage de carbone), différentes pistes et propositions sont identifiées mais des travaux de recherche sont encore nécessaires avant d'aboutir à des indicateurs suffisamment robustes. Plusieurs années semblent ainsi nécessaires avant de disposer de recommandations de la part des instances scientifiques de référence (PEF, FAO, UNEP, etc.) qui soient pleinement opérationnelles sur ces sujets. Le Conseil Scientifique propose plusieurs correctifs, qui peuvent être mis en œuvre rapidement, pour améliorer la prise en compte d'enjeux liés au stockage du carbone dans les sols, à la biodiversité à la parcelle et à des éléments sur la toxicité et l'eco-toxicité.
  - L'ajout d'indicateurs complémentaires hors cadre ACV pourrait permettre de mieux valoriser certains enjeux. Comme pour l'ensemble des indicateurs complémentaires, le Conseil Scientifique souligne qu'ils pourront être envisagés pour des raisons stratégiques ou de cohérence avec d'autres objectifs de politique publique, et que leur choix relève donc d'une décision au niveau politique.

- **L'ajout d'indicateurs complémentaires pose la question du choix de ces indicateurs, de leur pondération et de leur agrégation en une note finale.** Pour le socle ACV, il est préférable de conserver les pondérations du PEF, afin de pouvoir s'inscrire dans le cadre européen. Pour le ou les indicateurs ajoutés, des éléments scientifiques peuvent guider la réflexion, notamment le cadre des limites planétaires<sup>31</sup> qui place par exemple l'enjeu de la biodiversité à un niveau similaire au climat. Ces pondérations relèvent néanmoins en partie de choix sociétaux, car il s'agit de préciser l'importance relative des enjeux environnementaux.

Pour agréger les indicateurs ACV avec des indicateurs complémentaires, deux principales méthodes ont été utilisées dans les projets de l'Expérimentation.

- I. Premièrement, l'utilisation de bonus/malus qui consiste à ajouter des indicateurs complémentaires à l'ACV sous forme de **bonus ou malus après normalisation** (c'est-à-dire après l'agrégation des scores des indicateurs de l'ACV en un score unique). Cette méthode est la plus simple à mettre en œuvre et permet de donner un impact fort aux indicateurs complémentaires. En revanche, comme elle intervient après normalisation, elle peut mener à une surpondération de certains enjeux en comparaison des indicateurs ACV, comme relevé par le Conseil Scientifique. Cette approche permet de créer des différences significatives entre produits d'une même catégorie, mais relève d'arbitrages sociétaux.
- II. La deuxième méthode consiste à **intégrer les correctifs ou indicateurs complémentaires dans le cadre de l'ACV au même niveau que les indicateurs ACV**. Le Conseil Scientifique recommande l'utilisation de cette agrégation plus rigoureuse, de manière à éviter les risques mentionnés précédemment (hétérogénéité, double comptage, etc.) et à rendre la pondération des indicateurs plus transparente.

Le choix éventuel d'utiliser un ou des bonus/malus aurait pour sens de renforcer la visibilité ou le poids de certains leviers (par exemple pour une mise en cohérence des politiques publiques ou pour éviter des effets indirects indésirables hors environnement). Dans cette hypothèse, il faudrait veiller à ce que ces ajustements ne soient pas contre-productifs au niveau du signal environnemental donné. Par exemple, il est nécessaire d'éviter que des leviers d'ordre secondaires (ex : distance du lieu de production) deviennent plus importants que des leviers de premier ordre (ex : catégorie de produit), ou qu'un enjeu environnemental (ex. biodiversité à la parcelle) écrase tous les autres (dont la lutte contre le changement climatique, explicitement mentionné dans la loi climat et résilience). Leur robustesse sera une condition de leur adoption. Enfin, un tel système permet difficilement de le faire évoluer alors que les connaissances scientifiques pourraient quant à elles progresser.

- Dans le cas d'une méthodologie utilisant des indicateurs complémentaires, il faut définir si les indicateurs complémentaires sont communs à l'ensemble des produits, ou spécifiques à chaque catégorie de produits. Les enjeux à couvrir pouvant être différents d'une catégorie de produits à l'autre.
- Les labels, souvent utilisés avec une approche de type bonus-malus mais qui peuvent aussi être utilisés dans le cadre de la constitution d'un indicateur supplémentaire dans le cadre de l'ACV, ne couvrent que partiellement ces enjeux et sont peu comparables d'un secteur à l'autre, voire même d'une région à l'autre comme présenté dans une étude de l'INRAE<sup>32</sup>. Une étude réalisée par WWF, Greenpeace et le Basic<sup>33</sup> sur les différents labels met en avant des écarts parfois importants entre les intentions et les potentiels d'impacts des labels et met en lumière la nécessité de systématiser des études d'impact indépendantes sur les démarches étant donné que les impacts des labels peuvent être très hétérogènes. L'étude IDDRI<sup>34</sup> souligne comme avantage à l'usage des labels, après analyse du cahier des charges de chacun des labels pour identifier ceux qui imposent réellement des pratiques à impact positif sur l'environnement, la simplicité d'utilisation, sans besoin de collecter des données spécifiques privées, et ce qui peut déclencher un effet d'entraînement sur les filières, chaque pays européen ayant la possibilité d'évaluer et de valoriser ses propres labels. En parallèle, une pondération sera à fixer à travers un cadre transparent et unifié afin de répartir l'impact des labels par rapport à l'ACV dans le score final. Cependant, pour rendre visible les efforts d'améliorations des produits labélisés, une gouvernance relativement lourde serait nécessaire pour suivre l'évolution des labels et mettre à jour les pondérations en fonction. Le Conseil Scientifique souligne l'importance, si le calcul fait appel à des labels et certifications, de se baser sur ceux ayant des cahiers des charges

---

31 Steffen et al. Science 13 Feb 2015, Vol 347, Issue 622. Accessible sur : <https://www.science.org/doi/10.1126/science.1259855>

publics. De plus, une expertise scientifique sur le lien entre les labels et les différents impacts environnementaux pris en compte dans le calcul devrait être conduite afin d'évaluer l'amplitude de leurs impacts. Ce travail sur les labels pourrait être complémentaire à la collecte de données semi-spécifiques pour caractériser les pratiques agricoles.

- **Concernant les DROM**, l'affichage environnemental incarne un outil tout à fait pertinent et un déploiement du dispositif national suivant le même calendrier qu'en hexagone devrait être envisagé, moyennant quelques adaptations liées aux enjeux spécifiques des territoires et aux données disponibles. En particulier, une réflexion autour de la valorisation des productions locales dans ces territoires serait à considérer.

**CONCLUSION : la méthode d'évaluation de l'impact environnemental doit se baser sur un socle ACV, construit à partir de la méthodologie PEF, reconnue à l'échelle européenne. Pour améliorer la prise en compte de certains enjeux, tels que le stockage carbone, la biodiversité ou la toxicité et l'écotoxicité, il est cependant nécessaire d'intégrer au socle ACV les principaux paramètres manquants, via l'ajustement des indicateurs actuels et/ou l'ajout d'indicateurs complémentaires. Le choix de ces indicateurs et la pondération donnée dans le calcul du score sont des enjeux importants qui doivent être déterminés sur des bases scientifiques, mais nécessitent également des arbitrages politiques.**

### 2.2.1.2. L'échelle logarithmique est largement utilisée par les acteurs du secteur bien qu'elle présente des limites à anticiper

Une opération de normalisation est nécessaire afin de pouvoir passer d'un score « sans dimension » de type score unique EF 3.0, à une échelle sur plusieurs catégories ou à une note comprise entre 0 et 100. La construction d'une échelle nécessite de décrire les bornes minimale et maximale, et une régression. Cette répartition peut être effectuée de manière :

- **Linéaire** : avec une échelle graduée de façon proportionnelle entre les moins bonnes et meilleures performances.
- **Logarithmique** : système de graduation en progression géométrique. Cette échelle permet de condenser sur un petit espace une large gamme de valeurs.
- **Par quintiles** : le jeu de données est divisé en cinq intervalles contenant le même nombre de données.

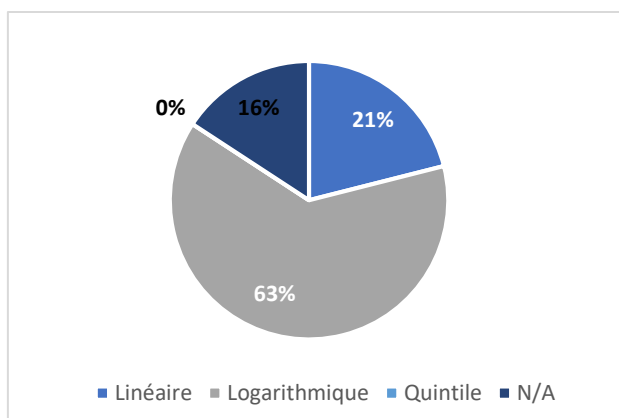


Figure 11 – Normalisation : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY)  
(N/A : projets ayant conservé le score en mPt)

NB : le libellé N/A correspond aux projets n'ayant pas utilisé de normalisation pour convertir le score mPt en sortie d'ACV. Il s'agit de InterBev et ExpertOil, qui n'ont mené aucun travail sur le sujet de l'affichage et ont conservé le score en mPt. Dans la même logique, Invitation à la Ferme, donne pour chaque produit les kgCO<sub>2</sub>/kg de produits émis. Le projet de Karbon pour sa part exprime sur son logiciel l'impact de chaque étape du cycle de vie en pourcentage de l'impact total, en mPt.

L'échelle logarithmique a majoritairement été la plus utilisée par les porteurs de projets de l'Expérimentation, avec 12 projets sur 18, et notamment les projets ayant suivi la méthodologie Eco-score, mais également la Note Globale ou les Mousquetaires.

L'échelle linéaire a été utilisée par Kisaco, l'Empreinte et Yukan. Kisaco, retranscrit de manière linéaire son score sur une échelle de 1 à 100. Le meilleur produit est crédité de la note 90, le produit le moins bon

de 0 et le label bio donne un crédit de 10 supplémentaire. Les autres produits sont calculés par interpolation linéaire à partir de ces deux points.

Enfin, aucun projet de l'expérimentation n'a utilisé une méthode de normalisation par quintiles.

Dans la perspective d'une notation couvrant toutes les catégories alimentaires, il est intéressant de voir la distribution du score EF3 dans Agribalyse. Sur 2480 produits, 78% des produits ont un score <1 Mpt, 14% des produits ont un score entre 1 et 2 Mpt, et 8% des produits ont un score supérieur à 2 Mpt, pouvant aller jusqu'à 6 Mpt.

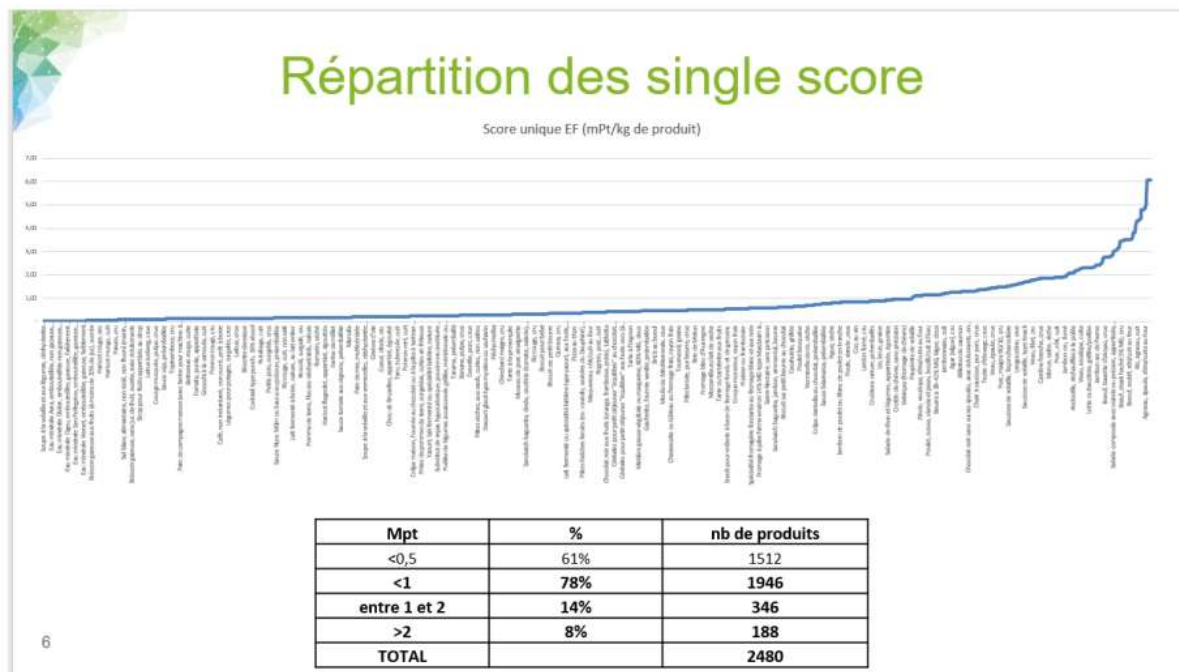


Figure 12 - Répartition des singles scores dans Agribalyse 3.0 (source : note 4 du GT indicateurs, à partir de l'étude ADEME/Eco2Initiative 2020)

Au regard de cette distribution, l'analyse du GT Indicateurs<sup>35</sup> montre que :

- **Une normalisation « linéaire »** va regrouper une très grande majorité des produits avec un score d'impact « faible », permettant uniquement de discriminer les catégories de produits au plus fort impact des autres catégories. Cette **approche est plus pertinente pour une comparaison intra-catégories** uniquement. Elle est en effet utilisée lorsque l'écart entre les données à représenter n'est pas important et avec une distribution relativement « homogène », comme au sein d'une même famille (ex. on ne compare que des pâtes entre elles). Cette échelle peut ainsi être utilisée pour encourager principalement à une évolution des régimes alimentaires, sans toutefois permettre de refléter les améliorations liées aux démarches d'écoconception.
- **Une normalisation logarithmique**, plus complexe que l'utilisation d'une échelle linéaire, peut permettre d'aboutir à une dispersion des produits permettant de mieux discriminer des produits appartenant à une même catégorie, en fonction des efforts d'amélioration de leur performance environnementale (écoconception) engagés ; tout en conservant la possibilité de comparaison entre catégories de produits. Toutefois, elle pose la question de l'hétérogénéité du rapport effort/impact le long de l'échelle. En effet, sur une échelle de 0 à 100, l'amplitude de gains environnementaux n'est pas du tout la même quand on passe de 10 à 20 ou de 80 à 90.
- Les quintiles sont moins sensibles aux distributions allongées et aux valeurs extrêmes. Cette méthode de normalisation n'a été retenue par aucun projet de l'Expérimentation, il est donc impossible à ce stade de vraiment percevoir si elle pourrait être adaptée aux besoins.

Ces différentes options se différencient notamment via le niveau de discrimination des produits permis, c'est-à-dire la répartition des produits le long de l'échelle choisie, la facilité de compréhension par les consommateurs, ainsi que le rapport effort / impact pour passer d'une note à l'autre.

Il pourrait être envisagé d'utiliser des échelles de normalisation (linéaire ou logarithmique) différenciées par catégorie de produit afin de limiter leur amplitude (et donc de gagner en précision dans la

<sup>35</sup> GT Indicateur – Note 3, agrégation des impacts environnementaux, ADEME, Avril 2021

discrimination des scores) mais une telle approche ne permettrait pas de respecter les arbitrages préalables à l'Expérimentation explicités en 13 : permettre la comparaison intra et inter catégories et créer un système d'évaluation additif afin de pouvoir à terme réfléchir à l'échelle d'un menu ou d'un panier. De telles échelles ne pourront pas être considérées dans l'étude des schémas cibles présentés en partie 3.

Enfin, l'étape à laquelle la normalisation est effectuée est importante, notamment dans le cas de correctifs appliqués après le calcul d'un score ACV unique. Dans ce cas, le GT indicateurs met en évidence que « Le fait de rajouter des « bonus/malus » de type « linéaire » à la suite d'une normalisation de type « logarithmique » peut revenir à attribuer un très grand poids à ceux-ci ; par des effets de « propagation ». Ceci doit être bien considéré dans l'analyse des différents dispositifs. »<sup>36</sup>

**CONCLUSION : une échelle logarithmique semble donc préférable au regard des objectifs de l'affichage. Le Conseil Scientifique propose une formule de régression qui peut être utilisée.**

### 2.2.1.3. Bien qu'imparfaite, l'unité fonctionnelle massique semble être la plus adaptée à date

Le troisième paramètre de calcul concerne le choix de l'unité fonctionnelle, indispensable pour pouvoir comparer deux produits entre eux sur une base commune. L'unité fonctionnelle est l'unité de mesure utilisée pour évaluer le service rendu par le produit. De la même manière que pour comparer le prix de deux fruits un consommateur ramène les prix au kilogramme, pour pouvoir comparer les impacts environnementaux de deux produits, les impacts doivent être ramenés à une unité de mesure commune. Or, il est difficile de définir ce qu'est la fonction principale des aliments tant celle-ci est multiple. Compte tenu de la diversité des aliments et de leurs fonctions, choisir une unité fonctionnelle unique exprimant le service rendu représente un objectif complexe, et aucun accord n'a été trouvé à date sur une fonction globale donnée aux aliments selon le GT indicateurs<sup>37</sup>. Plusieurs options se présentent :

- **Unité fonctionnelle massique** : par kg de produit, la plus utilisée par les projets de l'expérimentation (14 sur 18) ;
- **Unité fonctionnelle volumique** : par litre de produit ;
- **Unité fonctionnelle nutritionnelle** : par exemple rapportée à l'apport en calories ou en nutriments ;
- **Unité fonctionnelle définie par unité** : variante de l'unité fonctionnelle massique (ou volumique) qui ne se base pas sur la même quantité pour tous les produits mais sur une quantité spécifique : pour le produit total ou par portion. Dans le cadre de l'expérimentation, l'Empreinte a par exemple calculé l'empreinte carbone totale du produit fini.

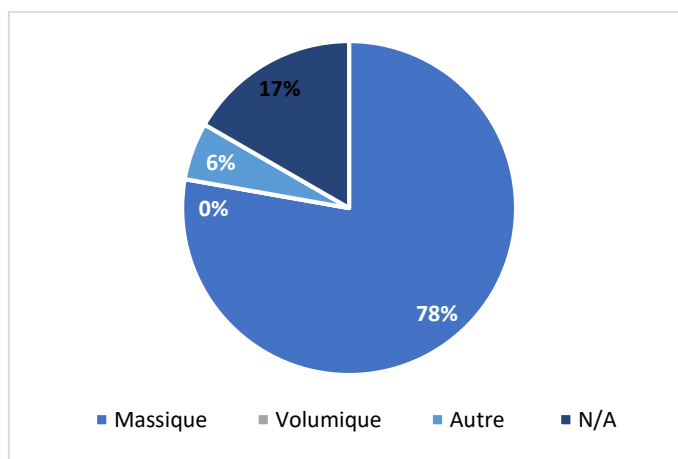


Figure 13 – Unité fonctionnelle : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY)

La grande majorité des projets, 78%, a choisi d'utiliser une unité fonctionnelle massique.

<sup>36</sup> GT Indicateur – Note 3, agrégation des impacts environnementaux, ADEME, Avril 2021

<sup>37</sup> GT Indicateur – Note 5, sujets divers complémentaires à l'ACV, ADEME, Avril 2021



Seule l'Empreinte fonctionne différemment, en proposant une unité fonctionnelle « produit », en affichant l'impact en kgCO<sub>2</sub>eq par produit/unité de vente. Plusieurs projets évoquent **la nécessité d'un travail plus poussé sur l'unité fonctionnelle**, et soulignent l'existence d'initiatives autour d'autres systèmes d'unités fonctionnelles.

- C'est le cas du projet ADEPALE, qui n'a toutefois mené aucun travail sur ce sujet.
- Interbev n'a pas non plus conduit de travail spécifique sur ce sujet lors de ce projet, mais présente une critique de la mesure d'unité fonctionnelle en kg et suggère de répartir les impacts au stade agricole entre produits et services.
- ATLA, qui a réalisé son étude consommateurs sur l'unité fonctionnelle aux 100g et à la portion, a analysé et comparé différentes unités fonctionnelles nutritionnelles : portion, calories, protéines, Sain-Lim SENS. Ces différentes unités fonctionnelles ont fait l'objet d'analyses individuelles en comparaison de la référence pour 100g. Une analyse globale de la dispersion des résultats des scores uniques a également été réalisée. L'unité à la portion paraît être la solution la plus intéressante à creuser, car l'une des plus faciles à mettre en œuvre et permettant de se rapprocher de la consommation réelle. La quantité de calories permet de bien appréhender la fonction « nourrissante » de l'aliment, mais favorise aussi les aliments de plus faible intérêt nutritionnel mais très caloriques. La quantité de protéines a paru être une unité pertinente pour certaines catégories de produits (notamment les produits laitiers), mais pas forcément adaptée à tous les produits alimentaires (ceux qui n'ont pas ou peu de protéines). Le Sain-Lim SENS, se base sur des systèmes de profilages nutritionnels complexes et sont intéressants, mais pose des difficultés de mise en œuvre et d'accessibilité des informations.

Des réflexions sur l'utilisation d'autres unités fonctionnelles sont actuellement conduites en dehors du cadre de l'Expérimentation :

- La FAO (Food and Agriculture Organization) des Nations Unies, travaille actuellement sur le développement d'une méthode d'ACV pour évaluer l'impact environnemental et nutritionnel des aliments à travers un GT FAO. Une des sessions se concentre sur le choix de l'unité fonctionnelle. Un livrable donnant des recommandations méthodologiques a été rendu accessible en octobre 2021<sup>38</sup>.
- L'institut du porc (IFIP) a réalisé une étude<sup>39</sup> soulignant que l'unité fonctionnelle massique (kg) appliquée de manière uniforme à tous les produits ne différencie pas les apports nutritionnels et risque de biaiser la perception des produits riches en eau ou dilués. Les simulations réalisées montrent qu'il est possible de déployer une méthode d'évaluation environnementale capable de comparer les produits entre eux selon une unité fonctionnelle plus fine que le kg, pour les 10 familles de produits étudiées.

Famille de produit	UF proposée	
Boissons sans alcool	kg ou litre	
Fruits et légumes	Portion nutritionnelle	
Laits, produits laitiers, fromages		extrait sec
Matières grasses (végétale, animale)		calcium
Pains, biscottes, pâtes, riz, biscuits, céréales		énergie
Plats composés, pizzas, sandwiches, produits traiteur, soupes		
Produits plaisirs		
Produits sucrés		
Viandes, abats, poissons, charcuterie, œufs, légumineuses		protéines

Figure 14 – Unités fonctionnelles différenciée par famille de produits (source étude IFIP)

Cependant, **le choix d'une unité fonctionnelle autre que massique ou volumique présente également des limites et difficultés**. La principale étant la détermination des familles de produits puisque les nutriments apportés par un produit alimentaire sont la plupart du temps multiples (ex. calories, fibres). Aussi l'approche par catégorie centrée sur une fraction nutritionnelle (calorie, protéine, vitamine, etc.) favorise fortement les aliments très concentrés sur ce paramètre au détriment d'aliments plus « mixtes ». Ceci

<sup>38</sup> <https://www.fao.org/webcast/home/en/item/5687/icode/>

<sup>39</sup> Expérimentation sur l'affichage environnemental - Proposition pour un affichage environnemental des produits alimentaires à l'aide d'unités fonctionnelles adaptées, Les Cahiers de l'IFP, vol 7 - N° 2 – 2021.

semble difficilement justifiable sur une base scientifique. Par ailleurs, comme le souligne le Conseil Scientifique, le choix d'unités fonctionnelles nutritionnelles nécessite l'adoption d'un affichage différencié par catégorie de produits, ne permettant plus de comparaison inter-catégories.

A date, il n'existe pas de consensus sur une méthode d'évaluation des fonctions des aliments. L'unité fonctionnelle massique (c'est-à-dire un score rapporté à 100g de produit par exemple) semble donc être la meilleure option disponible aujourd'hui, et correspond également à la recommandation du Conseil Scientifique. Cette solution a l'avantage d'être commune à tous les produits alimentaires et connue du consommateur.

Pour les boissons, une unité fonctionnelle volumique (par litre) semble plus adaptée. C'est notamment l'unité de référence utilisée pour indiquer le prix de ces produits. Cela nécessitera éventuellement des tests spécifiques, cette unité n'ayant pas été évaluée dans le cadre de l'Expérimentation.

**CONCLUSION: En l'absence de consensus sur une autre unité fonctionnelle, l'utilisation de l'unité fonctionnelle massique consistant à rapporter l'impact au kg de produit « tel que consommé » semble préférable. Des cas particuliers pourront nécessiter des ajustements (boissons, aliments déshydratés, huiles essentielles...)**

## 2.2.2. Données utilisées pour la réalisation des calculs

L'évaluation environnementale d'un produit nécessite l'utilisation de données pour la réalisation des calculs, que ce soit pour le calcul du socle ACV ou pour celui d'éventuels indicateurs complémentaires. Le calcul de l'impact environnemental couple des « données environnementales » avec des « données de pratiques ».

- Données environnementales: ce sont les données de type « ACV », reflétant les impacts environnementaux des matières premières et des différents procédés mobilisés. Ces données sont issues de bases de données environnementales de type Agribalyse ou Ecoinvent ou peuvent être calculées dans le cadre d'une ACV complète.
- Données de pratiques/d'activité: ces données permettent de caractériser un système de production. Elles sont appelées « données d'activités » dans le jargon ACV. Ce sont des données de type catégorie de produit, origine, mode de production, recette, type d'emballage. Ces données sont soit issues directement des entreprises, soit visibles sur les emballages, ou encore disponibles via des bases de données « techniques » publiques ou privées (ex : Numalim, Open Food Fact, etc.).

Les données environnementales et de pratiques/d'activités peuvent provenir de différentes sources, qu'il s'agisse de bases de données publiques ou privées. Ces deux types de données peuvent également présenter un degré de spécificité différent, allant de données pour des produits moyens (données génériques) jusqu'à des données mesurées pour le produit évalué (données spécifiques).

### 2.2.2.1. Un consensus vers l'utilisation de données semi-spécifiques pour le calcul des indicateurs environnementaux

Les données doivent permettre de refléter la nature et l'efficacité d'un processus à une étape du cycle de vie du produit, et sont utilisées pour calculer des indicateurs d'impact après multiplication par un facteur de caractérisation (ex. facteur d'émission carbone). Les données utilisées dans le cadre de l'évaluation environnementale de produits alimentaires peuvent être de trois natures différentes :

- I. des données génériques issues de bases de données ACV (comme Agribalyse) qui permettent d'évaluer l'impact d'un produit « moyen » (ex : baguette de pain standard consommée en France);
- II. des données semi-spécifiques, décrivant plus précisément le produit évalué et permettant de le différencier à partir d'informations caractéristiques (recette utilisée, grand type d'emballage, origine du produit, etc.);
- III. voire des données spécifiques, propres à une référence produit, correspondant à un niveau de précision supérieur et nécessitant le recalcul complet d'ACV (description de la ration alimentaire spécifique du porc utilisé pour le jambon, poids et composition spécifique du matériau d'emballage, etc.).

Par exemple, dans le cas d'un yaourt aux fruits, les données spécifiques concernent les données calculées par le fabricant et spécifiques au yaourt de cette marque comme l'origine et le type de lait, le type de transport, les fruits utilisés, etc. Les données semi-spécifiques concernent les données du yaourt aux fruits moyen dont certains éléments sont spécifiés, par exemple en modifiant les quantités d'ingrédients, le



type d'emballage, etc. Enfin, les données génériques concernent les données moyennes pour le yaourt moyen comme l'emballage « standard » pour la catégorie yaourt, mode de transport « standard » des produits alimentaires, lait « standard » consommé en France, etc.

La question de la spécificité des données se pose d'une part pour le calcul du socle ACV, et éventuellement pour les indicateurs complémentaires (sous forme d'indicateurs ou bonus/malus) qui s'ajoutent à l'ACV pour obtenir le score d'impact environnemental.

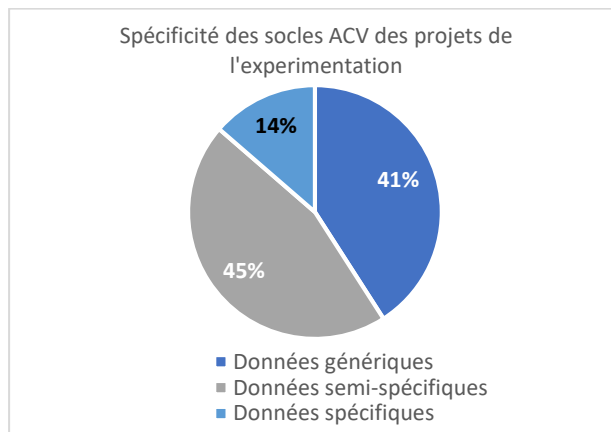


Figure 15 – Spécificité des données : spécificité des données utilisées pour les socles ACV des projets de l'Expérimentation

\*ATLA et Yukan laissent la possibilité à ses utilisateurs de choisir entre les trois spécificités de données

\*\*Les indicateurs hors ACV utilisent tous des données spécifiques

Le graphique ci-dessus identifie le niveau de spécificité des données utilisées pour le socle ACV des projets issus de l'Expérimentation.

- Pour construire les socles ACV, 41% des projets utilisent des données génériques. Il s'agit d'ATLA, Yukan, CrystalChain, ainsi que des projets utilisant la méthodologie Eco-score (qui utilisent un socle ACV générique, auquel s'ajoutent des indicateurs complémentaires sous forme de bonus/malus spécifiques).
- 45% des projets utilisent des données semi-spécifiques, il s'agit de la plupart des projets qui utilisent uniquement un socle ACV retraité comme ADEPALE. IntervBev, qui utilise des indicateurs complémentaires, a également utilisé des données semi-spécifiques pour son ACV.
- Enfin, 14% des projets utilisent des données spécifiques pour leur socle ACV. Il s'agit d'ATLA, Yukan et ExperOil qui recalculent ses ACV selon des scénarios ayant des pratiques de productions différentes.

Au socle ACV s'ajoutent, dans 10 projets sur 18, des indicateurs complémentaires hors ACV, sous forme d'indicateurs complémentaires au socle ACV ou de bonus/malus. Tous ces indicateurs sont construits avec des données spécifiques afin de préciser l'évaluation ACV.

ATLA et Yukan laissent la possibilité de réaliser une ACV selon les trois niveaux de spécificités, afin de s'adapter au mieux aux données dont les utilisateurs disposent.

Ainsi les trois options pré-identifiées présentent des avantages et désavantages.

- **Utilisation de données génériques :** cette option a été utilisée pour le socle ACV par certains porteurs de projets. Lorsque c'est le cas, la base Agribalyse a été utilisée. Agribalyse fournit des valeurs d'impacts environnementaux pour près de 2500 produits alimentaires finis. Ces données sont accessibles et publiques. Cela simplifie le travail des acteurs lors des calculs d'ACV, permet d'homogénéiser les valeurs prises par les différentes parties prenantes, et facilite les mises à jour des données. Toutefois, ces valeurs sont calculées pour un produit moyen et ne prennent pas en compte les spécificités des produits, de leurs méthodes de production, transformation etc. D'une part, elle ne permet pas de comparer les aliments au sein d'une même catégorie, et d'autre part, les valeurs pour certains types d'aliments sont éloignées de la réalité, voire parfois manquantes. Plusieurs projets (Yuka, ITAB, ExperOil etc.) ont soulevé les lacunes et anomalies d'Agribalyse (inventaire, recettes...) et l'importance de mettre à jour et améliorer ces données.
- **Utilisation de données spécifiques :** cette option permet de préciser des paramètres et calculer une ACV plus fiable et précise, qui rend compte des spécificités du produit. Toutefois, aller chercher les données spécifiques à l'ensemble des produits est plus long et plus coûteux qu'une ACV basée sur des données génériques. Le risque serait ainsi élevé d'aboutir à une couverture

réduite des produits alimentaires en France par l’affichage environnemental volontaire, contrairement à l’objectif affiché (cf. Section 2.1.4). L’utilisation de données spécifiques est complexe, car les données ne sont pas toujours disponibles à tous les maillons de la chaîne de production, et nécessitent un logiciel ACV, des compétences spécifiques et du temps pour être exploitées par les fabricants (ou le tiers opérant à leur place). Le risque de rejet par une partie des fabricants (et notamment les TPE/PME) serait élevé, compte-tenu des moyens significatifs à engager.

- **Utilisation de données semi-spécifiques** : cette approche bien identifiée par le GT indicateurs et par le Conseil Scientifique répond à une double contrainte, à savoir permettre une comparaison intra et inter-catégorie et rendre faisable une généralisation progressive du dispositif. Elle consiste à remplacer des valeurs génériques publiques (issues d’Agribalyse par exemple) par des valeurs spécifiques au produit évalué, et ce uniquement pour certains paramètres, par exemple les leviers d’action à fort impact environnemental et/ou les informations facilement accessibles. Cette approche permet ainsi de rapprocher la mesure d’impact de la valeur obtenue par l’utilisation de données spécifiques tout en minimisant l’effort à fournir pour y parvenir.

**Une préférence est donnée à l’utilisation de données semi-spécifiques voire spécifiques**, tel que recommandé par le Conseil Scientifique. Cette approche correspond à l’utilisation conjointe pour un même produit :

1. de données génériques;
2. de données semi-spécifiques;
3. voire de données spécifiques.

L’utilisation de données spécifiques permet de valoriser au mieux les démarches d’écoconception des fabricants et la comparaison des produits au sein d’une même catégorie. Cette solution testée pour certaines filières au travers de projets (filière des huiles végétales pour Experoil et filière laitière pour ATLA notamment) est complexe et requiert des moyens très importants, ce qui risque de limiter la généralisation du dispositif. L’utilisation de données semi-spécifiques publiques et/ou privées semble préférable pour un déploiement à court terme et différents projets ont exploré cette voie de manière convaincante (Yukan, Karbon, etc.). Cette approche permet à la fois une différenciation des produits et une accessibilité à tous types d’acteurs (TPE-PME, acteurs porteurs de solutions numériques, etc.) notamment, sous condition que des outils de calcul soient mis à disposition. Des règles identifiant les leviers d’actions à fort impact à spécifier et les méthodes pour l’effectuer restent à définir pour permettre une approche homogène entre produits, à l’échelle de l’ensemble du secteur agro-alimentaire ou par catégorie de produits. Le degré de spécification minimal des données dans le dispositif cible et la trajectoire permettant d’atteindre ce niveau restent à préciser.

Les schémas cibles présentés en partie 3 devront permettre de préciser le degré de spécification des données semi-spécifiques, ainsi que les modalités de coexistence de données de niveaux de spécification différents.

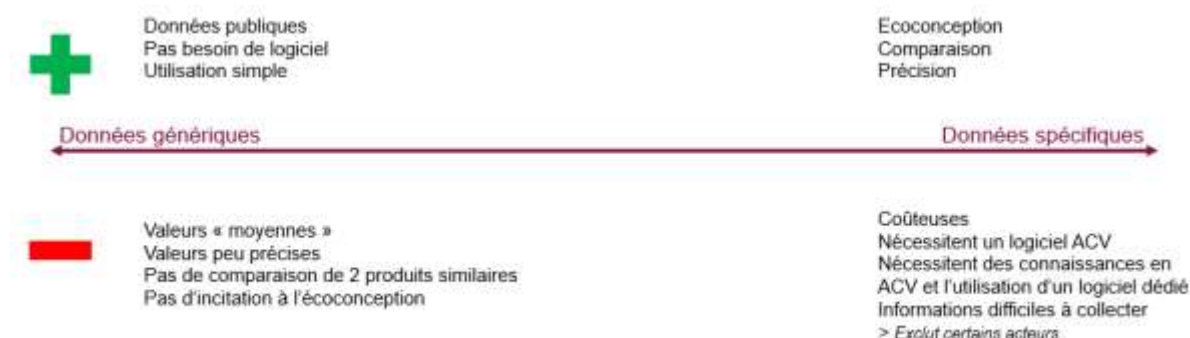


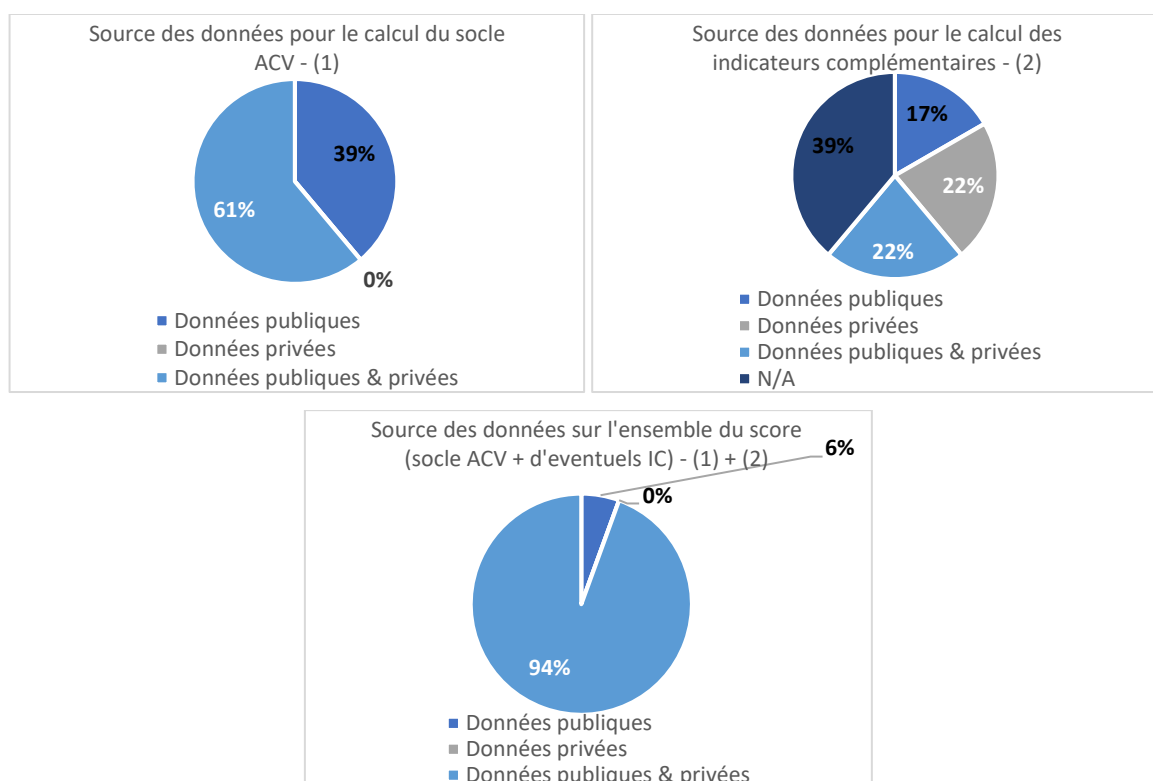
Figure 16 – Bilan des avantages et inconvénients selon le niveau de spécificité de la donnée (source GT indicateurs)

**CONCLUSION** : les travaux montrent le besoin de trouver un équilibre entre précision et coût de mise en œuvre des calculs. L’utilisation d’un socle de données de type Agribalyse semble indispensable, mais celui-ci doit être précisé via des données semi-spécifiques ou spécifiques afin de pouvoir différencier des produits d’une même catégorie, et mieux refléter les caractéristiques des produits.

## 2.2.2.2. Différentes combinaisons de de données publiques et privées peuvent coexister

L'évaluation environnementale d'un produit nécessite l'utilisation de données environnementales et d'activités pour la réalisation des calculs, que ce soit pour le calcul du socle ACV ou pour celui d'éventuels indicateurs complémentaires. Les données peuvent provenir de différentes sources :

- **Données publiques** : il s'agit de données disponibles et accessibles à tous, que ce soit dans une base de données publique (telle qu'Agribalyse), sur un emballage produit (label, ingrédients...) ou dans la littérature scientifique par exemple.
- **Données privées** : dans ce rapport, on regroupe dans « données privées » l'ensemble des données non disponibles ou non accessibles à tous. Il s'agit de données issues de bases de données privées et/ou de données fournies par des producteurs, fabricants, transformateurs, distributeurs, experts etc.



Pour le calcul du socle ACV, 39% des projets se basent uniquement sur des données publiques. Il s'agit notamment des projets utilisant la méthodologie Eco-score, dont le socle est une ACV générique calculée à partir des données publiques d'Agribalyse. On compte également CrystalChain et Interbev qui proposent un socle ACV générique qui s'accompagne d'indicateurs complémentaires spécifiques. 61% des projets utilisent un mélange de données publiques et privées pour réaliser une ACV semi-spécifique. La source publique est toujours Agribalyse. La source de données privées varie. Il peut s'agir de données d'entreprises impliquées dans le projet, comme pour les projets de ATLA ou Invitation à la Ferme, ou de données issues d'acteurs économiques, de dires d'experts ou même de questionnaires. C'est le cas de la Note globale qui a retravaillé son ACV à partir d'un mélange de données Agribalyse et de données issues des réponses des fournisseurs à son questionnaire. Aucune entreprise n'utilise uniquement des données privées pour le calcul des socles ACV, en effet, l'ensemble des projets a fait appel aux données d'Agribalyse.

Pour le calcul des indicateurs complémentaires, sous forme d'indicateurs ou de bonus/malus, 27% des projets utilisent uniquement des données publiques : il s'agit de Eiko, Kisaco et des Mousquetaires. Eiko a utilisé les données issues de la base de données publique Open Food Facts. Kisaco et les Mousquetaires utilisent les données disponibles sur les emballages. Kisaco introduit un bonus en cas de présence du label bio, Les Mousquetaires eux s'inspirent de la méthodologie Eco-score pour calculer un bonus biodiversité, selon les labels dont dispose le produit. 36% des projets utilisent un mélange de données publiques et privées. Open Food Facts par exemple regroupe des données privées, issues de producteurs et des

données publiques, issues des emballages. Yuka également utilise des données disponibles sur les emballages (remplies par des consommateurs ou des free-lance), ainsi que des données privées envoyées par des industriels. Enfin, 36% des projets utilisent uniquement des données privées. Il s'agit par exemple de CrystalChain qui calcule ses indicateurs complémentaires à partir des réponses au questionnaire « Responsable Ensemble » de son partenaire et de la base de données privée Ecolnvent.

Enfin, le score final se compose de la combinaison du socle ACV et d'éventuels indicateurs complémentaires. Un socle avec des données publiques, s'associant à des indicateurs complémentaires privés, donne un score issu de données publiques et privées.

Pour conclure, la base de données publique Agribalyse est utilisée dans l'intégralité des projets afin de calculer une partie ou l'ensemble du socle ACV. Les autres sources de données publiques sont les emballages ou d'autres bases de données publiques comme Open Food Facts. Dans 94% des projets, des données privées sont intégrées, que ce soit dans le socle de l'ACV ou via des indicateurs complémentaires. La source de ces données privées varie : producteurs et/ou fournisseurs dans la majorité des projets, mais également acteurs économiques industriels, dires d'experts, questionnaires privés, bases de données privées. Un projet n'utilise que des données publiques (Eiko), issues des deux bases de données publiques Agribalyse et Open Food Facts.

De plus, plusieurs points sont à noter en ce qui concerne la source de la donnée :

- Les différentes sources des données se différencient par leur disponibilité, leur fiabilité et les coûts associés à leur collecte. En effet, réaliser un questionnaire pour récolter des données techniques privées demande un investissement en temps et argent plus important que d'aller récupérer des données sur Agribalyse.
- Les bases de données privées ne sont pas forcément transparentes sur leurs choix méthodologiques, d'où la nécessité d'instaurer un certain niveau de vérification des données privées.
- Pour les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), les bases de données publiques n'ont pas la même couverture qu'en métropole. Un déploiement évolutif pourrait être envisagé, permettant de récolter progressivement les données manquantes.
- Il est nécessaire de considérer que l'utilisation de données privées par les entreprises, afin de renseigner des données d'activité spécifiques, multiplie les bases de données privées. Cela sursollicite les producteurs/acteurs de la chaîne de valeur. De plus cela rend plus difficile les mises à jour des différentes bases, par rapport à l'utilisation d'une base de données publique commune.

La figure ci-après synthétise les approches retenues par les différents porteurs de projet de l'Expérimentation en termes de données (à la fois d'activités et environnementales) utilisées dans le cadre

de l'ACV (hors bonus-malus externes). Différentes catégories ont ainsi pu être définies, en fonction de la spécificité de la donnée et de la source utilisée (publique ou privée).



Figure 18 : synthèse des approches utilisées par les projets de l'Expérimentation en termes de données utilisées pour l'ACV (hors bonus-malus)

#### CONCLUSION :

La base de données publique Agribalyse peut contribuer au déploiement opérationnel de l'affichage environnemental à court terme, en fournissant à l'ensemble des acteurs des valeurs d'impact environnemental de référence. Cette base de données, gérée par l'ADEME depuis 2010, est d'ores et déjà largement utilisée et s'est montrée être un outil très utile pour la majorité des projets de l'expérimentation. Elle doit cependant encore faire l'objet d'améliorations pour permettre une meilleure couverture de la complexité des systèmes de production, de transformation et de distribution des produits alimentaires. Ces évolutions seront à présent coordonnées dans le cadre du GIS REVALIM créé en 2021 visant à développer collectivement l'évaluation environnementale des produits agricoles et alimentaires.

Ainsi, afin de faciliter le calcul de scores environnementaux, les données environnementales génériques Agribalyse doivent être consolidées, des données environnementales semi-spécifiques publiques doivent être produites et le choix de l'utilisation de données d'activités doit être laissé entre des sources publiques ou privées. Cependant, lorsqu'une donnée privée et plus spécifique est disponible, elle doit être prioritaire. Un système de vérification des données privées devra être mis en place pour contrôler les données issues de bases de données privées.

### 2.2.3. Coût du dispositif

Le dispositif pourra atteindre son objectif de large couverture du secteur agroalimentaire uniquement si ses **coûts de mise en place sont maîtrisés**. Les coûts sont supportés par **les acteurs publics** (i. développement des composantes méthodologiques indisponibles à date, ii. mise à disposition de données génériques et semi-spécifiques, iii. mise à disposition d'un outil de calcul homologué) et **les**

**acteurs privés** (i. collecte des données spécifiques / semi-spécifiques, ii. saisie dans l’outil des données permettant l’évaluation d’un grand nombre de références, iii. mise à disposition de l’affichage aux consommateurs). Pour les acteurs privés, l’expérimentation a démontré que des dispositifs à coûts très bas (autour de 1€/référence pour l’Eco-score, hors frais d’affichage et de contrôle) étaient possibles lorsque ceux-ci se basent sur des données génériques ou semi-spécifiques publiques uniquement, étant donné que le principal poste pour les opérateurs concerne la collecte des données, et le contrôle de celles-ci. Au contraire, dans le cas où il est nécessaire de collecter des données spécifiques ou de réaliser des études PEF « complètes », les coûts atteignent rapidement plusieurs milliers d’euros par référence.

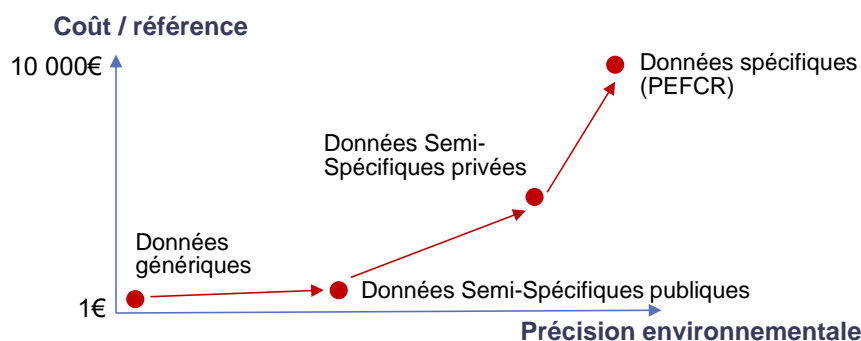


Figure 19 : Coûts observés pour les opérateurs privés en fonction du niveau de précision de la donnée

**CONCLUSION :** dans la perspective d’un déploiement à large échelle du dispositif, fixer un coût limite faible pour l’opérateur pour un premier niveau de calcul, sur la base de données génériques et semi-spécifiques publiques, semble indispensable.

### 2.3. Un relatif consensus sur le type de format efficace

La notion de format englobe plusieurs paramètres et différentes options sont possibles. Il faut définir : l’agrégation du format, la typologie du score et le support d’affichage. Ensuite, il faut définir le message que l’on souhaite mettre en évidence : le type de comparaisons que l’on souhaite pouvoir réaliser et la nature du message. Ces termes sont définis précisément dans la suite de la partie.

EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL		FORMAT DE COMMUNICATION DE L'IMPACT	
Méthodologie de calcul	Données	Format	Message
Méthode d'ACV / Indicateurs	Origine des données	Agrégation du format	Comparaisons
Normalisation	Source des données	Typologie du score	Nature du message
Unité fonctionnelle	Spécificité des données	Support d'affichage	

Figure 19 – Synthèse des paramètres possibles pour le format de communication de l’impact environnemental (source EY)

#### 2.3.1. Attentes consommateurs vis-à-vis d’un dispositif d’affichage environnemental et impact sur leurs pratiques d’achats

Le sujet de l’impact réel d’un dispositif d’affichage environnemental sur le comportement des consommateurs a été étudié par une minorité de projets prenant part à l’Expérimentation. Etant donné la durée de l’Expérimentation et le contexte sanitaire particulier au cours duquel elle s’est tenue, les résultats disponibles lors de la rédaction de ce rapport doivent être **interprétés avec un haut degré de vigilance** (les échantillons sont parfois non représentatifs, la comparabilité temporelle des études est limitée etc.).

Par exemple, l’expérimentation réalisée en restauration collective par Elixir (40 répondants, convives des restaurants pilotes, échantillon faible) a permis de s’intéresser à plusieurs questions en lien avec l’affichage environnemental. Elle a permis de recueillir les réactions globales et de relever un intérêt évident pour la démarche de transparence et d’affichage environnemental. Le format choisi, bien accompagné par une communication annexe, est facilement compréhensible par les convives. L’affichage environnemental **est considéré comme utile par 62% des convives pour effectuer leurs choix en restauration collective**. Ainsi, à la question « depuis que le logo [Eco-score, à côté des plats et menus] est en place, il m’est arrivé de choisir mon plat en fonction de l’Eco-score », la réponse « une fois » est donnée par 17% du panel. Toutefois cet unique choix peut être dû au fait que le client est venu une seule

fois au travail durant la période et a choisi 100% du temps un plat en fonction du score Eco-score, ou qu'il est venu à de multiples reprises au travail et au restaurant d'entreprise, mais qu'il n'a choisi son plat en fonction du score Eco-score qu'une fois parmi plusieurs. Il est donc difficile d'interpréter certains résultats de l'étude.

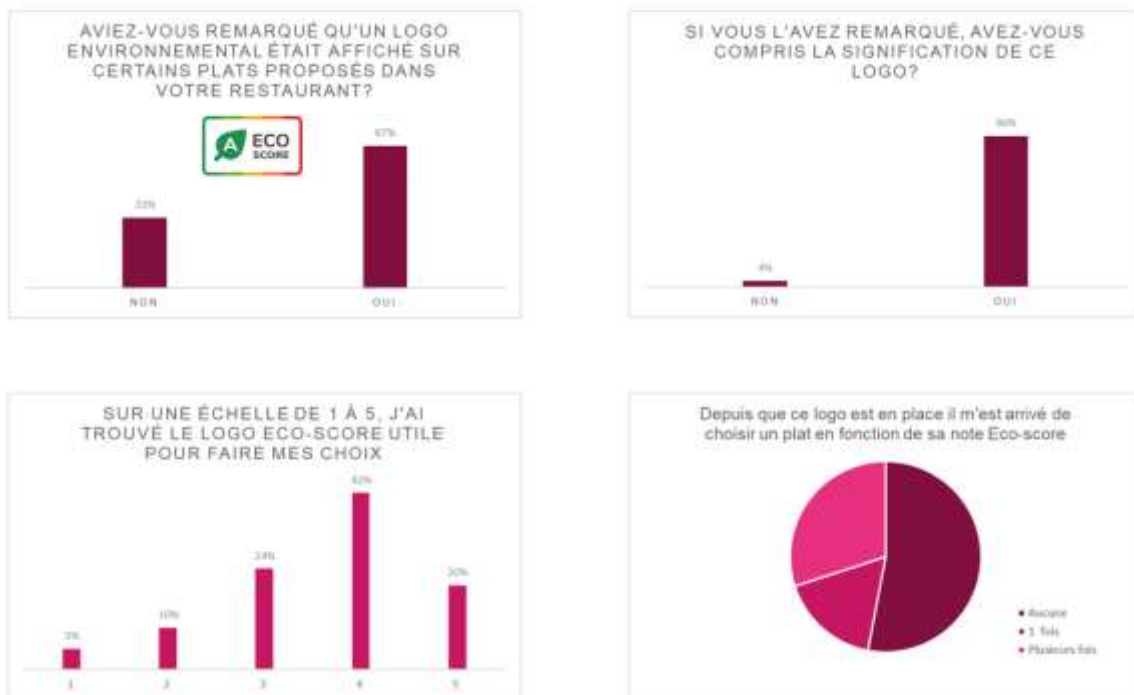


Figure 20 – Bilan de l'Expérimentation de Elior (40 répondants) : résultats de l'étude qualitative (source bilan Elior)

D'après l'étude menée par l'ESA, l'affichage environnemental est plébiscité par les consommateurs. 64% des consommateurs annoncent un possible changement de leurs pratiques d'achat en fonction de la performance environnementale. Pour les consommateurs intéressés par cet affichage, les motivations sont l'envie d'être informés de manière simple et compréhensible pour avoir une consommation responsable mais également pour faire évoluer les pratiques des fabricants de produits alimentaires. Les consommateurs attendent un affichage environnemental clair, lisible et incontestable.

Cette perception est partagée par le GT Formats qui conclue à « un intérêt confirmé des consommateurs pour un dispositif d'affichage, au-delà des éléments présents actuellement (labels, déclarations etc.) ». Le GT Formats note l'accueil globalement favorable qui a été fait aux différents formats préexistants ou testés durant l'Expérimentation, compte-tenu des différentes études qualitatives réalisées (en tenant compte des biais méthodologiques inhérents). Le GT Formats identifie également des différences entre profils de consommateurs, en fonction notamment de leur sensibilité environnementale. Ainsi, les consommateurs les plus sensibilisés aux questions environnementales sont également ceux qui expriment le plus souvent un intérêt pour l'affichage environnemental dans la mesure où ils en attendent une information qui les aidera dans le choix de produits plus respectueux de l'environnement. Le GT Formats souligne malgré tout que l'affichage environnemental vient en complément d'informations déjà présentes et tout autant, voire plus, importantes dans le choix des produits (prix, goût, santé, label, marque, etc.).

Ces perceptions se concrétisent effectivement dans les achats des consommateurs, comme le démontrent deux études conduites par l'INRAE.

- Une première étude conduite par l'INRAE<sup>40</sup> a permis de démontrer l'effet positif d'un affichage environnemental sur l'impact environnemental des achats. Cette étude a ainsi montré qu'un logo présentant une note environnementale synthétique sur le produit permettait d'accroître « de

<sup>40</sup> Etude conduite au Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, Dijon par L. Arrazat, S. Chambaron, G. Arvisenet, S. Nicklaus et L. Marty. Septembre 2021. Elle a mesuré l'impact sur les critères de choix et les intentions d'achats de consommateurs en présence, ou non, d'un logo coloriel en cinq niveaux (notes ABCDE), de type Nutri-Score, établi sur un score environnemental agrégé de type PEF et transversal sur toute l'alimentation.



façon significative la qualité environnementale du panier de biens sélectionné par les consommateurs (par rapport à une situation sans logo) ».

- Une seconde étude conduite par l'INRAE<sup>41</sup> met en évidence que la présence d'un score environnemental augmente l'achat des produits les mieux notés (A-B dans ce cas), et au contraire réduit l'achat de produits les moins bien notés (D ou E); et cela encore plus lorsque la comparaison est effectuée au sein d'une même catégorie de produits.

Cette seconde étude démontre ainsi que tous les formats étudiés permettaient de réduire l'impact environnemental du panier des consommateurs, mais également son prix (notamment pour les logos présentant en plus du score agrégé ABCDE soit une note numérique allant de 0 à 100 soit une vision désagrégée du score).

**CONCLUSION : l'intérêt des consommateurs pour un affichage environnemental est confirmé par l'Expérimentation, qui a également permis de démontrer son efficacité en termes d'impact environnemental (par une évolution effective des actes d'achat), ainsi qu'un potentiel co-bénéfice économique pour les consommateurs.**

### 2.3.2. Compréhension des consommateurs de l'impact environnemental

L'étude ESA souligne que la perception et compréhension d'un dispositif d'affichage varie selon les profils de consommateurs. Ainsi la non-sensibilité globale aux questions environnementales est une source de non-motivation pour certains consommateurs. Un manque de compréhension dans les calculs des indicateurs ainsi que des informations contre-intuitives peuvent conduire à un désintérêt, voire une remise en question du concept d'affichage par les consommateurs. Réaliser des classements de produits en fonction de leur performance environnementale est compliqué pour les consommateurs en général. En effet, les consommateurs ont des idées ancrées qui ne sont pas toujours en cohérence avec les classements ou les notations données par la méthode testée pour l'affichage environnemental. Ces incohérences les surprennent, pouvant les mener à une remise en question de la notation. Le déploiement de l'affichage environnemental va donc nécessiter un investissement conséquent en communication et pédagogie pour expliquer les décalages entre les préjugés des consommateurs et les calculs officiels. Pour améliorer la compréhension, les consommateurs proposent de donner des explications sur l'impact environnemental et sur la méthode de calcul avec des vidéos simples et des exemples concrets (consommation d'eau, kilomètres parcourus...). Ils mentionnent l'importance de sensibiliser différents publics et notamment les plus jeunes, de communiquer largement en amont de l'implémentation sur les emballages et la nécessité de retrouver cet affichage dans les différents types de lieux de commercialisation (hyper et supermarché, magasin bio, vente en vrac...). Enfin, pour augmenter l'acceptabilité de l'affichage, la notion de « contrôle » est déterminante pour les consommateurs qui souhaitent que cette démarche soit encadrée et contrôlée par des organismes indépendants notamment pour éviter toute possibilité d'abus de la part des industriels.<sup>42</sup>

Les résultats de l'étude ESA illustrent les critères attendus par les consommateurs dans le calcul d'un score environnemental :

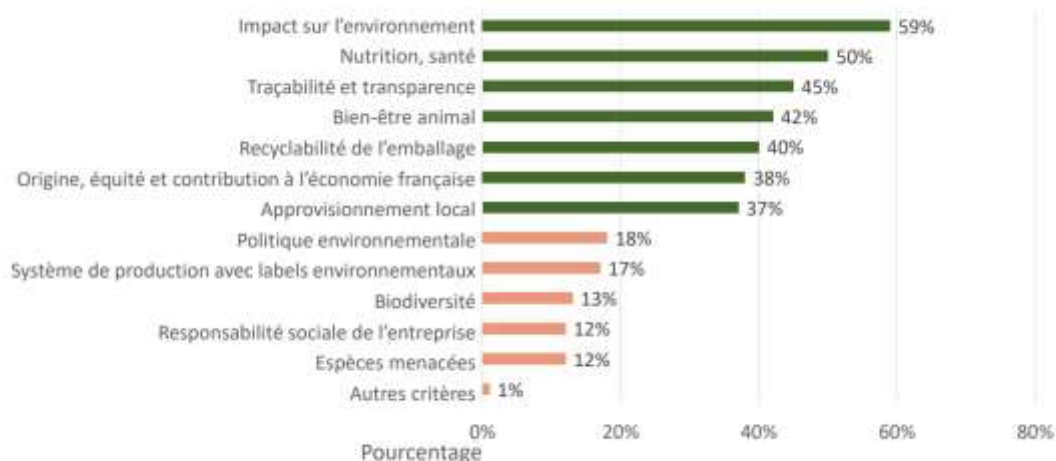
---

<sup>41</sup> Etude conduite au Laboratoire GAEL (UMR CNRS 5313 / UMR INRAE 1215) par Philippine de Lattre et Laurent Muller. Septembre 2021. 1.1.1.1. Elle a mesuré les effets de diverses options d'affichage sur les achats de 620 consommateurs qui ont eu à acheter des produits parmi une offre d'un peu moins de 300 produits disponibles sur le marché sur lesquels étaient affiché l'impact environnemental du produit, sous quatre formats, à savoir un logo coloriel en cinq niveaux (et des notes ABCDE) de type Nutri-Score seul et appliqué soit en transversal sur toute l'alimentation (format 1) soit par catégories d'aliments (format 2), complété par une valeur numérique allant de 0 à 100 (format 3) ou par des sous-scores sur le climat, la biodiversité, etc. (format 4).

<sup>42</sup> ESA, Synthèse de l'étude sur la perception des consommateurs français face aux affichages environnementaux des produits alimentaires, Avril 2021



13 critères présentés aux consommateurs (randomisés) : Critères attendus par les consommateurs



Q16 : « Parmi la liste suivante, choisissez 4 critères principaux que vous attendez dans le calcul de l'affichage environnemental »

Figure 21 – Critères attendus par les consommateurs pour l'affichage environnemental (source étude quantitative ESA)

Ces résultats font écho à d'autres études menées par plusieurs acteurs intervenus lors du GT Formats qui présentent des résultats similaires sur les critères pris en compte et attendus, notamment l'étude qualitative de Carrefour, les études qualitatives et quantitatives Planet-score, l'étude qualitative et quantitative IPSOS pour l'ATLA et CNIEL et l'étude de La Note Globale. L'emballage en premier lieu, l'origine, ou encore le transport sont considérés par une majorité de consommateurs comme des contributeurs forts de l'impact environnemental des produits. Ces éléments sont rarement les composants principaux de l'impact environnemental comme décrit par l'approche d'Analyse de Cycle de vie et le PEF. Par exemple l'étude réalisée par Carrefour illustre la contradiction entre le score affiché et certaines croyances. Les clients tentent de comparer la note de différents produits et de déconstruire le calcul pour comprendre les écarts de scores. Or les critères connus et visibles sur l'emballage (origine du produit, labels) ne suffisent pas à expliquer les différences de scores. Le score est alors perçu comme complexe et contre intuitif avec le risque d'être remis en question.

D'autres impacts, en revanche, sont très largement méconnus ou sous-estimés. C'est le cas des impacts liés à la production agricole par exemple. Le critère de la biodiversité, qui est un enjeu environnemental majeur, est relativement méconnu et classé loin dans les priorités des consommateurs.

L'étude qualitative menée par l'ESA souligne de plus des attentes sur des critères qui ne relèvent pas purement de l'impact environnemental mais peuvent avoir des dimensions sociétales, comme la santé, le bien-être animal, l'origine et la traçabilité.

Une des études conduite par l'INRAE<sup>43</sup> démontre que la présence d'un logo traduisant l'affichage environnemental du produit prend le pas sur les autres critères d'appréciation de la qualité environnementale d'un produit par les consommateurs (ex. type d'emballage, origine du produit, présence d'un label, etc.), et permet de modifier les choix de produits par les consommateurs. Ce résultat suggère que la présence d'un affichage environnemental réduit l'utilisation par les consommateurs de raccourcis ou fausses croyances pour évaluer la qualité environnementale des produits.

Au-delà de la nécessaire dimension pédagogique de l'affichage environnemental (cf. conclusion du GT Formats), un effort d'information et de sensibilisation des consommateurs sera nécessaire, afin d'expliquer le dispositif d'affichage environnemental, les critères pris en compte, les bases des méthodes de calcul mises en œuvre et son utilisation possible.

**CONCLUSION : Afin que le score soit bien compris et accepté et de maximiser l'impact du dispositif sur les consommateurs, il apparaît comme indispensable d'accompagner le déploiement du dispositif d'un effort de pédagogie. Différentes possibilités d'information et de sensibilisation des consommateurs sont identifiées et peuvent se cumuler : directement au travers du format de l'affichage (ex. via une désagrégation du score ou l'apport d'informations analytiques complémentaires), par une campagne de communication adossée au déploiement du dispositif d'affichage environnemental.**

<sup>43</sup> Etude conduite au Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, Dijon par L. Arrazat, S. Chambaron, G. Arvisenet, S. Nicklaus et L. Marty. Septembre 2021.

### 2.3.3. Message transmis par l’affichage

Avant de parler du format de l’affichage environnemental, il convient d’aborder la question du contenu à afficher pour répondre aux objectifs définis, en vue d’adapter le format aux messages souhaités.

#### 2.3.3.1. Un affichage qui doit permettre des comparaisons intra et inter catégories

Compte-tenu des objectifs fixés pour l’affichage environnemental, à savoir de contribuer à la fois à l’évolution des régimes alimentaires et à l’écoconception (cf. section 2.1.7), l’affichage doit permettre à la fois des comparaisons entre catégories (ou inter-catégorie, par exemple des fruits ou une mousse au chocolat), et au sein d’une même catégorie (ou intra-catégorie, par exemple des pâtes entre elles).

Les projets ayant pris part à l’Expérimentation ont majoritairement choisi **une méthode de calcul qui permettait à la fois une comparaison inter et intra catégories** (16 projets sur 18). Seuls deux projets ont proposé une méthode comparant uniquement les produits au sein d’une catégorie : ExperOil et Kisaco. ExperOil, compte tenu de sa spécialisation n’a traité que la famille des huiles végétales alimentaires et a donc proposé une méthode applicable uniquement à cette famille par défaut. Kisaco a choisi une comparaison intra catégories, jugée plus pertinente. Leur conviction est que, pour le consommateur, la comparaison qui a du sens en tout premier lieu est la comparaison entre produits au sein d’une même famille et beaucoup moins la comparaison inter-catégories. Kisaco a mené une étude qualitative sur un échantillon limité non représentatif de la population française (82 personnes, majorité de testeurs intéressés par les sujets environnementaux, 85% résidents en Ile de France) qui conclut que la comparaison intra-catégories, entre les produits d’une même catégorie, est plus intuitive et plus appréciée par les consommateurs.

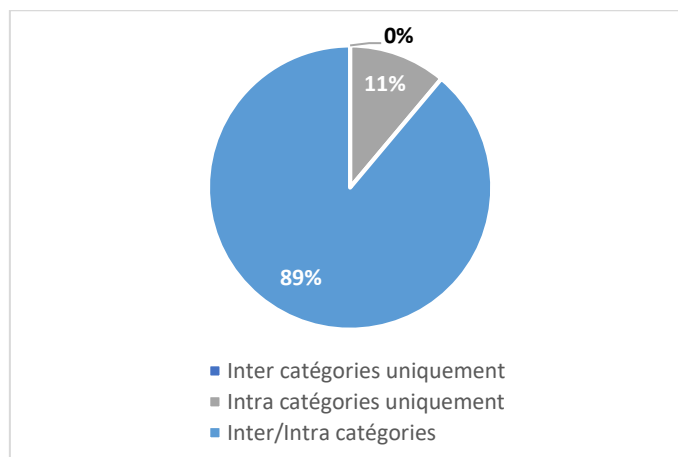


Figure 22 – Affichage : comparaisons : synthèse des options choisies par les projets de l’Expérimentation (source EY)

Concernant la préférence des consommateurs, les résultats des différentes études consommateurs conduites durant l’Expérimentation ne convergent pas. Selon l’étude Yuka (1652 répondants - utilisateurs de l’application), les consommateurs placent les comparaisons inter/intra catégorie au même niveau d’importance. Selon l’étude ESA, les consommateurs sont plus sensibles au classement inter-catégoriel. En effet, cette approche est perçue plus simple, plus compréhensible pour beaucoup de consommateurs et cohérente avec l’approche Nutri-Score avec laquelle les consommateurs sont déjà familiers.

L’approche purement catégorielle peut sembler plus intuitive en premier lieu dans une aide à la substitution. Cependant la délimitation des catégories est une difficulté majeure (ex : lait et boisson végétales ; steak et protéines végétales). Aussi, si l’approche sectorielle peut sembler adaptée en linéaire, une fois chez le consommateur les produits sont mélangés entre catégories ce qui induit des risques forts de confusions et de signaux contradictoires.

Le GT Formats souligne la nécessité d’adapter la longueur de l’échelle (soit le nombre de classes) aux types de comparaison souhaités. Une échelle avec un nombre important de classes étant nécessaire pour une comparaison de produits d’une même catégorie, dans le cas où la méthode de calcul vise à permettre les deux types de comparaisons.

Une des études conduites par l'INRAE<sup>44</sup> démontre l'existence d'effets différenciés entre un affichage transversal à l'ensemble des catégories et un affichage différencié par catégorie de produit. Par exemple, si ce dernier favorise les substitutions au sein d'une même catégorie de produits, en revanche il présente un effet limité sur les régimes alimentaires.

Compte-tenu de la double approche « comparaison intra-catégorie » et « comparaison inter-catégorie », le Conseil Scientifique recommande l'intégration de deux messages distincts au travers de l'affichage environnemental. A savoir une échelle pour guider les consommateurs dans les comparaisons entre catégories (score synthétique, détaillé par la suite) et une échelle distincte pour les guider dans une comparaison au sein d'une même catégorie (cf. section 2.3.2.2. Une combinaison d'affichages est nécessaire pour répondre aux différents objectifs). Toutefois, cette solution n'a été testée par aucun porteur de projet durant l'Expérimentation.

**CONCLUSION : un affichage composite permettant à la fois un positionnement global et une comparaison intra-catégorie semble donc le plus à même de répondre aux objectifs des politiques publiques.**

### 2.3.3.2. Un message transmis qui sera plus ou moins prescriptif

Au-delà du choix de comparer les produits au sein d'une même catégorie ou en transversal, le message communiqué au travers de l'affichage environnemental peut aller plus ou moins loin dans le niveau de conseil fourni au consommateur. On distingue des messages :

- **Prescriptifs** : ils impliquent un jugement et tendent à orienter les choix des consommateurs (prendre ou ne pas prendre le produit) à l'aide d'une interprétation des résultats de l'analyse d'impact et d'un conseil donné au consommateur quant à l'acquisition et à la consommation du produit (au travers de la note attribuée, de la couleur utilisée, etc.).
- **Descriptifs** : ils donnent uniquement une description précise du résultat de l'impact. C'est le cas des affichages numériques par exemple ou de l'affichage proposé par Invitation à la Ferme.

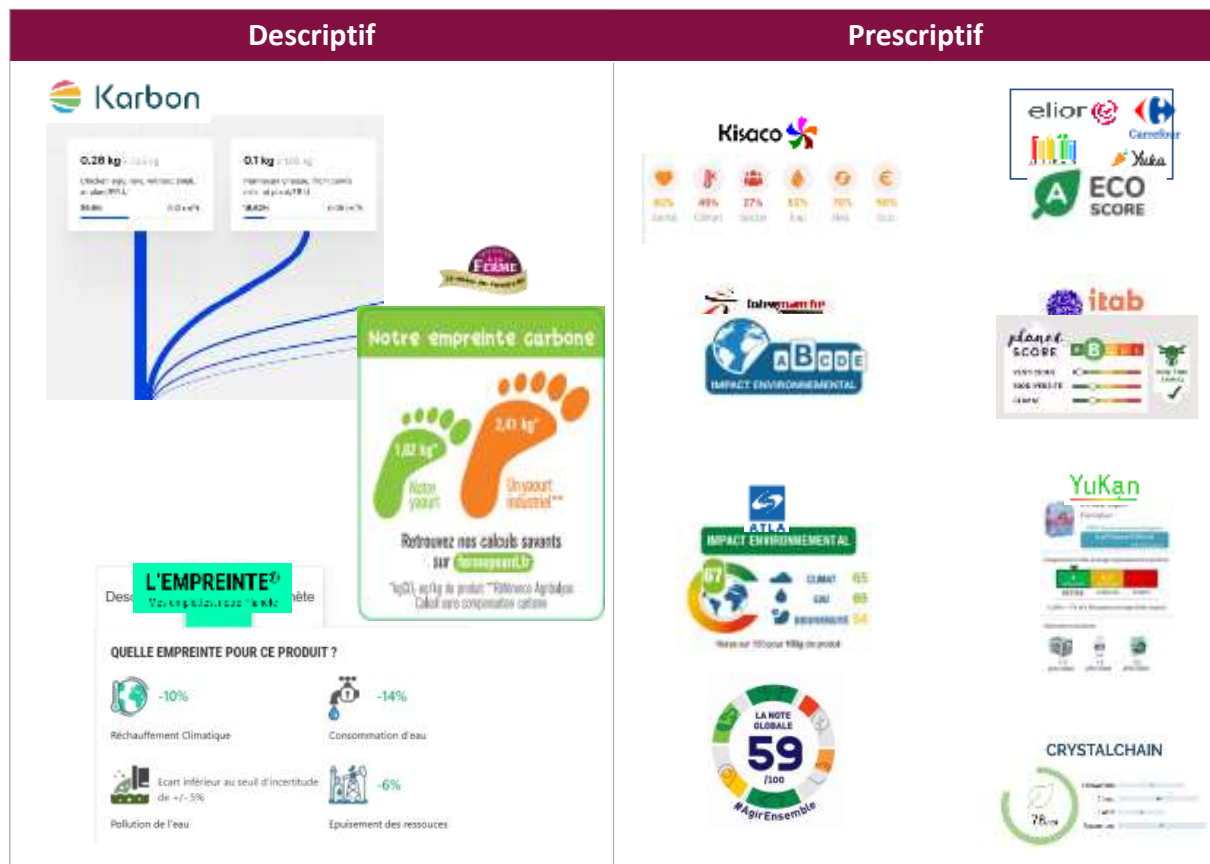


Figure 23 – Affichage : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY)

<sup>44</sup> Etude conduite au Laboratoire GAEL (UMR CNRS 5313 / UMR INRAE 1215) par Philippine de Lattre et Laurent Muller. Septembre 2021. 1.1.1.1.

NB : 2 projets n'ont pas proposé de format, ExperOil et Interbev, ils n'apparaissent pas dans le tableau.

75% des projets de l'expérimentation ont proposé un format prescriptif (12 projets sur les 16 ayant proposé un format)). Il s'agit notamment de l'ensemble des projets utilisant un système coloré allant du rouge au vert ou d'un système alphabétique allant de A à E.

25% des projets (4 sur les 16 ayant proposé un format) ont proposé un format de nature descriptive : l'Empreinte, La Note Globale, Invitation à la Ferme et Karbon. La Note Globale propose une note numérique monochrome sur 100 (toutefois, ils ont testé différentes options plus ou moins prescriptives lors de leurs études consommateurs). Karbon, grâce à son logiciel propose une visualisation de l'ACV sous forme de flux et de listes en unité mPt et en % de l'impact total du produit. L'Empreinte donne l'impact carbone du produit en kgCO<sub>2</sub>eq et le compare à la référence moyenne du produit pour quatre indicateurs prioritaires (réchauffement climatique, épuisement des ressources en eau, eutrophisation des ressources en eau et utilisation des ressources fossiles).

L'étude réalisée par l'ESA indique également de meilleurs résultats pour les affichages prescriptifs que descriptifs. L'affichage avec un code couleur est en effet perçu plus simple et plus efficace pour la plupart des consommateurs. Ces résultats sont confirmés par l'une des études conduite par l'INRAE dans le cadre de l'Expérimentation<sup>45</sup>.

Le GT Format préconise également un format prescriptif. Un équilibre doit être recherché pour un format efficace qui constitue une réelle aide à la décision, sans constituer un « sens interdit » sur certains produits. L'approche pédagogique en complément de l'affichage est importante relativement à cet aspect. Au même titre que le Nutri-score, il semble important d'expliquer que les produits « mal notés » sont à limiter (en fréquence et/ou quantité) mais pas forcément à bannir.

Dans la littérature scientifique, on constate qu'il existe **un consensus autour du choix d'un format prescriptif**<sup>46 47</sup>. Les formats prescriptifs, visuellement attractifs, sont aisément identifiables de tous, et apportent des informations parlantes pour les consommateurs.

Enfin, le Conseil Scientifique recommande également un format d'affichage interprétatif (c'est-à-dire prescriptif), synthétique et coloriel pour avoir un impact significatif. Cela permet en effet de proposer une interprétation directe de la qualité des produits, immédiatement traduisible en décision de choix entre plusieurs produits.

**CONCLUSION : un affichage au message prescriptif, soutenu par l'usage d'un score synthétique et coloré (voir ci-dessous), est à privilégier pour avoir un impact significatif sur le consommateur.**

### 2.3.4. Format d'affichage

Après avoir déterminé une méthode d'évaluation de l'impact environnemental, il convient de définir un format d'affichage. Différentes caractéristiques du format d'affichage doivent être définies : son niveau d'agrégation (détail de l'information présentée, soit agrégé ou analytique), sa typologie (colorimétrie, échelle, nombre de classes) et son support (emballage, point de vente, en ligne).

#### 2.3.4.1. Un format synthétique agrégé privilégié

Le premier paramètre concerne le niveau d'agrégation du score, lorsque celui-ci est multicritères (ce qui est le cas pour 17 projets sur 18). Plusieurs options se présentent :

- **Un score présenté sous format agrégé** : sous forme d'un score unique, permettant de transmettre une vision d'ensemble de l'impact environnemental du produit. Ce format a été retenu par 8 projets sur 16 (dont 2 projets ayant testé les 2 types de scores et un projet non concerné car proposant un affichage monocritère), avec par exemple les projets se basant sur la méthodologie de l'Eco-score (Carrefour, Yuka, Elior, Open Food Facts, Eiko, Karbon), les Mousquetaires avec le score Impact de l'ADEME.
- **Un score présenté sous format analytique uniquement.** C'est notamment le cas de **Kisaco**, qui présente sur son application six indicateurs, dont trois environnementaux (air, eau, sol), un relatif

<sup>45</sup> Etude conduite au Laboratoire GAEL (UMR CNRS 5313 / UMR INRAE 1215) par Philippine de Lattre et Laurent Muller. Septembre 2021.

<sup>46</sup> P. Crosetto, Anne Lacroix, L. Muller, B. Ruffieux, European Review of Agricultural Economics, 2020

<sup>47</sup> L. Muller, B. Ruffieux, Nutrients, 2020

au sujet de la santé, un relatif à l'enjeu social et un traitant des questions économiques ainsi qu'une description détaillée de chaque indicateur.

- **Un score présenté sous format « composite »**, avec un score environnemental unique décomposé en plusieurs indicateurs pour expliciter l'impact environnemental. L'ITAB, par exemple, a présenté un Planet-score analytique détaillant trois indicateurs : les pesticides, la biodiversité et le climat, auxquels s'ajoute un indicateur bien-être animal sur l'affichage, mais qui n'est pas comptabilisé dans le calcul du score agrégé.

La figure ci-après catégorise les formats utilisés dans le cadre de l'Expérimentation, selon leur nature agrégée, analytique ou composite.

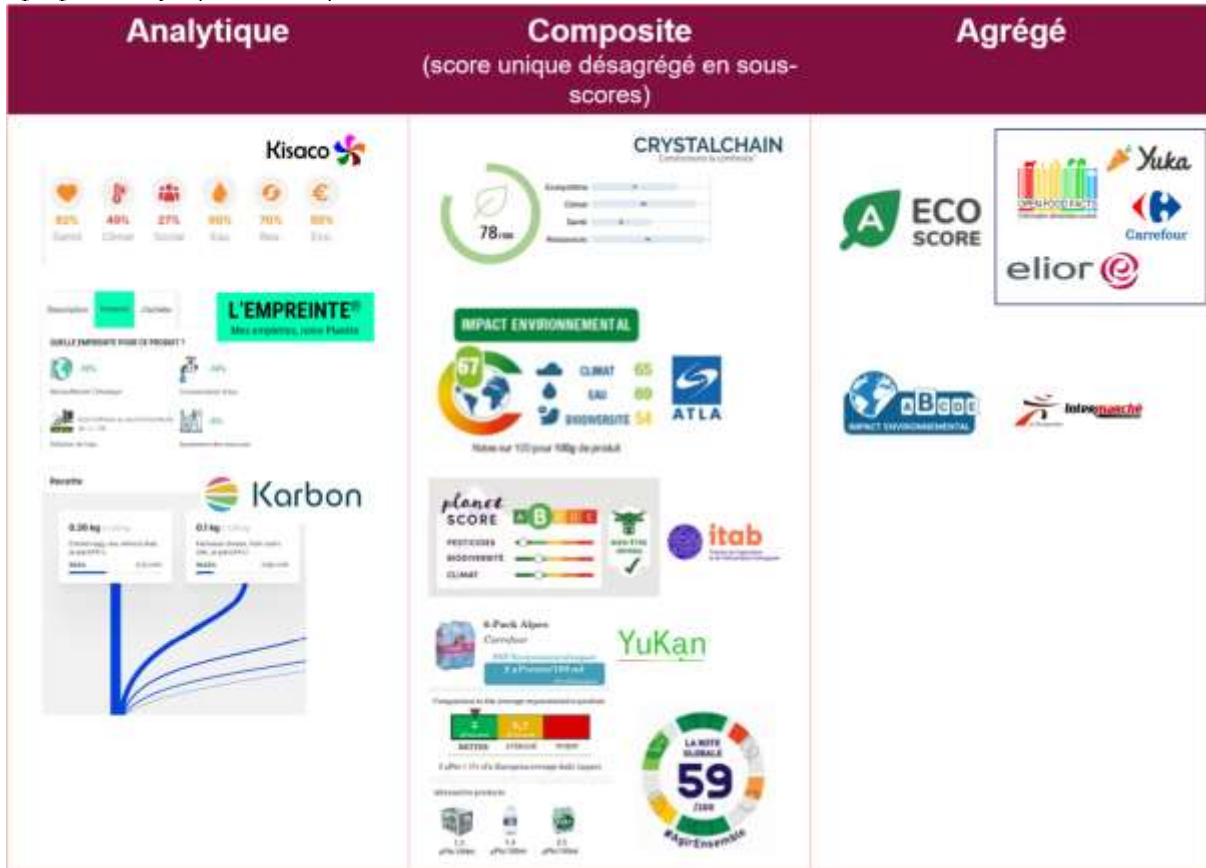


Figure 24 - Synthèse des formats analytiques/agrégés proposés par les projets de l'Expérimentation

NB : deux projets n'ont pas traité la thématique format (Interbev et ExperOil), tandis que deux projets ont testé plusieurs formats dont un format agrégé et un format analytique (ATLA et l'ITAB). Invitation à la ferme propose un affichage mono-critère (impact carbone), la question de l'agrégation ne se pose donc pas pour ce format.

Ainsi, les projets de l'Expérimentation ont préféré présenter leur score avec un format agrégé ou composite plutôt qu'analytique.

Les différentes études consommateurs conduites dans le cadre de l'Expérimentation (au sein des projets ou par des équipes de recherche (ex. étude ESA)) convergent globalement sur les mêmes formats à privilégier, avec quelques nuances : certaines concluent à une meilleure efficacité d'un score présenté sous format agrégé seul, d'autres à celui d'un score présenté sous format composite, c'est-à-dire complété par des indicateurs détaillés :

- L'étude ESA souligne qu'un indicateur agrégé est plus efficace, afin qu'il soit compréhensible de tous, mais qu'il peut être complété par des informations complémentaires optionnelles. Concernant la compréhensibilité du format d'affichage, l'étude menée par Yuka (1659 répondants) indique que 98% des utilisateurs jugent un indicateur agrégé comme l'Eco-score clair. Un risque de difficulté d'interprétation des résultats de la part des consommateurs pour un score agrégé couvrant de multiples enjeux environnementaux a toutefois été rapporté.



- Certains projets de l'Expérimentation concluent toutefois à une préférence pour un score présentant également des informations analytiques. C'est le cas notamment du projet mené par l'ITAB<sup>48</sup> qui conclut à la préférence des consommateurs pour un Planet-Score présentant à la fois un score agrégé et le score de trois sous-indicateurs (ainsi qu'un logo sur le bien-être animal) : pour 80% des consommateurs, contre 20% pour un score agrégé uniquement. Le projet conclut également à une plus grande efficacité de ce score qui influencerait 81 % des consommateurs (contre 70 % dans le cas du format agrégé). Un indicateur semi-agrégé semble procurer au consommateur une certaine autonomie, ainsi qu'une plus grande confiance dans la transparence de l'indicateur. La présentation d'indicateurs complémentaires, en plus d'un indicateur agrégé et ce directement sur le packaging, semble donc apporter une certaine plus-value.

Le GT Formats conclue également en faveur d'un format agrégé ou semi-agrégé (c'est-à-dire un score unique avec un nombre très limité d'indicateurs complémentaires affichés).

En revanche, l'option de n'utiliser qu'une information analytique n'a pas été recommandée, que ce soit par les différentes études qualitatives (ESA) ou par le Conseil Scientifique. Le Conseil Scientifique conclut en effet qu'un format analytique proposant plusieurs composantes à arbitrer par le consommateur est moins efficace à cause du dilemme remis pour arbitrage au consommateur, d'où la nécessité d'un format d'affichage synthétique en vue d'avoir un impact significatif sur les changements de comportements (Recommandation 6 du Conseil Scientifique).

Le Conseil Scientifique ne tranche en revanche pas entre l'affichage d'un indicateur unique et un affichage composite constitué de l'indicateur unique complété par des informations analytiques sur les différents impacts environnementaux entrant dans le calcul, à condition que le consommateur identifie facilement le message transmis par l'indicateur synthétique. Cette seconde approche peut en effet permettre de contribuer à l'effort de pédagogie nécessaire pour informer les consommateurs en vue d'améliorer leur compréhension des impacts environnementaux des produits alimentaires (cf. Recommandation 8 du Conseil Scientifique). Une telle approche nécessite une réflexion concernant le support d'affichage, compte-tenu de l'espace supplémentaire requis pour afficher des indicateurs complémentaires (par rapport à un score unique), comme le souligne le GT Formats.

L'étude de l'INRAE<sup>49</sup> confirme le maintien de l'efficacité du score agrégé (en termes d'évolution des pratiques d'achat des consommateurs) lorsque des sous-scores analytiques sont ajoutés. Ces derniers ne réduisent donc par la portée du score agrégé, tout en participant à l'effort de pédagogie à conduire auprès des consommateurs (cf. section 2.3.3). Au contraire, ces sous-scores peuvent permettre de renforcer l'effet en termes de substitutions intra-catégories en rendant plus visibles les améliorations de la qualité environnementale des produits (efforts d'écoconception).



Figure 25 – Appréciation des consommateurs pour un affichage composite ou agrégé  
Réponse à la question : « Entre ces deux formats de Planet-Score, lequel préférez-vous ? » (source :  
Etude quantitative Planet-Score - 1000 répondants)

Les membres du GT soulignent que les choix du visuel et du nom du dispositif d'affichage environnemental doivent également i) évoquer clairement les enjeux environnementaux (l'utilisation d'une icône planète apparaissant comme une bonne pratique); ii) être suffisamment repérables et identifiable comme tels sur le support d'affichage ; iii) se différencier du Nutri-Score pour éviter toute confusion (tout en conservant une certaine convergence entre les dispositifs).

Les membres du GT Formats ont également noté un point d'attention quant à l'utilisation du terme « éco » pouvant porter à confusion, car pouvant concerner à la fois des sujets économiques et écologiques. Par ailleurs, l'article 23.2 du Règlement (CE) n°824/2007 du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, actuellement applicable (puis l'article

<sup>48</sup> Constituée d'une étude qualitative de 58 entretiens individuels en magasin (au sein d'une entreprise bio et d'une entreprise conventionnelle), et d'une étude quantitative (1000 personnes, questionnaire en ligne sur une période de 5 jours sur deux échantillons : le premier groupe était exposé au Planet-score semi-agrégé et le second au score agrégé).

<sup>49</sup> Etude conduite au Laboratoire GAEL (UMR CNRS 5313 / UMR INRAE 1215) par Philippine de Lattre et Laurent Muller. Septembre 2021. 1.1.1.1.

30 du Règlement (UE) n°2018/848 à compter du 1er janvier 2022) ne permet pas l'utilisation du terme « éco » employé seul ou associé à d'autres termes dans l'UE, pour l'étiquetage, la publicité et les documents commerciaux d'un produit agricole qui ne serait pas conforme à la réglementation AB.

**CONCLUSION : la présentation du format sous forme d'un score agrégé ou semi-agrégé mettant en avant plusieurs indicateurs utilisés pour le calcul du score, semble à privilégier, mais reste à préciser, selon les indicateurs retenus. Il faut toutefois garder comme objectif d'aboutir à un affichage physique suffisamment synthétique et attractif pour le consommateur.**

### 2.3.4.2. Une combinaison d'affichages est nécessaire pour répondre aux différents objectifs

Il convient ensuite de définir la « typologie » du score, c'est-à-dire les différentes caractéristiques du format d'affichage parmi les options suivantes :

- **Sa colorimétrie** : en couleurs contrastées ou uniforme.
- **Son échelle** : numérique ou alphabétique.
- **Son nombre de classes** : de 3 à 100 de manière générale.

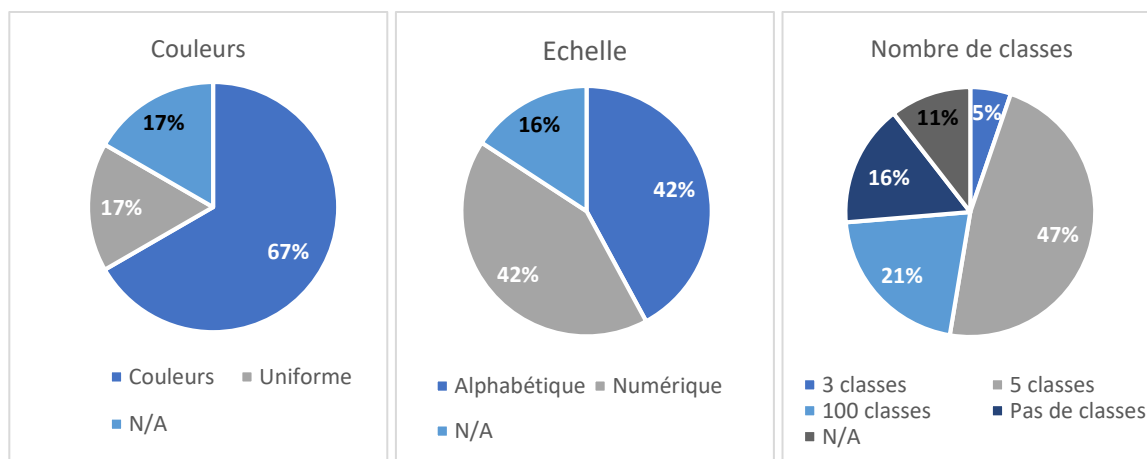


Figure 26 – Affichage : modalité du score : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY)

Concernant la colorimétrie, les projets ayant pris part à l'Expérimentation ont préféré les affichages colorés (67%, soit 12 projets). Seuls 3 projets n'utilisent pas de jeux de couleurs : Karbon qui représente les résultats de ses ACV sous forme de flux et de listes sur son logiciel, l'Empreinte qui donne des descriptions et des pourcentages associés aux émissions du produit par rapport à un produit moyen, les Mousquetaires qui ont utilisé le logo Impact Environnemental, développé par l'ADEME, en monochrome bleu.

Les formats numériques et alphabétiques sont utilisés à part égales par les porteurs de projet de l'Expérimentation. Seuls quatre projets se situent en dehors de ce schéma : ExperOil et Interbev (n'ont pas proposé de format d'affichage), Eiko (un boîtier affiche le résultat sous forme d'une couleur allant du vert au rouge, selon cinq niveaux, correspondant aux cinq niveaux de l'Eco-score, sans précision ni numérique, ni alphabétique) et Karbon (représentation sous forme de listes et flux).



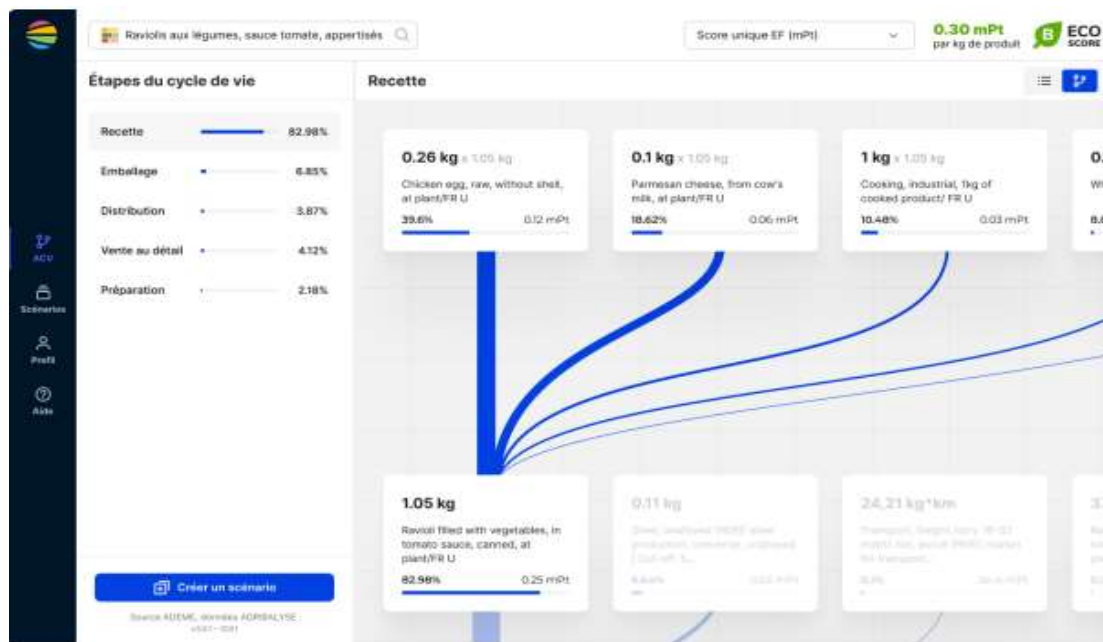


Figure 27 – Echelle – Visualisation sous forme de flux dans le logiciel Karbon

Enfin, concernant le nombre de classes, il fut le plus souvent de 5 dans le cadre de l'Expérimentation, avec les 8 projets utilisant une échelle alphabétique ABCDE et Eiko (avec son boîtier de 5 couleurs). Quatre projets ont choisi une répartition selon 100 classes, sous la forme d'une échelle numérique de 1 à 100 (comme la Note Globale, CrystalChain ou ATLA dans l'un de ses formats testés), ou en pourcentage (comme Kisaco). Enfin un projet a utilisé un système de trois classes, il s'agit de l'Empreinte, qui a créé un système de trois médailles (or, argent, bronze) selon l'engagement Net Zéro du produit en kgCO<sub>2</sub>eq. La médaille d'or correspond à un produit déjà compatible avec un monde à l'équilibre net carbone (2045), la médaille d'argent correspond à un produit compatible avec la trajectoire Net Zero jusqu'en 2030. La médaille de bronze correspond à un produit compatible avec la trajectoire Net Zero jusqu'en 2022, mais qui doit s'améliorer rapidement sous peine d'être déréférencé de leur site.

L'étude ESA montre que parmi plusieurs formats proposés, les consommateurs préfèrent un format alphabétique. Sur 29 personnes, 23 préfèrent le format d'affichage Impact de l'ADEME avec des lettres, seulement 6 préfèrent le format numérique avec une note sur 100. De plus, l'étude montre que les formats les mieux compris par les consommateurs sont également les formats alphabétiques, avec en première position l'affichage Impact Environnemental de l'ADEME (cf. figure ci-dessous).



Figure 28 – Résultats du sondage réalisé après la présentation de l'affichage Impact Environnemental de l'ADEME et ses déclinaisons numériques/alphabétiques (source étude ESA - 1065 répondants)



Figure 29 – Compréhension des consommateurs de différents formats d'affichage Réponse à la question : Je trouve cet affichage efficace pour transmettre l'information sur la performance environnementale du produit (source étude ESA - 1065 répondants)

Le GT Format et le Conseil Scientifique confirment l'efficacité d'un mode d'affichage simple alphabétique, coloré et avec un nombre limité de classes pour guider les consommateurs dans les comparaisons de produits appartenant à des catégories différentes. Un format alphabétique est plus clair pour le consommateur et contribue donc de manière plus effective à l'objectif d'évolution des régimes. Un nombre de classe allant de 3 à 10 permet d'avoir une efficacité optimale auprès des consommateurs. Le GT souligne l'importance pour le consommateur de pouvoir visualiser l'échelle sur le format d'affichage. Enfin le format colorimétrique allant du vert au rouge, prescriptif, est nécessaire pour que le dispositif d'affichage environnemental s'inscrive dans une démarche pédagogique auprès des consommateurs. Toutefois, selon le Conseil Scientifique une telle échelle alphabétique, à cinq niveaux par exemple, ne serait pas suffisante pour accompagner et valoriser les démarches d'écoconception des produits avec un affichage transversal à l'ensemble des catégories de produits (Recommandation 7).

Le GT format souligne les avantages d'un score numérique. L'apport d'une information plus fine et/ou la définition d'un plus grand nombre de classes peut être utile pour les entreprises afin de valoriser les approches d'écoconception. En effet, les évolutions de l'impact environnemental d'un produit transparaissent davantage avec ce format étant donné qu'elles restent relativement faibles au regard de la différence d'impact entre deux produits de catégories différentes. C'est pourquoi le Conseil Scientifique recommande de compléter l'échelle alphabétique (en 5 niveaux) par une valeur numérique comprise entre 0 et 100 (Recommandation 7) à la place ou en plus de sa décomposition en sous-scores analytiques (voir plus haut).

Une des études conduites par l'INRAE<sup>50</sup> démontre en effet que l'utilisation d'une valeur numérique en complément du logo synthétique alphabétique permet bien de conduire à la fois à des substitutions intra et inter catégories, et n'amointrit pas les effets du logo synthétique. Le Conseil Scientifique précise toutefois qu'une seconde échelle numérique peut présenter un intérêt moindre lorsque la précision du calcul de l'impact environnemental des produits est réduite.

**CONCLUSION : un compromis doit être recherché entre l'usage d'un nombre de classes réduit associé à un code colorimétrique tel qu'un affichage alphabétique (A à E) qui faciliterait la compréhension du consommateur et l'évolution des régimes et l'usage d'un nombre de classes important via une note chiffrée (de 0 à 100 par exemple) qui répondrait à l'exigence de comparaison au sein d'une même catégorie de produits et l'incitation à l'écoconception. Une combinaison de ces deux options (alphabétique et numérique), coloré et prescriptif semble la voie à privilégier pour répondre aux différents objectifs de l'affichage. Des tests graphiques restent à réaliser pour valider la faisabilité de cette combinaison et sa compréhension par les consommateurs.**

### 2.3.4.3. Utilité d'un support d'affichage mixte physique/numérique

En ce qui concerne le support d'affichage du score, plusieurs options se présentent :

- sur l'emballage,
- sur le point de vente,
- en ligne (site internet ou application).

Les projets ayant pris part à l'Expérimentation ont mobilisé différents supports d'affichage, en fonction notamment de la nature des porteurs et partenaires des projets. Un plus grand nombre de projets (8) s'est appuyé sur un support d'affichage en ligne. Trois projets ont proposé un affichage sur l'emballage : l'ITAB, Invitation à la Ferme et La Note Globale. Deux projets ont proposé un support d'affichage en point de vente : l'ITAB, à travers une signalétique magasin, et Elior qui proposait un affichage de l'Eco-score dans plusieurs de ses restaurants sur des écrans, des affiches, à côté du nom des plats, ou sur la liste des menus. Enfin, cinq projets n'ont pas proposé de support d'affichage, ou proposé un support différent, comme c'est le cas pour le boîtier du projet Eiko.

<sup>50</sup> Etude conduite au Laboratoire GAEL (UMR CNRS 5313 / UMR INRAE 1215) par Philippine de Lattre et Laurent Muller. Septembre 2021. 1.1.1.1.

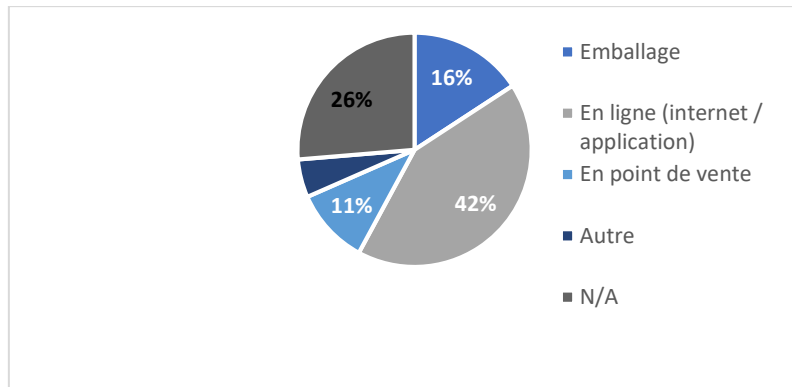


Figure 30 – Affichage : support d'affichage : synthèse des options choisies par les projets de l'Expérimentation (source EY). \* Certains projets ont testé plusieurs formats (ITAB)

L'étude ESA souligne **un fort attrait pour l'affichage sur emballage** comme pour l'affichage en ligne pour les consommateurs.

- L'étude souligne que, même si cet affichage augmente la quantité d'informations présentes sur les emballages, le concept de l'affichage environnemental est plébiscité par les consommateurs. 70% des consommateurs ont déclaré un réel attrait pour la présence de l'affichage environnemental sur les emballages.



Figure 31 - présence d'un affichage sur emballage ou en ligne : réponses aux questions : « je suis intéressé(e) pour avoir un affichage environnemental sur les emballages des produits alimentaires » et « je suis intéressé(e) pour avoir un affichage environnemental sur les sites internet associés aux produits alimentaires ou sur les sites de vente en ligne de produits » - (source étude ESA, 1065 répondants)

- **Le format physique permet de toucher le plus grand nombre** (enfants, personnes non connectées, personnes âgées), **mais pose la question de l'opérationnalité et de l'évolution dans le temps** (comme évoqué en GT Formats), notamment si on met en place à court terme un dispositif officiel ayant vocation à évoluer pour s'améliorer à moyen terme. Un affichage sur l'emballage nécessite notamment un travail de refonte du packaging, opération ayant un certain coût pour l'industriel et qui nécessite également de la place sur l'emballage. L'affichage sur le produit pose également la question du cas des produits en vrac comme les fruits et légumes (avec des possibilités d'affichage en magasin toutefois). Enfin, ce format peut représenter une difficulté supplémentaire pour les produits importés, du fait de la multiplication des emballages nécessaires pour s'adapter au marché français. Un affichage en magasin (sur les rayons, en tête de gondole) permettrait de bénéficier des avantages de ce type d'approche tout en limitant la charge de travail et financière liée à l'opérationnalité.
- L'utilisation d'un **dispositif dématérialisé**, accessible par une application ou un site internet via un QR code, **permet d'apporter un niveau d'information supplémentaire** renforçant la transparence et la pédagogie. Il permet également d'éviter certaines contraintes de l'affichage sur emballage, comme l'affichage pour les produits vrac, le format restreint, ou la difficulté de mise à jour des informations. 67% des consommateurs déclarent un intérêt pour des informations descriptives supplémentaires déportées via un support dématérialisé et plus de 60% des consommateurs interrogés dans l'étude ESA déclarent qu'ils se serviraient d'un QR code pour aller chercher des informations complémentaires. De plus, un tiers des répondants de l'étude ATLA considèrent cette solution indispensable. Les éléments à communiquer via le QR code seraient en particulier les suivants : les preuves des engagements de la marque, les étapes de production du produit au plus fort impact environnemental, les critères environnementaux pris en compte dans le calcul de l'indicateur (Etude ATLA, questionnaire, 1200 répondants).

#### Informations supplémentaires sur l'affichage

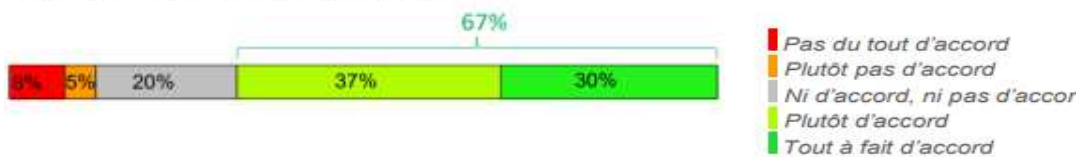


Figure 32 – Informations supplémentaires sur les critères utilisés : réponses à la question : « je suis intéressé(e) pour avoir des informations supplémentaires sur l'affichage » (source étude ESA - 1065 répondants)

Le GT Formats préconise une certaine souplesse, en laissant le choix du support aux industriels, tout en soulignant la complémentarité des deux formats et en rappelant la limite de l'information numérique pour une partie de la population. Le GT Format souligne également que la simplicité du Nutri-Score pose question dans le cas d'un score environnemental. En effet, dans le cas du Nutri-Score, la lecture peut être étayée par les informations disponibles sur les emballages, dans les tableaux nutritionnels, et par les informations reçues via le Programme National Nutrition Santé (PNNS). Ainsi, il faudrait dans le cas de l'affichage environnemental envisager l'apport d'informations complémentaires à celles on-pack, en linéaire ou en déporté pour s'assurer de la confiance des consommateurs envers le dispositif proposé et donc rendre son utilisation effective et impactante.

Le Conseil Scientifique propose également de laisser la possibilité de répartir l'information sur différents supports compte-tenu notamment de la place limitée sur la face avant des emballages pour afficher de nouvelles informations.

**CONCLUSION : une certaine souplesse dans le support d'affichage devrait être laissée aux industriels, avec une incitation à un format sur emballage et la possibilité d'avoir accès à des informations complémentaires de manière dématérialisée (application ou site internet, via QR code par exemple).**

#### Le cas de la restauration collective

Aucun projet ne portait sur la restauration commerciale. Un seul des 18 projets de l'expérimentation portait sur la restauration collective (projet Elixir). Ce projet a été fortement impacté par le contexte sanitaire 2020-2021, qui a perturbé l'activité du secteur de la restauration collective. S'il est difficile de ressortir des conclusions fermes et générales à partir de cette expérience, il semblerait que les attentes des clients existent. La comparaison peut s'effectuer entre les alternatives proposées et sur la base de rations réelles (choix entre plusieurs menus, plats, desserts, etc.). Les enjeux méthodologiques sont globalement similaires à ceux de l'échelle produit/magasin, avec cependant un moindre besoin en données semi-spécifiques car l'enjeu est de comparer différents plats ou menus entre eux plutôt que des produits similaires de marques concurrentes. Des outils adaptés à cette échelle de travail et une petite précision du cadrage méthodologique pourraient être développés à long terme. Ceci pourrait être mené à l'issue des futurs travaux sur la méthode de calcul à l'échelle du produit, en capitalisant sur les développements méthodologiques similaires ou en lien avec le conseil national de la restauration collective. Cependant, dans le cadre de la très forte mobilisation du secteur de la restauration collective sur les dispositions contraignantes récentes (loi EGALIM, Loi climat et résilience), ce chantier ne peut pas constituer une priorité dans l'immédiat.

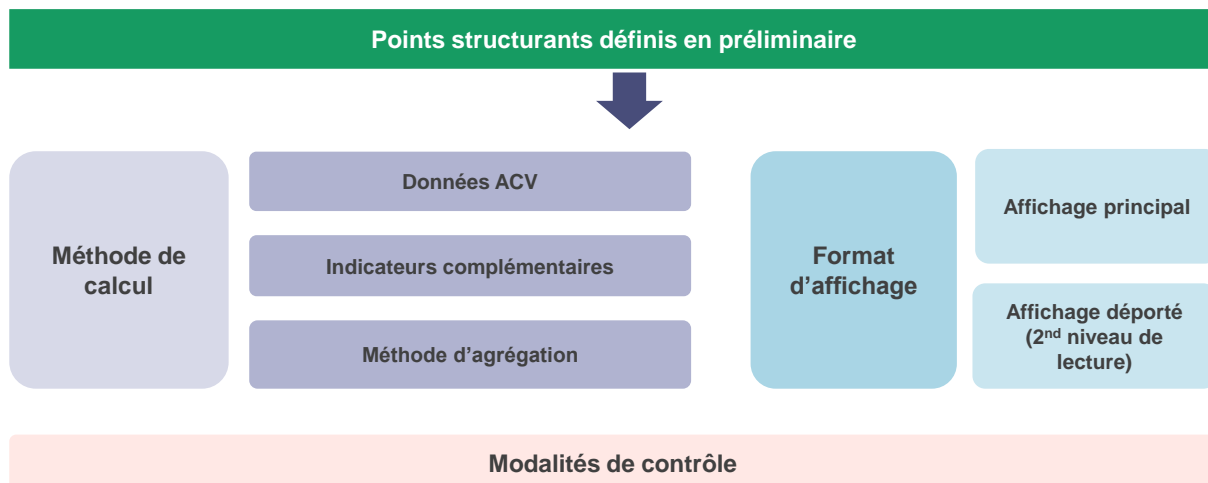
### 3. Propositions et perspectives

Les 18 projets menés dans le cadre de l'expérimentation font la démonstration qu'il est aujourd'hui techniquement possible de mettre en place un système d'affichage environnemental pour les produits alimentaires, c'est également une des conclusions du Conseil Scientifique. Cependant, les méthodologies identifiées doivent être approfondies et testées avant toute généralisation. Le gouvernement dispose à présent des connaissances et outils nécessaires pour (i) dans un premier temps faire évoluer la méthodologie et (ii) consolider la définition d'un affichage qui répond aux objectifs initiaux en couvrant l'essentiel de la gamme des produits alimentaires consommés en France (iii) évaluer l'impact du dispositif pour les entreprises, et en particulier les TPE et PME. La construction d'un système harmonisé et « consensuel » nécessite donc encore des travaux.

Les projets ont globalement démontré la faisabilité de fournir aux consommateurs des informations « pertinentes » sur les enjeux environnementaux des produits alimentaires, à large échelle et avec des « coûts acceptables ». Ces propositions ont également été perçues très positivement par les consommateurs. Les propositions des porteurs de projet sont toutefois divergentes sur certaines

dimensions, reflétant certains «partis pris», et chaque solution a des atouts et limites. Dès lors, les orientations prises pour le déploiement de l’affichage ne seront pas identifiables à un projet en particulier mais à une reprise dans l’ensemble des projets de ce qui aura été évalué comme robuste au plan scientifique et opérationnalisable dans un délai court. Cet affichage devra naturellement pouvoir évoluer dans le temps, en décrivant les échéances et conditions associées, ainsi que la gouvernance.

L’ensemble des résultats obtenus dans le cadre de l’expérimentation conduit à identifier des dispositifs cibles et des trajectoires en vue d’un affichage environnemental officiel. Un certain nombre de travaux et de tests seront encore nécessaires avant la validation définitive du dispositif. La définition d’un affichage scientifiquement robuste, large et opérationnel début 2023, dès lors qu’une méthodologie satisfaisante aura été mise au point, apparaît toutefois possible.



### 3.1. Paramètres structurants pour la définition de schémas d’affichage cibles

La définition de schémas d’affichage cibles découle des arbitrages initiaux de l’Expérimentation, des enseignements tirés des différentes contributions et des recommandations du Conseil Scientifique. Un certain nombre de paramètres sont relativement consensuels, pour d’autres des orientations claires sont proposées par le Conseil Scientifique, et enfin pour les autres les arbitrages restent ouverts. Ces paramètres conduisent à définir une grande orientation souhaitable et aident à resserrer le champ des possibles autour d’un nombre restreint d’options.

Ainsi, les schémas proposés doivent prendre en compte les points structurants préliminaires suivants :

- **Comparaison en intra et en inter-catégories**, afin de répondre au double objectif de faire évoluer les régimes alimentaires et d’encourager l’écoconception.
  - ➔ **Cela exclut les affichages sectoriels qui ne permettent que la comparaison intra-catégorie** et n’ont pas d’effet sur les régimes alimentaires. De plus, la segmentation à établir des produits par catégorie fonctionnelle (ex. produits laitiers, protéiniques...) ne peut s’appuyer sur un rationnel purement scientifique.
  - ➔ **Cela exclut les affichages ne reposant que sur des données génériques** (produits moyens) qui ne permettent pas de comparaison au sein d’une même catégorie entre produits standards et « éco-conçus ».
- **Mise en œuvre à relativement court terme**, de manière à donner des signaux pertinents dès leur démarrage. Ces schémas doivent pouvoir s’inscrire dans des trajectoires d’amélioration afin que leur précision s’améliore au fur et à mesure des avancées scientifiques relatives à la mesure d’impact environnemental.
- **Large couverture des produits alimentaires**, pour assurer l’efficacité du dispositif, ce qui implique une large adoption par les différents acteurs de l’alimentaire (PME / ETI, producteur / distributeur, etc.). Les schémas proposés doivent donc être accessibles à tous les acteurs, notamment en termes de coûts et d’accès aux données.
- **Couverture des différents enjeux environnementaux** et prise en compte des externalités (les enjeux sociaux ne sont pas traités à ce stade).
  - Cela exclut les affichages monocritères de type « impact CO<sub>2</sub> ».



- **Préférence donnée à l'utilisation de données spécifiques ou semi-spécifiques.** Pour assurer un déploiement large et à bas coût, un premier niveau d'affichage doit pouvoir être réalisé sur la base des données semi-spécifiques publiques (ex : TPE-PME, acteurs non producteurs, etc.).
- **Utilisation de la méthode « ACV-PEF » comme socle** en termes de méthodologie, d'indicateurs et de méthode d'agrégation (score unique, avec pondération des différents indicateurs utilisés pour son calcul), s'agissant de l'approche la plus robuste et celle avec une reconnaissance institutionnelle à date.

**La méthode ACV, qui constitue le socle de l'évaluation environnementale, comporte actuellement des limites ; elle doit alors être ajustée ou complétée.** Les retours d'expérience issus des projets convergent en effet vers la nécessité d'apporter des correctifs à la méthode ACV pour mieux tenir compte d'externalités environnementales des modes de production prévues par la Loi Climat et résilience. Si quatre projets de l'expérimentation se sont appuyés sur le calcul d'un score unique à partir de la seule méthode ACV, les autres projets ont proposé des méthodes de correction très variées : exclusion du résultat de certains des 16 indicateurs de l'ACV considérés (ex. pour les deux indicateurs de toxicité humaine : problème de robustesse), correction du score ACV unique par un système de bonus-malus cumulatifs (ex. de l'Eco-score), retraitement de la méthode de calcul de certains indicateurs de l'ACV ou encore création d'indicateurs complémentaires intégrés à l'ACV (ex. du Planet-Score).

Globalement différents types d'indicateurs complémentaires ont été proposés :

- **La prise en compte de l'impact sur la biodiversité locale**, qui est un point de convergence pour une majorité des parties prenantes associées à la démarche (projets, Groupe de Travail indicateurs et Conseil Scientifique). En effet, les indicateurs actuels de l'ACV permettent d'apprécier les impacts sur la biodiversité globale (via les pollutions, l'usage des terres et l'impact climat en particulier), mais pourraient être complétés par un ou plusieurs indicateurs permettant d'évaluer l'impact sur la biodiversité à la parcelle. **L'utilisation des labels et certifications semble être l'approche la plus opérationnelle à court terme**, elle a d'ailleurs été mobilisée par plusieurs porteurs de projets. A moyen et long terme, des indicateurs pourraient être développés sur la base de travaux en cours dans le cadre ACV. Différentes approches potentielles sont identifiées (Chaudary<sup>51</sup>, Knudsen<sup>52</sup>, Lindner<sup>53</sup>) mais elles ne sont pas encore pleinement opérationnelles et/ou consensuelles pour envisager leur utilisation à court terme pour l'affichage.
- **L'intégration du stockage-déstockage tendanciel de carbone dans les sols en fonction des usages.** Cet enjeu pourrait être en partie inclus dans le calcul du sous-indicateur ACV relatif au changement climatique en s'appuyant sur l'étude 4p1000<sup>54</sup>. Cette approche a ainsi déjà été testée par certains projets de l'expérimentation (ex : Interbev) et devrait pouvoir être rendue opérationnelle à court terme pour l'ensemble des produits alimentaires.
- **La révision de l'approche utilisée pour les indicateurs de toxicité (écotoxicité et toxicité humaine), compte-tenu des insuffisances observées dans la méthode ACV actuelle et en s'appuyant sur les propositions portées dans le cadre de l'expérimentation.** La prise en compte de l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement répond à une demande sociétale et est en cohérence avec les politiques de réduction des pesticides. Concernant l'écotoxicité, la priorité est d'améliorer l'indicateur ACV existant en cohérence avec les dernières propositions du cadre de référence du PEF, ce qui semble faisable à court terme. Pour la toxicité humaine, il convient de rappeler qu'il existe une réglementation sanitaire, fondée notamment sur les limites maximales de résidus, qui encadre les risques liés aux résidus de pesticides et dont le respect garantit la sécurité sanitaire des aliments.
- **Le potentiel ajout de facteurs correctifs pour les emballages**, au regard des limites rencontrées pour bien considérer l'ensemble des enjeux de fin de vie des emballages avec la méthode PEF actuelle. Il est notamment difficile d'apprécier le risque de fuites et de pollutions des écosystèmes par les plastiques à travers l'ACV. La recyclabilité des emballages

<sup>51</sup> Chaudhary A., Brooks T.M., 2018. Land use intensity-specific global characterization factors to assess product biodiversity footprints. Environ. Sci. Technol. 52, 5094–5104.

<sup>52</sup> Marie Trydeman Knudsen, Christel Cederberg, Hayo van der Werf. Evaluer les impacts environnementaux de l'agriculture biologique : l'analyse du cycle de vie doit faire mieux. Innovations Agronomiques, INRAE, 2020, 80, pp.113-121.

<sup>53</sup> Lindner, J.P., et. al. Valuing Biodiversity in Life Cycle Impact Assessment. Sustainability 2019, 11, 5628

<sup>54</sup> Accessible à l'adresse suivante : <https://www.inrae.fr/actualites/stocker-4-1000-carbone-sols-potentiel-france>

est en effet difficilement prise en compte via des données génériques ou semi-spécifiques (termes définis au §2.2.2.1)), ce qui peut conduire à des bilans systématiquement plus favorables pour les emballages plastiques vis-à-vis des matériaux alternatifs (papier, carton, verre, etc.). Or, de tels résultats ne sont pas nécessairement pertinents d'un point de vue environnemental et peuvent donner un signal incohérent avec les politiques publiques en matière d'économie circulaire (loi AGECE notamment). Ce point de vigilance est également relevé par la Life Cycle Initiative (UNEP)<sup>55</sup> et la Commission européenne<sup>56</sup>. Des travaux complémentaires relativement limités sont à mener pour préciser la nécessité ou non d'appliquer un facteur correctif aux emballages plastiques.

- **La pression sur les ressources biotiques /halieutiques (pêches en particulier)** qui n'est actuellement pas considérée dans le cadre méthodologique PEF. Ces impacts sont relativement spécifiques aux produits de la mer, mais importants pour cette catégorie. Des travaux complémentaires sont nécessaires à leur prise en compte.

Ces indicateurs devraient tous pouvoir être considérés dans l'ACV à court ou moyen terme.

- L'analyse des données disponibles pour mesurer l'impact environnemental des produits importés n'a pas été approfondie à ce stade. Agribalyse s'appuie sur des bases de données « externes » (ecoinvent/wfldb) pour ces produits. De nombreux proxy sont utilisés, et aucune déclinaison n'est disponible à ce jour (ex : seulement des produits conventionnels importés, pas de bio). Ainsi seul le transport est bien intégré, mais la comparaison fine des pratiques agricoles en fonction des pays d'origine n'est pas bien couverte. Ceci limite la fiabilité des comparaisons de produits français vis-à-vis de différentes origines à ce stade. La collecte de données complémentaires, possiblement via des partenariats, serait envisageable à l'avenir pour préciser ces aspects.
  - ➔ **Ces éléments conduisent à exclure les schémas méthodologiques qui ne sont pas basés sur l'ACV**, car moins robustes et reconnus, et qui seraient à l'origine d'un désalignement par rapport à la méthode européenne.
  - ➔ **Ces éléments conduisent à exclure également les schémas méthodologiques qui s'appuient dès aujourd'hui uniquement sur l'utilisation de la méthode ACV/PEF, sans correction.** Une évolution profonde de la méthode ACV est nécessaire pour permettre une bonne couverture de l'ensemble des enjeux environnementaux pour les produits alimentaires. Des adaptations à court terme dans le contexte précis de l'affichage sont possibles, mais l'évolution complète du cadre officiel ACV-PEF ne semble envisageable qu'à long terme (5 ans ou plus).
- **Base scientifique solide** qui doit appuyer l'affichage et l'équilibre des modulations. Les pondérations retenues doivent être transparentes sur la prise en compte des différentes dimensions (climat, biodiversité, ressources, eau, etc.)
- **Format simple et prescriptif**, pour une bonne compréhension du consommateur. Un compromis doit être recherché entre une notation avec un nombre restreint de classes (par exemple, de A à E) pour faciliter la compréhension par les consommateurs, et une notation avec un niveau plus fin (par exemple de 1 à 100) pour favoriser les démarches d'écoconception. L'utilisation d'une dimension colorimétrique est recommandée pour renforcer l'effet sur les pratiques des consommateurs.
- **Besoin de pédagogie** auprès des consommateurs, avec l'utilisation d'un deuxième niveau de lecture pouvant permettre de fournir les indicateurs techniques parlants et attendus par les consommateurs (pays d'origine, emballage, etc.).

Ainsi, l'analyse des options possibles pour chacun des paramètres clés réalisée en partie 2 couplée à l'exclusion des schémas ne respectant pas l'un ou plusieurs des points structurants présentés ci-dessus permet d'isoler des schémas cibles d'affichage possibles qui seront présentés de façon détaillée en parties 3.2 et 3.3.

---

<sup>55</sup> Source : <https://www.lifecycleinitiative.org/resources/reports/>

<sup>56</sup> Source :

[https://ec.europa.eu/environment/enveco/circular\\_economy/pdf/studies/DG%20ENV%20Single%20Use%20Plastics%20LCA%20181213.pdf](https://ec.europa.eu/environment/enveco/circular_economy/pdf/studies/DG%20ENV%20Single%20Use%20Plastics%20LCA%20181213.pdf)



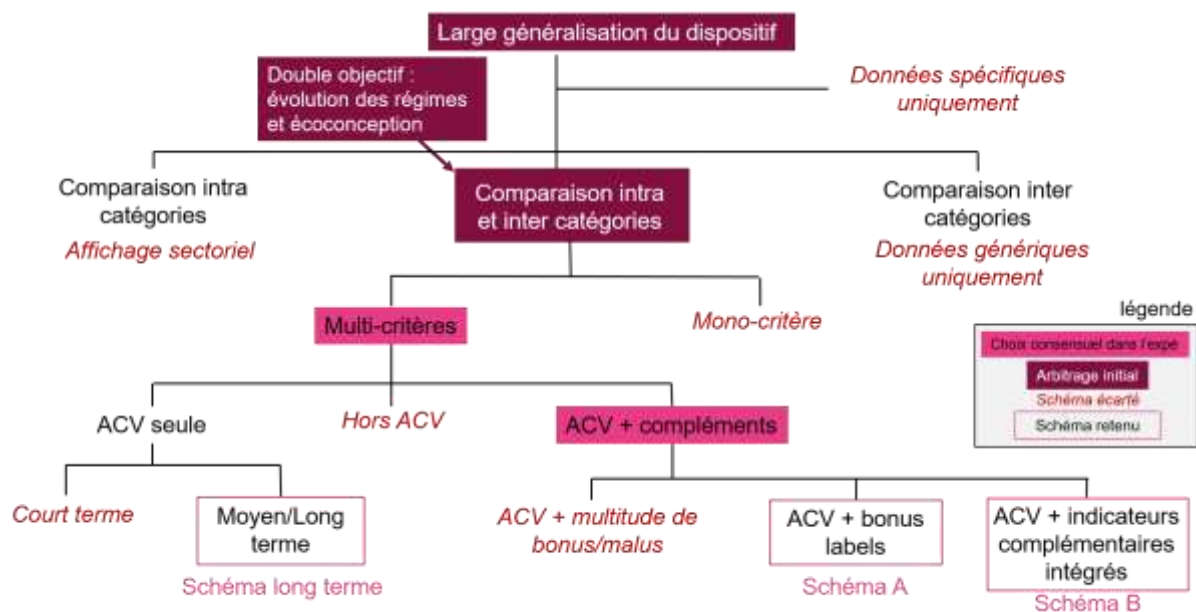


Figure 33 – Possibles schémas cibles d'affichages

Tableau 1 : Récapitulatif des schémas d'affichage ayant été exclus, et justification de leur exclusion

Schéma d'affichage exclu	Raisons de l'exclusion
<b>Affichage qui s'appuie uniquement sur des données génériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de comparaison possible au sein d'une même catégorie de produits (ne permet pas d'accompagner l'écoconception)</li> </ul>
<b>Affichage qui s'appuie sur une segmentation des produits par catégorie fonctionnelle</b> (ex. produits laitiers, protéiniques...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'effet sur les régimes alimentaires</li> <li>Absence de rationnel purement scientifique pour la catégorisation des produits</li> </ul>
<b>Affichage qui s'appuie sur une méthode de calcul autre qu'ACV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode moins mature et robuste que l'ACV</li> </ul>
<b>Affichage qui s'appuie uniquement sur l'utilisation de la méthode ACV/PEF, sans correction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode ACV qui ne permet actuellement pas une bonne couverture de l'ensemble des enjeux environnementaux pour les produits alimentaires</li> <li>Evolution de la méthode ACV ne pouvant être envisagée qu'à long terme (&gt; 5 ans)</li> </ul>
<b>ACV avec une multitude de bonus-malus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affaiblissement de la base scientifique, par perte de transparence sur l'effet des correctifs et multiplication des arbitrages « politiques »</li> </ul>

### 3.2. Une voie déjà bien identifiée pour le format d'affichage

La revue des travaux issus de l'Expérimentation<sup>57</sup> réalisée en partie 2 a permis de conclure sur la recommandation de permettre une certaine souplesse quant au support d'affichage pour les industriels, avec une incitation à une apposition sur emballage tout en gardant la possibilité d'utiliser des supports

<sup>57</sup> Etude ESA, études INRAE (résultats présentés dans le rapport du Conseil Scientifique), GT Format, projets de l'Expérimentation

numériques (application, site internet, etc.). Cette option sera particulièrement utile dans les premiers temps pour permettre des mises à jour plus rapides de l’affichage. Elle permet également de ne pas défavoriser les produits vendus en vrac si un affichage complet en rayons n’est pas possible pour les distributeurs. Les supports dématérialisés peuvent également être utilisés pour proposer un deuxième niveau de lecture, avec des informations plus détaillées.

### 3.2.1. Un affichage principal agrégé et prescriptif

Suite à la revue de l’ensemble des éléments mis à disposition lors de l’Expérimentation (partie 2), **un type de format d’affichage** semble se distinguer étant donné qu’il est issu de la prise en compte de l’ensemble des **points consensuels** présentés en partie 2 et rappelés ci-dessous :

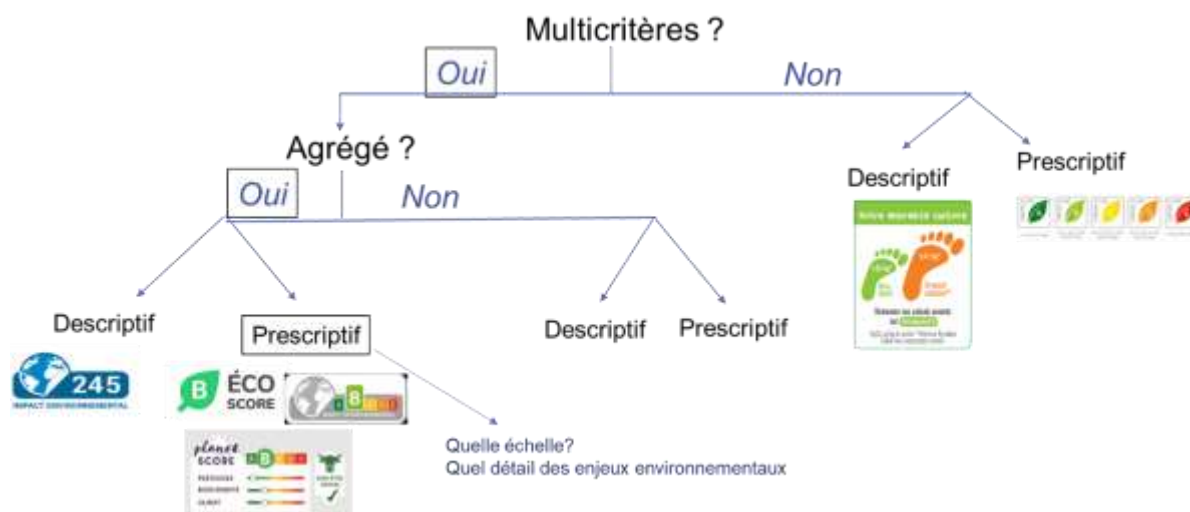


Figure 34 – Schéma cible privilégié pour le format d’affichage

**Ce format est similaire quelle que soit l’option retenue pour le calcul de l’impact environnemental.**

Il est ainsi proposé un format **agrégé et prescriptif, utilisant des couleurs (vert à rouge) et un nombre limité de niveaux**, une option simple et impactante pour le consommateur. Pour permettre les comparaisons intra et inter catégories, un format à cinq classes type A/B/C/D/E pourrait ne pas être suffisant. L’utilisation conjointe d’une **deuxième échelle plus fine est proposée, avec une note de 0 à 100**. Une autre option à tester serait d’augmenter le nombre de classes à 7 ou 8 (A à G par exemple).

**En deuxième niveau, des sous-indicateurs désagrégés devraient être affichés.** Des informations complémentaires sur les impacts principaux des produits agroalimentaires peuvent renforcer la compréhension de l’impact environnemental du produit, Elles doivent être compréhensibles pour le grand public et répondre, a minima en partie, à des attentes des consommateurs. Ces sous indicateurs pourraient s’appuyer sur le regroupement des indicateurs ACV en trois sous-thématiques cohérentes, en phase avec les recommandations du Conseil Scientifique : ressources, biodiversité, et climat. En termes de communication, l’affichage de trois sous-indicateurs semble un optimum.

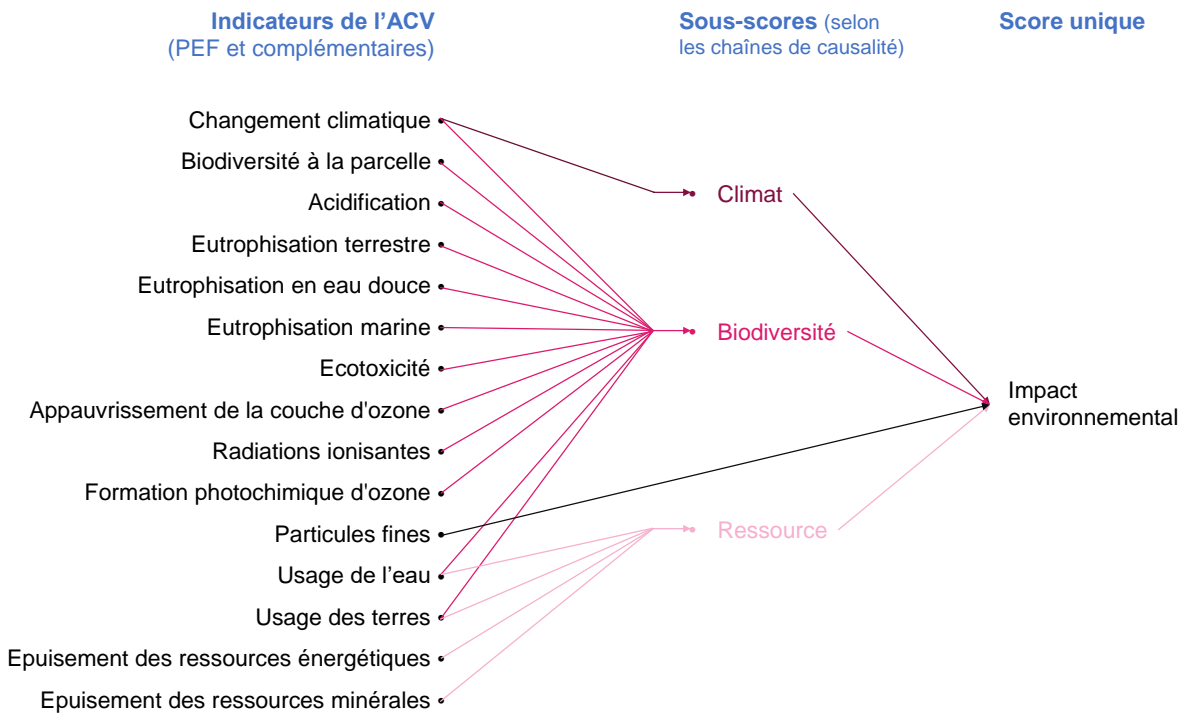


Figure 35 : Regroupement des indicateurs de l'ACV en trois thématiques (adapté à partir des travaux du Conseil Scientifique)

La méthodologie précise de calcul de ces sous-scores devra être affinée, l'idée étant toujours de rester autant que possible en cohérence avec les pondérations du PEF.

En conclusion, voici à titre illustratif ce à quoi pourrait ressembler le format de l'affichage principal proposé :



Figure 36 – Exemples de formats pouvant servir d'inspiration pour la définition du format officiel

### 3.2.2. Un besoin d'affichage déporté, pour apporter un autre niveau de lecture

Un troisième niveau de lecture, exclusivement déporté pourrait compléter ces indicateurs et assurer la transparence du dispositif :

- Des informations pédagogiques permettant d'expliquer le score, avec par exemple :
  - Les valeurs obtenues, avec le score désagrégé, par indicateur ACV de la méthodologie PEF et par indicateur complémentaire ;
  - Les valeurs d'indicateurs techniques permettant d'expliquer des scores ;
  - La contribution des actions d'écoconception au score obtenu.

- Des précisions méthodologiques, en complément d'une information commune mise à disposition par les pouvoirs publics sur le dispositif, avec par exemple le niveau de spécificité des données, les sources de données mobilisées.
- Il reste à préciser le niveau de cadrage souhaité pour ces éléments, de manière à assurer une certaine cohérence et sincérité dans les informations complémentaires communiquées au consommateur.

### **3.3. Plusieurs options possibles pour la méthode d'évaluation de l'impact environnemental**

#### **3.3.1. Possibilité d'utiliser des données plus ou moins spécifiques**

Comme mentionné précédemment, **l'utilisation de données génériques n'est pas prioritaire**. Il est préférable d'utiliser les bases de données semi-spécifiques publiques existantes, facilement disponibles et de les compléter. Ces dernières peuvent permettre à la fois une certaine discrimination des produits appartenant à une même catégorie et une large généralisation du dispositif. Les données semi-spécifiques pourront être de plus en plus complètes à mesure du développement du dispositif.

**Les schémas d'affichage cibles doivent donc permettre l'utilisation en parallèle de données spécifiques, semi-spécifiques et génériques ; la donnée la plus spécifique disponible devant toujours être prioritaire.**

Les règles d'usage et de priorisation des données devront faire l'objet de mesures réglementaires afin que l'affichage environnemental soit cohérent pour le consommateur et difficilement contestable.

Elles pourront s'appuyer sur les éléments suivants :

- Lorsqu'un industriel souhaite utiliser des données spécifiques pour le calcul ACV, le résultat doit être utilisé en priorité pour l'affichage environnemental. Ceci correspond en pratique à la réalisation d'une ACV type « PEF ».
- En l'absence de données spécifiques, il faut encourager l'utilisation de données semi-spécifiques qui permettent d'affiner la donnée générique Agribalyse. Pour cela, il est nécessaire qu'un/des 'outil(s) de calcul soit(ent) mis à disposition des utilisateurs pour leur permettre de renseigner les paramètres du produit pour le calcul de l'ACV semi-spécifique. On distingue aujourd'hui deux types de données semi-spécifiques : les données publiques, disponibles sur l'emballage du produit et pouvant être utilisées par un tiers autre que le fabricant (labels, liste des ingrédients, type d'emballage et format, origine, etc.) et les données privées (mode de production agricole, organisation logistique, recette complète avec le pourcentage des ingrédients, etc.). Les paramètres « pertinents » sont à préciser par filières.

#### **3.3.2. Différents schémas méthodologiques cibles sont envisageables**

Compte tenu des points structurants définis plus haut, les schémas d'affichage cibles proposés reposent sur l'ACV avec plusieurs propositions pour la compléter. Les différentes options présentées sont techniquement faisables, et répondent aux objectifs et aux recommandations du Conseil Scientifique. Elles reflètent différentes priorités et limites. Deux grands schémas ressortent et se distinguent par leur simplicité et rapidité de mise en place, leur robustesse scientifique, leur capacité à faire ressortir les externalités environnementales des systèmes de production agricole, ou leur niveau de convergence possible avec les travaux de la Commission Européenne.

En ce qui concerne la normalisation des scores, les conclusions du conseil scientifique peuvent être suivies, c'est-à-dire :

- **Utiliser une unité fonctionnelle pondérale (par kg de produit)**, quelle que soit la catégorie de produits (à l'exception des produits liquides pour lesquels une unité volumique peut être envisagée) ;
- **Utiliser une échelle logarithmique pour la répartition des produits le long d'une échelle (de 0 à 100)**, de manière à permettre une discrimination des produits et encourager l'écoconception dans le cadre d'un périmètre de comparaison tous produits.

### 3.3.2.1. Schéma d'affichage cible A

- **Le schéma A** est basé sur une méthode de calcul associant l'ACV à un système de bonus-malus utilisant les labels<sup>58</sup>. Les indicateurs PEF sont agrégés dans le score unique qui est ensuite normalisé en une note sur 100. A cette note s'applique un bonus unique pour prendre en compte les bénéfices environnementaux supérieurs de certains produits labellisés. Les produits labellisés peuvent donc se voir attribuer des points supplémentaires pour arriver au score final. Ce schéma est l'option la plus simple permettant de répondre à tous les paramètres clé identifiés. Ce schéma présente l'avantage principal de demander peu de travaux techniques, d'être facilement opérationnel et sa mise en place serait envisageable à relativement court terme. Il permet de valoriser les produits labellisés de façon systématique et visible, au prix néanmoins d'une perte de robustesse scientifique puisque la pondération de ce bonus-malus pourra modifier assez substantiellement le score ACV (et donc minorer par exemple la prise en compte des impacts sur climat ou sur les ressources naturelles), sans que cela apparaisse manière très transparente. Ce schéma a aussi le désavantage de ne pas être le plus évolutif et cohérent vis-à-vis du cadre de référence européen PEF.

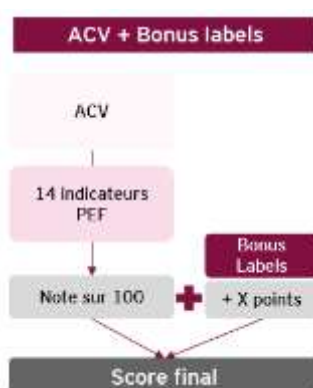


Figure 37 – Schéma d'affichage cible A (ACV + Bonus labels)

Points forts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation forte et explicite des produits labellisés, en ligne avec les politiques publiques</li> <li>• Simplicité et rapidité de mise en place par les pouvoirs publics (travaux limités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système complexe à faire évoluer</li> <li>• Surpondération probable des externalités environnementales des systèmes de production agricoles (labels)</li> </ul>

Pour mettre en place ce schéma d'affichage, **les travaux d'ordre technique à conduire** consistent à intégrer et qualifier la plus-value environnementale des labels : choix des labels et définition du poids et classement à leur attribuer. Il n'existe pas aujourd'hui de classement officiel et consensuel des labels, cependant **des éléments existants peuvent être utilisés** : loi EGAlim<sup>59</sup> pour le choix des labels concernés et différentes études pour leur qualification (notamment l'étude Greenpeace/WWF/Le Basic<sup>60</sup>), mais également les grilles provisoires de classement des labels des filières animales (hors produits de la mer) et végétales / de la filière des poissons issus de la pêche / de la filière des poissons issus d'élevage pour l'attribution du crédit biodiversité établies par l'ADEPALE dans le cadre de l'expérimentation. A moyen terme, d'autres éléments seront disponibles grâce à une étude qui sera menée par INRAE et IFREMER sur la qualification de la plus-value des labels en termes de biodiversité.

Il est toutefois important de souligner que **le choix des labels à retenir pour le calcul du score environnemental répond à des priorités sociétales à hiérarchiser**, tout comme la pondération du bonus associé mais doit s'appuyer sur des bases scientifiques et être transparente. Avec une forte pondération

<sup>58</sup> Le terme « label » est ici utilisé au sens large et recouvre l'agriculture biologique, les signes officiels de qualité et d'autres formes de certification des produits.

<sup>59</sup> <https://agriculture.gouv.fr/promulgation-de-la-loi-egalim-2-de-nouvelles-avancees-au-profit-de-la-remuneration-des-agriculteurs>

<sup>60</sup> [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-09/Etude-demarches-durabilites-GREENPEACE\\_WWF-BASIC.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-09/Etude-demarches-durabilites-GREENPEACE_WWF-BASIC.pdf)

certain produits de même nature pourraient changer de note avec l'obtention d'un label, et ce même avec un format avec un nombre limité de classes (ex. de A à E). Un tel dispositif pourrait ainsi soutenir fortement les modes de production agricole et de transformation agro-alimentaire privilégiés par les politiques publiques nationales. Ce phénomène a notamment été mis en exergue par le conseil scientifique qui explique que l'une des finalités de l'utilisation d'un système de bonus / malus peut être l'amplification des écarts entre produits obtenus.<sup>61</sup>

L'ajout du bonus se fait après la normalisation des résultats ACV en une note de 0 à 100. Ainsi, si on utilise une échelle logarithmique pour cette normalisation, comme recommandé, l'écart entre les notes n'étant pas linéaire, le poids accordé au bonus par rapport aux autres indicateurs n'est pas transparent. Il dépend en effet de la note sur 100 et peut facilement mener à une surpondération de cet indicateur complémentaire. De plus, le correctif étant appliqué à la note obtenue après normalisation, il impacte ainsi toutes les étapes du cycle de vie et tous les enjeux environnementaux; alors que les labels peuvent porter seulement sur une partie ou une étape du produit.

### 3.3.2.2. Schéma d'affichage cible B

Ce deuxième schéma s'affranchit de l'utilisation de bonus/malus, en **intégrant les indicateurs complémentaires directement dans le cadre ACV**. Il correspond au plus près aux recommandations du conseil scientifique.

**Ce schéma intègre les indicateurs complémentaires directement dans le cadre ACV. Ces indicateurs sont intégrés au même niveau que les indicateurs PEF, avec une pondération transparente.** Cette approche a la préférence du Conseil Scientifique. Elle est plus robuste, car elle évite l'intégration de correctifs après normalisation, tendant à surpondérer ces correctifs. De plus, ce système peut être évolutif en intégrant des nouveaux indicateurs lorsque ceux-ci seront disponibles. Dans ce schéma, le sujet du stockage du carbone est pris en compte dans l'ACV au travers de l'indicateur climat déjà existant et ajusté (cf. partie résultat). En complément des indicateurs PEF, des indicateurs complémentaires peuvent être introduits progressivement pour couvrir les enjeux environnementaux mal pris en compte par l'ACV : biodiversité à la parcelle, espèces menacées, toxicité pour les pollinisateurs, etc. Cependant, ces indicateurs ne sont aujourd'hui pas disponibles et nécessitent encore un certain temps de développement avant de pouvoir être intégrés au calcul de l'affichage environnemental. Aussi dans ce schéma il est nécessaire d'avoir accès à des données semi-spécifiques pour les différents modes de production agricole notamment. Par exemple, pour la production biologique, il serait nécessaire de disposer soit de « données ACV bio moyennes France », soit de données représentatives des principaux systèmes bio existants, pour les filières françaises et d'importation. Ces travaux pourraient être menés dans le cadre du GIS REVALIM.

Pour disposer d'un schéma d'affichage à plus court terme, il est proposé de décomposer ce schéma cible B en une trajectoire constituée de plusieurs étapes majeures échelonnées dans le temps, 2 ou 3 selon les schémas intermédiaires retenus :

- Le schéma B0 :

Le **schéma B0** utilise les indicateurs PEF, dont un indicateur climat modulé incluant le carbone du sol, auxquels s'ajoute un indicateur supplémentaire relatif à l'impact sur la biodiversité à la parcelle basé sur les labels, ainsi qu'une modulation éventuelle sur le score des emballages plastiques.

Ce schéma B0 nécessite peu de développement technique par rapport aux options décrites par la suite, mais un certain nombre de travaux sont incontournables avant sa mise à disposition (cf. section 3.5 relative à la feuille de route).

Points forts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte d'indicateurs ACV et d'un indicateur hors ACV mais restant dans la métrique ACV, dans un cadre global qui reste cohérent</li> <li>• Prise en compte du stockage du carbone dans l'ACV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur basé sur les labels avec une dimension « globalisante et subjective », nécessitant un portage politique</li> <li>• Valorisation des systèmes de production moins systématique (par comparaison au scénario A)</li> </ul>

<sup>61</sup> <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/affichage-environnemental-produits-alimentaires-synthese-conseil-scientifique.pdf>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etape la plus facilement et rapidement accessible pour la mise en place du schéma B</li> <li>• Evolutivité du dispositif</li> <li>• Meilleure transparence sur le poids de l'indicateur biodiversité (par rapport à un correctif affecté après le calcul d'un score ACV)</li> </ul>	
--	--

- **Le schéma B1:**

Le schéma B1 utilise les indicateurs PEF, dont un indicateur climat modulé incluant le carbone du sol, un indicateur complémentaire « biodiversité » de type ACV, une modulation pour les emballages plastiques et un indicateur sur les ressources biotiques pour les produits de la mer.

- L'évaluation du stockage du carbone est intégrée à l'indicateur climat et peut reposer pleinement sur les résultats de l'étude 4p1000<sup>62</sup>. L'approche méthodologique est ainsi plus robuste qu'en étape B0. Le Planet-score proposé par l'ITAB fait notamment référence à cette étude et recommande d'inclure le stockage carbone par les IAE (infrastructures agro-écologiques) pour corriger le volet climat de l'ACV.
- L'indicateur biodiversité est basé sur une méthode de prise en compte de la biodiversité dans le cadre ACV parmi celles actuellement en développement (Chaudhary<sup>63</sup>, Lindner<sup>64</sup>, Knudsen<sup>65</sup>, etc.). Cette étape nécessite plus de temps avant d'être disponible, aucun indicateur unique de biodiversité à la parcelle n'étant aujourd'hui consensuel et disponible. Afin de se familiariser avec ces approches à date, il est possible de s'appuyer sur les travaux d'**INTERBEV** qui a testé les impacts de la mise en place des méthodes Knudsen et Lindner lors de l'expérimentation tout en rappelant que ces méthodes sont en cours de développement. A noter que la méthode LANCA incluse dans le PEF traite déjà partiellement de l'usage des sols, via une approche basée sur le taux de matière organique des sols. A ce titre, les prairies ont par exemple un facteur 30% plus favorable que les cultures. Il s'agira donc de préciser dans quelle mesure les nouvelles méthodes d'évaluation de biodiversité à la parcelle ont vocation à remplacer ou compléter cet indicateur LANCA dans le PEF. Par ailleurs, l'étude menée par INRAE et IFREMER sur l'évaluation de l'impact sur la biodiversité des pratiques inscrites dans les cahiers des charges de produits labellisés permettra d'ajuster cet indicateur. De manière similaire au schéma B0, le poids de l'indicateur biodiversité reste à définir (sauf s'il a déjà été défini à l'étape B0 et est conservé).

Il faut donc le temps nécessaire à sa mise en place et à son intégration dans les bases de données, **il faut ainsi compter 2 à 4 ans.**

Points forts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte d'indicateurs ACV PEF ainsi que d'un indicateur complémentaire, dans un cadre global qui reste cohérent</li> <li>• Prise en compte du stockage du carbone dans l'ACV</li> <li>• Etape pour la mise en place du scénario B2, plus rapidement mis en œuvre</li> <li>• Amélioration de la robustesse du cadre scientifique</li> <li>• Transparence sur le poids accordé à la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux complémentaires à conduire par secteur au niveau méthodologique, plus complexe et long que les schémas A et B0</li> </ul>

<sup>62</sup> <https://4p1000.org/fr>

<sup>63</sup> Chaudhary A., Brooks T.M., 2018. Land use intensity-specific global characterization factors to assess product biodiversity footprints. Environ. Sci. Technol. 52, 5094–5104.

<sup>64</sup> Lindner, J.P., et. al. Valuing Biodiversity in Life Cycle Impact Assessment. Sustainability 2019, 11, 5628

<sup>65</sup> Marie Trydeman Knudsen, Christel Cederberg, Hayo van der Werf. Evaluer les impacts environnementaux de l'agriculture biologique : l'analyse du cycle de vie doit faire mieux. Innovations Agronomiques, INRAE, 2020, 80, pp.113-121.



- **Le schéma B2 :**

Le **schéma B2**, qui est l'objectif de la trajectoire B, utilise les indicateurs PEF, les éléments de B1 ainsi que d'autres indicateurs complémentaires pour les enjeux complémentaires comme les pressions sur les espèces menacées, la toxicité des sols, l'impact pour les pollinisateurs, les espèces exotiques envahissantes, etc.

Cela reste un système évolutif qui peut intégrer de nouveaux indicateurs lorsque ceux-ci sont disponibles. Il ne peut pas être disponible **avant 3 à 5 ans**, le temps de mettre en place les différents indicateurs. Les délais dépendent bien évidemment du nombre et de la complexité des indicateurs complémentaires retenus. Il est notamment tributaire des avancées obtenues dans le GIS REVALIM en terme de méthodologie et de production de données génériques et semi-spécifiques publiques. De manière similaire aux schémas précédents, un arbitrage « politique » sera à effectuer, de manière à attribuer une pondération à ces nouveaux indicateurs.

Points forts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte d'indicateurs ACV PEF ainsi que d'indicateurs complémentaires, dans un cadre global qui reste cohérent</li> <li>• Prise en compte du stockage du carbone dans l'ACV</li> <li>• Amélioration de la robustesse du cadre scientifique</li> <li>• Transparence sur le poids des différentes dimensions environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux complémentaires à conduire par secteur au niveau méthodologique, plus complexe et long que les schémas A, B0 et B1</li> </ul>

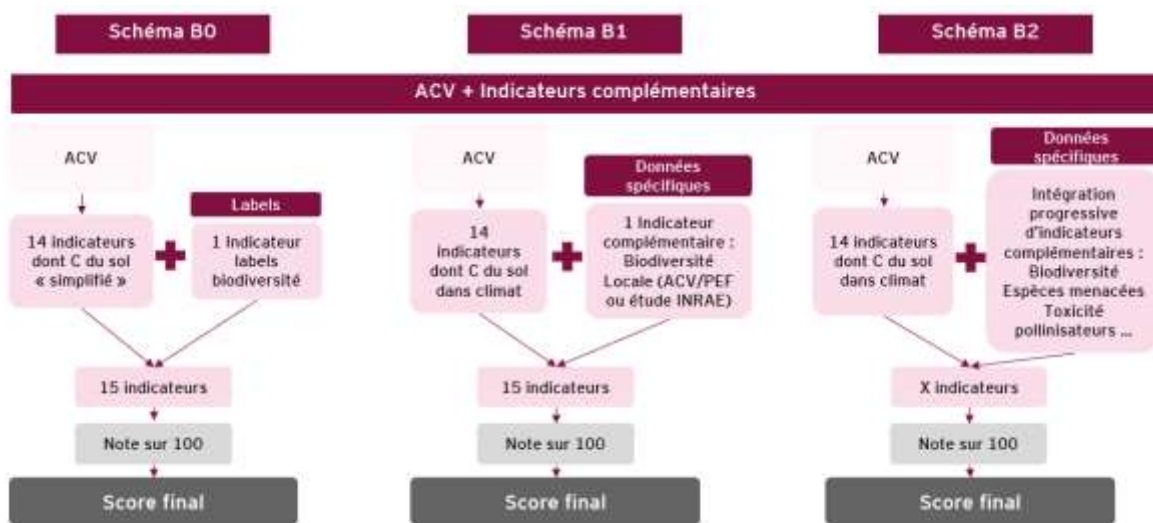


Figure 38 – Schéma d'affichage cible B (ACV + indicateurs complémentaires) en ses trois étapes B0, B1, B2.

### 3.3.2.3. Schéma d'affichage cible « long terme » :

Au-delà du schéma B2, à terme, la méthodologie PEF doit être optimisée et complétée, notamment par l'amélioration des indicateurs les moins robustes et la prise en compte d'autres enjeux via de nouveaux indicateurs. Il s'agit de faire en sorte que les travaux français en cours et à venir y contribuent. **L'objectif est donc de pouvoir se baser uniquement sur le PEF à terme, lorsque celui-ci sera en mesure de répondre à tous les enjeux clés du secteur alimentaire.** Il s'agit du schéma d'affichage cible à long terme vers lequel les dispositifs précédemment décrits devraient tendre.

Les indicateurs complémentaires (pour B1 et B2 notamment) pourront s'appuyer progressivement sur les travaux menés au sein du GIS REVALIM, lieu de pilotage de la base de données Agribalyse. Les recommandations d'indicateurs issus des différentes instances internationales (PEF, FAO, UNEP-Life Cycle Initiative, etc.) pourront également être reprises. Pour que ces indicateurs soient pleinement opérationnels pour l'affichage, ils doivent être définis en termes d'algorithme et également inclus dans la base de données Agribalyse au niveau générique et semi-spécifique.



Figure 39 – Schéma d’affichage cible « long terme »

Points forts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Robustesse et reconnaissance de la méthode d’évaluation environnementale</li> <li>• Consensus à l’échelle européenne</li> <li>• Précision grâce à l’utilisation de données spécifiques</li> <li>• Transparence sur le poids des différentes dimensions environnementales</li> <li>• Point de perspective quel que soit la trajectoire choisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scénario non opérationnel dans l’immédiat, besoin de R&amp;D et de reconnaissance et évolution des cadres européens</li> <li>• Temps nécessaire important pour proposer et valider des évolutions du cadre PEF (évolution des indicateurs existants et ajouts de nouveaux indicateurs)</li> <li>• Evolution nécessaire de la réglementation pour une plus grande accessibilité des données PEF</li> <li>• Besoin d’une évolution du système pour permettre un déploiement large (faciliter l’utilisation de données semi-spécifiques)</li> </ul>

### 3.3.2.4. Valorisation des modes de production différente selon les schémas cibles

Les différentes propositions ont donc leurs points forts et leurs limites. Le schéma B, compte-tenu de la rigueur scientifique de sa construction, de son évolutivité et de sa cohérence avec les conclusions du Conseil Scientifique, tend à se démarquer comme une solution plus à même d’être consensuelle. Cependant, il est nécessaire d’effectuer des tests de sensibilité pour étudier les résultats obtenus avec cette méthode et de vérifier leur cohérence avec les politiques publiques environnementales (cf. section 3.5 relative à la feuille de route, et notamment la sous-section 3.5.5.).

En effet, il reste tout à fait possible dans ce schéma B que, malgré les améliorations et l’intégration d’indicateurs complémentaires, certains résultats ne permettent pas de mettre « suffisamment » en avant les pratiques agro-écologiques au regard des objectifs politiques. Ou encore que les signaux envoyés vers les consommateurs ne soient pas pleinement cohérents avec les orientations retenues en matière de stratégie climatique de la France. Dans ce cas, un facteur externe (similaire à l’approche A) pourra être envisagé si les correctifs au sein de la méthode ACV ne permettent pas d’atteindre les objectifs souhaités.

L'intégration au sein de l'ACV d'un indicateur complémentaire biodiversité à la parcelle basé sur les labels (cf. en étape B0) permet de valoriser ces systèmes de productions. Cependant, même dans le cas où le poids donné à cet indicateur est important (égal à celui de l'indicateur climatique voire plus), l'impact sur le score environnemental unique restera relativement limité. Ainsi, les produits labellisés seront valorisés, mais ceci ne mènera probablement pas systématiquement à un changement de classe dans l'hypothèse d'un score agrégé simple avec une échelle de A à E (c'est-à-dire à un passage de C à B par exemple). Il est donc important d'établir si la mise en avant des modes de production agricoles doit impérativement se faire au travers des changements de lettres du score agrégé, ou si une variation plus réduite est suffisante (écart visible au niveau de la note sur 100 ou via les sous-indicateurs). Cet arbitrage conditionnera les choix nécessaires en termes de pondération, voire de schéma cible. Le schéma A, par l'apport d'un correctif externe de type bonus-malus après normalisation des résultats ACV, peut conduire à surpondérer le poids de la biodiversité à la parcelle et donc à valoriser de manière plus significative certains systèmes agricoles. Les tests de sensibilité évoqués devraient permettre de faire différentes simulations pour éclairer le choix final.

### 3.3.3. Conditions de déploiement des schémas cibles

#### 3.3.3.1. Nécessité de coûts maîtrisés

**La maîtrise des coûts de déploiement du dispositif est un enjeu majeur pour assurer son adoption** par de nombreux acteurs du secteur et garantir ainsi sa large couverture du secteur agroalimentaire. Ceux-ci se composent de deux flux principaux (les coûts liés au contrôle du dispositif sont traités en partie 3.4) :

- L'investissement des acteurs publics (voire privés) en charge :
  1. **du développement des composantes méthodologiques** indisponibles à date listés lors de la présentation des schémas cibles possibles et rappelées en partie 3.5 relative à la feuille de route;
  2. **de la mise à disposition de données environnementales génériques et semi-spécifiques de qualité**, il s'agit notamment du maintien à jour et du développement de la base Agribalyse, à savoir vérifier la complétude de la nomenclature d'aliments d'Agribalyse (s'assurer que les produits moyens de référence permettent bien de décrire les grands types de produits au sein du secteur) et revoir la cohérence de la valeur associée à chacun de ces produits (identification des principaux facteurs explicatifs, définition des modalités utilisées pour le calcul de l'impact, etc.)<sup>66</sup>;
  3. de la mise à disposition des producteurs et distributeurs d'un outil de calcul homologué pour l'approche méthodologique retenue. Les outils de calcul existants déjà sur le marché pourront être complétés, notamment par un outil de calcul public tel que proposé par le conseil scientifique.
- L'investissement des acteurs privés (qu'il s'agisse des industriels eux-mêmes ou de tiers) pour calculer le score environnemental des références (appelé ensuite opérateurs) dont les principaux postes sont<sup>67</sup> :
  1. **la collecte des données d'activités** spécifiques / semi-spécifiques ;
  2. **la saisie dans l'outil** des données permettant l'évaluation d'un grand nombre de références (jusqu'à plusieurs milliers), se traduisant par du temps homme ou par un système d'interfaçage avec les systèmes informatiques privés ;
  3. **la mise à disposition** de l'évaluation aux consommateurs (communication sur l'emballage ou tout autre support).

Pour le premier type de parties prenantes, les coûts associés aux développements méthodologiques et à la fourniture de données génériques seront fonction du schéma cible choisi et du nombre d'étapes de sa trajectoire pour le cas du schéma B. En ce qui concerne le développement d'un outil de calcul du score environnemental, les pratiques de marché permettent d'estimer à quelques centaines de milliers d'euros (entre 100 k€ et 500 k€) le développement d'un outil simplifié permettant d'obtenir une notation sur la

<sup>66</sup> Propositions issues des conclusions du Conseil Scientifique

<sup>67</sup> Outre les coûts liés directement au dispositif, des coûts indirects sont également à prévoir : changements des recettes pour améliorer le score obtenu du produit, modification et réimpression des emballages le cas échéant, communication autour de la démarche, etc.

base des données semi-spécifiques publiques. Un tel outil permettra de simplifier les tests dans la phase préparatoire, et ensuite de déployer l’affichage une fois l’ensemble des éléments stabilisés.

Pour les personnes en charge du calcul, le principal poste de coût concerne la collecte des données, et éventuellement le contrôle de celles-ci (voir pour ce point la partie sur les modalités de contrôle). Dans la perspective d’un déploiement à large échelle du dispositif, fixer un coût limite pour l’opérateur par référence en premier niveau d’affichage semble indispensable. L’outil public mis à disposition devrait permettre ce déploiement à coût limité pour tous les acteurs souhaitant s’engager dans une démarche d’affichage environnemental. Pour les acteurs volontaires s’orientant vers l’utilisation de données semi-spécifiques privées ou spécifiques privées, les coûts peuvent être beaucoup plus élevés.

### 3.3.3.2. Mise en place d'outils (calcul, capitalisation des données)

Afin de procéder aux tests nécessaires à l’analyse puis au déploiement du dispositif, différents outils doivent être rapidement mis en place. Il s’agit de pouvoir calculer facilement des impacts environnementaux, de rendre plus accessibles les données mobilisées ou calculées. Ces travaux doivent être rapidement engagés par les Pouvoirs publics. Les acteurs ayant déjà préparé ou mis en place des outils seront associés afin de dégager toutes les synergies pertinentes.

## **3.4. Le niveau de vérification externe de l’affichage est fonction du type de données d’entrée**

Il est nécessaire de mettre en place un système de vérification externe de l’affichage environnemental. Ces travaux de contrôle et de vérification sont à prévoir à différents niveaux :

- **au niveau des référentiels sectoriels** qui pourront être définis pour cadrer la méthode de renseignement des données semi-spécifiques pour chaque catégorie de produits ;
- **au niveau des outils de calcul privés** utilisés pour le calcul du score environnemental à partir de données semi-spécifiques et spécifiques privées, de manière à s’assurer que les règles définies au niveau national et par filières soient bien appliquées dans ces outils ;
- **au niveau des données** elles-mêmes, dont il faut pouvoir vérifier la pertinence, complétude, fiabilité, objectivité et compréhensibilité.

## **3.5. Feuille de route**

Fin 2021, correspond à la fin de la phase d’expérimentation qui a permis d’explorer une multitude de propositions et projets en parallèle. Cette phase a été très riche, notamment grâce à l’engagement des différents partenaires, et a permis de définir les trajectoires possibles vers un futur dispositif officiel d’affichage encadré.

Les travaux à mener en 2022 et 2023, seront concentrés sur les trajectoires définies dans ce rapport (schémas A et B). Les parties prenantes continueront d’être informées de l’avancée des travaux, et pourront être sollicitées notamment pour des opérations de tests des propositions, en lien avec ces schémas cibles d’affichage.

Les initiatives privées existantes (La Note Globale, Eco-Score, Planet-Score, Invitation à la ferme, Yukan etc.), pourront se poursuivre « hors cadre de l’Expérimentation officielle », avec l’idée à terme, une fois l’opérationnalité du dispositif officiel validée, d’un alignement sur celui-ci.

Afin de proposer aux acteurs du secteur alimentaire un système d’affichage environnemental harmonisé et opérationnel, un certain nombre de travaux reste à mener. Cette section propose une ébauche de feuille de route à mettre en place à partir de début 2022 pour y parvenir.

Le schéma B répond à l’exigence de bases scientifiques solides pour le futur système et est en ligne avec les recommandations du Conseil Scientifique. Il est le plus complexe à mettre en œuvre, et justifie d’une série plus longue de travaux complémentaires, qui fournit la matière principale de ce chapitre. Cependant, compte tenu des discussions sur les objectifs de l’affichage environnemental et la capacité du futur système à y répondre, il est nécessaire à ce stade de laisser la voie ouverte également au schéma A avec un « correctif externe », et de tester les deux propositions. Une grande partie des travaux à mener est commune aux deux schémas, et les travaux spécifiques pourront être menés en parallèle.

Ces travaux repartent des conclusions de l’Expérimentation, et s’appuieront au maximum sur les travaux produits ces 18 derniers mois. Cette section décrit les grandes thématiques identifiées, et les pistes de réponses possibles.

### 3.5.1. Des travaux à poursuivre au-delà de l'Expérimentation

L'Expérimentation a permis de dégager les enseignements décrits dans ce rapport et de construire des propositions pour le futur affichage environnemental harmonisé pour le secteur alimentaire. Cependant, les travaux menés ne suffisent pas pour disposer d'ores et déjà d'un système d'affichage opérationnel. Au regard des éclairages apportés par ce rapport, des choix restent à faire, ainsi que des travaux techniques. Il est donc nécessaire de proposer une feuille de route et définir les prochaines étapes pour construire le dispositif souhaité.

Deux grandes étapes sont à prévoir :

Dès la publication du rapport, **une phase de définition et de test du système d'affichage** pourra être lancée. Cette phase permettra d'aboutir à la mise à disposition d'un dispositif d'affichage pour les acteurs du secteur alimentaire. Pour coordonner ces travaux, une gouvernance proche de celle mise en place pour l'Expérimentation pourrait être maintenue, avec un comité de pilotage interministériel, un Conseil Scientifique en format potentiellement restreint (par rapport à sa composition lors de l'Expérimentation), et un comité des partenaires pour tenir informé les parties prenantes. Selon le schéma cible retenu et les moyens disponibles, cette première étape sera plus ou moins longue, il faut dans tous les cas prévoir une période d'un minimum de 12 mois.

Une fois le dispositif construit et validé, la phase de pré-déploiement pourra démarrer. Elle correspond à la mise en place de l'affichage en conditions réelles sur les produits alimentaires. Celle-ci devrait être accompagnée d'outils de promotion du dispositif et d'accompagnement des acteurs. En parallèle, les travaux sur les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental des produits alimentaires se poursuivront dans une logique d'amélioration continue. Ils pourront faire l'objet de bilans réguliers. Une gouvernance spécifique sera à mettre en place pour suivre et accompagner le déploiement de l'affichage environnemental.

### 3.5.2. Travaux relatifs au format

Un travail de graphisme sera nécessaire pour finaliser le « logo officiel », correspondant aux recommandations d'un visuel à la fois synthétique, normatif, « à échelle » et complété si possible avec une information numérique. Le logo sera proposé en version agrégée (lettre + numérique) et en version complète, avec 3 sous indicateurs. Un cahier des charges devra être précisé.

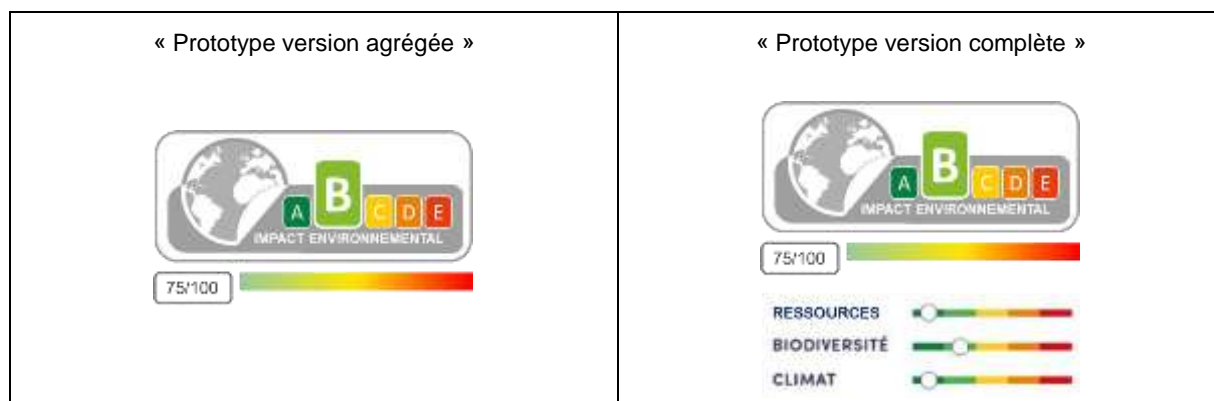


Figure 41 - Exemples de prototypes de formats d'affichage

- 1) Un travail de test et de validation du logo proposé sera à conduire, selon les étapes suivantes :
- 2) **Création**, soit le design de trois dispositifs différents, y compris leur nom et la sémantique associée ;
- 3) **Test consommateurs qualitatif**, via l'organisation de focus groups et d'un travail de mise à jour itératif de chacun des 3 formats prédéfinis, de manière à les améliorer ;
- 4) **Consultation des parties prenantes**, au travers de réunions du comité des partenaires de manière à recueillir les contraintes opérationnelles et commerciales, et propositions des représentants des principales industries concernées par la mise en place de l'affichage (industries agroalimentaire, distributeurs, etc.) ;

- 5) **Test consommateurs quantitatif**, avec la conduite de tests en conditions réelles d'achat via des enquêtes en magasin et / ou numérique, de manière à mesurer la préférence des consommateurs pour chacun des trois dispositifs ainsi établis ;
- 6) **Développement**, avec la définition de la charte graphique, de l'application, du plan de communication, etc. pour la solution retenue ;
- 7) **Lancement**, avec la diffusion des éléments mis à disposition des industriels pour produire et diffuser l'affichage environnemental.

### 3.5.3. Travaux relatifs au calcul du score environnemental

#### 3.5.3.1. Finalisation de la méthode de calcul du « score environnemental »

**L'expérimentation a permis de définir deux principaux schémas méthodologiques possibles pour la réalisation des calculs de l'impact environnemental des produits alimentaires. Ces deux méthodologies feront l'objet de tests :**

- **Le schéma A basé sur une méthode de calcul associant l'ACV à un système de bonus-malus « externe » au calcul ACV, utilisant les labels<sup>68</sup>.**
- La voie B qui suit les recommandations du Conseil Scientifique. Il s'agit s'appuyer sur les indicateurs PEF légèrement modifiés et complétés pour le calcul du score environnemental final. La méthode de calcul doit donc être finalisée et décrite dans le détail.

**Quel que soit le schéma cible privilégié, certaines conditions de déploiement doivent être anticipées.**

Le scénario B répond à l'exigence de bases scientifiques solides pour le futur système et est en ligne avec les recommandations du conseil scientifique. Il convient donc d'engager des travaux pour tester ce scénario. Compte tenu des discussions sur les objectifs de l'affichage environnemental et la capacité du futur système à y répondre, il est nécessaire de considérer également le schéma A avec un « correctif externe », et de tester les deux propositions. Une grande partie des travaux à mener est commune aux deux schémas, et les travaux spécifiques pourront être menés en parallèle.

Tout d'abord, les travaux engagés au cours de l'expérimentation autour du calcul du « score environnemental » doivent être prolongés et approfondis, afin de :

- Préciser la définition des indicateurs (ajustement de l'indicateur PEF « Ecotoxicité », prise en compte du stockage du carbone dans les sols, prise en compte des emballages plastiques, construction d'un indicateur « biodiversité à la parcelle », etc.), tels que détaillés précédemment (cf. section relative aux Enseignements et objectifs de l'Expérimentation > sous-section concernant les méthodes de calcul des indicateurs d'impact environnemental) ;

Ceci consistera notamment à préciser :

- **Ajustement de l'indicateur PEF « Ecotoxicité »** avec un horizon temporel de 100 ans et une correction des facteurs selon les dernières recommandations du JRC et du groupe PEF « Agriculture Modelling ».

Cet indicateur devra être produit sur l'ensemble de la base de données Agribalyse et la méthode de caractérisation devra être disponible dans les principaux logiciels ACV. Il permettra de recalculer un « score unique EF-ajusté » ; en mPt. Il est également proposé de supprimer les deux indicateurs « toxicité humaine » du score unique (cf. partie 3.3.2.).

- **Prise en compte du stockage du carbone dans les sols.**

Un abaque sera construit correspondant à la variation du stock du carbone dans les sols pour les élevages à l'herbe dans un premier temps (enjeu principal). Cet abaque sera construit sur la base des travaux 4p1000. Il s'appliquera dans la formule de calcul final au niveau de l'indicateur « Climat », via la forme d'un correctif. En parallèle, le travail au niveau du GIS REVALIM permettra de définir une approche harmonisée pour l'ensemble des filières et la base Agribalyse, mais la mise à disposition de ces résultats prendra plus de temps, d'où l'intérêt de travailler en 2 étapes.

<sup>68</sup> Le terme « label » est ici utilisé au sens large et recouvre l'agriculture biologique, les signes officiels de qualités et d'autres formes de certification des produits.

Les travaux en première étape devront permettre de renseigner un tableau tel que celui-ci :

Tableau 2 : Résultats attendus en première étape d'estimation du stockage de carbone dans les sols

	Coefficient de stockage de Carbone du sol en kg eq. CO <sub>2</sub> /kg de viande fraîche	Impact en mPt/kg de viande fraîche
Bovin adulte		
Veau		
Ovin adulte		
Agneau		
Autres ?		

o **Prise en compte des emballages plastiques.**

Tel que détaillé précédemment (cf. sections 3.1 et 3.3), il semble qu'aujourd'hui l'approche ACV/PEF ne prenne pas suffisamment bien en compte les impacts liés à la fin de vie des emballages plastiques. Des tests complémentaires sont nécessaires pour confirmer si la méthode PEF amène effectivement à favoriser « globalement/systématiquement » les emballages plastiques vis-à-vis des autres matériaux, et si oui, dans quelle mesure. En fonction des résultats, un facteur d'ajustement pour les emballages plastiques est éventuellement à envisager, notamment dans le but d'assurer une cohérence des politiques publiques.

Ce facteur d'ajustement permettrait par exemple de refléter les risques d'impacts liés à la présence d'emballages plastiques dans les milieux naturels tels que les océans sur de longues périodes, aspect qui n'est pas modélisé dans le PEF actuel. Ce correctif devrait s'appliquer au niveau du score unique, pour l'étape emballage, sur la base d'un abaque (en mPt/ kg de plastique).

o **Construction d'un indicateur « biodiversité à la parcelle » (BP).**

Les indicateurs du PEF actuel ont besoin d'être complétés par un indicateur « biodiversité à la parcelle », reflétant l'impact des pratiques agricoles. Cet indicateur sera défini sur la base des éléments scientifiques avérés en termes de plus-value des différents systèmes de production sur l'aspect biodiversité à la parcelle.

En se basant sur la proposition du Conseil Scientifique, cet indicateur pourrait se construire de manière relative, en se concentrant sur l'écart entre système « conventionnel/dominant » et « systèmes alternatifs ». A noter que cet indicateur vise uniquement à différencier l'impact de « pratiques agricoles » (ex : culture en agriculture biologique par comparaison à une agriculture conventionnelle), mais pas des types d'usage (ex : prairie par rapport à une culture) qui sont des éléments déjà couverts par l'indicateur « land use LANCA » du PEF.

Tableau 3 : Résultats attendus pour la construction d'un indicateur Biodiversité à la Parcelle

	Plus-value en termes de biodiversité à la parcelle par rapport à un système agricole conventionnel	Indicateur Biodiversité à la Parcelle (en « eq biodiv conventionnel »)	Indicateur Biodiversité à la Parcelle en mPt
Système agricole disposant du label AB	Ex. +30%	0,77 (selon l'exemple)	Valeur à déterminer (en fonction des valeurs ci-contre)
Autres labels à définir			

La normalisation se fera au regard des surfaces mondiales en systèmes alternatifs (ex. en agriculture biologique) et en conventionnel.

- Définir les méthodes de pondération et de normalisation permettant de convertir le score en note sur 100 puis sur une échelle (A-E), et ce à partir des travaux du Conseil Scientifique ;

Le calcul du score environnemental se ferait donc à partir des indicateurs « PEF ajustés », et de l'indicateur relatif à la biodiversité à la parcelle décrit ci-dessus. Il s'agira de définir pour chacun des



indicateurs son poids relatif dans le calcul d'un score environnemental agrégé. Il sera possible de s'appuyer notamment sur le cadre des limites planétaires<sup>69</sup>.

Tableau 4 : Résultats attendus en termes de définition des pondérations des indicateurs ACV - Exemples

Indicateur	Changement climatique	Eutrophisation marine	...													...	Biodiversité à la parcelle
<b>Pondération PEF actuelles</b>	21%	3%															-
<b>Pondération PEF-ajustée (ex)</b>	19%	2,5%															19%

La formule de normalisation permettant de convertir le score en note sur 100 puis échelle (A-E) devra également être établie. Des éléments issus des travaux du Conseil Scientifique pourront être réutilisés.

- Définir les sous-indicateurs « thématiques » qui complètent le score agrégé (climat, biodiversité et ressources), à partir des travaux du Conseil Scientifique ;

Il est utile de pouvoir calculer et exprimer des sous-indicateurs, plus parlants que la « note unique PEF ». Ces sous-indicateurs doivent être construits avec les pondérations définies par le PEF, et au regard des mécanismes de causalité. Il est proposé de s'appuyer sur la description du Conseil Scientifique pour cela (cf. schéma partie 3.2.1).

La formule de calcul finale devra être formalisée. Ces sous-indicateurs seront à calculer dans les différents tests.

- **Analyse de la compatibilité d'une approche semi-spécifique « simplifiée » et d'une approche spécifique type PEF.**

Le compromis proposé en termes d'accessibilité du dispositif et de degré de précision (pour la mise en valeur des efforts d'écoconception) repose sur la possibilité de substituer une approche « semi spécifique simplifiée » par une approche spécifique lorsque les entreprises le peuvent et le souhaitent. Conceptuellement attractive, cette stratégie nécessite tout de même une validation opérationnelle.

Il est donc proposé de comparer, pour un lot de produits, les résultats obtenus via l'approche de base « simplifiée » avec ceux obtenus via l'approche PEF complète en termes de données d'activité. Pour permettre une telle comparaison, et ainsi mesurer l'écart d'impact environnemental entre les deux approches, les mêmes indicateurs « PEF- ajustés » seront calculés.

Il est également proposé de mesurer l'écart entre l'utilisation d'Agribalyse et de la base de données environnementales EF (impact du transport, des emballages, des matières premières, etc.). Il est proposé de n'utiliser dans le cadre du dispositif que des données environnementales provenant d'Agribalyse, au regard des règles d'usage contraignantes de la base EF de la Commission européenne notamment. Des perspectives de plus large accessibilité à la base EF sont cependant en discussion. Une analyse de cohérence entre ces bases de données devra être conduite (en s'appuyant si possible sur des analyse PEF déjà réalisées par des entreprises), permettant de mieux qualifier les écarts et le niveau de compatibilité des données.

Présentation du PEF, un dispositif constitué de plusieurs éléments : des référentiels pour définir les données d'activité (PEFCR), une base de données environnementales (Base EF) et un lot d'indicateurs (Méthode EF3)

Le PEF est constitué de différents objets, ce qui peut porter à confusion pour les non experts de l'ACV. Voici un petit récapitulatif des différents éléments, au regard des scénarios envisagés.

- La recommandation n° 2013/179/UE du 09/04/13 fournit des orientations pour mesurer et indiquer la performance environnementale des produits et des organisations sur l'ensemble du cycle de vie. Il s'agit du socle de la « méthode PEF » élaboré en tenant compte notamment de la norme ISO 14044.
- Référentiel en vue de la définition des données d'activité (PEFCR) : l'approche proposée correspond à un alignement avec les référentiels PEFCR pour l'approche via des « données

<sup>69</sup> Steffen et al. Science 13 Feb 2015, Vol 347, Issue 622. Accessible à : <https://www.science.org/doi/10.1126/science.1259855>

spécifiques ». Ainsi, les entreprises calculant le score environnemental de leur produit doivent respecter les PEFCR sectoriels lorsqu'ils existent. Ces derniers permettant de préciser les données d'activité à collecter par les entreprises (ex : consommation d'énergie, consommation de matières premières, etc.) et celles à utiliser par défaut (car moins impactantes dans le calcul de l'impact environnemental). Lorsque les référentiels PEFCR sectoriels n'existent pas, les entreprises sont invitées à en proposer.

- Base de données environnementales EF : l'approche suggérée est de privilégier la base de données Agriblayse à ce stade, qui est plus complète que la base EF pour les produits alimentaires. De plus, les droits d'accès à la base EF ne permettent actuellement pas une utilisation dans le contexte de l'affichage environnemental.
- Indicateurs de la Méthode EF3 : l'approche proposée est de réutiliser le jeu d'indicateur EF3 par défaut et de l'adapter, par la suppression des indicateurs de toxicité humaine, par l'évolution de certains indicateurs (ex. changement climatique, éco-toxicité) et par l'ajout d'autres indicateurs (ex. biodiversité à la parcelle).

### 3.5.3.2. Consolidation de la formule de calcul finale dans un outil prototype « informatique »

Il faudra consolider la formule de calcul finale dans un outil « informatique » prototype qui permet de réaliser les calculs sur la base de données semi-spécifiques publiques. Cet outil devra permettre de tester différents scénarios, potentiellement hybrides entre les scénarios A et B.

Une fois les différents éléments ci-dessus consolidés, un premier outil de calcul sera développé en vue de permettre la réalisation de calculs sur la base de données semi-spécifiques publiques.

Pour réaliser ce travail sur la finalisation du modèle de calcul, il est proposé de faire appel à un prestataire co-encadré par le Conseil Scientifique et l'ADEME.

Ce travail doit être démarré au plus vite car conditionnant les étapes suivantes.

### 3.5.4. Analyse de cohérence des signaux adressés aux consommateurs et validation

Ensuite, le choix du schéma final, des indicateurs et des formats, ainsi que la validation du dispositif nécessitent dans tous les cas **des tests complémentaires au préalable**.

- Les améliorations nécessaires à un schéma B0 devront être testées, afin de valider la faisabilité opérationnelle des calculs, et de vérifier le niveau de différenciation obtenu et les classements intra et inter-catégories. Les tests devront se faire sur un grand nombre de produits (500 par exemple) en « situation réelle », avec des cas d'études reflétant les enjeux majeurs (permettant de comparer les résultats obtenus entre des produits conventionnels et issus de l'agriculture biologique, issus d'un élevage « intensif » et « extensif », locaux et importés depuis un lieu éloigné, avec différents types d'emballage : en plastique, en carton, en verre, ou en vrac, etc.). Ces cas permettront d'illustrer les signaux globaux et relatifs transmis par le dispositif d'affichage, de vérifier les évolutions agricoles et alimentaires suscitées par ce dispositif et sa cohérence avec les politiques publiques.
- Il reste possible que le scénario B, comme cela a été relevé par l'IDDRI<sup>70</sup>, ne permette pas de différencier « suffisamment » les systèmes de production en intra-catégorie (par exemple entre un élevage intensif et un élevage extensif) par rapport aux objectifs de politique publique. Dans ce cas, un facteur externe (similaire à l'approche A) pourra être envisagé si les correctifs au sein de la méthode ACV ne permettent pas d'atteindre les objectifs souhaités.
- Pour les phases de test, la contribution des parties prenantes pourra être sollicitée. Une période de consultation publique suite à la publication des résultats semble souhaitable avant validation définitive du dispositif.

---

<sup>70</sup> Laura Brimont, Mathieu Saujot (IDDRI), octobre 2021 Affichage environnemental alimentaire : révéler les visions pour construire un compromis politique

- Cette phase de test devra également permettre d'analyser plus finement les coûts pour les différents opérateurs, et notamment l'impact pour les entreprises.
- **Test de mise en œuvre et visualisation des résultats sur un jeu de données à partir de données semi-spécifiques publiques.**

Une fois une première version de la formule « disponible » (cf. sous-section 3.5.3.2.), celle-ci devra être testée sur un jeu conséquent de produits « réels ». Il est proposé que le test porte sur un panel de 500 produits réels du marché, couvrant la diversité des filières et des modes de production. Ce travail permettra de mieux visualiser la dispersion et la hiérarchie des notes, en fonction des différents paramètres (mode de production, provenance, emballage etc.), et de vérifier le caractère « généralisable » de l'approche. Les scores environnementaux seront calculés sur la base de données semi-spécifiques publiques. Les paramètres suivants seront précisés :

- Recette (utilisation de la formule de re-calcul INRAE) ;
- Mode de production (principalement d'après le label) ;
- Origine des ingrédients (lorsque disponible) ;
- Type d'emballage.

#### Cas des données semi-spécifiques Bio et plus largement « agricoles » en l'état actuel de l'art

L'étape agricole est généralement la plus importante contributrice aux bilans environnementaux alimentaires de type ACV/PEF. Il est cependant difficile/couteux à date, et donc pendant la période de tests, de faire des calculs de type « spécifiques » pour cette étape, en raison de la fragmentation des acteurs, de la complexité des modèles et de l'absence de structuration / remontée des données dans les chaînes de valeur. A ce stade, l'utilisation de données génériques (ex : blé moyen France) a donc été privilégiée par l'ensemble des acteurs. Certaines données semi-spécifiques sont disponibles dans Agribalyse (ex : Lait de Montagne français plutôt que Lait moyen français), mais sans qu'il n'existe de recommandation quant aux conditions de leur utilisation dans un contexte d'affichage. Ceci nécessite donc d'être précisé.

La proposition du Conseil Scientifique, avec l'inclusion d'indicateurs complémentaires sur la biodiversité à la parcelle est pensée dans un cadre d'utilisation de données semi-spécifiques différenciant les productions en agriculture biologique et conventionnelles, a minima pour l'étape agricole. Agribalyse a produit des ACV Bio « semi-spécifiques » mais celles-ci ne sont pas considérées comme représentatives des « pratiques moyennes agricoles Bio ». L'ITAB et les acteurs du Bio sont globalement opposés au concept même de pratiques « moyennes bio », ce qui rend l'approche par données semi-spécifiques impossible.

Les solutions envisageables sont donc :

- Conserver une valeur « générique conventionnelle » : mais alors l'indicateur complémentaire Biodiversité à la parcelle ne devrait pas être implémenté (il doit avoir une valeur générique également). Ainsi le bio ne serait pas différencié du conventionnel dans l'affichage, ce qui ne semble pas souhaitable.
- Reconnaître les données Agribalyse Bio comme une approximation acceptable comme valeur semi-spécifique, et ainsi pouvoir considérer l'indicateur Biodiversité à la parcelle. Cette approche semble à privilégier pour la phase de test à venir.
- Redévelopper des valeurs semi-spécifiques soit Bio « moyennes », soit des « typologies bio » permettant de couvrir la majorité des systèmes/conditions de production. Ceci serait l'option préférable en termes scientifiques, mais nécessite une mobilisation importante de la filière pour fournir ces références à court terme. Cette approche permettrait de mettre en œuvre l'indicateur Biodiversité à la parcelle dans les meilleures conditions de pertinence scientifique.

L'orientation relève d'un choix stratégique et politique. Ce questionnement peut s'appliquer à l'ensemble des labels.

Ces tests permettraient d'aboutir au type de résultats suivants :

Tableau 5 : Résultats attendus suite aux tests à conduire sur 500 produits

	Note globale sur 100	Note Echelle A-E	Sous note Climat (/100)	Sous note Biodiversité (/100)	Sous note Ressources (/100)
Produit 1					
Produit 2					
....					
Produit 500					

- **Conduite d'analyses de sensibilité**

Ces travaux devront permettre de tester :

- L'effet d'un classement en 6 ou 7 classes au lieu de 5, ainsi que différentes options de répartition des produits entre les classes (définition des seuils) ;
- Le poids de l'indicateur biodiversité ;
- L'effet d'une démarche d'écoconception théorique (via la diminution de 10% à 20% du score unique).

Quelques produits en particulier devront être testés nécessairement, car présentant des enjeux spécifiques. Ils permettront d'illustrer la répartition des produits sur l'affichage final. Une proposition de produits à traiter par catégorie est disponible en annexe 3.

Une synthèse de ces analyses sera produite pour évaluer l'effet de ces choix sur les notations et classements finaux. Une analyse de la variabilité intra et inter catégories sera produite.

Ces analyses permettront de valider les modalités les plus adaptées au regard des objectifs de politiques publiques (cf. analyse des signaux présentée ci-après).

A ce stade, en complément d'un test « interne » piloté par les pouvoirs publics, il serait probablement utile de proposer aux partenaires de l'Expérimentation de faire des tests également sur les produits de leurs choix. Cette approche permettrait de recueillir des exemples complémentaires, et des informations sur l'opérationnalité du dispositif.

Le démarrage dépend des étapes précédentes et de la disponibilité des outils.

- **Test d'un système bonus/malus externe au titre de la « cohérence des politiques publiques »**

Dans le cas où le scénario B ne permettrait pas d'obtenir les signaux souhaités par les pouvoirs publics, il est souhaité de pouvoir tester également un scénario avec un seul bonus/malus rajouté en externe à l'ACV semi-spécifique. Ceci correspond à la recommandation de correctifs « parcimonieux et justifiés » du Conseil Scientifique.

Le test de cohérence sera donc divisé entre une option B simple et l'option B complétée par un correctif externe.

Ces tests permettront d'observer pour chacun des schémas, sa capacité de différenciation des modes de production et sa cohérence, au regard des objectifs des pouvoirs publics.

- **Analyse des signaux**

Une fois la formule de calcul arrêtée et les tests réalisés, une analyse de cohérence des signaux du dispositif selon la méthode de l'IDDRI pourra être mise en œuvre. Cette analyse permettra de croiser les signaux envoyés par l'affichage et l'orientation des politiques publiques via le scénario climatique national (SNBC3 pourra être étudié si disponible au moment de l'étude). Ce travail permettra la prise de recul nécessaire sur le dispositif proposé avant son adoption, et la proposition d'éventuels ajustements (dont des correctifs externes à l'ACV pouvant être justifiés).

### 3.5.5. Opérationnalisation

- **Mise en place d'outils (calculs, capitalisation des données)**

Afin de procéder aux tests nécessaires à l'analyse puis au déploiement du dispositif, différents outils doivent être rapidement mis en place. Il s'agit de pouvoir calculer facilement des impacts environnementaux, de rendre plus accessibles les données mobilisées ou calculées. Ces travaux doivent être rapidement engagés par les Pouvoirs publics. Les acteurs ayant déjà préparé ou mis en place des outils seront associés afin de dégager toutes les synergies pertinentes.

- **Amélioration de la base de données Agribalyse et production de données semi-spécifiques publiques additionnelles**

L'utilité de la base de données Agribalyse a été assez largement relevée lors de l'Expérimentation, de même que le besoin de la consolider. Cette consolidation est déjà partiellement engagée via une mise à jour prévue mi-2022. Au-delà des travaux déjà engagés, des éléments complémentaires sont à construire comme soulignés par le Conseil scientifique dans sa synthèse<sup>71</sup> :

Tableau 6 – Synthèse des corrections à réaliser sur la base Agribalyse (source : Synthèse du Conseil scientifique)

Indicateurs d'impacts		Enjeux	Solutions
Climat	Stockage du carbone dans le sol	Evolutions tendancielle de stocks	Mettre à jour les bases de données Agribalyse à partir de 4/1000
	N <sub>2</sub> O	Données Agribalyse anciennes	Mettre à jour Agribalyse sur la base des données GIEC 2019
Toxicité-écotoxicité		Mises à jour et compléments dans les inventaires Agribalyse	Répartir les substances concernées entre compartiments eau-air-sol-plantes ; traces métalliques dans les engrais organiques ; mettre à jour les molécules utilisées et interdites ;
Ressources	Eau	Utilisation d'eau	Compléter les données utilisation de l'eau pour l'ensemble des données Agribalyse

Il est important que les données soient aussi représentatives que possible des pratiques alimentaires nationales, et que la base soit reconnue et améliorée en continu en lien avec les professionnels. Ces travaux permettront d'améliorer la fiabilité du calcul mais ne semblent pas constituer un point bloquant dans l'immédiat. Le travail d'évolution de la base et de production de nouveaux indicateurs ACV (ex. Biodiversité à la parcelle) pourrait être coordonné au niveau du GIS REVALIM.

Au niveau de la base de données, un travail de description de nouvelles variantes pertinentes au niveau environnemental permettra à terme la mise à disposition de plus de données semi-spécifiques. Ces variantes semi-spécifiques peuvent notamment couvrir les principaux modes de production agricoles, des variantes de transformation, d'emballage de logistique ou encore d'approvisionnement. Ces variantes sont à construire avec les acteurs des filières.

<sup>71</sup> <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/affichage-environnemental-produits-alimentaires-synthese-conseil-scientifique.pdf>

Tableau 7 : Exemple de calcul d'une valeur de « score environnemental » par défaut pour chaque variante

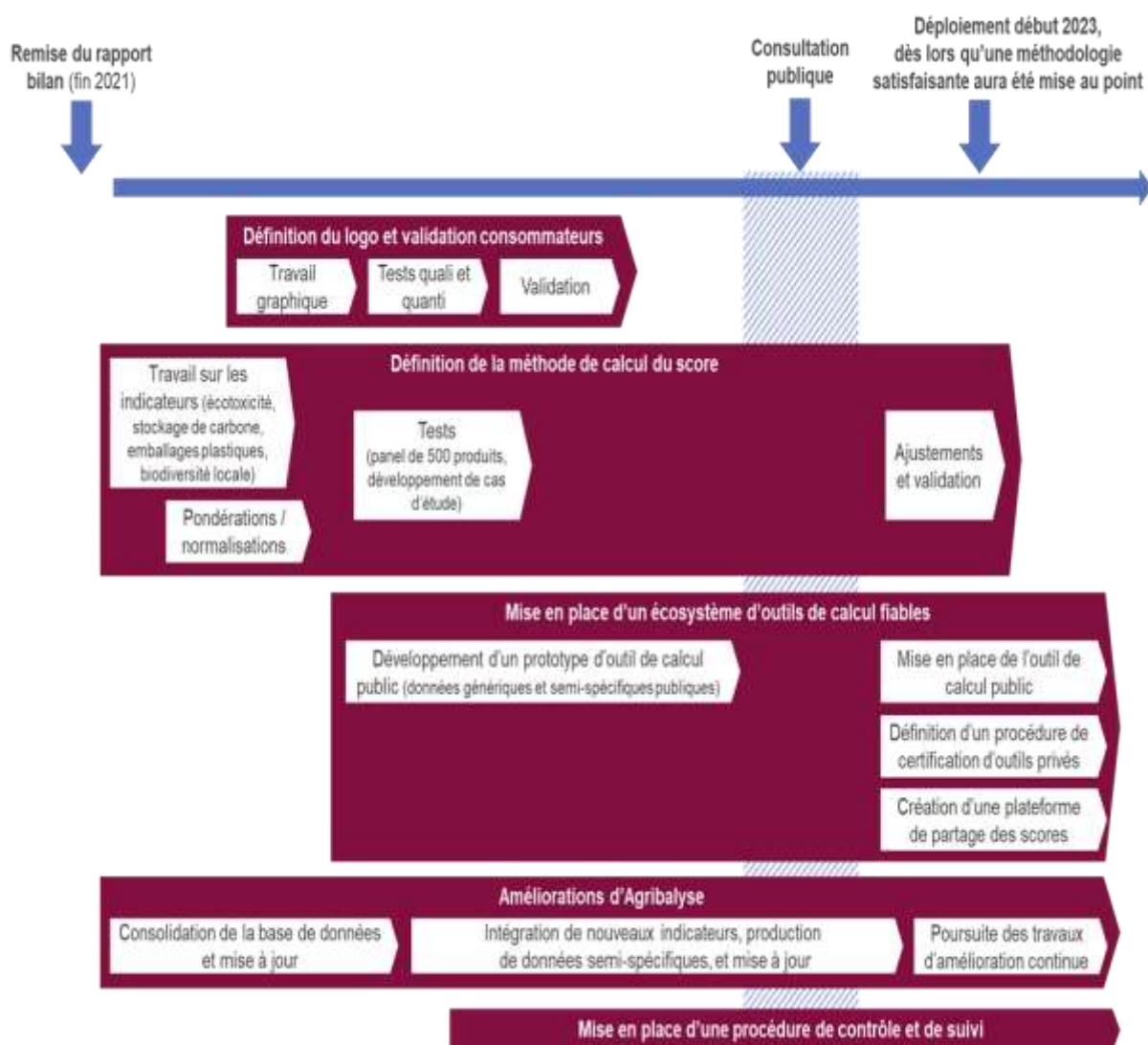
Produit	Variantes clés Amont agricole	Variantes logistique	Variantes emballage	...
Lait en brique	Bio, Montagne, Elevage à l'herbe, Sans OGM, avec méthaniseur	Fournir des données pour l'ensemble des principaux pays de sourcing : ex : FR, NL, ES	Tetrapak 1L, bouteille plastique 1L, 0,5L,	
Fruits tropicaux	AB Sans pesticides	Import avion/camion	Vrac/barquette de 1kg	
...				

Ces travaux visent notamment à pouvoir basculer vers les scénarios B1 et B2 à terme.

Ces différentes pistes seront à confronter à la capacité du GIS REVALIM à prendre en charge ces travaux, et dans quels délais.

Figure 42 : Synthèse des principaux travaux à conduire

### 3.5.6. Calendrier indicatif



## 4. Conclusion

L'Expérimentation lancée par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) dans le cadre de l'article 15 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), remplacé par l'article 2 de la loi climat et résilience, a permis de démontrer la faisabilité d'un dispositif d'affichage environnemental pour les produits alimentaires. Cette Expérimentation a engagé des travaux importants de la part des parties prenantes (scientifiques, filières agricoles, industriels de la transformation, distributeurs, porteurs de solutions numériques, etc.) ayant permis d'aboutir à des avancées significatives.

Les 18 projets de l'Expérimentation, les études consommateurs menées par l'INRAE et l'ESA, ainsi que les retours d'expérience des parties prenantes associées aux travaux d'un Groupe de Travail ont permis de tester différentes possibilités en termes de format d'affichage. Il en ressort un relatif consensus quant à la pertinence de l'utilisation d'un affichage principal au format simple, agrégé et prescriptif, à compléter par un affichage déporté de manière à apporter un second niveau de lecture. Des travaux restent toutefois à mener pour définir la méthode de calcul, ainsi que les modalités d'affichage, les tester auprès des consommateurs et réaliser des analyses technico-économiques pour permettre d'éclairer la décision entre les options possibles.

L'Expérimentation a permis des avancées significatives dans la définition d'un dispositif d'affichage environnemental pour les produits alimentaires, mais a également permis de préciser les conditions et étapes nécessaires avant l'adoption d'un dispositif encadré. La définition d'un affichage scientifiquement robuste, large et opérationnel début 2023, dès lors qu'une méthodologie satisfaisante aura été mise au point, apparaît possible. Les prochaines étapes doivent être conduites en consultation étroite avec les parties prenantes françaises de manière à permettre l'adoption la plus rapide possible du dispositif une fois rendu opérationnel, et portées à la connaissance de la Commission Européenne de manière à nourrir et influencer les réflexions menées à cette échelle sur le sujet. Les travaux conduits ces 18 derniers mois au cours de l'Expérimentation offrent une opportunité unique à la France d'être un leader en la matière, et les travaux à venir doivent permettre de conforter cette position.



## 5. Références bibliographiques

1. ADEME, Affichage environnemental : contexte et objectifs, 2020.
2. ADEME, Bilan complet des projets, disponible sur le site Internet de l'ADEME.
3. ADEME, Groupe Format, réunion 1 : présentation PPT du 8 juin 2021.
4. ADEME, Groupe Format, réunion 2 : présentation PPT du 6 juillet 2021.
5. ADEME, Groupe Format, réunion 3 : présentation PPT du 27 juillet 2021.
6. ADEME, Groupe Format, note de synthèse, Août 2021, [lien](#).
7. ADEME, Groupe Indicateur, note numéro 1, Septembre 2020, [lien](#).
8. ADEME, Groupe Indicateur, note numéro 2 : Données génériques/spécifiques/semi-spécifiques pour l'ACV, Mars 2021, [lien](#).
9. ADEME, Affichage environnemental : contexte et objectifs, Décembre 2020, [lien](#).
10. ADEME, Groupe Indicateur, note numéro 3 : Biodiversité, Mai 2021, [lien](#).
11. ADEME, Groupe Indicateur, note numéro 4 : Agrégation des impacts environnementaux, Mai 2021, [lien](#).
12. ADEME, Groupe Indicateur, note numéro 5 : Sujets divers complémentaires, Juillet 2021, [lien](#).
13. ADEME, Groupe Indicateur, note numéro 6 : Bilan, Mai 2021, [lien](#).
14. ADEME, Guide anti Greenwashing, 2012, [lien](#).
15. CHAIRE ELSA PACT, Panorama des méthodes d'évaluation environnementale réalisé par la Chair ELSA PACT, [lien](#).
16. Commissariat général au développement durable, Expérimentation de l'affichage environnemental sur les produits agro-alimentaires : premier retour d'expériences, num.125, Mai 2012.
17. Commission Européenne, Nutrition labelling, 2021, [lien](#).
18. Commission Européenne, Labelling and nutrition, 2021, [lien](#).
19. Commission Européenne, Study on different options for communicating environmental information for products Final report, Février 2012, [lien](#).
20. ESA, Rapport complet étude quantitative, Perception des consommateurs français face aux affichages environnementaux des produits alimentaires, Avril 2021.
21. ESA, Rapport complet étude qualitative, Perception des consommateurs français face aux affichages environnementaux des produits alimentaires, Avril 2021.
22. ESA, Rapport croisé avec deux études qualitatives et une étude quantitative, Perception des consommateurs français face aux affichages environnementaux des produits alimentaires, Avril 2021.
23. ESA, Synthèse de l'étude sur la perception des consommateurs français face aux affichages environnementaux des produits alimentaires, Avril 2021.
24. EY, Bilan des retours des entreprises sur l'expérimentation nationale de l'affichage environnemental, octobre 2013.
25. EY, Verification of embedded impacts and traceability as part of the Environmental Footprint methods implementation, 2017.

26. IDDRI, Quelle vision du système agro-alimentaire derrière l’affichage environnemental ?, 30 juillet 2021.
27. Les Cahiers de l’IFP, Expérimentation sur l’affichage environnemental - Proposition pour un affichage environnemental des produits alimentaires à l’aide d’unités fonctionnelles adaptées, vol 7 - N° 2 – 2021.
28. L’Express, Loi climat : l’Assemblée vote pour l’étiquetage environnemental, d’abord dans l’habillement, Avril 2021, [lien](#).
29. L. Lecossois, Rapport de stage, spécificités des territoires d’outre-mer, Affichage environnemental des produits alimentaires, ADEME, Septembre 2021.
30. L. Muller, B. Ruffieux, Nutrients, 2020.
31. L. Muller, B. Ruffieux, What Makes a Front-of-Pack Nutritional Labelling System Effective: The Impact of Key Design Components on Food Purchases. Nutrients 2020, 12, 2870.
32. Ministère de la Transition écologique, L’affichage environnemental des produits et des services (hors alimentaire), [lien](#).
33. Ministère de l’Ecologie, du Développement durable et de l’Energie, Bilan au parlement de l’expérimentation nationale : affichage environnemental des produits de grande consommation, septembre 2013, [lien](#).
34. Soler, Van de Werf, Muller, Gascuel, Colomb, Rimbaud, Mousset, ADEME & INRAE, L’affichage environnemental des produits alimentaires : quelles modalités, quelles données, quels usages ?, Mars 2020.
35. P. Crosetto, Anne Lacroix, L. Muller, B. Ruffieux, European Review of Agricultural Economics, 2020.
36. WWF, Greenpeace et le Basic, Etude de démarche de durabilité dans le domaine alimentaire, septembre, 2021, [lien](#).

## 6. Sigles et acronymes

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
<b>ACV</b>	Analyse de cycle de vie
<b>GT</b>	Groupe de Travail
<b>PEF</b>	Product environmental footprint

## 7. Annexe 1 – Niveaux de spécificité des données

Différents niveaux de spécificités sont possibles pour les données. Annexe 2

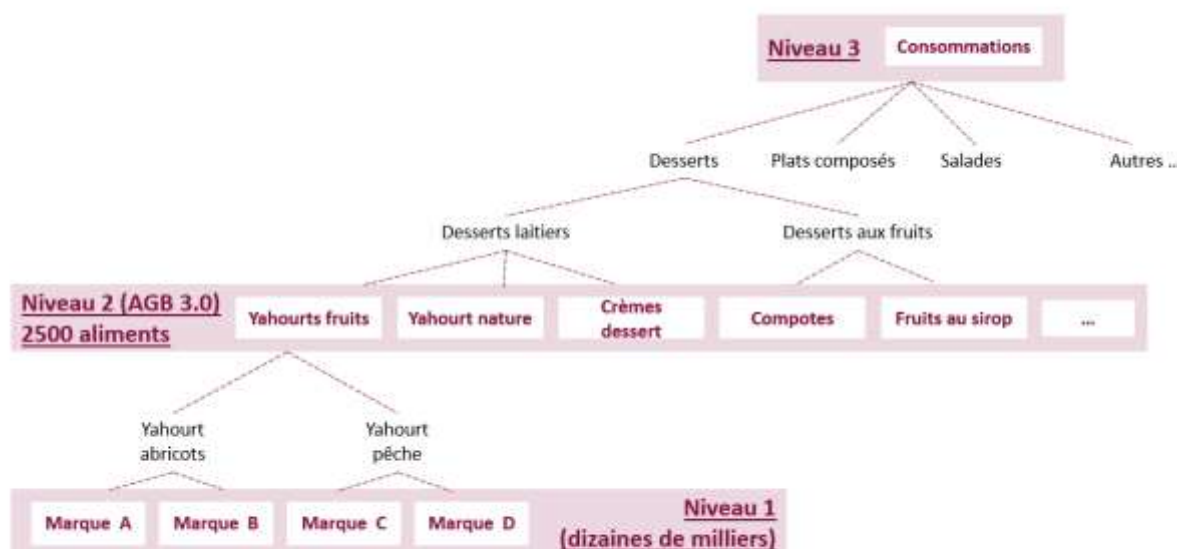


Figure 43 – Annexe : schéma explicatif des différents niveaux de spécificité des données

- **Niveau 1** : on raisonne par plat. L'acteur connaît à minima la composition précise de la recette pour spécifier la donnée. À partir de la donnée générique, il peut ajuster les ingrédients et leurs quantités. On obtiendra alors des notes distinctes pour chaque produits (par exemple le bœuf bourguignon, la salade César et le moelleux au chocolat auront trois scores différents).
- **Niveau 2** : on raisonne par catégories de produits. Les données génériques sont issues de bases de données, par exemple Agribalyse. La différenciation inter-catégories est possible : on peut différencier un yaourt aux fruits d'un yaourt nature ou d'une compote. Mais la différenciation intra-catégories n'est pas possible : toutes les compotes ont la même note.
- **Niveau 3** : on raisonne par produits. Les données sont spécifiées, soit en recalculant une ACV complète, soit en précisant des paramètres clés tels que le mode de production, le système agricole, l'origine de la matière première, etc. La différenciation inter-catégories est possible : on peut différencier un yaourt aux fruits d'un yaourt nature ou d'une compote. La différenciation intra-catégories est également possible : on peut différencier une compote de la marque A d'une compote de la marque B.

## 8. Annexe 2 – Tableau récapitulatif des principales contributions des projets aux schémas cibles proposés

En gris, les solutions existantes, antérieures aux travaux de l'expérimentation. Pour plus de détails, se référer aux fiches projets synthétiques et/ou aux rapports spécifiques à chaque projet.

Projet	Approches méthodologiques	Collecte de données et gestion de bases de données	Solutions techniques, outils	Pédagogie (diffusion / sensibilisation)
ADEPALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACV EF 3.0 + indicateurs complémentaires définis sur la base des labels (biodiversité et engagement environnemental des entreprises).</li> <li>• Comparaison de l'évolution des résultats de l'ACV.</li> <li>• Proposition de grilles de classement des labels pour l'attribution du crédit biodiversité. Travail spécifique sur les produits de la mer.</li> </ul> <p><i>Limites : travaux complémentaires nécessaires pour justifier scientifiquement le système de crédits utilisé pour les retraitements.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Outil de calcul</u> : les solutions existantes Simapro et Means In-Out (INRAE) ont été utilisées.</li> </ul>	
ATLA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACV EF 3.0 + indicateurs complémentaires définis à partir du système d'exploitation dont est originaire le lait et du niveau de présence d'infrastructures agroécologiques sur les exploitations d'élevages (respectivement stockage carbone dans le sol et biodiversité).</li> <li>• Liste des publications scientifiques relatives aux unités fonctionnelles et analyses et comparaisons de différentes UF (g, kcal, portion, g de protéines, Sain/Lim Sens)</li> <li>• Gestion de la possibilité pour les producteurs de choisir entre 3 niveaux de spécification des données (génériques, semi-spécifique ou spécifique).</li> </ul> <p><i>Limites : produits laitiers uniquement.</i></p>			
Carrefour	<i>Méthodologie de l'Eco-score.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données collectées par Conso Trust, à partir notamment des solutions existantes Open Food Facts et Alkemics (via des fichiers CSV).</li> <li>• Le système de référencement des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Outil de calcul</u> : le calcul de l'Eco-score a été sous traité au partenaire ConsoTrust.</li> </ul>	<p>Déploiement à large échelle ( &gt; 10 000 produits ).</p> <p>Publication sur le drive</p>

Projet	Approches méthodologiques	Collecte de données et gestion de bases de données	Solutions techniques, outils	Pédagogie (diffusion / sensibilisation)
		existant Carrefour a été utilisé pour le stockage des résultats.		
Crystalchain	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 + indicateurs complémentaires en cours de développement lors de la réalisation du bilan, l'ambition était de s'appuyer sur la démarche « Responsable Ensemble » du partenaire Franprix (thèmes traités : biodiversité, stockage carbone, déforestation, pesticides, emballages, énergies renouvelables). <i>Limite : méthodologie en cours de développement.</i></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de collecte</u> : Création d'une plateforme de traçabilité sécurisée basée sur la technologie blockchain. Adaptée à chaque filière échantillonnée (boulangerie dans le cadre de l'expérimentation), elle permet de saisir, stocker et transmettre des informations sur les produits.</li> <li><u>Outils de calcul</u> : logiciels ACV OpenLCA et SimaPro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Consommateurs et industriels</u> : développement d'une application web à destination des producteurs et des consommateurs</li> </ul>
Eiko	<i>Méthodologie de l'Eco-score.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de diffusion</u> : création d'un boîtier, outil simple et intuitif, qui permet de scanner le code-barre du produit et affiche sous forme lumineuse la note. Il est envisagé de mettre à disposition des consommateurs ce boîtier à l'entrée des magasins.</li> </ul>	
Elior	<i>Méthodologie de l'Eco-score.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de collecte</u>: Mise à jour et utilisation de l'ERP d'Elior <i>Limite : l'approche pourrait être dupliquée uniquement auprès des industriels dotés d'un ERP interne.</i></li> <li><u>Outil de calcul</u> : le calcul de l'Eco-score a été sous traité au partenaire Eco2.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Consommateur</u> : Affiches explicatives sur l'Eco-score à l'entrée des restaurants d'entreprise (définition, méthode de calcul, utilité).</li> </ul>
ExperOil		<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de données semi-spécifiques pour la réalisation d'ACV EF 3.0 le secteur des huiles (base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de calcul</u> : l'outil spécifique ACéVOIL qui permet la simplification, à</li> </ul>	

Projet	Approches méthodologiques	Collecte de données et gestion de bases de données	Solutions techniques, outils	Pédagogie (diffusion / sensibilisation)
		bibliographique et dires d'experts).	faible coût, du calcul de l'impact environnemental. <i>Limite : huiles végétales uniquement.</i>	
INTERBEV	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 + indicateurs complémentaires ACV (biodiversité, usage des terres, stockage tendanciel carbone) et hors ACV (infrastructures agroécologiques et stockage carbone lié à l'occupation des sols) via l'utilisation du diagnostic CAP'2ER et le test des méthodes en cours de développement Lanca et Knudsen.</li> </ul> <i>Limites : méthodes en cours de développement, pondération des retraitements appliqués à justifier (test empirique à date)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des résultats de travaux précédents pour la détermination de données semi-spécifiques : à partir d'Agribalyse 3.0 pour les scores ACV, Diapason, QUANTIS, l'INRAE et CAP'2ER pour les indicateurs ACV complémentaires et pour les indicateurs complémentaires hors ACV ( et de données issues de travaux préexistants ou en cours (OEKOBEEF, Miniprot, IDELE, INRAE,...), calculés sur la base de cas types représentatifs de l'élevage français.</li> </ul>		
Invitation à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 retraitée - prenant en compte le stockage carbone et la biodiversité via le diagnostic CAP'2ER niveau 2.</li> </ul> <i>Limite : yaourts uniquement.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de collecte</u> : création d'un fichier Excel standardisé pour collecter les données spécifiques pour une ACV cradle to grave auprès des agriculteurs. Une prise en main autonome est constatée relativement rapidement.</li> <li><u>Outil de calcul</u> : outil Excel pour l'ACV et calculateur automatisé CAP'2ER pour le diagnostic.</li> </ul> <i>Limite : yaourts uniquement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Consommateur</u>: Diffusion sur les sites internet des fermes et celui de IAF.</li> </ul> <i>Limite : yaourts uniquement.</i>
ITAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 retraitée - avec ajout de bonus/malus visant à corriger des insuffisances de l'ACV (bouclage de l'azote, pesticides, biodiversité, écotoxicité).</li> </ul> <i>Limites : des points de développement en cours.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outils de calcul</u> : Calculs réalisés par le bureau d'étude Sayari (spécialisé en ACV), modèle USEtox_LC-Impact (impacts écotoxiques), outil CONTRA (labels), Yuka (emballages, origine, transport).</li> </ul>	
Karbon	<i>Méthodologie de l'Eco-score.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de calcul/diffusion</u> : logiciel Karbon qui simplifie l'exploitation des données Agribalyse</li> </ul>	



Projet	Approches méthodologiques	Collecte de données et gestion de bases de données	Solutions techniques, outils	Pédagogie (diffusion / sensibilisation)
			et le calcul d'ACV spécifiques ou semi-spécifiques. Il propose des visualisations des flux ACV et des simulations en directs.	
Kisaco	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 retraitée - basée sur 6 indicateurs dont 3 environnementaux (les émissions de GES, l'eutrophisation des eaux, les consommations de ressources terrestres non renouvelables), ajout d'un bonus pour le label bio.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des solutions existantes pour la collecte de données semi-spécifiques : bases de données Open Food Facts et Ciqua, fichier de douanes, et de la base privée Kisaco</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme en SaaS dédiée à l'évaluation des impacts des produits. Mise à disposition des industriels pour sauvegarder leurs données en préservant leur confidentialité. Permet d'évaluer l'impact des produits et de les comparer aux standards de leur catégorie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Consommateur:</u> L'application téléchargeable Kisaco propose des explications détaillées sur ses indicateurs (méthode de calcul, formation sur l'enjeu, données utilisées), ainsi que des produits alternatifs à moindre impact environnemental</li> </ul>
L'Empreinte	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 retraitée - basée sur 4 indicateurs jugés prioritaires par les consommateurs (réchauffement climatique, épuisement des ressources en eau, eutrophisation des ressources en eau et utilisation des ressources fossiles)</li> <li>Comparaison avec un produit type et avec la Trajectoire Net Zero.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de diffusion :</u> guide d'achat en ligne (recensement des produits évalués et jugés à faible impact environnemental)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Consommateur:</u> Sensibilisation /formation détaillée sur le site de L'Empreinte (ACV, trajectoire Net Zero, indicateurs, méthode de calcul).</li> </ul>
La Note Globale	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV EF 3.0 retraitée - avec une note LNG : 16 indicateurs EF 3.0 pour les ACV semi-spécifiques et 10 objectifs environnementaux issus du référentiel la Note Globale pour le score "Bonnes Pratiques" qui évalue les impacts portant sur chaque étape de la production, transformation et distribution (biodiversité, réduction des consommations d'énergie et des GES, préservation et restauration des sols, de l'eau, gestion de la nutrition et de la santé des plantes, réduction et valorisation des déchets et des emballages, lutte contre le changement climatique et réduction raisonnée des emballages)</li> </ul> <p><i>Limite : baguettes de pain uniquement. Ajouts en cours lors de la réalisation du bilan.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un questionnaire dédié à destination des producteurs sur la plateforme LNG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de calcul :</u> logiciel ACV SimaPro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Industriels :</u> un outil en ligne fournit un diagnostic et propose un plan d'amélioration.</li> <li><u>Consommateur:</u> application permettant d'approfondir les informations sur le produit et les notes obtenues.</li> </ul>

Projet	Approches méthodologiques	Collecte de données et gestion de bases de données	Solutions techniques, outils	Pédagogie (diffusion / sensibilisation)
Les Mousquetaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACV modifiée + bonus biodiversité issu de l'Ecoscore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de fichiers Excel de collecte auprès des producteurs gérés par le partenaire EVEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de calcul</u> : logiciel ACV SimaPro</li> </ul>	
Open Food Facts	<i>Méthodologie de l'Eco-score.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des producteurs et consommateurs d'une base de données libre d'accès et gratuite. Elle peut être complétée en ligne/ par photo/via une solution d'IA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de calcul</u> : mise à disposition du code du calcul de l'Eco-score.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Perspectives d'évolution - industriels</u> : outil qui pointerait les faiblesses des ACV, donnerait des conseils/axes d'amélioration.</li> </ul>
Yuka	<i>Méthodologie de l'Eco-score.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte de données via des solutions existantes comme Alkemics et recours aux consommateurs et à des freelances pour la collecte des données semi-spécifiques publiques.</li> </ul> <i>Limite : Accessibilité de certaines données.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de diffusion</u> : application Yuka</li> </ul>	
Yukan	<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie du PEF – création de PEFCR pour le secteur alimentaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Outil de collecte</u> : i). <u>Industriels</u> : mise à disposition d'une plateforme en ligne permettant la sauvegarde et la préservation de la confidentialité des données. ii) <u>Consommateurs</u> : mise à disposition d'une application mobile.</li> <li><u>Outil de calcul/diffusion</u> : logiciel et application Glimpact. Affichage 100% digital.</li> </ul>	

## 9. Annexe 3 - Contributions des parties prenantes

- ACTA-ACTIA
- ADEPALE
- Agir pour l'Environnement, CIWF, FNE, Générations Futures, Noé, Synadis Bio, Synabio, UFC Que Choisir
- ANIA
- ARVALIS
- ATLA - CNIEL
- Carrefour
- CGAD
- Consortium ECO SCORE
- Coopération Agricole
- L'Empreinte
- FACCO
- FCD
- FNCG et Terres Univia
- FNSEA
- Intercéréales
- ITAB
- Interbev
- KISAKO
- La Note Globale
- UNAF
- WWF
- YUKAN

**ACTA-ACTIA**

L'ACTA et l'ACTIA, et leurs réseaux d'instituts et de centres techniques, soulignent la qualité du travail réalisé pendant cette expérimentation. La méthode de travail déployée a permis d'associer les différentes parties prenantes aux travaux et aux échanges, dans un souci de transparence et de concertation. Nous soulignons particulièrement l'efficacité de la gouvernance, la qualité des projets menés, la rigueur du rapport du Conseil scientifique, ainsi que des projets de rapport du Gouvernement au Parlement. À ce propos, nous suggérons que le rapport et la synthèse du Conseil scientifique soient annexés au Rapport du Gouvernement au Parlement. Nous espérons que la suite du processus prolongera cette dynamique constructive.

Cet avis formule des points d'accord et quelques points de vigilance suivants.

Nous partageons les objectifs et le périmètre de l'affichage environnemental rappelés dans la synthèse : il doit concerner tous les aliments y compris ceux importés, permettre (dans la mesure du possible) la comparaison intra et inter-produits, être utilisable par tous les acteurs des secteurs concernés pour un coût raisonnable, valoriser l'écoconception, développer l'usage de données semi-spécifiques privés ou publiques, ne pas intégrer le volet toxicité humaine couvert par ailleurs par la réglementation sur les Limites Maximales en Résidus de pesticides. La prise en compte des recommandations du Conseil scientifique et les acquis des projets de l'expérimentation sont des bases solides pour la construction d'un tel dispositif.

Assurer la crédibilité du futur dispositif d'affichage par la robustesse scientifique de la méthodologie de calcul de la notation environnementale qu'il utilisera est essentiel. S'orienter vers le schéma cible B et tendre vers le schéma B2 (page 12) en s'appuyant autant que possible sur l'ACV nous semble une trajectoire pertinente, aux conditions 1/d'améliorer l'ACV sur les enjeux qu'elle couvre mal aujourd'hui en privilégiant la mesure d'impact par des indicateurs quantitatifs plutôt que par l'attribution de bonus-malus qui sont des indicateurs qualitatifs, 2/de discriminer correctement les produits en inter-catégories et en intra-catégories. Pour y parvenir, la mise au point ou la stabilisation d'indicateurs complémentaires est un enjeu prioritaire auquel nos réseaux contribueront dans le cadre du GIS REVALIM. Cependant les moyens et les acteurs permettant de répondre aux ambitions affichées (§3 de la synthèse) restent à préciser. Il nous semblerait plus pertinent de proposer une feuille de route étalée sur 24 mois plutôt que sur 12 mois, étant donnée l'ampleur des travaux à conduire : travaux méthodologiques, opérationnalité des outils de calcul pour des produits nécessitant un ressourcement complexe en données, échelle logarithmique adaptée aux représentations des consommateurs, question de l'agrégation/pondération des indicateurs complémentaires par rapport aux indicateurs du socle ACV, choix des sous-dimensions complémentaires (ex : pesticides vs ressources), etc...

D'autres interrogations ou réflexions listées ci-dessous nécessitent de notre point de vue des clarifications et/ou des approfondissements :

- Qu'est-ce qu'un « dispositif volontaire encadré » (page 6) ? Cette formulation doit être précisée et faire l'objet d'un accord collectif, car elle soulève plusieurs questions : peut-il par exemple contraindre des initiatives privées qui n'ont pas attendu et n'attendent pas un cadre officiel ? Quel pilotage/gouvernance pour s'assurer de la rigueur et de l'objectivité des améliorations méthodologiques ?
- Le dispositif d'affichage devrait avant tout viser à informer le consommateur sur l'impact environnemental de ses choix alimentaires avant de l'« assister dans ses choix » (page 6), lesquels doivent aussi tenir compte d'autres critères, en particulier nutritionnels. Le choix d'utiliser une unité massique ou volumique ne sert pas cet objectif. Le ou les outils de calcul ne devrai(en)t-il(s) donc pas systématiquement proposer une valeur d'impact dans d'autres unités fonctionnelles, comme la portion ou les kilocalories, afin de compléter l'information donnée au consommateur ? Ceci pourrait par exemple s'envisager dans le 3<sup>ème</sup> niveau de lecture proposé dans le format d'affichage. Le ou les outils de calcul devrai(en)t ainsi permettre de constituer des régimes alimentaires (« foodbasket ») à la fois équilibrés nutritionnellement et optimisés sur divers critères de durabilité. Le projet européen Pathways, dans lequel des instituts techniques sont impliqués, travaille à cet objectif.
- Le rapport du Conseil Scientifique préconise « la mise à la disposition des acteurs d'outils de calcul des valeurs semi-spécifiques et le développement d'une plateforme centralisant les données utilisées pour l'affichage ». Or dans le bilan, la proposition semble différente : « Les outils de calcul existants déjà sur le marché pourront être complétés, notamment par un outil de calcul public tel que proposé par le conseil scientifique » (page 14). Compte-tenu de la diversité des itinéraires de production alimentaire, un outil de calcul unique nous paraît difficile à concevoir. Ce point sera à préciser.

- L'affichage devra être transparent sur le type des données utilisées avec un indicateur de confiance accessible aux consommateurs pour qu'ils puissent différencier un score basé sur des données génériques, spécifiques, semi-spécifiques privées ou semi-spécifiques publiques (définition de la donnée semi-spécifique : AFNOR BPX 30-323-0). Cette gradation de la spécificité, et donc du mode de construction de la donnée, impacte largement sa qualité (sélectivité, sensibilité, représentativité). Elle doit être transparente.
- L'impact sur les coûts pour le consommateur d'une amélioration environnementale de son panier doit faire l'objet d'études complémentaires. L'étude de l'INRAe, qui conclut à un coût stable (page 11), a considéré l'offre alimentaire actuelle. Or, l'affichage environnemental a notamment pour objectif d'encourager l'éco-conception pour une offre produit renouvelée qui devra également concilier les attentes des consommateurs en termes de sécurité sanitaire, qualité sensorielle ou de praticité, tenant compte des évolutions de mode de vie. En ce sens, la part de produits transformés et leur niveau de transformation est questionné, et avec lui celui des coûts associés.
- La compréhension globalement satisfaisante des scores environnementaux par les consommateurs relevée dans le bilan est à relativiser. Les études ont confirmé un besoin d'information et de pédagogie et la difficulté des consommateurs à se rendre compte de ce que l'affichage entraînerait comme modification de leur panier ; cela peut provoquer de leur part des stratégies de contournements ou de tris sur des produits ou des critères qui seraient contraires à leur perception, contre-intuitifs ou trop complexes à appréhender.
- Il est indiqué (page 14) que « *les tests devront se faire sur un grand nombre de produits (500 par exemple) en « situation réelle », avec des cas d'études reflétant les enjeux majeurs (permettant de comparer les résultats obtenus entre des produits conventionnels et issus de l'agriculture biologique, issus d'un élevage « intensif » et « extensif », locaux et importés depuis un lieu éloigné, avec différents types d'emballage : en plastique, en carton, en verre, ou en vrac, etc.)* ». Nous attendons des précisions sur les modalités de mise en œuvre de ces tests et souhaitons que les instituts et centres techniques de nos réseaux y soient associés.
- Nous rejoignons l'analyse proposée par l'IDDRI qui souligne que l'affichage environnemental des produits ne peut être déconnecté d'une vision des systèmes agricoles ou agro-alimentaires qui les produisent. Or cette vision n'est aujourd'hui pas explicitée, en particulier concernant les services écosystémiques attendus de notre agriculture. Nous souhaitons que des travaux complémentaires (ex : étude de scénarii) auxquels nos réseaux peuvent contribuer soient conduits pour assurer cette cohérence d'ensemble. En effet, cet affichage doit être aussi un processus incitatif de progrès via l'écoconception pour les professionnels. Enfin, un des enjeux de pérennité du dispositif nous semble être sa capacité à intégrer *in itinere* des enjeux sociaux ou sociétaux émergents (bien-être animal, fin de vie des emballages,...) sans bâtir un dispositif *de novo*.
- Enfin, l'Expérimentation étant désormais achevée, nous sommes étonnés que des initiatives privées d'affichage environnemental puissent se poursuivre hors de tout cadre.

Cet avis montre que nos réseaux sont investis et mobilisés sur ce sujet et souhaitent continuer à apporter leur expertise scientifique et technique nourrie par leurs connexions privilégiées avec les professionnels des filières et la recherche, en particulier via le GIS REVALIM entre l'ADEME, INRAe, l'ACTA et l'ACTIA.

Paris, le 31 janvier 2022

Jean-Paul BORDES  
Directeur Général de l'ACTA

Didier MAJOU  
Directeur Général de l'ACTIA



**ADEPALE**

# Expérimentation de l'affichage environnemental dans le secteur alimentaire

JANVIER 2022

Avis sur le projet de rapport au Parlement sur l'expérimentation nationale 2020-2021

## RECOMMANDATIONS DE L'ADEPALE SUR LA METHODOLOGIE À RETENIR - EN BREF

- L'ADEPALE partage l'avis du Conseil Scientifique quant à la préférence du schéma cible B, basé principalement sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) et pouvant être complété par des indicateurs s'appuyant sur les labels et certifications.
- La base de données publique Agribalyse doit constituer la base de données de référence pour l'affichage environnemental des produits alimentaires.
- Le dispositif d'affichage environnemental devra permettre de spécifier certaines données clés, au moyen d'un outil à destination des opérateurs économiques.
- La méthodologie française, les travaux à l'échelle de l'Union européenne et les initiatives nationales dans les différents États Membres devraient converger vers une méthodologie harmonisée et un affichage unique en Europe.

L'ADEPALE\* **accueille positivement le bilan** de l'expérimentation qui clôt 18 mois de travail intense ayant permis de faire progresser l'ensemble des parties prenantes sur le sujet de l'affichage environnemental des produits alimentaires. L'ADEPALE souhaite remercier l'ADEME et les ministères impliqués pour lui avoir permis d'émettre le présent avis. L'ADEPALE soutient les principales conclusions du bilan qui soulignent l'intérêt d'une **méthode d'évaluation scientifique qui s'adosse à un socle issu de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)**, reposant sur des **données fiables** et prévoyant l'utilisation d'**outils permettant à terme de spécifier** les informations clés en allant jusqu'à la référence produit. L'ADEPALE ainsi que ses partenaires techniques, le CTCPA\* et la CITPPM\* continueront de s'impliquer dans les travaux de mise en œuvre d'un affichage environnemental des produits alimentaires et dans son amélioration continue.

En premier lieu, l'ADEPALE estime primordial que la méthodologie définie en France, les travaux à l'échelle de l'Union européenne et les initiatives nationales dans les différents Etats Membres convergent à terme vers une **méthodologie harmonisée et un affichage unique** en Europe. En effet, Il est important de rappeler que les entreprises œuvrent dans un cadre réglementaire harmonisé au niveau européen, ce cadre étant indispensable pour le bon fonctionnement du marché unique.

Dans son projet, l'ADEPALE avait également préconisé que la méthode de l'ACV serve de socle principal à l'affichage et constitue le principal déterminant du score. Bien que des adaptations à cette méthode soient nécessaires pour une meilleure prise en compte d'enjeux environnementaux importants mais actuellement mal évalués, ces adaptations devront se focaliser sur les impacts actuellement non pris en compte dans l'ACV. L'utilisation d'indicateurs complémentaires construits à partir d'éléments factuels et disponibles tels que les labels et certifications, comme expérimenté dans le projet PEPEAT\*, est une piste à privilégier.

L'ADEPALE **partage l'avis du Conseil Scientifique quant à la préférence du schéma cible B** intégrant les indicateurs complémentaires directement dans le cadre ACV, avec une pondération transparente. Ce schéma favorisera la possibilité de faire évoluer le dispositif à mesure de l'amélioration des méthodes d'évaluation. Le recours aux labels prévus dans le schéma B0 présente en outre l'avantage d'être opérationnel, **en prévoyant de consolider les grilles d'évaluation des labels à partir d'études robustes**. En effet, l'ADEPALE

avait pu souligner la difficulté de prise en compte des différents labels pouvant co-exister dans le cas des produits alimentaires multi-ingrédients, et un arbre de décision avait été proposé. La prise en compte de cette particularité sera un des paramètres clés de la construction du futur indicateur biodiversité.

Concernant les données mobilisées pour l'évaluation du socle ACV, **l'ADEPALE soutient qu'Agribalyse doit constituer la base de données de référence** pour l'affichage environnemental des produits alimentaires ; celle-ci étant publique et gouvernée par l'Etat. Les travaux menés par l'ADEPALE dans le cadre du projet d'expérimentation **soulignent la nécessité d'une mise à disposition de données génériques fiables** et représentatives de la **réalité industrielle** (en particulier pour les procédés de transformation et les emballages), ainsi que de leur **amélioration continue**, en s'appuyant notamment sur les organisations professionnelles et centres techniques.

La base Agribalyse est une base de données génériques par produit moyen. Afin de répondre à **l'objectif attendu de différenciation intra-catégorie et de refléter les caractéristiques des produits dans chaque catégorie**, le dispositif d'affichage environnemental devra permettre de **spécifier certaines données clés** (exemple : proportion des ingrédients dans la recette, type d'emballages).

Le **développement d'un outil** (calculateur de score) à destination des opérateurs économiques sera un facteur déterminant, **dans le respect de la propriété des données privées et du secret des affaires**. L'ADEPALE suggère que cet outil soit piloté par les pouvoirs publics, en concertation avec les professionnels qui seront les futurs utilisateurs.

Ainsi, les fabricants souhaitant spécifier leurs données auraient la possibilité de recalculer eux-mêmes leur score avec leurs données propres, en prévoyant de mettre à disposition des autorités les informations utilisées en cas de contrôle.

Les travaux de définition de la méthodologie officielle devront notamment permettre :

- D'évaluer les **coûts de mise en œuvre** et la mobilisation en temps que nécessitera le déploiement d'un affichage environnemental sur l'ensemble des produits alimentaires. Cette étude pourra tenir compte des différents niveaux de spécification des données, à l'image de ce qui a été brièvement évoqué dans le bilan de l'expérimentation.
- De prévoir une phase de transition avec un affichage volontaire pour **faciliter l'appropriation des informations environnementales et leur communication par les opérateurs**.
- D'anticiper le déploiement du dispositif par des **soutiens financiers** et la **formation** des opérateurs économiques.

Le recours à des données semi-spécifiques publiques tel qu'évoqué dans le rapport peut être une opportunité pour réduire les coûts de mise en œuvre du dispositif en évitant de la collecte de données supplémentaires auprès des entreprises. En revanche, il sera essentiel de **donner la possibilité aux entreprises de pouvoir valider ou corriger les données mobilisées pour le calcul du score** ; et en particulier la recette, dont la conformité ne peut être évaluée que par l'entreprise.

Quant au format d'affichage, compte tenu du fait que les données génériques utilisées comme socle pour l'affichage environnemental seront continuellement améliorées, et que les méthodologies seront également susceptibles d'évoluer dans le temps, le **choix du support d'affichage** devra favoriser les options permettant la **plus grande souplesse de mise à jour**, comme par exemple le format dématérialisé.

Enfin, des interrogations sur le **choix de l'unité fonctionnelle** ont été très justement soulevées au travers de plusieurs expérimentations dont celle de l'ADEPALE. Le bilan de l'expérimentation propose l'unité au kilogramme afin d'avoir la même unité pour l'ensemble des produits alimentaires. Bien qu'il n'y ait pas d'alternative consensuelle, il semblerait pertinent de prévoir dans un second temps des **informations complémentaires à d'autres échelles** permettant de refléter la notion de **régime alimentaire** (ex : unité de consommation, poids net de l'emballage...).



*\* Le projet d'expérimentation « PEPEAT » (Performance Environnementale des Produits Alimentaires) a été réalisé par l'ADEPALE (Association des Entreprises des Produits Alimentaires Elaborés), avec l'accompagnement des centres techniques de référence de ses professions : le CTCPA (Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles) et la CITPPM (Confédération des Industries de Traitement des Produits des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture).*

---

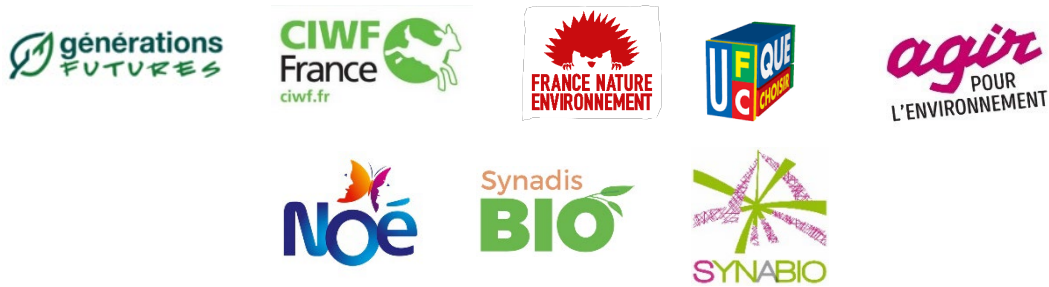
#### À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est l'une des principales associations nationales de l'industrie alimentaire, représentant les PME et ETI des territoires.

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)



**Agir Pour l'Environnement, CIWF, France Nature Environnement,  
Génération Futures, Noé, UFC Que Choisir, Synadis bio, Synabio**



## AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : POSITION COMMUNE SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT

31/01/2022

La nécessité d'une transition écologique profonde de nos modes de consommation et de production ne fait plus débat. En orientant les consommateurs vers des produits et des services plus écologiques, le futur affichage environnemental peut devenir un puissant levier au service de cette transition.

Pour y parvenir, cet affichage devra fournir une information fiable, compréhensible et intégrant l'ensemble des enjeux de la transition : réduction de l'empreinte Carbone bien sûr mais aussi préservation de la biodiversité, maintien de l'équilibre des écosystèmes au sens large (air, eau, sol) et bien-être animal.

C'est dans cette optique que nos organisations engagées pour une transition agricole et alimentaire ambitieuse ont contribué depuis le printemps 2020 à l'expérimentation sur l'affichage environnemental, en tant que membres du comité des partenaires et/ou en tant que porteurs du projet Planet-score.

A la lecture du projet de rapport au Parlement qui vient conclure cette expérimentation, nous souhaitons alerter les parlementaires et les pouvoirs publics sur plusieurs défauts et biais majeurs du projet d'affichage qui se dessine. Nous formulons ici plusieurs propositions sur les enjeux de méthode, de format et de gouvernance de l'expérimentation.

### LES LIMITES STRUCTURELLES DE L'ACV DOIVENT ÊTRE NOMMÉES ET CORRIGÉES

**En premier lieu, nous regrettons que le rapport publié par l'IDDRI<sup>1</sup> fin octobre 2021 soit totalement passé sous silence, alors qu'il fait pourtant état de conclusions essentielles** et pointe à juste titre les lacunes et les biais méthodologiques structurels de l'analyse du cycle de vie (ACV) appliquée aux produits agricoles et alimentaires.

- L'IDDRI rappelle ainsi que l'ACV est et restera par construction une **méthode d'évaluation cantonnée à l'échelle produit**, et ne pourra jamais approcher les enjeux aux **échelles systèmes** dans le domaine du **vivant**. Or, c'est à ces échelles que se joue la durabilité des systèmes agri-alimentaires et le **vivant** (agriculture et élevage) constitue en moyenne plus de 85% des impacts des produits alimentaires, voire davantage quand les enjeux biodiversité sont correctement intégrés.

<sup>1</sup> [https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202110-ST0821-AE\\_1.pdf](https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202110-ST0821-AE_1.pdf)



- L'IDDRI rappelle d'ailleurs que certains enjeux environnementaux tels que la dégradation des terres, la perte de biodiversité ou l'impact des pesticides sur la santé humaine et les écosystèmes, sont actuellement mal ou peu représentés dans l'ACV. L'IDDRI conclut que la vision à l'échelle des systèmes et des limites planétaires ne peut être restituée que par des **indicateurs complémentaires hors ACV**. C'est la voie que nous demandons à l'Etat de prendre, sur le modèle du **Planet-score**. L'Eco-score est d'ailleurs dans le même cas.

Pour reprendre la terminologie du rapport au parlement, c'est le schéma A qui s'impose (même si dans les détails des aménagements importants doivent lui être apportés), car le schéma B, seul, ne permettra pas de distinguer les produits issus de différents modes de production. Le schéma A est d'ailleurs tout aussi évolutif que le schéma B, alors que le rapport laisse penser le contraire. Nous joignons en annexe un **graphique** qui éclaire l'articulation entre ces schémas et les dispositifs d'affichage déjà disponibles.

- **L'ACV n'est pas une méthode scientifique neutre**, elle est au contraire porteuse d'une **vision de la transition** orientée vers la **poursuite de l'intensification des pratiques**. La démonstration qui en est faite par l'IDDRI devrait être au centre des questionnements du gouvernement aujourd'hui, et non occultée. De nombreuses parties prenantes se sont exprimées en Comité des Partenaires fin 2021 pour demander que cette question du **cap** soit débattue ouvertement avant toute décision sur les méthodes de mesure d'impact. En tout état de cause, nous refusons un étiquetage environnemental qui se révélerait favorable ou neutre en termes d'intensification de la production agricole et de l'élevage.

Le fait de souligner que tous les porteurs de projets ont basé leurs propositions sur l'ACV (page 16 du rapport) pourrait laisser penser que cette méthode fait consensus, ce qui n'est pas le cas. Les porteurs de projet n'avaient tout simplement pas le choix de la méthode, la loi Climat précisant que l'évaluation devait se baser principalement sur l'ACV. L'ADEME a d'ailleurs dissuadé les expérimentateurs qui souhaitaient proposer des alternatives et les a orientés vers des bureaux d'études ACV.

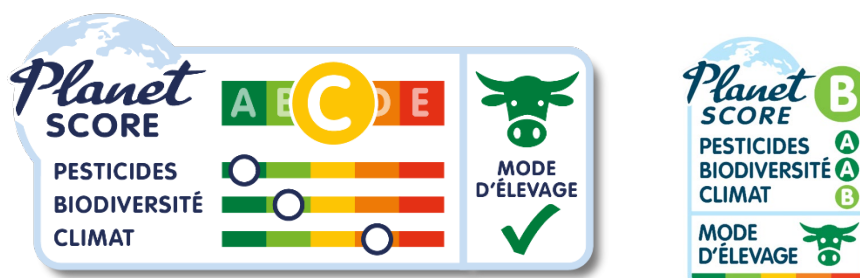
L'expérimentation conduite par la Commission européenne sur le PEF-ACV a pourtant abouti en 2018 à un avis défavorable des ONG environnementales sur l'utilisation de cette méthode<sup>2</sup>. La fédération européenne des associations de consommateurs (BEUC) vient elle aussi d'émettre un rapport défavorable à l'ACV pour le secteur agroalimentaire<sup>3</sup>. La communauté scientifique est quant à elle divisée sur la pertinence de l'ACV appliquée aux produits alimentaires, cette approche n'étant pas adaptée au vivant. L'ACV n'est donc absolument pas consensuelle pour l'agro-alimentaire.

Si l'on veut disposer d'un affichage opérationnel pertinent dans un délai court, ce qui est notre souhait, et si l'on veut garder le principe de l'ACV ("de la fourche à la fourchette"), il est indispensable de ne pas se cantonner à l'ACV et de bâtir un référentiel externe pertinent pour la compléter fortement.

C'est précisément ce qu'a accompli le Planet-score.

<sup>2</sup> <http://eeb.org/publications/80/product-policy/89544/briefing-on-the-eu-product-environmental-footprint-methodology.pdf> travaux récents du **European Environmental Bureau** (regroupement d'ONG environnementalistes au niveau européen) ont conduit à la conclusion suivante : "In our view, the EF profile must not be used as a stand-alone communication vehicle because of important limitations. LCA toolbox still has some serious methodological shortcomings. **In general, we should not consider a PEF profile as a stand-alone communication vehicle, neither for B2B nor for B2C. It is in the first place an internal tool for companies**".

<sup>3</sup> [https://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2021-108\\_towards\\_meaningful\\_consumer\\_information\\_on\\_food\\_ecological\\_impact.pdf](https://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2021-108_towards_meaningful_consumer_information_on_food_ecological_impact.pdf)



Le Planet-score en grand format et format « timbre »

**Le Planet-score oriente sur un scénario de transition agro-écologique et permet de rendre compte en transparence des démarches de progrès.** Cet étiquetage est aujourd’hui **le seul étiquetage, à l’échelle française mais également internationale, en conformité avec cette vision**, à laquelle nous sommes très attachés. Le rapport du gouvernement doit impérativement mobiliser ces conclusions et les faire connaître au Parlement, pour montrer qu’**un étiquetage pertinent, basé sur des données scientifiques solides, et excluant le greenwashing, est d’ores et déjà disponible et opérationnel.**

### **CHOISIR UN FORMAT DÉTAILLÉ INTEGRANT LES PESTICIDES ET LES CONDITIONS D’ÉLEVAGE**

Le rapport au parlement plaide pour un score environnemental agrégé alors que **les consommateurs sont favorables à un score global complété par des sous-indicateurs explicites comme l’ont montré les travaux de l’ITAB et Very good future<sup>4</sup>.**

A la différence de la qualité nutritionnelle, l’impact environnemental est une notion mal connue des consommateurs, et surtout complexe. Contrairement à “gras, sucre, sel” pour le Nutriscore, les données nécessaires à la compréhension et aux arbitrages ne sont pas disponibles ailleurs sur l’emballage. D’où la nécessité de détailler l’information par grands enjeux. Cette recommandation figure d’ailleurs dans l’avis du Comité scientifique de l’expérimentation<sup>5</sup>, sur lequel se fonde le rapport au Parlement. Ce rapport du CS souligne la plus grande performance du format détaillé, et il est très étonnant que ce point ne soit pas repris dans le rapport au Parlement. Rien ne s’oppose aujourd’hui à un tel format détaillé. Le Planet-score en cours de déploiement montre que ces étiquettes sont déployables sur tous les types d’emballages du marché agro-alimentaire, incluant les petits formats.

Nous recommandons trois indicateurs détaillés pour compléter le score global : **biodiversité, climat et pesticides**. Ils correspondent en tous points aux objectifs fixés par la loi Climat et résilience qui requiert *“la prise en compte des externalités environnementales des systèmes de production agricoles sur **la biodiversité, le stockage de carbone, la qualité de l’eau ou de l’air.**”<sup>6</sup>*

- L’information sur les **pesticides** répond à une attente forte des consommateurs attestée par différentes études<sup>7</sup> et la méthodologie Planet-score démontre la faisabilité d’un indicateur reflétant l’intensité d’usage des pesticides à la production. Sans cette information, le futur

<sup>4</sup> [http://itab.asso.fr/downloads/affichage-environnemental/itab\\_sayari\\_vgf\\_-\\_communiqu%C3%A9\\_planet-score\\_-\\_20211028\\_vz.pdf](http://itab.asso.fr/downloads/affichage-environnemental/itab_sayari_vgf_-_communiqu%C3%A9_planet-score_-_20211028_vz.pdf)

<sup>5</sup> L’Affichage Environnemental des Produits Alimentaires - Rapport du comité scientifique, synthèse P 17 : *“Un format interprétatif et synthétique peut néanmoins être complété par une partie analytique. Si le consommateur identifie facilement le message transmis par l’indicateur synthétique, le format ne perd pas significativement en efficacité s’il est accompagné d’une partie analytique qui vient compléter, expliquer ou crédibiliser le message synthétique. La disponibilité de données détaillées est jugée importante par le consommateur. La présence de telles données rend le format synthétique crédible et accroît la compétence des utilisateurs.”*

<sup>6</sup> Rapport de l’expérimentation, page 13

<sup>7</sup> [http://itab.asso.fr/downloads/affichage-environnemental/itab\\_sayari\\_vgf\\_-\\_communiqu%C3%A9\\_planet-score\\_-\\_20211028\\_vz.pdf](http://itab.asso.fr/downloads/affichage-environnemental/itab_sayari_vgf_-_communiqu%C3%A9_planet-score_-_20211028_vz.pdf)

affichage souffrirait d'un manque flagrant de crédibilité et de transparence. De nombreux acteurs économiques sont d'ailleurs prêts aujourd'hui à s'engager sur ce terrain.

Nous rappelons que **les acteurs de la société civile, notamment les représentants d'UFC Que Choisir, de FNE et de la Convention Citoyenne pour le Climat**, se sont exprimés fermement en Comité des Partenaires du 17 novembre 2021 pour demander au gouvernement d'acter l'affichage de l'enjeu "usage de **pesticides** à la **production**" dans le dispositif à venir.

- Nous regrettons en outre que le rapport de l'expérimentation ne prenne pas plus clairement position en faveur d'une **information sur le mode d'élevage**. Tous les tests réalisés montrent qu'elle est très attendue des consommateurs et, comme le rappelle le rapport, divers travaux sont engagés tant au niveau français qu'europpéen pour y répondre. Il serait d'autant plus judicieux de faire converger les initiatives que les enjeux sont liés : les modes d'élevage extensifs sont en effet plus vertueux à la fois en termes de bien-être animal et d'empreinte environnementale. Ne pas fournir cette information serait un manque de transparence préjudiciable à la confiance dans le dispositif et à sa pertinence.

**Nous nous opposerons à tout dispositif d'étiquette environnementale qui n'afficherait pas spécifiquement ces deux enjeux clés, aux côtés du climat (ou de la réduction des émissions de GES) et de la biodiversité, les deux défis planétaires majeurs.**

## **OUVRIR LA GOUVERNANCE DE L'EXPÉRIMENTATION**

Il apparaît clairement que le Conseil Scientifique et l'ADEME manquent de recul sur l'ACV, il est donc indispensable d'**ouvrir la gouvernance opérationnelle et scientifique de l'expérimentation**.

1. Le Conseil Scientifique est actuellement trop centré sur des spécialistes de l'ACV qui ne sont pas en position de recul par rapport à l'outil. Nous demandons que **le Conseil Scientifique 2022 intègre des compétences plurielles** : agronomes, écologues, spécialistes ACV d'horizons divers...
2. Nous demandons également que **l'OFB soit associé à l'expérimentation** au sein du Comité de Pilotage, à poids égal avec l'ADEME. Cet office doit jouer un rôle de premier plan dans la suite des travaux, en raison du poids que représente la biodiversité dans les impacts de l'agriculture et par conséquent dans le futur affichage. L'ADEME, dont l'ADN est historiquement centré sur l'énergie et le climat - et dont le rôle dans le développement de l'ACV, en France et au niveau de la commission européenne est très important - ne saurait être seul pilote d'une démarche qui doit aller au-delà de l'ACV. L'OFB peut apporter un recul sur les métriques, les visions de transition sous-tendues qui manque aujourd'hui dans le pilotage de l'expérimentation.

## **NOS DEMANDES**

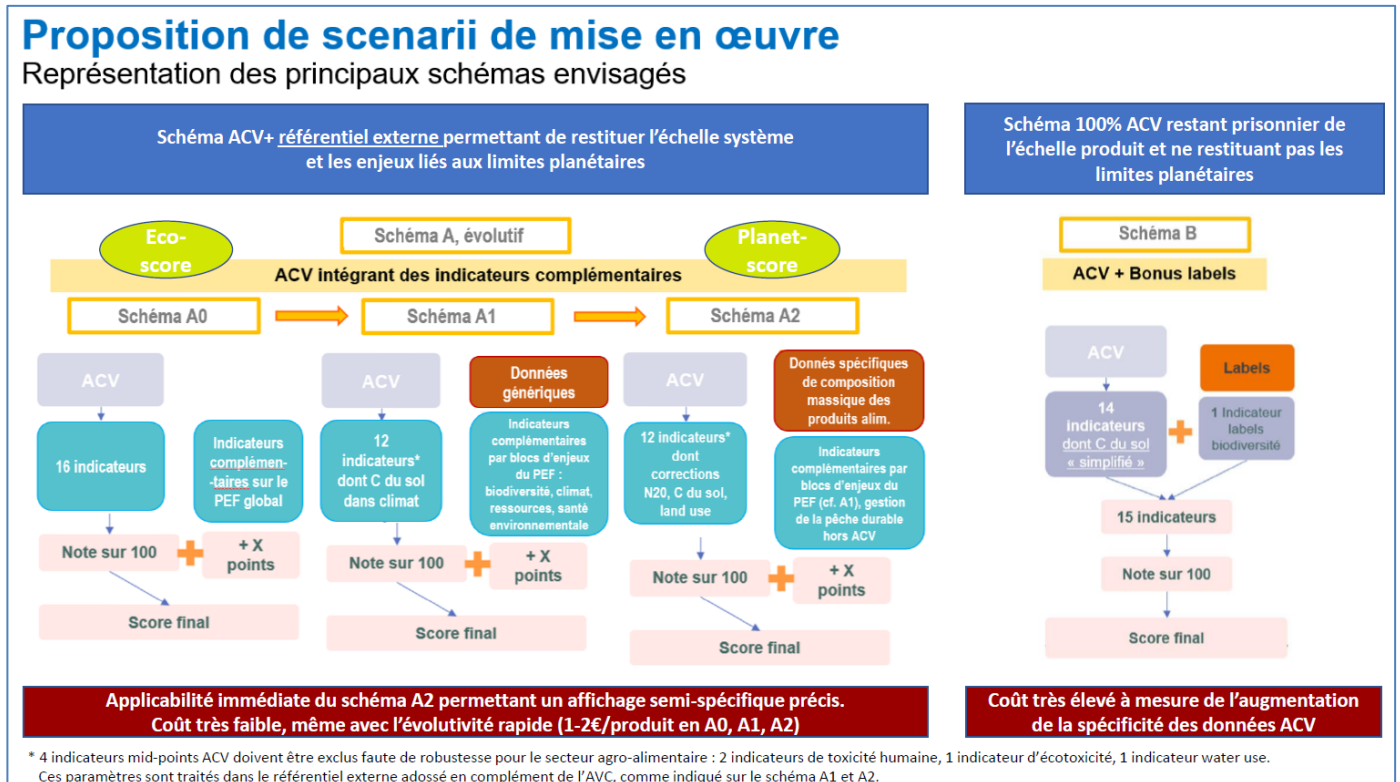
En définitive, nous réitérons quatre demandes clés pour le succès de l'expérimentation et le futur affichage :

- discuter avec les partenaires puis fixer **un cap de transition du système agro-alimentaire**, débattu ouvertement avec les parties prenantes, et qui fasse l'objet d'un consensus ; ne fixer la boussole qu'une fois ces choix explicités;
- avancer méthodiquement sur la **question calculatoire** : étudier les résultats des différentes méthodes de calcul envisagées ou disponibles (dont le Planet-score et l'Eco-score), et **comparer les scores obtenus sur un panel de produits représentatif de l'offre alimentaire**

et des grands enjeux planétaires (a minima 1000 références) pour analyser la pertinence des différentes options méthodologiques ;

- rendre compte en fin d'année aux parties prenantes des retours d'expérience des étiquettes en cours de déploiement cette année (Planet-score et Eco-score), et de leur perception par les consommateurs, voire des premiers retours sur l'impact sur les ventes des produits selon leurs notations ;
- évaluer la cohérence entre les choix méthodologiques, les résultats des scorings correspondants, et les politiques de transition agricole et alimentaire, conformément aux recommandations de l'IDDRI.

## ANNEXE



**ANIA**

## AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

---

# CONTRIBUTION ANIA AU RAPPORT DU PARLEMENT AU GOUVERNEMENT

Les entreprises de l'alimentation sont engagées depuis de nombreuses années pour la mise en œuvre de l'affichage environnemental et sont en faveur d'information et de la loyauté de l'information apportée aux consommateurs. L'ANIA et ses adhérents ont ainsi été très engagés et impliqués dans le processus expérimental de ces 20 derniers mois. Nous saluons donc la possibilité d'ajouter un avis à ce rapport.

### **Une gouvernance structurée dès début 2022**

Une gouvernance structurée devrait être mise en place dès le début de l'année 2022 afin de suivre l'ensemble des travaux nécessaires au déploiement de l'affichage environnemental et la mise à jour de la base de données Agribalyse. Il est indispensable que l'ANIA, représentant les entreprises de l'alimentation en France, soit partie prenante de cette gouvernance. Pour rappel, les évolutions de la base Agribalyse sont prévues dans le cadre du GIS REVALIM dans lequel, à date, les entreprises de l'alimentation ne sont pas représentées. L'ANIA souhaite y participer.

Nous encourageons le renforcement de la concertation avec les parties prenantes, telle qu'organisée lors des dernières étapes de cette expérimentation avec des réunions régulières et constructives. Sur un sujet aussi complexe, l'embarquement des acteurs ne sera possible que si toutes les parties prenantes sont étroitement associées.

### **Dématérialisation de l'affichage environnemental**

Il est essentiel de prévoir la possibilité de dématérialiser cet affichage environnemental. En-dehors du fait que la place restante sur les emballages est aujourd'hui devenue insuffisante, notamment sur les petits emballages, le recours à un affichage dématérialisé répond à l'évolution des habitudes des consommateurs. Le succès des très nombreuses applications en atteste. La dématérialisation permet de compléter le score avec des informations plus précises et détaillées – en faveur d'une information sourcée et scientifiquement pertinente des consommateurs sur ce domaine complexe qu'est l'environnement. De plus, une évolution au niveau du produit induisant un changement au niveau de l'affichage doit pouvoir être actualisé rapidement et ne doit pas entraîner à chaque fois une modification de packaging. Il en est de même des modifications susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la méthodologie telle que préconisée par le Conseil Scientifique.

La dématérialisation permet de répondre plus facilement aux problématiques de coût et d'impact environnemental liés aux modifications sur les emballages. Rappelons que les coûts des modifications d'emballages sont très élevés pour les entreprises et devraient être pris en compte dans les scénarii d'évaluation d'impacts.

Le législateur a d'ailleurs déjà intégré cette évolution des habitudes des consommateurs français en y faisant référence dans d'autres textes tels que l'article 13 de la loi AGECE. Le recours à la dématérialisation de l'affichage environnemental serait donc une mesure de cohérence avec d'autres textes.

Les entreprises de l'alimentation travaillent déjà à la digitalisation des données et leur mise à disposition au sein de la plateforme NumAlim. Nous sommes mobilisés pour continuer ce travail et intégrer l'affichage environnemental dans cette plateforme.

## **Fiabilité de l'information**

Il est primordial que les données utilisées par le calcul du score environnemental soient fiables et représentatives du marché pour une catégorie de produit donnée. Le sourcing des données est donc capital. Actuellement, certaines initiatives utilisent des données non vérifiées et souvent erronées, pénalisant les efforts des entreprises et trompant le consommateur en proposant un score calculé à partir de données incomplètes voire fausses.

Il est important également de pouvoir utiliser des données spécifiques ou semi-spécifiques pour que l'affichage environnemental soit le reflet de l'impact réel du produit donné, et non de l'impact d'un produit moyen dans une catégorie.

Toute pondération éventuelle de l'ACV doit être objective et justifiée scientifiquement, en alignement avec les recommandations du Conseil Scientifique.

## **Pédagogie sur l'affichage environnemental**

La bonne compréhension par les consommateurs de l'affichage environnemental est essentielle et nécessitera un accompagnement pédagogique par les pouvoirs publics importants. A date, plusieurs scores co-existent (EcoScore, Planet Score etc.) et sont parfois contradictoires pour un même produit. Cette situation apporte beaucoup de confusion pour les consommateurs, d'autant que chaque méthode fait l'objet de critiques pointant leurs limites respectives.

Une démarche pédagogique et positive est nécessaire afin d'expliquer la complexité d'un affichage environnemental et l'ensemble des dimensions qu'il recouvre. En effet, l'affichage ne permettra pas à lui seul d'atteindre les objectifs visés s'il n'est pas précédé et accompagné par des efforts de pédagogie et des actions de communication. Les industriels de l'alimentation sont pleinement mobilisés dans cet objectif de pédagogie.

## **Délais de déploiement**

Le rapport prévoit un déploiement de l'affichage environnemental en 2023. Avant le déploiement effectif sur les produits, il faudra donc prévoir un temps suffisamment long de préparation et de mise en œuvre pour les entreprises après la mise au point de la méthodologie : recueil, structuration et vérification des données ; construction d'une base de données ; construction des outils de calculs ; mise en œuvre de l'affichage proprement dit, etc. L'ensemble de ces opérations doit être pris en compte afin de permettre un déploiement effectif. La bonne organisation et structuration des travaux tout au long de l'année 2022 et l'implication de toutes les parties prenantes dans ces travaux seront essentielles.

## **Accompagnement des entreprises**

Les entreprises de l'alimentation sont composées à plus de 95% de PME/TPE. La mise en place de l'affichage environnemental, qui nécessite de collecter des données (si nécessaire à partir d'ACV spécifiques), de vérifier les données, de construire une base de données, etc. représentent des coûts très importants et des compétences qui ne sont pas toujours présentes dans les entreprises.

L'accompagnement financier par des dispositifs appropriés sera donc indispensable pour son déploiement.

## **Cohérence avec les dispositions européennes**

La cohérence avec les dispositions européennes tant sur le calendrier, la méthode ou le format de l'affichage environnemental doit primer dans le cadre des travaux préparatoires et de son déploiement. L'affichage environnemental doit être unique et harmonisé aux échelles française et européenne pour des raisons tenant à la fois à la libre circulation des marchandises, à l'absence de distorsion de concurrence et à une bonne compréhension des consommateurs.



**ARVALIS**

## ARVALIS

### Avis sur la synthèse du bilan de l'expérimentation sur l'affichage environnemental des produits alimentaires

ARVALIS a suivi avec intérêt les travaux menés par les porteurs de projet et le Conseil Scientifique dans le cadre de l'expérimentation sur l'affichage environnemental dans le secteur alimentaire. ARVALIS souligne l'importance et la qualité du travail fourni qui a permis de mettre en avant la faisabilité d'un dispositif d'affichage des produits alimentaires.

Cependant, il nous apparaît qu'en l'état, le dispositif d'affichage n'est pas opérationnel et des travaux complémentaires doivent être menés pour finaliser certains choix méthodologiques et tester l'opérationnalité de la méthode retenue.

A ce titre, ARVALIS souhaite partager un ensemble de points :

- Dans un objectif de transparence et de fiabilité des données, l'affichage environnemental doit être basé sur des méthodes scientifiques reconnues et faisant consensus au sein de la communauté scientifique. Nous nous positionnons donc dans le schéma B tel que décrit dans le bilan de l'expérimentation et qui se base sur les recommandations du Conseil Scientifique. L'intégration d'indicateurs complémentaires doit être réalisée à l'échelle des indicateurs ACV. En effet, dans le schéma A, l'utilisation de bonus/malus après la normalisation du score final sur une échelle de 100 questionne quant à la transparence et la crédibilité des calculs (choix de l'ordre de grandeur de la correction, sur-représentation d'une catégorie d'impact). Ces correctifs doivent être intégrés à la même échelle de l'impact et de l'étape (agricole, transformation, packaging, distribution) qu'il cherche à modifier.
- Afin de limiter le coût de l'affichage environnemental et d'homogénéiser la qualité des données, notamment pour les producteurs en direct et les circuits courts, l'utilisation de données semi-spécifiques publiques/privés nous paraît l'approche la plus pertinente en termes de rapport coût pour les entreprises et pertinence des résultats obtenus. Dans ce cadre, ARVALIS pointe la nécessité de mettre à jour les inventaires du cycle de vie agricole de la base de données AGRIBALYSE dont la majorité sont représentatifs des modes de production des années 2006 à 2009. Cette mise à jour devra se faire au plus vite, et si possible avant la phase de test du dispositif.
- Dans le cas où plusieurs modes de production de la donnée co-existeraient (spécifique, semi-spécifique publique, semi-spécifique privé, générique), ARVALIS insiste sur la nécessité de la transparence des modes de calcul et de la mise à disposition d'une note de qualité de la donnée. La comparaison de résultats issus de données de qualités diverses interroge quant à la fiabilité des classements entre produits.
- Concernant les indicateurs complémentaires visant à compléter la méthode de calcul (stockage du carbone dans les sols, biodiversité à la parcelle, toxicité et écotoxicité), le Conseil Scientifique propose plusieurs patches correctifs relativement rapides à mettre en œuvre. Il nous apparaît cependant nécessaire de continuer les travaux sur ces indicateurs, en lien avec les travaux du GIS REVALIM, avant un déploiement opérationnel de l'affichage.
- Enfin, lors de la phase de test de l'affichage prévu sur un grand nombre de produits, il nous semble important d'associer l'ensemble des Instituts Techniques Agricoles aux tests afin d'assurer la pertinence des résultats obtenus sur la partie agricole.

En tant qu'organisme de recherche appliquée en grandes cultures, ARVALIS – Institut du végétal est disposé à s'investir dans les suites données à cette expérimentation sur l'affichage et rejoindre le comité des partenaires ou tout autre instance similaire qui sera créé à l'avenir. Nous partageons notre motivation pour nous investir dans la construction de la démarche et pour apporter notre expertise sur la partie des productions agricoles.

Paris, le 31 janvier 2022,

François Laurent  
Directeur Recherche et Développement

**ATLA- CNIEL**

## Avis des partenaires du projet laitier ATLA Cniel sur la synthèse du bilan de l'expérimentation de l'affichage environnemental des produits alimentaires – 28 janvier 2022

L'ATLA, le Cniel et les entreprises partenaires du projet laitier soumis dans le cadre de l'expérimentation nationale sur l'affichage environnemental des produits alimentaires saluent la qualité du travail de synthèse du rapport du gouvernement. Le secteur laitier a pris une part active aux travaux menés sur l'affichage environnemental pour contribuer à l'élaboration du futur cadre officiel. Nous remercions le Ministère de la Transition écologique de nous donner la possibilité de soumettre un avis sur le bilan de cette expérimentation. Dans cet avis synthétique les nombreux points de conclusions, recommandations et propositions d'actions envisagées dans le rapport sur lesquels nous sommes globalement alignés ne sont pas détaillés. En revanche plusieurs points d'attention qui conditionnent selon nous le succès d'un déploiement de l'affichage environnemental sont listés. La bonne compréhension de la part du consommateur et la réponse à ses attentes sont des éléments indispensables pour garantir la réussite de la démarche dans un contexte où les labels se multiplient et où les efforts de pédagogie ne sont pas encore visibles.

Le secteur laitier est favorable à la démarche envisagée de cadre ACV issue du PEF avec des compléments au regard de certaines externalités, en particulier la biodiversité et le stockage du carbone, dont l'importance a été largement démontrée. Nous avons néanmoins des remarques sur ces compléments :

- **La biodiversité** : le rapport préconise la prise en compte de la « *biodiversité à la parcelle* ». Ce terme de parcelle ne nous semble pas le plus adapté et un peu restrictif. Nous considérons que le raisonnement devrait être plus large et se situer à l'échelle l'exploitation ou encore du territoire. En effet, les exploitations laitières contribuent au maintien de la biodiversité à travers l'entretien des haies, des prairies et des paysages diversifiés. Dans le cas du secteur laitier, les pratiques vertueuses pour l'environnement sont mises en place sur tous types d'exploitations, bio comme conventionnelles.  
Il nous semble important que l'externalité biodiversité prenne en compte cette complexité et cette échelle plus large et ne se limite pas aux seuls labels Bio par exemple. Nous nous interrogeons sur la volonté de les compléter par de nouvelles certifications privées ou des certifications existantes (exemple : absence de déforestation).
- **Le stockage du carbone dans les sols** : Le conseil scientifique préconise la création d'un abaque à partir de données issues de l'initiative 4pour1000 en lien avec les pratiques d'exploitation. Des données statistiquement robustes ont été générées dans le cadre de travaux menés au sein du secteur laitier avec les instituts techniques et de recherche (exemple : données CAP2ER). Il serait pertinent de pouvoir les intégrer dans ce futur abaque afin de le compléter. Seul l'élevage bovin viande semble mentionné dans ce rapport. Nous nous interrogeons sur la définition de la notion « d'élevage à l'herbe » indiquée dans le rapport (section 3.5.3.1).
- **Les emballages** : Le rapport annonce l'étude en 2022 de l'utilisation éventuelle d'un facteur correctif afin de mieux couvrir les impacts associés à la fin de vie des emballages plastiques. Afin d'être en cohérence avec les incitations actuelles en France (loi AGECE) et en Europe (Directive SUP) en faveur de l'utilisation de matière recyclée et de la recyclabilité des emballages, il serait souhaitable que ce futur facteur correctif intègre un bonus pour les emballages plastiques recyclés et/ou recyclables.

Nos autres points d'attention portent sur des éléments divers du rapport :

- **L'unité fonctionnelle** : le rapport fait apparaître la complexité de la définition d'une unité fonctionnelle pour les produits alimentaires, et se réfère au rapport de la FAO qui en est un bon exemple. L'absence de consensus sur cette notion nous invite à proposer la poursuite des travaux sur ce sujet d'importance,



ATLA

notamment sur l'approche à la portion, et non à trancher en faveur d'une unité massique / volumique par simplicité. L'importance nutritionnelle de l'alimentation, si elle était négligée pourrait mener à des effets contre-productifs, où la qualité nutritionnelle des produits alimentaires serait diminuée, au profit d'une amélioration du score d'impact environnemental.

Nous souhaitons également apporter une correction p25 : ATLA a réalisé des tests consommateur avec l'UF portion.

- **Schéma méthodologique** : le secteur n'est pas favorable à l'option « schéma A » proposé pour sa simplicité qui nous semble mener à une perte importante de robustesse scientifique, et nous partageons les critiques mentionnées par le conseil scientifique à ce sujet.
- **Facteur externe de correction pour surpondérer les écarts entre systèmes agricoles** : Si ce facteur se base sur les labels, le secteur laitier y est opposé. Nous restons ouverts à la discussion si une approche scientifique basée sur la réalité des impacts est utilisée.
- **Spécification des données** : nous partageons l'intérêt de l'utilisation de données semi-spécifiques ou spécifiques, mais ne sommes pas favorables au fait d'interdire un recours à 100% de données génériques lorsque par exemple il y a un manque des données semi-spécifiques publiques, notamment pour les structures qui n'ont pas les moyens de collecter de la donnée. 95% des entreprises IAA sont des TPE-PME.
- **Dématérialisation** : nous saluons le fait que la dématérialisation soit envisagée dans le rapport et souhaitons insister sur ce sujet. Un affichage 100% digital (par ex via QR code) au moins dans un premier temps nous semble essentiel pour pallier les contraintes des entreprises : nombreux changements d'emballages dont la démultiplication serait à la fois coûteuse et non vertueuse d'un point de vue environnemental et pourraient décourager les entreprises à s'engager dans la première phase de déploiement volontaire dès 2023.
- **Format** : nous soutenons la préconisation du GT Format repris à la section 2.3.3.2 d'apporter une aide à la décision sans constituer un « sens interdit » sur certains produits. Ainsi, le choix qui sera fait pour l'échelle colorimétrique a toute son importance (le rouge faisant écho au sens interdit).
- **Bien-être animal** : ce sujet fait l'objet de réflexions dans le rapport. Il s'agit d'un sujet important sur lequel le secteur laitier est mobilisé depuis plusieurs années. Cependant ce sujet est traité à plusieurs niveaux, avec d'autres calendriers aux échelles françaises et européennes. Le fait de vouloir associer le développement d'un affichage environnemental et d'un étiquetage Bien-être animal nous paraît très ambitieux et pas nécessairement justifié. Il semble préférable de laisser ce sujet particulier aux instances et experts plus spécialisés.
- **Vérification des données** : il s'agit d'un point très important à traiter dans les futurs travaux. Le futur système devra apporter suffisamment de garanties sur la fiabilité, la confidentialité et la mise à jour des données et en même temps ne pas avoir un coût trop élevé pour les opérateurs.  
Un soutien financier de l'Etat nous semble nécessaire pour permettre un déploiement large du système (pour la vérification des données et les formations aux outils). Pour rappel 95% des entreprises IAA sont des TPE-PME.

Ainsi, le secteur laitier souhaite confirmer sa volonté de poursuivre son engagement sur ce sujet et se porte volontaire pour s'investir dans les futurs tests et les travaux à venir.

Nous attirons par ailleurs l'attention des autorités sur la nécessité d'avoir une cohérence avec le calendrier, la méthodologie de calcul et l'affichage européens. En effet, il serait préjudiciable d'accroître l'incompréhension du consommateur si de nouvelles règles apparaissent à l'échelle européenne quelques mois après le lancement de l'affichage en France.

**Association de la Transformation Laitière Française**  
**La Coopération Laitière - FNIL**

**CARREFOUR**





## **Contribution sur le projet de rapport au parlement sur l'affichage environnemental**

### **Contexte et objectifs de l'expérimentation Carrefour**

Dans le cadre de sa mission en faveur de la transition alimentaire pour tous, Carrefour souhaite donner aux consommateurs les informations leur permettant de consommer selon leurs convictions. Le groupe s'est en effet fixé des objectifs ambitieux en termes de développement de la part de produits issus de l'agriculture durable, de réduction des émissions de CO2 liées à l'alimentation ou encore de réduction des plastiques. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si les consommateurs ont à leur disposition tous les outils nécessaires pour des choix éclairés.

En juin 2021, Carrefour.fr rejoint l'expérimentation menée par l'ADEME sur l'affichage environnemental en testant L'Eco-score® sur tous les produits alimentaires de marques distributeurs et nationales que l'enseigne commercialise en ligne.

A travers cette expérimentation, Carrefour souhaite contribuer aux réflexions nationales avec deux objectifs : évaluer l'intérêt et la compréhension de l'affichage environnemental par ses clients et tester à grande échelle la faisabilité technique du calcul et de l'affichage en ligne des scores.

### **Enseignements de l'expérimentation**

#### **Du point de vue de la mise en oeuvre, Carrefour rend compte d'une réussite opérationnelle qui démontre la faisabilité d'un affichage à grande échelle**

En quelques semaines, Carrefour a su déployer l'Eco-score® sur la grande majorité de ses références aux marques de distributeurs et nationales. A date, 4414 produits aux marques de Carrefour présentent un Eco-score® sur le site Carrefour.fr.

La raison de cette rapidité d'exécution est notamment liée à la simplicité du processus de remontée des informations nécessaires à l'affichage. En effet, les données demandées existent déjà dans les cahiers des charges ou dans les bases de données produits comme Open Food Fact. L'exécution de l'affichage peut donc se faire de façon systématique sans avoir besoin de solliciter des données auprès des fournisseurs du groupe.

Cette réussite opérationnelle constitue un changement majeur depuis les premières réflexions sur l'affichage environnemental en France. Les adaptations méthodologiques et le développement des différentes bases de données comme Agribalyse expliquent notamment le succès de cette première étape vers un déploiement effectif.

#### **Du point de vue de nos clients de Carrefour, l'Éco score est une bonne idée, compréhensible, et de nature à les aider dans leurs choix**



Afin de mieux cerner les attentes de ses clients, deux études ont été conduites auprès d'un échantillon représentatif des clients de l'ensemble des enseignes de Carrefour en France.

- **L'Eco-score® suscite de l'intérêt auprès de nos consommateurs :** Il est accueilli très favorablement par nos clients. En effet, 88% d'entre eux pensent que l'affichage environnemental est une "bonne idée". Les premiers tests réalisés montrent qu'ils sont intéressés par le principe de l'affichage des Eco-score® qui reflète leurs préoccupations actuelles.
- **L'Eco-score® un outil d'aide au changement de comportement :** 79 % des clients interrogés pensent que l'Eco-score® permettrait de les aider à faire des choix plus responsables. Ce score environnemental pourrait donc aider à changer les comportements de nos consommateurs. Cependant, il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact sur les ventes et les paniers de nos clients.
- **L'Eco-score® un score synthétique, facile à appréhender :** En termes de compréhension du logo, l'Eco-score® est un visuel simple, facile à identifier et à interpréter qui, pour 80% des clients, peut être juxtaposé au Nutri-score sans nuire à la clarté de chaque indicateur. 84% d'entre eux souhaiteraient le retrouver imprimé directement sur les packagings des produits.
- **Un besoin de plus d'information sur la méthodologie de l'Eco-score® :** L'étude fait aussi apparaître certaines limites. En effet, les clients n'ont pas une idée précise du mode de calcul de ce score ce qui suscite des confusions voire des doutes sur la fiabilité de la méthodologie. C'est ce que démontre l'étude lorsque certains produits scorés sont présentés aux clients. Il est donc indispensable que ce score s'accompagne de pédagogie et de transparence pour faciliter sa compréhension. 72% des consommateurs interrogés souhaiteraient obtenir davantage d'informations sur la méthodologie de calcul de ce score afin de mieux comprendre ses résultats.

### **Du point de vue méthodologique : une méthode de calcul à renforcer pour transformer les modes de productions**

Pour permettre une réelle transformation des pratiques d'achat, il est important que l'affichage environnemental permette à la fois une comparaison de produits de différentes catégories - pour accompagner les consommateurs vers des régimes alimentaires plus durables - mais également une comparaison au sein d'une même catégorie de produits - afin de les guider vers des produits aux modes de production plus vertueux et respectueux de l'environnement.

A ce jour, L'Eco-score® ne valorise pas suffisamment certains critères considérés comme très importants par les clients. En effet, selon eux, le bien être animal, la présence de pesticides et le mode d'élevage sont les critères qui devraient être le plus valorisés dans la notation de l'Eco-score®.

De plus, la différence entre un produit conventionnel et un produit issu de l'agriculture biologique n'est, à date, pas suffisamment significative pour encourager un changement de comportement d'achat auprès de nos clients.



## Conclusions et perspectives

L'Eco-score® a démontré l'intérêt des clients pour un affichage environnemental proche de leurs préoccupations actuelles. Ces résultats confortent l'approche du groupe et Carrefour continuera ses expérimentations et échanges avec les différents partenaires.

Pour prendre le contrôle de leur consommation, les consommateurs doivent disposer d'informations adaptées qui prennent en compte toutes leurs préoccupations. Les travaux méthodologiques doivent donc se poursuivre mais dans un laps de temps suffisamment rapide pour répondre aux attentes actuelles de la société et à l'urgence des défis que constituent notamment la protection du climat et de la biodiversité. Enfin, il est indispensable que le niveau de simplicité de la méthode permette un déploiement large et rapide.

En attendant les clarifications méthodologiques par les pouvoirs publics, Carrefour poursuit en interne ses expérimentations de notation environnementale en testant notamment la faisabilité technique et la compréhension du "Planet score" sur 150 produits.

En tant que membre du comité des partenaires de l'expérimentation menée par l'ADEME, Carrefour s'engage dès à présent à adopter sur Carrefour.fr le futur score environnemental qui sera mis en place par les pouvoirs publics Français dans les délais qui seront attendus.

**CGAD**

**Sujet :**RE: Affichage environnemental alimentaire - Projet de rapport au Parlement  
**Date :** Mon, 24 Jan 2022 17:54:17 +0100  
**De :** sbize (par Internet) <[sbize@cgad.fr](mailto:sbize@cgad.fr)>  
**Répondre à :** sbize <[sbize@cgad.fr](mailto:sbize@cgad.fr)>  
**Pour :** 'SERRAVALLE Salvatore (Chef de Service) - CGDD/SEVS'  
<[salvatore.serravalle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:salvatore.serravalle@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour,

Suite à votre proposition de vous faire remonter nos réflexions à la lecture du projet de synthèse transmis, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après différentes observations :

- Tout d'abord, nous nous interrogeons sur le fait que la recherche d'une charte graphique a été faite pour convenir au monde industriel (page 3 – résumé) alors qu'à l'heure d'aujourd'hui il nous semble que le MTE n'a pas exclu du périmètre de l'affichage environnemental obligatoire les produits issus des entreprises alimentaires de proximité que représente la CGAD. Nous constatons, pour d'autres réglementations environnementales, le problème posé par des règles établies pour les industriels et non pour les TPE du secteur des métiers de bouche dont le fonctionnement est très différent d'une IAA. Le sujet est très complexe et s'il devient obligatoire pour les entreprises que nous représentons, ce sera un vrai problème technique et économique d'où l'importance du dernier paragraphe du résumé.
- En page 4, nous sommes surpris de lire que l'expérimentation de 2012 avait conclu à la faisabilité d'un tel étiquetage car l'expérimentation menée sur la baguette de tradition dans les boulangeries avait montré toutes les limites de l'exercice et les problématiques posées. Nous avons à l'époque eu de nombreuses réunions avec le CGDD pour remonter ces points.
- Dans les « *Éléments de cadrage préalable* » on peut lire : « *le dispositif proposé devra couvrir tous les aliments* ».

Jusqu'à ce jour, les différentes réglementations concernant l'affichage distinguaient les produits emballés des produits non emballés. Cette distinction n'apparaît pas dans ce projet de synthèse. Elle est pourtant essentielle car pour pouvoir annoncer un score environnemental, encore faut-il disposer de l'espace nécessaire sur le produit. Par ailleurs, le score environnemental des produits en vrac ou non préemballés ne pourra pas tenir compte de l'impact des emballages car en fonction du produit, de la quantité servie ou prise, ... les emballages peuvent différer (ex. une pâtisserie individuelle mise dans une feuille papier alors que deux pâtisseries placées dans une boîte en carton).

Il serait donc nécessaire de faire une distinction entre ces deux catégories de produits et d'imaginer d'autres formes d'affichage que celle de l'étiquetage du produit. Il convient de rappeler que les entreprises que représente la CGAD (métiers de bouche : du boulanger au restaurateur en passant par l'épicier indépendant, que ce soit sur marchés, en boutique, en vente ambulante...) vendent essentiellement des produits vendus en vrac ou non préemballés !

- On peut lire également que les données ACV génériques incluses dans la base Agribalyse pourraient servir de référence. À cette occasion, le pain a été cité plusieurs fois.

Or les résultats affichés pour le pain laissent pour le moins perplexes.

En octobre 2020, l'impact environnemental des matières grasses dans le pain courant de 400g était de 7,6%. (Code ciqual 7012)

Puis en janvier de cette année, le même indicateur est passé sans explication à 10,2%, idem pour la baguette de tradition française (Code ciqual 7007).

Ce résultat est très surprenant puisqu'une des caractéristiques du pain français est de ne pas contenir de matière grasse\*, a fortiori pour la baguette de tradition française dont la composition est fixée par le décret du 13 septembre 1993.

Manifestement les éléments fournis à la base de données sont faux car il n'est pas possible de trouver un impact des matières grasses dans un produit qui n'en contient pas !

Cette erreur manifeste est non seulement préjudiciable au produit concerné mais elle introduit un doute sur le bien-fondé des résultats concernant les autres références de la base.

Par ailleurs Agribalyse est une véritable boîte noire qui ne permet pas de comprendre la nature et la hiérarchisation des paramètres qui conduisent aux résultats affichés.

Enfin l'influence de la transformation ne semble pas prise en compte puisqu'il n'y a aucune distinction entre du pain fabriqué en circuit court et du pain qui a subi un cycle de congélation/décongélation/cuisson avec les étapes de transport et de stockage en froid négatif.

- On peut lire également :

*« L'expérimentation a permis de dégager un consensus sur les deux objectifs principaux :*

- *Permettre une comparaison de produits de différentes catégories,*
- *Permettre une comparaison au sein d'une même catégorie de produits.*

*Pour ce dernier objectif l'expérimentation met en avant la nécessité d'utiliser des données semi spécifique et spécifiques permettant de mieux refléter les caractéristiques des produits que les données génériques ».*

L'objectif est louable mais on ne voit pas bien comment il serait possible de définir des données spécifiques pour les produits artisanaux qui en plus pour certains sont du sur-mesure, avec des recettes variables, produits très ponctuellement... Cela supposerait des investissements qui ne

sont pas à la portée de ce type d'entreprise. Le coût mentionné en page 10 de 1€ peut paraître bas quand le produit concerné est vendu à un prix pas trop bas et à de nombreux exemplaires. Les TPE ne produisent pas des millions de produits au contraire des IAA.

Par ailleurs si nos entreprises se référaient à une base de données génériques pour limiter les coûts et que les produits mentionnés n'étaient pas exactement ce qui était produit, quelle marge de tolérance serait acceptée en cas de contrôle (éviter de voir l'affichage qualifié de trompeur ou mensonger) ?

- Dans la synthèse comme dans le rapport, il est fait état à plusieurs reprises de consensus ou de quasi-consensus sans indiquer de qui il est question. En effet, par exemple il n'a pas été demandé à la CGAD de se positionner, dans les travaux actuels, sur tel ou tel aspect de l'affichage environnemental pour lequel la CGAD partage le besoin d'un affichage volontaire encadré mais pas d'un affichage obligatoire (de même pour les résultats de l'expérimentation menée précédemment nous avons un avis différent).

S'agissant du rapport transmis ultérieurement, voici des éléments complémentaires :

- P 13 : les réflexions doivent se poursuivre notamment sur les produits fabriqués dans nos entreprises car on voit bien que les réflexions portent beaucoup sur le modèle industriel préemballé ; Or, d'après le rapport, il faut que cet affichage s'applique du produit artisanal en petite quantité au produit industriel ! cela n'est pas suffisamment mis en avant que le travail doit se poursuivre sur ces aspects-là également.
- Sur l'unité fonctionnelle, nous trouvons le titre de la rubrique très « pro » unité fonctionnelle massive alors que le contenu est plus nuancé. Par ailleurs, en alimentation, il ne faut pas oublier également la notion de portion. Si on prend le cas de pâtisseries individuelles, l'impact sur l'environnement de la consommation d'une pâtisserie ne doit-il pas se regarder par rapport à son unité de consommation car une pâtisserie plus petite avec plus d'impacts au kg peut avoir au final moins d'impacts qu'une pâtisserie plus grosse avec moins d'impacts au kg ?
- L'intérêt des consommateurs pour l'affichage semble être montré mais attention sur un produit alimentaire différentes informations pourront coexister et à l'heure actuelle personne n'est en capacité de dire celle qui sera privilégiée (nutriscore, score environnemental, origine, ...) si les informations ne convergent pas.
- P 35 : à notre sens, une campagne de pédagogie en direction des consommateurs pour comprendre le score environnemental est la base du dispositif. De même que le test des modalités d'affichage auprès des consommateurs car le sujet étant complexe il convient de voir l'affichage le plus pertinent.



## **Consortium Eco-Score**

**Le collectif ECO-SCORE**  
(Yuka, Eco2 Initiative, Etiquetable, Open Food Facts, ScanUp, La Fourche, FoodChéri, Frigo Magic)

**Objet : Retour sur le rapport du gouvernement au parlement pour l’affichage environnemental**

**Madame, Monsieur,**

En réponse à votre demande, nous souhaitons par la présente vous faire part de l’avis du collectif Eco-Score sur le rapport remis au gouvernement.

Le collectif Eco-score œuvre de manière positive depuis 3 ans maintenant pour que la France soit le premier pays à se doter d’un affichage environnemental. L’Eco-score est présent aujourd’hui sur **près de 500 000 produits et plats en France et dans le monde**. Plusieurs millions de consommateurs ont consulté les affichages Eco-score sur les différentes plateformes où il est disponible. Cet affichage a été plébiscité par les consommateurs et par les acteurs l’ayant implémenté et il bénéficie d’une notoriété très importante (1 client sur 5 en a déjà entendu parler d’après une enquête réalisée IRI en magasin).

Tout d’abord nous nous réjouissons que les travaux menés par l’ADEME et l’INRAE aient abouti à ce contenu très riche et qui permet de répondre de manière scientifique et argumentée à tout un ensemble de questions posées par l’affichage environnemental.

Nous souhaitons également apporter notre soutien aux travaux qui seront menés dans les années à venir pour aboutir à un affichage environnemental généralisé.

Le futur dispositif devra trouver un équilibre subtil entre **robustesse scientifique, efficacité en termes de messages envoyés aux consommateurs et aux producteurs, et opérationnalité à grande échelle**.

Pour avoir travaillé sur tous ces points lors de l’élaboration de l’Eco-Score et pour avoir expérimenté un dispositif à grande échelle, en passant de l’aspect scientifique théorique à la mise en œuvre, nous souhaitons apporter notre expérience et alerter sur les écueils à venir pour finaliser le dispositif officiel.

### **1/ Un système opérationnel à grande échelle**

Les données nécessaires au calcul, la manière de les collecter, le coût ou la nécessaire gouvernance de vérification sont des éléments complexes et liés. Si le dispositif va trop loin dans le détail dans un sens sans test terrain, il peut rendre le dispositif inapplicable dans la réalité, soit parce que trop complexe, soit parce que trop coûteux. C’est en implémentant le dispositif que nous avons dû trouver des équilibres entre les différentes exigences.

### **2/ Les indicateurs complémentaires à l’ACV : le système de bonus-malus - méthodes A ou B**

Nous avons testé différentes approches lors de l’élaboration de l’Eco-score (méthodes A ou B d’après votre rapport) sur les résultats obtenus une fois l’affichage appliqué sur des centaines ou des milliers de produits.

La méthode B qui paraît plus séduisante théoriquement, est très peu différenciante en intra-catégorie. Si elle différencie le score ACV relatif entre deux produits, une fois normalisé sur l’ensemble des produits, la note finale reste généralement inchangée, quelles que soient les démarches d’écoconception entreprises. Ainsi elle n’oriente pas les consommateurs vers des produits mieux-disants au sein d’une même catégorie, et elle n’encourage pas non plus les industriels à améliorer leurs pratiques.

Ces tests nous ont poussés à adopter une méthode de normalisation et un système de bonus-malus qui permet de différencier des produits d’une même catégorie entre eux, c’est donc la méthode A, que nous avons adoptée pour des raisons opérationnelles. Il nous semble que dans tous les cas le dispositif final devra être basé sur des choix politiques sur tel ou tel indicateur complémentaire. Néanmoins, si les travaux à venir permettent le déploiement de la méthode B nous serons tout à fait prêts à l’implémenter.

### **3/ Les indicateurs complémentaires à l’ACV : la question de l’origine des ingrédients**

Nous appliquons dans l’Eco-Score des bonus-malus en lien avec **l’origine des ingrédients**. Ce point nous semble essentiel tant du point de vue du consommateur que du point de vue des politiques publiques. Or, comme pour les indicateurs de biodiversité ou les emballages, la méthode ACV ne permet pas de différencier significativement

les produits entre eux sur ce point. Dans un système d'affichage incluant tous les produits sur une même échelle, l'ACV ne permet pas de montrer de différence visible pour le consommateur entre une pomme importée d'Amérique du Sud ou une pomme locale (elles seront toutes les deux notées en A, bien qu'entre elles il y ait une différence relative).

Le dispositif prévoyant des choix politiques valorisant la production biologique, comment le consommateur pourrait-il comprendre qu'un produit biologique importé d'un continent lointain puisse obtenir une meilleure note qu'un produit local ? Comment expliquer qu'un produit importé d'un pays ayant une législation environnementale très permissive puisse obtenir une note équivalente au même produit issu d'un pays proche avec une législation environnementale stricte ?

Pour répondre à cet enjeu nous avons proposé un système qui donne un poids au pays d'origine en fonction des critères de distance parcourue mais également de politique environnementale du pays d'origine. Ce système présente l'avantage de différencier les produits d'une même catégorie en répondant aux deux enjeux qui sont d'aider le consommateur dans le sens d'une transition alimentaire au plus proche, et de donner un signal aux producteurs sur ce critère d'origine. Cette approche est également cohérente avec les politiques publiques actuelles.

#### **4/ Le format d'affichage**

Sur le format d'affichage nous sommes en phase avec les conclusions du rapport. Nous avons également deux formats d'affichage prévus : l'un très simple, uniquement avec la note colorimétrique de A à E et un autre plus détaillé avec la note sur 100 et des détails supplémentaires sur l'explication de la note. Nous attirons l'attention sur la nécessité d'avoir ces deux formats, pour des raisons opérationnelles là encore : sur les emballages et même sur des écrans de téléphone mobile, un format simple de type Nutri-score doit être privilégié, afin de permettre à tous les outils et tous les produits de l'accueillir au milieu d'autres affichages. Il faudra également que le logo puisse cohabiter avec le Nutri-score.

En revanche, nous préconisons que les producteurs qui souhaitent afficher le format simplifié doivent en afficher les détails sur une autre plateforme accessible, pour permettre la vérification des allégations.

#### **5/ Le système de vérification et de transparence**

Le rapport prévoit la possibilité d'utiliser des données semi-spécifiques, voire spécifiques. L'enjeu de la vérification des allégations et des données qui seront utilisées pour ces calculs est majeur dès lors que l'objectif est de réaliser l'affichage sur des centaines de milliers de produits. **L'exigence de transparence** nous paraît la meilleure garantie de contrôle pour ces calculs et celle permettant une égalité entre les petites entreprises qui ne peuvent investir beaucoup de coûts dans un dispositif de vérification et les plus grandes qui pourront se le permettre. En mettant en place une obligation de transparence sur les données de calculs, les entreprises seront incitées à mieux informer le consommateur et en même temps cela rendra la vérification plus simple puisqu'elle pourra être réalisée par n'importe quel tiers.

Si le gouvernement choisit un autre dispositif plus coûteux, cela pourrait mettre en danger le système en créant un écart entre ceux qui pourront payer la vérification et les autres. Il créera de fait une inégalité qui freinera son déploiement à grande échelle.

Une fois ces points évoqués, nous souhaitons par la présente **réaffirmer notre plein soutien aux travaux gouvernementaux en vue d'un affichage généralisé** et nous poursuivrons nos efforts d'implémentation et de développement de l'Eco-Score en France et dans d'autres pays en attendant un dispositif officiel.

**Nous proposons également de tester lorsqu'elle sera disponible la méthodologie finalisée et de faire un retour sur les résultats des tests.**

Enfin, et lorsque la méthodologie officielle sera finalisée, testée et validée, nous souhaitons faire bénéficier tous les acteurs qui sont investis dans l'Eco-Score du bénéfice de cette implémentation en réalisant **une transition de la méthode actuelle de l'Eco-Score vers la future méthode officielle**. Cela permettra à la méthode officielle d'être **mise en œuvre dans un temps très court sur plus de 500 000 produits**.

Nous restons à votre disposition pour avancer de manière collaborative sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

## **LA COOPERATION AGRICOLE**

## **Avis La Coopération Agricole**

### **Rapport du gouvernement au parlement**

### **Affichage Environnemental des produits**

### **alimentaires**

La Coopération Agricole, organisation professionnelle rassemblant les 2200 coopératives agricoles et agroalimentaires françaises représentant 40% du CA de l'agroalimentaire français, partage pleinement l'objectif visé par l'affichage environnemental d'encourager l'écoconception au sein des filières alimentaires tout en informant les parties prenantes de la chaîne alimentaire sur les modes de production, transformation et distribution des denrées alimentaires. La Coopération Agricole est pleinement engagée dans l'accompagnement à la transition écologique des coopératives agricoles et soutient toutes les initiatives visant à valoriser les efforts réalisés par les acteurs de la chaîne alimentaire pour une alimentation durable.

En ce qui concerne le second objectif de cet affichage environnemental, l'accompagnement des évolutions de régime alimentaire, La Coopération Agricole souligne la nécessité d'avoir une vision globale des impacts de l'alimentation : apports nutritionnels, préservation de l'environnement, ancrage territorial... C'est seulement à l'aune de cette vision holistique de l'alimentation qu'une réflexion sur les évolutions de régime alimentaire peut être menée en accord avec les décisions politiques.

Etant un sujet important et structurant pour les prochaines années dans le secteur de l'agroalimentaire, La Coopération Agricole s'est fortement mobilisée au cours de cette phase d'expérimentation de l'affichage environnemental :

- Membre du comité des partenaires.
- Membre des groupes de travail indicateurs et formats.
- Soutien du projet déposé par La Note Globale.

Même si des travaux importants ont pu être menés lors de cette phase d'expérimentation, certains points de vigilance persistent quant aux modalités du futur affichage environnemental souhaité en France dès 2023.



Même si avec la loi Climat & Résilience, l'affichage environnemental devient obligatoire pour un certain nombre de produits, il est à noter que les compléments proposés permettent d'intégrer les externalités positives mal appréhendées actuellement par l'analyse du cycle de vie (ACV) comme le stockage de carbone. L'identification de l'ACV comme outil central pour effectuer le futur affichage environnemental dès le lancement de l'expérimentation induit un biais qu'on retrouve dans cette synthèse. Cet outil présente des limites pour modéliser les impacts environnementaux des denrées alimentaires qu'il conviendra d'adresser dans les travaux à venir :

- Unité fonctionnelle : l'unité fonctionnelle massique présente un intérêt mais également des défauts comme identifié dans le rapport et par différents projets ou encore par le rapport de la FAO. Il nous semble nécessaire, en l'absence de consensus sur cette question, de poursuivre les travaux pour identifier l'unité fonctionnelle la plus adaptée pour évaluer pertinemment le service rendu par les produits et répondre aux objectifs poursuivis.
- Règles d'allocation : l'ACV applique à l'abattoir une allocation économique qui ne reflète pas la réalité de l'impact environnemental des différents produits et co-produits contrairement à une allocation massique ou biophysique. Ces règles doivent être décidées collectivement.

Un déploiement à grande échelle de l'affichage environnemental se fera, en partie, si le rapport coûts / bénéfices est connu et maîtrisé par les entreprises. Or, le rapport et la synthèse abordent insuffisamment ce sujet. Il est seulement évoqué le coût de 1€ par référence pour collecter des données nécessaires à l'établissement de l'Eco-Score tandis que le précédent rapport issu de l'expérimentation menée à la suite du Grenelle de l'environnement parlait de plusieurs milliers d'euros par référence. De plus, d'autres postes de coût sont à prendre en compte comme le contrôle, les certifications éventuelles, la modification du packaging, la formation du personnel, et ne sont pas visibles dans le rapport. Ce sujet doit être plus approfondi pour garantir le succès large de l'affichage environnemental auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

L'approche proposée dans la synthèse de cette expérimentation avec les deux scénarios présente chacun des avantages et des inconvénients. Les deux pistes de travail pour 2022 sont clairement identifiées et permettent ainsi de se projeter dans les travaux à venir.

Nous rappelons également la nécessité d'inscrire cette démarche française dans une perspective européenne pour éviter toutes distorsions de concurrence. La référence à la méthode PEF est une bonne chose même si cette dernière n'a pas été développée dans toutes les filières par manque de consensus entre les parties prenantes. Pour celles adoptées, La Coopération Agricole œuvre à leur amélioration à moyen terme. Nous aurions aimé que la réflexion sur cette dimension européenne soit plus aboutie avec en ligne de mire la proposition émanant de la stratégie « Farm to Fork » et son souhait de développer pour les denrées alimentaires un label de durabilité en 2024.



Le succès de l'affichage environnemental passera également par une adoption massive de cette allégation par les consommateurs. Différents dispositifs pédagogiques à leur destination seront nécessaires lors de son lancement. Ils permettront ainsi de les faire gagner en maturité et de leur donner quelques points de repères pour mieux se repérer dans les rayons. Il faudrait plus particulièrement analyser l'effet sur le consommateur de la juxtaposition de plusieurs labels qui pourraient remettre en question leur intuition et donc générer de la méfiance vis-à-vis de cette information.

Un grand nombre de choix permettant de finaliser l'affichage environnemental étant du ressort de la politique, il est indispensable de se questionner sur le modèle agricole que nous souhaitons promouvoir. Le programme de travail envisagé durant les prochains mois pour mettre en place un affichage environnemental opérationnel en 2023 nous semble trop ambitieux. Ce qui soulève la question du court délai de mise en place de cet affichage pour les acteurs de la chaîne alimentaire dont plus de 15000 industries agroalimentaires qui seront les premières concernées. Avec une finalisation de la méthode et du format fin 2022 et le déploiement d'un outil de calcul public prévu début 2023, un déploiement dès le début de l'année prochaine nous semble précipité. L'introduction dans le rapport d'une phase de « volontaire encadré » en 2023 est un dispositif pertinent pour que les acteurs s'approprient de façon plus sereine cet affichage. Un accompagnement et de la pédagogie seront nécessaires pour embarquer l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire dans cet affichage.

**A la vue de ce programme de travail ambitieux pour 2022, La Coopération Agricole est entièrement disposée à participer aux différentes discussions dans le cadre de la mise en place d'un affichage environnemental pour les denrées alimentaires.**





## **L'Empreinte**



Evaluation environnementale des produits  
de consommation en mode SaaS

# Affichage environnemental des produits alimentaires : avis sur le projet de rapport du Gouvernement au Parlement

**DESTINATAIRE PRINCIPAL :**

Monsieur Salvatore SERRAVALLE, Chef du service de l'économie verte et solidaire

**REFERENCE DOCUMENT :**

L\_EMPREINTE-Avis sur projet rapport AE Alim\_2022-01-27

**DATE :**

2022-01-27

**VERSION :**

01.00

---

**L'EMPREINTE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 75.182 €  
Siège social : 11 rue Nicolas Chailot, F-57050 Le Ban-Saint-Martin  
RCS Metz B 901 680 850 – TVA FR70901680850

Monsieur,

A la suite de votre envoi du projet de Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'affichage environnemental des produits alimentaires, que nous avons parcouru avec une attention toute particulière, nous répondons à votre invitation à vous faire parvenir un avis en vue de l'annexer au dit rapport.

Tout d'abord, l'équipe de L'Empreinte® se réjouit de la qualité du travail effectué et du niveau de précision atteint dans le rapport complet, qui nous semble représenter un pas en avant très important vers le déploiement d'un affichage environnemental fiable, harmonisé et rigoureux vers les consommateurs.

### **1- Notre attachement au cadre méthodologique du PEF**

Nous sommes en effet convaincus que seul un cadre méthodologique quantitatif, rigoureux sur le plan scientifique, expurgé de biais qualitatifs, et complété par le recours à des données d'activité a minima semi-spécifiques, permettra à terme de déployer l'affichage environnemental dans les conditions d'impartialité requises.

**C'est pourquoi nous nous réjouissons de constater l'instauration en cible de long terme d'un affichage basé sur le scénario ACV PEF complète présenté en figure 40 page 56 du rapport complet.**

Nous pensons néanmoins que le « long terme » peut ne pas être si lointain, compte tenu de l'état d'avancement des travaux en cours sur un/des PEFCR(s) Alimentaire(s).

C'est pourquoi **nous sommes enclins à recommander l'accélération des travaux d'élaboration d'un PEFCR complété notamment par les impacts Biodiversité et Stockage du Carbone dans les sols**, en remplacement ou en parallèle de la mise en place d'un affichage transitoire, dont l'abandon à terme risquerait de générer une certaine confusion chez le consommateur.

### **2- Notre intérêt pour contribuer à la finalisation et au test de ce PEFCR Alimentaire complet**

Dans la poursuite de cette recommandation pour un recours à un PEFCR alimentaire complété, L'Empreinte® renouvelle ici son intérêt pour contribuer à mettre au point et à tester ce PEFCR Alimentaire complété, en tant que bureau d'étude indépendant.

**Notre maîtrise de l'ACV selon le cadre PEF, notre expertise dans l'affichage vers les consommateurs, de même que notre plateforme B2B de partage des éco-scores, nous rendent confiants dans notre capacité d'accompagner efficacement ces travaux.**

---

#### **L'EMPREINTE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 75.182 €  
Siège social : 11 rue Nicolas Chaillot, F-57050 Le Ban-Saint-Martin  
RCS Metz B 901 680 850 – TVA FR70901680850

Notre équipe se tient donc à la disposition du CGDD et de l'ADEME pour intensifier la phase de collaboration qui s'ouvre à présent.

**3- En cas de recours confirmé à une phase d'affichage transitoire**

Bien que nous soyons favorables au recours à court terme à un PEFCR complété, les travaux de complément ne nous semblent pas si éloignés, nous prenons acte du fait qu'une phase d'affichage transitoire pourrait être envisagée sur le territoire français.

**Parmi les approches présentées en pages 52 à 55 du rapport complet, en cas de mise en œuvre d'un affichage transitoire à court ou moyen terme, il nous apparaît important de privilégier les approches B1 ou B2, et d'écarter le recours aux approches A ou B0.**

En effet, seules les approches B1 et B2 nous paraissent de nature à éviter la réintroduction de biais qualitatifs, tout en conservant la rigueur scientifique de l'approche ACV basée sur des données d'activité semi-spécifiques à spécifiques.

En vous remerciant à nouveau pour la qualité des échanges qui président à ce groupe de travail, nous demeurons à votre disposition pour poursuivre les échanges en ce sens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Laurent BOCAHUT  
Co-fondateur & CEO



---

**L'EMPREINTE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 75.182 €  
Siège social : 11 rue Nicolas Chailot, F-57050 Le Ban-Saint-Martin  
RCS Metz B 901 680 850 – TVA FR70901680850

**FACCO**

## CONTRIBUTION ECRITE DE LA FACCO AU RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR L’AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS ALIMENTAIRES

La Facco est la Fédération des Fabricants d’Aliments Préparés pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers. Elle regroupe 34 sociétés, fabriquant chaque année un plus de 2 millions de tonnes d’aliments pour animaux familiers, soit plus de 3,6 milliards d’euros de chiffre d’affaires. En France, ce sont 1,2 millions de tonnes d’aliments qui sont mis sur le marché, soit plus de 82% de la production faite sur notre sol.

Les matières premières principales utilisées par notre industrie sont les sous-produits animaux de catégorie 3. Ce sont des matières premières d’origine animale non consommées en alimentation humaine, issues d’animaux abattus sous contrôle vétérinaire et jugés propres à la consommation humaine. En valorisant près de 600 000 tonnes de ces matières premières par an, l’industrie du petfood est un maillon de l’économie circulaire. Cette thématique est donc au cœur de son activité et préoccupations. En effet, depuis 2016, notre industrie bénéficie d’une méthodologie pour calculer l’empreinte environnementale de nos produits. Cette méthode de calcul a été validée par la Commission européenne.

La Facco est favorable à la mise en place d’un système de communication sur l’empreinte environnementale des produits pour promouvoir d’une part le PEF-CR au sein de l’industrie mais aussi par souci de transparence auprès des consommateurs. Nous accueillons donc volontiers les travaux qui ont été mené dans le cadre de l’expérimentation sur l’affichage environnemental des produits alimentaires et souhaitons réagir sur 3 points.

### **1. L’affichage environnemental des produits alimentaires tel qu’il a été approché pendant l’expérimentation ne devrait pas couvrir les aliments pour animaux familiers dans son périmètre**

Nous souscrivons au paragraphe 2.1.2. Couverture du secteur alimentaire, qui précise que le dispositif couvre les aliments mis sur le marché, compris comme les denrées alimentaires au sens du terme réglementaire du R. 178/2002, et exclut donc les aliments pour animaux familiers.

Comme il est indiqué par la suite, la logique de l’expérimentation menée vise l’évolution des régimes alimentaires actuels des consommateurs vers des régimes plus vertueux pour l’environnement, en augmentant la part des denrées alimentaires végétales. Ce postulat donne en conclusion un système d’affichage environnemental de comparaison inter-catégories dans lequel ne se retrouvent pas les aliments pour animaux familiers. En effet, il nous apparaît confusant et dangereux pour la santé animale et humaine de pouvoir comparer des produits de fonction différente sous le seul angle de l’impact environnemental.

- A la différence des denrées alimentaires, les aliments que nous mettons sur le marché doivent être complets, c’est dire qu’ils répondent aux besoins nutritionnels des animaux familiers tout au long de leur vie. Le chat est un carnivore obligatoire, son régime doit être obligatoirement carné. Il ne doit pas être laissé supposer qu’il est acceptable de l’orienter vers un régime végétal, qui serait, certes, plus vertueux d’un point de vue environnemental, mais aurait des conséquences désastreuses sur la santé du chat. De même pour un chien, même si ce dernier est un Carnivore à tendance omnivore, le régime végétarien n’est pas recommandé car il peut être source de carence s’il n’est pas correctement équilibré.

- Inversement, il ne doit pas être laissé entendre qu'un consommateur peut acheter des aliments pour animaux familiers pour réduire son impact environnemental. Par définition les aliments pour animaux familiers ne sont pas destinés à la consommation humaine.

## **2. La méthodologie appliquée pour le secteur des aliments pour animaux familiers devrait être celle du PEF-CR petfood**

Considérant le point précédent, nous pensons qu'un système d'affichage environnemental doit être pensé spécifiquement pour le secteur des aliments pour animaux familiers, par inspiration des travaux sur les denrées alimentaires. Néanmoins, nous souhaitons réagir à certaines orientations méthodologiques présentées.

### Unité fonctionnelle

Lors de la mise au point de la méthode PEF-CR petfood, l'une des premières questions à laquelle notre industrie a dû répondre est celle du choix de l'unité fonctionnelle. Il est vite apparu que prendre une unité pondérale comme unité fonctionnelle type « pour 100g » ne faisait pas sens. En effet, les aliments mis sur le marché ont des densités caloriques très différentes, notamment les aliments humides et secs. Pour notre catégorie d'aliments, nous ne sommes ainsi pas favorables à l'utilisation d'une unité pondérale comme il est proposé.

### Schéma méthodologique

Nous pensons que le choix devrait se porter vers un système déployable aujourd'hui avec les outils dont nous disposons et qui soit cohérent scientifiquement. Le schéma B semble y répondre, et en particulier la première étape B0 qui ferait le choix d'utiliser le PEF-CR petfood et d'y extraire l'indicateur biodiversité comme la loi le prévoit. En revanche, il nous semble que les débats sur la prise en compte ou non du carbone du sol par la méthode PEF ne soient pas tranchés et ne souhaiterions pas inclure un indicateur supplémentaire tant qu'un consensus européen n'a pas été trouvé. Ce point est par ailleurs abordé dans le cadre de la révision en cours des PEF-CR et de la création de la nouvelle base de données européennes EF 3.0.

## **3. Le déploiement de l'affichage environnemental devrait favoriser la voie dématérialisée**

L'article L. 541-9-11 du Code de l'environnement, introduit par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, prévoit concernant l'affichage environnemental :

*Cet affichage s'effectue par voie de marquage ou d'étiquetage ou par tout autre procédé adapté. Il est visible ou accessible pour le consommateur, en particulier au moment de l'acte d'achat. »*

Il nous semble que le législateur a souhaité par l'utilisation des termes « ou par tout autre procédé » et « accessible » permettre d'envisager des manières alternatives à l'étiquetage sur emballages pour rendre accessible l'information aux consommateurs.

Le contexte réglementaire européen et français en termes de transparence, mais aussi d'environnement est grandissant. Cela se traduit par une mise à jour fréquente des étiquettes pour tenir compte de l'évolution des consignes de tri ou autres logos devant faciliter la compréhension du consommateur sur le caractère recyclable ou non d'un produit, par exemples. Bien souvent, même si elles sont issues de directives européennes, ces mesures sont nationales. Sur ce point, notre industrie propose des emballages à destination de plusieurs marchés européens pour en limiter la quantité mise sur le marché et ainsi réduire notre impact environnemental. Ainsi, en l'absence d'harmonisation



31/01/2022

européenne, toutes ces mentions obligatoires doivent être traduites sur l'emballage dans autant de langues que de pays dans lesquels les aliments sont commercialisés. L'espace disponible est de plus en plus restreint et nuit à la bonne compréhension des consommateurs.

Pour cela, nous souhaiterions qu'il ne soit pas imposé l'obligation d'un affichage environnemental étiqueté mais que ce dernier puisse être dématérialisé.



**FCD**

## CONTRIBUTION SUR LE PROJET DE RAPPORT AU PARLEMENT SUR L’AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Les enseignes de la FCD contribuent depuis plus de dix ans aux travaux sur l’affichage environnemental, certaines ayant même été précurseurs en la matière, dès 2007. Collectivement, elles ont mené avec l’ADEME, en 2009-2010, une étude méthodologique pionnière sur 300 produits de consommation courante. En 2012, la FCD a effectué un bilan collectif de l’expérimentation issue de la loi Grenelle de 2010<sup>1</sup>. Depuis, des initiatives ont été prises, individuellement ou dans le cadre de projets portés par les pouvoirs publics, y compris lors de la présente expérimentation que la FCD a également suivie en participant aux travaux de l’ADEME et au comité des partenaires. Les enseignes de la distribution sont concernées par le calcul du score de leurs produits (MDD) et désireuses de répondre aux attentes de leurs clients et de les accompagner dans leur choix de consommation.

De manière générale, la FCD salue la qualité du rapport, minutieux et approfondi, qui s’appuie sur le retour d’expérience des entreprises, tout en tirant parti de l’expertise et des éclairages du Conseil scientifique. Nous soulignons la volonté d’associer au plus près les entreprises aux travaux, maintes fois rappelée dans le rapport, mais également de prendre en compte leurs contraintes, en particulier de coûts et de temps, sur les plans méthodologiques et opérationnels. Cela renforce la crédibilité du rapport sans rien ôter à l’ambition du projet.

Les enseignes de la FCD souscrivent aux principes et aux objectifs énoncés dans la première partie du rapport visant à réduire l’empreinte environnementale des produits alimentaires, permettre la comparaison des aliments entre eux, encourager l’éco-conception et accompagner les évolutions de régime alimentaire. L’inscription des réflexions dans le cadre européen est fondamentale, sous réserve que le PEF (*Product Environmental Footprint*) puisse intégrer les enjeux au-delà de l’ACV.

### Méthodologie d’évaluation : des éléments consensuels mais un cadre à compléter

La FCD rejoint le constat d’une réflexion mûre sur les données : les distributeurs insistent depuis 2012 sur l’importance d’une base de données et d’outils de calcul publics, ainsi que d’un cadre méthodologique accessible à tous, y compris les PME. Le rapport souligne la nécessité autant économique que méthodologique d’utiliser des données génériques et (semi) spécifiques, afin de permettre le calcul sur des milliers de références. La fiabilisation de la base Agribalyse doit ainsi être au cœur des prochains travaux, de même que la création d’une plateforme de centralisation des valeurs semi-spécifiques à utiliser. Cet aspect méthodologie est indissociable des coûts induits, comme le souligne le rapport (partie 3.3.3.1). Ces données et outils devront faire l’objet de règles d’utilisation.

La nécessité de travailler sur des indicateurs complémentaires à l’analyse du cycle de vie (ACV) est également désormais consensuelle, s’agissant notamment des externalités environnementales. Nous rejoignons l’analyse du Conseil scientifique qui met en exergue les enjeux liés au stockage du carbone dans les sols, à la biodiversité, à l’écotoxicité et aux emballages plastiques.

Nous soulignons toutefois le caractère restrictif du schéma A, tel que présenté dans le rapport : les enseignes sont favorables à la prise en compte de bonus, au-delà des seuls labels visés, par exemple pour le bien-être animal. Le rapport met d’ailleurs en évidence l’étude qualitative menée par l’ESA qui souligne les attentes des consommateurs sur les critères ayant une dimension sociétale, tels que la santé, le bien-être animal ou l’origine (2.3.2), ce que confirment les retours des consommateurs aux enseignes. S’il est encore trop tôt pour les intégrer dans le calcul d’une ACV (2.1.3), ces critères pourraient être mis en avant, de manière complémentaire et facultative (la donnée sera en effet plus ou moins difficile à obtenir suivant les produits). L’ajout de ces bonus mériterait d’être approfondi : il est selon nous compatible avec l’intégration progressive de nouveaux indicateurs dans l’ACV ou complémentaires à l’ACV, tel que proposé dans le schéma B.

<sup>1</sup> Le bilan de la FCD réalisé en 2012 tirait des enseignements collectifs de 8 expérimentations individuelles d’enseignes : <https://www.fcd.fr/documentation-fcd/?sector=2>

## Format d'affichage : une formalisation à stabiliser en préservant la possibilité d'une dématérialisation

Même si certains aspects semblent consensuels concernant un affichage synthétique, coloré et prescriptif, auxquels les enseignes de la FCD souscrivent, force est de constater la nécessité de travaux complémentaires pour rendre compte des choix méthodologiques effectués (mise en avant d'indicateurs utilisés dans le calcul du score, prise en compte d'éléments complémentaires comme le bien-être animal) mais également pour assurer l'intelligibilité d'un affichage alphabétique (A à E) complété d'une note chiffrée (de 0 à 100, par exemple), ce qui permettrait, selon le Conseil scientifique, la comparaison au sein d'une même catégorie de produits et inciterait à l'éco-conception.

La conclusion sur le volontariat dans les formes d'affichage, avec incitation à une apposition sur l'emballage et la possibilité d'avoir accès à des informations complémentaires de manière dématérialisée (p. 45), nous semble réaliste pour une mise en œuvre rapide et efficace de l'affichage environnemental. Le rapport relate de manière factuelle les contraintes des entreprises, sauf en ce qui concerne l'affichage en magasin (2.3.4.3). La charge de travail ne serait pas minorée mais bien décuplée pour les distributeurs, sur qui reposerait l'ensemble des coûts et des contraintes opérationnelles (collecte des informations de tous les industriels, affichage, en plus du calcul des scores pour leurs produits). Cette option est inacceptable et écartée, à juste titre, par le rapport.

L'intérêt de la dématérialisation est clairement exposé mais nous insistons sur les points suivants :

- Les coûts induits, déjà élevés pour calculer les scores, doivent être optimisés. On notera que la loi AGEC met en avant la communication d'informations dématérialisées (ex : article 13) et que des outils sont en cours de développement par des enseignes ou leurs partenaires.
- La dématérialisation répond à la volonté d'une mise en œuvre rapide et s'avèrera plus souple, et donc plus judicieuse, si le cadre méthodologique doit évoluer à moyen terme.
- L'objectif de l'affichage environnemental étant notamment de modifier les pratiques des metteurs sur le marché, les évolutions seront plus facilement mises à jour, y compris celles des partenaires amont. D'autant que les paramètres d'ajustement sont nombreux avec un affichage multicritère : l'actualisation permanente du score serait impossible sur l'emballage, tant techniquement que financièrement.
- En l'absence de législation européenne, le marquage sur les produits pourrait constituer un obstacle technique aux échanges et perturber le fonctionnement du marché européen.

## Calendrier et déploiement opérationnel de l'affichage : une concertation à poursuivre

La France n'a sans doute jamais été aussi proche d'un déploiement à grande échelle de l'affichage environnemental. Mais le rapport reconnaît, avec honnêteté, l'importance des travaux qui restent à effectuer pour aboutir à un dispositif fiable et consensuel : un travail de fond sur les indicateurs complémentaires, sur le graphisme du format, sur l'outil de calcul. Des tests devraient confirmer les choix, notamment un test des pouvoirs publics sur 500 produits (périmètre à préciser) et sur le format, en parallèle de tests des partenaires de l'expérimentation. Sans oublier la procédure de contrôle et de vérification, qui doit être établie en veillant à ce qu'elle ne soit ni trop complexe ni trop coûteuse.

Les choix méthodologiques ont des implications stratégiques pour les entreprises : il convient donc de prendre le temps des discussions. Sachant que les phases de tests dépendront de la disponibilité des outils, l'échéance projetée début 2023 nous semble difficile à tenir, d'autant qu'un délai incompressible est à prévoir pour le recueil des données par les entreprises et la communication entre les différents acteurs. En tout état de cause, il importera de donner aux entreprises la visibilité dont elles ont besoin, notamment pour la mobilisation des ressources humaines et financières. Les enseignes de la distribution resteront mobilisées, vigilantes et constructives afin que l'affichage environnemental soit, non pas une *contrainte*, mais une *opportunité*, au service de la transition écologique, de l'information du consommateur et de la consommation responsable.

**FNCG et Terres Univia**



## Contribution de la FNCG et de Terres Univia au rapport du Gouvernement au Parlement « L'affichage environnemental des produits alimentaires – Bilan de l'Expérimentation et enseignements »

La filière française des huiles et protéines végétales a contribué en 2021 à l'Expérimentation de l'affichage environnemental dans le secteur alimentaire avec le projet EXPEROIL, porté par la FNCG (Fédération des Industries des Corps Gras<sup>1</sup>) et Terres Univia<sup>2</sup> (Interprofession de la filière française des huiles et des protéines végétales), dont la mise en œuvre a été confiée à ITERG (Centre Technique Industriel - Institut des Corps Gras & Produits apparentés).

La FNCG et Terres Univia expriment leur satisfaction quant au déroulement de cette Expérimentation : efficacité de la gouvernance mise en place, qualité des projets menés, rigueur du rapport et de la synthèse du Conseil scientifique ainsi que des projets de rapport et synthèse du Gouvernement au Parlement. Cette Expérimentation a été très riche, grâce à l'engagement des différentes parties prenantes, et a permis d'identifier les trajectoires possibles pour un futur dispositif officiel d'affichage encadré.

Dans la perspective d'un dispositif public et réglementaire, nous convenons qu'il est indispensable de s'appuyer sur une base scientifique robuste pour la méthodologie de calcul de la notation environnementale. Aussi, les principaux biais méthodologiques de la méthode ACV identifiés lors de l'Expérimentation doivent être corrigés, en tenant compte des exigences de rigueur scientifique, et conformément aux recommandations du Conseil Scientifique. Le scénario B proposé (« ACV + indicateurs complémentaires intégrés »), qui est évolutif, répond à l'exigence de bases scientifiques solides pour le futur système et est en cohérence avec les recommandations du Conseil Scientifique, s'il évolue effectivement vers les schémas B1 et B2.

Nous considérons que le scénario A (méthode reposant sur l'ACV couplée à des indicateurs complémentaires externes à l'ACV reposant sur des bonus / malus et des labels) n'est pas souhaitable, car ce schéma présente les faiblesses que nous avons identifiées lors de l'analyse de l'Eco-score dans le cadre du projet EXPEROIL : double-comptage d'impacts environnementaux déjà pris en compte dans le socle ACV, notation reposant sur des labels ou certifications basés sur la mise en œuvre de pratiques mais ne reposant pas sur une évaluation quantifiée (mesure) des impacts environnementaux de la mise en œuvre de ces pratiques. Le Conseil scientifique a alerté sur le fait que la prise en compte d'indicateurs supplémentaires associés à des bonus / malus distord la relation aliment-environnement établie dans le cadre ACV pour des raisons non liées aux impacts environnementaux effectifs.

Pour les mêmes raisons, la mise en place d'un système de bonus/malus externe au titre de la cohérence des politiques publiques (notamment celles relatives à l'usage des emballages plastiques) écarterait la notation de l'affichage environnemental d'une réelle évaluation environnementale des pratiques et ne permettrait pas de fournir une information fiable et objective au consommateur.

Pour répondre au double-objectif de l'affichage environnemental (information du consommateur ; écoconception), et comme nous l'avons mis en évidence dans le cadre du projet EXPEROIL, le calcul du score environnemental et le format d'affichage devront permettre la comparaison intra-catégorie à un niveau suffisamment fin pour que les actions d'écoconception des opérateurs puissent être valorisées. La proposition de produire des données semi-spécifiques publiques devrait permettre de répondre aux exigences de comparaison intra-catégorie, indispensable pour valoriser les démarches d'écoconception des opérateurs, tout en fournissant un affichage environnemental à un coût économiquement acceptable pour les entreprises. La production de telles données doit être envisagée en étroite collaboration avec les Instituts Techniques des différentes filières alimentaires. Cependant, la donnée semi-spécifique publique devra pouvoir être spécifiée (par une donnée spécifique privée) par l'opérateur voulant valoriser ses actions d'écoconception dans le score environnemental de son produit, conformément à la définition de la donnée semi-spécifique selon le référentiel BPX 30-323-0<sup>3</sup>.

Sur la base de notre expérience de construction de l'outil ACÉVOIL, nous alertons sur la difficulté de mise en œuvre d'un outil de calcul unique, compte-tenu de la diversité des itinéraires techniques de production, conditionnement et conservation

<sup>1</sup> FNCG : 66 rue La Boétie 75008 Paris - Sylvain CORBEL, Chargé d'affaires Environnement et développement durable, [s.corbel@66laboetie.fr](mailto:s.corbel@66laboetie.fr)

<sup>2</sup> Terres Univia : 11 rue de Monceau - 75378 PARIS cedex 08 - Corentin LEROUX, Chargé de mission Bioéconomie / Durabilité, [c.leroux@terresunivia.fr](mailto:c.leroux@terresunivia.fr)

<sup>3</sup> AFNOR (2015). Principes généraux pour l'affichage environnemental des produits de grande consommation - Partie 0 : principes généraux et cadre méthodologique. BP X30-323-0 (annulée)

alimentaire. Le Conseil Scientifique préconise la mise à disposition des acteurs d'outils de calcul des valeurs semi-spécifiques et le développement d'une plateforme centralisant les données utilisées pour l'affichage.

Nous considérons qu'il est important d'adosser au Rapport du Gouvernement au Parlement, le rapport et la synthèse du Conseil Scientifique, comme indiqué dans le protocole d'encadrement de l'Expérimentation « Affichage environnemental » dans le secteur alimentaire du 26/06/2020.

L'Expérimentation étant désormais terminée, nous nous étonnons que des initiatives privées d'affichage environnemental puissent se poursuivre hors de tout cadre réglementaire. Ces diverses initiatives privées, basées le plus souvent sur le principe de bonus / malus pour lequel le Conseil Scientifique de l'Expérimentation a émis des réserves pour son manque de rigueur scientifique, risquent de créer une confusion dans l'esprit du consommateur. Rappelons que ce dernier est le maillon essentiel du dispositif d'affichage environnemental, car c'est lui, par ses choix de consommation, qui sera en capacité de faire évoluer les pratiques vers des régimes effectivement plus durables.

Nous avons relevé la rigueur scientifique de la feuille de route proposée suite à cette Expérimentation, comportant une phase de définition et de test du système d'affichage, puis une phase de pré-déploiement. Nous souhaitons que la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route implique les Instituts Techniques Agricoles et Agro-industriels des différentes filières alimentaires. Nous restons également disponibles pour participer à la gouvernance de cette feuille de route.

**FNSEA**



## Contribution de la FNSEA relative au Rapport du Gouvernement au Parlement sur l’Affichage environnemental des produits alimentaires

Synthèse du rapport	
Passage	Commentaires et propositions FNSEA
<b>Page 3 – Alinéa 3 – ligne 5</b>	La méthode ACV conduit « <b>tout court</b> » à réduire l'importance de plusieurs facteurs liés aux externalités positives de l'élevage
<b>Page 3 – Alinéa 4 – Ligne 3</b>	D'une réglementation européenne <b>harmonisée</b>
<b>Page 3 – Alinéa 7 – Ligne 1</b>	Il s'agit en réalité du <b>plusieurs années</b>
<b>Page 3 – Alinéa 7 – Ligne 3</b>	De qualité, <b>fiables et basées sur un socle scientifique solide</b>
<b>Page 3 – Alinéa 7</b>	Il conviendrait d'ajouter que l'harmonisation européenne est également un enjeu majeur pour assurer son adoption
<b>Page 6 – Alinéa 1</b>	A nouveau, il est essentiel de rappeler l'étape d'après : assurer une cohérence et une harmonisation à l'échelon européen pour que l'affichage environnemental ne soit pas source de distorsions de concurrence
<b>Page 6 – Alinéa 5</b>	Il manque un point à la fin du paragraphe
<b>Page 7 – Alinéa 3</b>	Une étude d'impact notamment économique est aussi nécessaire au-delà des tests, afin d'étudier la faisabilité du dispositif pour les TPE, PME et les grandes entreprises
<b>Page 8 – Alinéa 1 – Ligne 4</b>	Tous les modes de production sont concernés, les exploitations qui ne sont pas spécifiquement portées sur l'agroécologie ont elles aussi des externalités positives qu'il faut prendre en compte
<b>Page 8 – Alinéa 1 – Ligne 7</b>	Il y a un espace en trop après robustesse + évoquer la problématique de cohérence réglementaire vis à vis de ce point
<b>Page 8 – Alinéa 1</b>	Il y a un V en trop à la fin du paragraphe
<b>Page 10 – Alinéa 3 – Ligne 2</b>	Maîtrisés <b>et acceptables</b>
<b>Page 11 – Alinéa 4</b>	Il serait bien de mettre en avant la composante "prix", qui reste à ce jour le premier critère de choix du consommateur... s'il est prêt à faire évoluer ses choix de consommation, est-il prêt à y mettre le prix ? Il faut bien distinguer vouloir d'achat et pouvoir d'achat
<b>Page 11 – Alinéa 5</b>	Quel(s) acteur(s) absorbe(nt) les coûts supplémentaires si ce n'est pas le consommateur ?
<b>Page 13</b>	Le terme « Climat » équivaut-il au stockage du carbone dans le sol ? Si oui, il serait bien de le préciser, si non, il serait bien de l'ajouter parmi les indicateurs primordiaux à mettre en place
Rapport complet	
Passage	Commentaires et propositions FNSEA
<b>Page 4 paragraphe 3</b>	La méthode ACV conduit tout court à réduire l'importance de plusieurs facteurs liés aux externalités positives de l'élevage Par ailleurs « l'expérimentation a permis de démontrer l'importance des choix méthodologiques sur les résultats obtenus » laisse entendre que



	tous les projets ont choisi l'ACV d'eux même alors que son utilisation était obligatoire
<b>Page 4 paragraphe 3 ligne 8</b>	Il y a une partie en caractère gras
<b>Page 4 paragraphe 4</b>	Préciser une réglementation européenne harmonisée
<b>Page 5 paragraphe 1 dernière ligne</b>	Mettre la source
<b>Page 12</b>	Les points rouges ne sont pas de la même taille
<b>Page 14 paragraphe 4</b>	Il conviendrait de formuler « faisant insuffisamment ressortir les externalités positives de l'agriculture », qui est plus précis que « faisant insuffisamment ressortir l'impact environnemental de certains types de production » Par ailleurs le terme insuffisamment semble faible
<b>Fin de la page 14</b>	Saut de page
<b>Début de la page 15</b>	Au-delà d'établir une gouvernance autour du dispositif, il conviendra aussi de conserver les relations et les travaux avec tous les maillons de la chaîne, notamment répartis au sein du comité des partenaires
<b>Page 16</b>	S'agissant de la biodiversité, sa conservation et son développement aussi ne sont pas pris en compte
<b>Page 32 paragraphe 2</b>	Il serait bien de savoir sur combien de convives Elior s'est basé pour son étude
<b>Page 33 fin du paragraphe 2</b>	N'oublions pas que de nombreuses études consommateur dont celles du Panel KANTAR rappelle que le facteur 1 qui influe sur le choix du consommateur est le prix, suivi de « bon pour la santé », puis des « habitudes » et enfin l'origine
<b>Page 45 paragraphe 3</b>	En effet, les méthodologies identifiées doivent être approfondies et testées avant toute généralisation, mais il convient également de réaliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude d'impact économique pour les différents maillons concernés</li> <li>- L'évaluation de cette politique publique</li> </ul>
<b>Page 45 paragraphe 4</b>	Faut de frappe ligne 2 « avec des coûts acceptables »
<b>Page 46 avant dernier paragraphe</b>	Préciser que la méthode ACV PEF permet aussi de s'inscrire dans un cadre européen en vue d'une harmonisation
<b>Page 47</b>	Concernant la prise en compte des impacts sur la biodiversité, attention à la surpondération des labels, il est important de prendre en compte les services écosystémiques et le maintien / production de la biodiversité par l'agriculture conventionnelle
<b>Page 48</b>	Concernant la comparaison des pratiques agricoles par pays, qui n'est à ce jour pas bien couverte : il est essentiel que ces travaux soient engagés rapidement. Comme précisé dans le rapport, la pédagogie auprès du consommateur est essentielle pour lui faire comprendre les enjeux. En effet à ce jour, il associe la majorité des impacts environnementaux au transport et aux emballages, alors que cette majorité concerne l'échelle de la production. Il nous paraît très pertinent de prendre en compte les diversités des pratiques <b>en fonction des pays</b> , pour lesquels ces 80% d'impacts vont sensiblement être différents en termes d'intensité et de type d'impact (exemple : comparaison entre lentille française et lentille canadienne).
<b>Page 50 paragraphe 2 Ligne 3</b>	Une virgule en trop avant « Elles doivent être compréhensibles »

<b>Page 53 paragraphe 1</b>	Pourquoi mettre l'étude de Greenpeace, naturellement orientée, sur le même niveau d'importance qu'une réglementation telle que la Loi EGalim, pour aider à la définition d'une politique publique d'une telle importance ?
<b>Page 54</b>	Attention concernant B0 : une telle méthode amène à utiliser les labels et certifications à court terme, ce qui signifie que tout progrès en conventionnel ne sera pas pris en compte
<b>Page 55 derniers paragraphes</b>	Concernant le schéma à long terme, il est important de rappeler l'importance de nous enraciner dans une échelle européenne notamment dans le cadre de la stratégie Farm to Fork, qui jusqu'ici n'a pas été citée.
<b>Page 57 avant dernier paragraphe</b>	Il serait intéressant de mettre en avant les éléments qui impliquent un tel décalage de coût (entre 100k€ et 500k)
<b>Page 58 paragraphe 2</b>	Pas que les acteurs qui ont préparé ou mis en place des outils, il est essentiel que tous les acteurs de la chaîne participent aux réflexions comme ça a été le cas jusqu'ici, donc en mobilisant le comité des partenaires.
<b>Page 58</b>	Concernant les initiatives privées (partie 3.5), l'idée qu'elles puissent se poursuivre en étant alignées avec le dispositif officiel validé ne va-t-elle pas à l'encontre de l'objectif mis en avant dans ce document : éviter la prolifération des labels et étiquetages ? Il convient selon nous de n'en garder qu'un seul : l'affichage environnemental scientifique public et normé prévu par le Gouvernement.
<b>Page 59 dernier titre</b>	Insérer un saut de page avant le 3.5.3
<b>Page 60</b>	Concernant la construction d'un indicateur biodiversité à la parcelle, indiquer « reflétant l'impact des pratiques agricoles » laisse entendre que cet indicateur doit mesurer tous les impacts négatifs de destruction de la biodiversité alors qu'il s'agirait aussi et surtout de mettre en lumière le maintien et le développement de la biodiversité par l'agriculture et l'élevage.  Par ailleurs, l'écart « conventionnel/dominant » et « systèmes alternatifs » ne semble pas prendre en compte les démarches de progrès en conventionnel, certes spécifiques à chaque exploitation, mais qu'il convient tout de même de considérer.
<b>Page 62</b>	Au troisième paragraphe de la partie « Analyse de la compatibilité d'une approche etc. » il manque le P de PEF
<b>Page 63</b>	Concernant les paramètres dans le cadre du test de mise en œuvre, il est important de prendre aussi en compte les modes de production des pays d'origine comme rappelé plus haut. En effet, au-delà des modes de production traditionnels qui diffèrent, les cahiers des charges de certains labels comme le bio est aussi différent d'un pays à un autre.
<b>Page 65</b>	Dans le dernier tableau, mettre le même type d'indicateurs : soit « carbone, azote et eau » soit « C, N2O, H2O »
<b>Commentaires généraux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le rapport précise qu'un affichage environnemental pourrait être déployé début 2023, il ne met pas en avant les délais envisagés avant de le rendre obligatoire</li> <li>- Lorsque le rapport évoque une étude consommateur, il serait pertinent de systématiquement indiquer dans le corps du texte, sur combien de consommateurs l'étude en question a été réalisée, et si par conséquent elle est représentative ou non de la population française.</li> </ul>	

- S'agissant du BEA, la FNSEA s'oppose fermement à ce que l'affichage environnemental prenne en compte ce critère, qui fait déjà l'objet de nombreux travaux à la fois à l'échelle nationale mais aussi européenne, et qui se trouve ici hors contexte vis-à-vis des objectifs.
- Même si le rapport essaie d'évoquer la totalité des porteurs de projet, nous sommes étonnés de la place prépondérante qu'il réserve à une des expérimentations : le Planet-score.

## **Avis de la FNSEA sur le dispositif d'affichage environnemental national prévu par le Gouvernement**

### **Pour une démarche de progrès non stigmatisante**

Pour la FNSEA, l'affichage environnemental doit être un véritable outil de progrès pour les filières et d'information pour les consommateurs, et pas une démarche qui rajoute de la confusion en matière d'étiquetage ou stigmatise certaines filières, systèmes de production ou signes de qualité. La FNSEA défend une démarche qui soit dans un premier temps encadrée et volontaire comme prévue par la Loi, basée sur des fondements scientifiques solides, seule garante d'une dynamique positive enclenchée dans les secteurs.

### **Pour un socle scientifique solide et prenant bien en compte les externalités positives de l'agriculture**

Quel que soit le dispositif choisi, pour la FNSEA, il convient d'être attentif vis-à-vis du socle scientifique solide et transparent sur lequel les indicateurs et le format seront construits, afin d'éviter qu'un dispositif/indicateur uniquement qualitatif ne vienne fausser les résultats. En effet, la base de données AgriBalyse permet de prendre en compte toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de couvrir la plupart des enjeux environnementaux. Mais, comme l'ont reconnu les acteurs, des développements méthodologiques sont encore nécessaires. Dans le cadre d'un affichage environnemental global et complet, l'ACV présente plusieurs lacunes qui doivent être comblées à l'aide d'indicateurs complémentaires. Il s'agit notamment de la non prise en compte des effets positifs de l'agriculture sur la biodiversité ou sur le stockage du carbone. Une évaluation multicritère robuste, et notamment économique, sera également nécessaire avant tout déploiement définitif de l'affichage environnemental.

### **Pour une gestion des données sécurisée**

Il est essentiel que la collecte et la gestion des données soient sécurisées, et répondent bien aux modalités prévues dans le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

### **Pour une harmonisation à l'échelle européenne permettant un dispositif non distorsif**

Le dispositif doit s'inscrire dans l'agenda européen, pour élaborer un dispositif harmonisé et non distorsif. Avant de rendre obligatoire un dispositif français, il est nécessaire de veiller à la cohérence entre l'expérimentation française et le dispositif pensé au niveau européen. C'est tout l'enjeu du débat à venir dans la stratégie Farm To Fork.

## **Intercéales**



**Monsieur Salvatore Serravalle**  
Chef du service de l'économie verte  
et solidaire  
Commissariat au développement  
durable  
Ministère de la Transition écologique  
246, Bd Saint Germain  
75007 Paris

Paris, le 31 janvier 2022

Monsieur,

Intercéréales, interprofession de la filière céréalière, a suivi avec intérêt les travaux du Conseil Scientifique sur l'affichage environnemental des produits alimentaires, en participant activement au Comité des partenaires, en bénéficiant de l'appui des Instituts techniques.

Nous tenons à souligner la qualité du travail fourni, qui ressort clairement du projet de rapport qui nous a été adressé.

Nous partageons le diagnostic global tel qu'énoncé, concluant à la « faisabilité de fournir aux consommateurs des informations « pertinentes » sur les enjeux environnementaux des produits alimentaires ».

Nous tenons cependant à insister sur quelques points qui nous semblent majeurs :

- L'objectif d'ancrer clairement l'affichage environnemental sur des données scientifiques non contestables et transparentes, garantes de la crédibilité de la démarche vis-à-vis du consommateur, et de l'équité pour les entreprises agroalimentaires. En ce sens, nous suivons la recommandation du Conseil Scientifique de s'orienter vers le schéma dit « B », intégrant les nécessaires indicateurs complémentaires dans la démarche ACV.
- L'absolue nécessité d'être en cohérence avec le cadre européen PEF, qui, certes, peut être élargi par l'introduction d'indicateurs complémentaires, mais qui doit rester la référence.
- La vigilance sur les indicateurs complémentaires à introduire (permettant une évaluation des externalités non traitées dans l'ACV, qu'elles soient positives ou négatives), qui doivent être assis sur des données scientifiquement solides, ce qui milite pour une introduction progressive dans le temps des indicateurs qui ne seraient pas, à ce stade, formalisés et validés de façon opérationnelle.

- La limitation des indicateurs à l'objet même de l'affichage, c'est-à-dire la dimension environnementale (éco-conception) du produit. A ce titre nous sommes opposés par exemple à l'introduction de données « toxicologiques », évidemment majeures, mais qui relèvent d'une autre dimension et sont gérées par un corpus réglementaire spécifique et très protecteur des consommateurs. La même position s'applique aussi par exemple à la dimension « bien-être animal » citée dans le rapport.
- Si cet affichage vise à une meilleure information du consommateur et à répondre à ses légitimes attentes, il ne doit pas alourdir de façon inconsidérée les charges pesant sur les entreprises. A ce titre, nous avons de fortes réticences à l'introduction de données dites « spécifiques » dans l'affichage environnemental, sources de coût d'accès très élevé pour les entreprises, et d'éventuelles distorsions entre elles. Dans le même esprit, la phase expérimentale devra intégrer une évaluation précise du coût de l'opération pour chacun des acteurs, et devrait permettre de définir les modalités d'accompagnement de ces acteurs avant toute généralisation.
- Enfin, il apparait clairement que la démarche, à ce stade, n'est pas totalement aboutie. Ceci n'interdit pas de démarrer l'expérimentation dans les délais prévus, mais suppose un suivi fin *in itinere* de ses résultats, l'identification des difficultés, l'opportunité d'introduction de tel ou tel indicateur complémentaire. Cette évolution se poursuivra au-delà de la phase expérimentale, ce qui pose la question de la gouvernance globale du dispositif. Intercéréales sera disposée à participer, au nom de ses membres, à une éventuelle instance *ad hoc*.

Les professionnels de notre filière sont conscients de la nécessité de permettre aux consommateurs de faire ses choix alimentaires en intégrant une approche environnementale. Il en va de leur responsabilité et de celle de l'Etat de leur permettre de faire ces choix sur la base d'éléments objectifs et scientifiques.

Nous vous remercions de joindre ce courrier, valeur d'avis, au rapport du Conseil scientifique qui sera remis prochainement au Parlement.

Dans l'attente de la poursuite de ces travaux, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Maxime COSTILHES



Directeur Général

**ITAB**



# itab

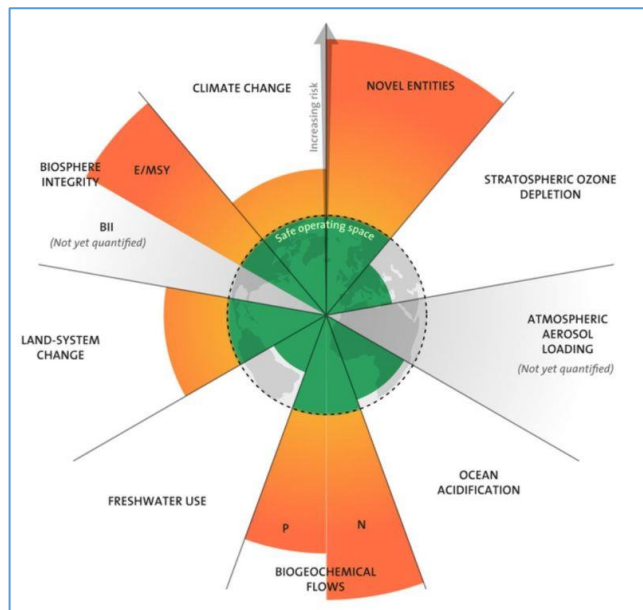
L'Institut de l'agriculture  
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12  
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr  
www.itab.asso.fr

## Affichage environnemental des produits alimentaires : retour de l'ITAB sur le projet de rapport du gouvernement au Parlement

31 janvier 2022

Compte tenu des urgences écologiques auxquelles nous sommes collectivement confrontés, et du désir croissant d'information des citoyens pour accélérer la **nécessaire transition de nos modes de consommation**, l'affichage environnemental constitue une opportunité unique de **pédagogie au quotidien** sur les grands enjeux environnementaux, et sur les leviers pour y répondre. Cela est particulièrement important dans le secteur de l'agroalimentaire, car les impacts sont élevés. Les **limites planétaires** sont largement franchies par l'agro-alimentaire notamment sur les enjeux d'effondrement de la **biodiversité** (sauvage et cultivée), des **pollutions chimiques** (pesticides), et du **cycle des fertilisants** (azote et phosphore)<sup>1</sup>.



Les contributions scientifiques qui ont été produites dans le cadre de l'expérimentation par notre institut ainsi que ses partenaires (Sayari et VGF) et les nombreux contributeurs de la société civile, qui sont largement mobilisées par le Conseil Scientifique dans ses conclusions, avaient pour ambition d'améliorer autant que possible la métrique d'Analyse de Cycle de Vie imposée comme base de l'affichage, et de proposer une méthode d'affichage robuste, compréhensible et mobilisatrice. Le dispositif d'étiquetage environnemental qui est actuellement en déploiement-test (**Planet-score®**) a aujourd'hui pour but **d'accélérer la mise en place effective** de cet affichage en France et en Europe, en évitant tout risque de **greenwashing**. Notre démarche démontre que l'affichage environnemental est **possible et déployable à large échelle dès aujourd'hui**, capable de **différencier en intra- et en inter-catégories** sur la base d'un socle transversal, à **très faible coût** pour les petites comme les grandes entreprises, et avec un niveau de **transparence** et d'**exigence** qui répond aux attentes sociétales<sup>2</sup>. Nous avons fait le choix d'explicitier dès le début de nos travaux (début 2021) le cap que devait servir le dispositif d'étiquetage Planet-score®, ce cap est celui de la **transition agroécologique**.

Sur la base du travail que nous avons mené pendant 4 ans pour Agribalyse aux côtés de l'ADEME et de l'INRAE, et sur la base de l'expérience concrète que nous avons aujourd'hui du déploiement d'un étiquetage environnemental performant (Planet-score®), la lecture du rapport du gouvernement amène plusieurs remarques.

<sup>1</sup> Campbell et al. 2017, Persson et al. 2022

<sup>22</sup> [https://itab.asso.fr/downloads/cp\\_planet-score20220126.pdf](https://itab.asso.fr/downloads/cp_planet-score20220126.pdf)





# itab

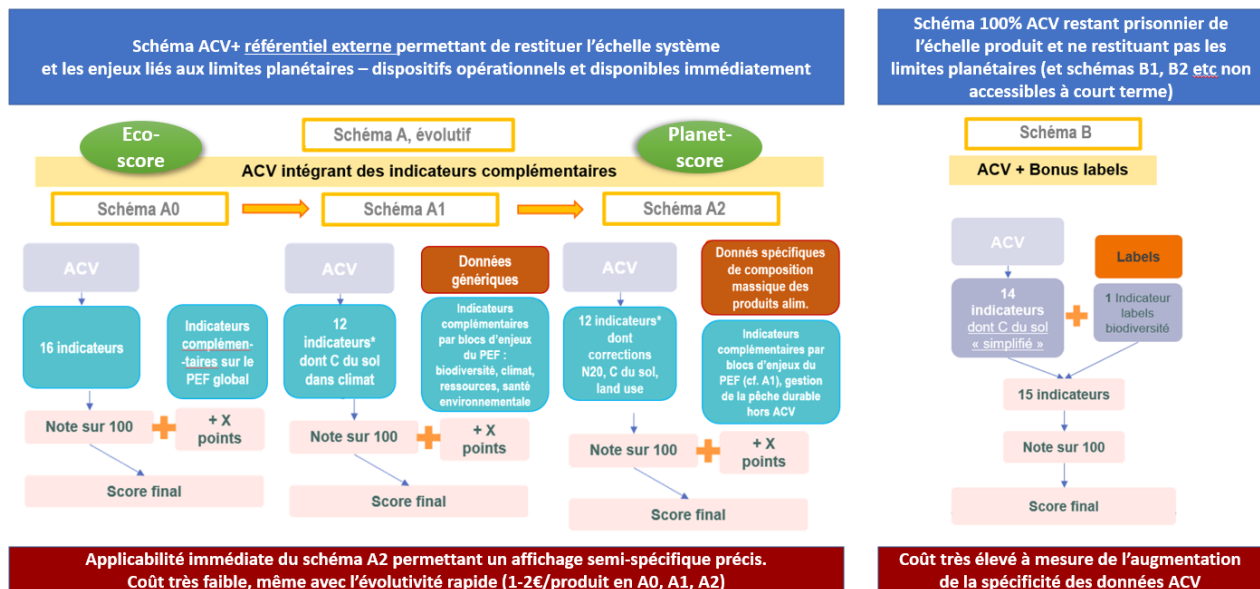
L'Institut de l'agriculture  
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12  
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr  
www.itab.asso.fr

L'Analyse de Cycle de Vie (ACV, dite PEF au niveau européen) est une méthode dont les principes sont intéressants et séduisants. Pour les secteurs pour laquelle elle a été conçue (industries), elle permet d'approcher en général assez bien les enjeux et les impacts. Elle souffre cependant de **nombreux angles morts et limites fondamentales quand il s'agit d'approcher les enjeux liés au monde du vivant**. Or l'agriculture et l'élevage, qui constituent en moyenne 84% des impacts environnementaux<sup>3</sup> des produits alimentaires, sont précisément des domaines liés au vivant. Il en va de même de la **pêche**. Ces secteurs sont aujourd'hui appréhendés de manière très incomplète par l'ACV. Ce point est consensuel, et a donné lieu à de **multiples publications** (IDELE, ITAI, INRAE, ITAB 2020), et à un **retour quasiment unanime des 18 structures qui ont participé à l'expérimentation d'Etat**<sup>4</sup>. Il a également l'objet de rapports de la part du bureau Européen des ONG environnementales (**EEB, 2018**), et de la fédération européenne des associations de consommateurs (**BEUC, déc. 2021**), qui précisent que **l'ACV seule n'est pas adaptée à l'information consommateur sur les produits agroalimentaires**. Ces angles morts ne sont pas dépassables à l'intérieur de l'ACV, car cette méthode ne peut pas, par construction, prendre en charge **la vision globale et notamment les limites planétaires, les enjeux systèmes, le rebouclage des cycles, et les effets non linéaires à l'échelle des territoires**. Ces enjeux doivent nécessairement être reflétés par **des indicateurs externes hors ACV, en sus de l'ACV**. Ce qui correspond au **scénario A** dans les éléments consignés dans le rapport du gouvernement, que nous clarifions ci-dessous, en montrant le positionnement des deux propositions qui ont émergé (Planet-score et Eco-score), qui sont toutes deux basées sur le scénario A :

## Proposition de scénarii de mise en œuvre

Représentation des principaux schémas envisagés



<sup>3</sup> Source : ADEME Recherche sept. 2020, note ITAB dec. 2020

<sup>4</sup> Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, le cadre ACV n'était pas, et n'est toujours pas, consensuel pour les parties prenantes en agro-alimentaire : le fait que l'ACV ait servi de socle aux méthodes proposées dans le cadre de l'expérimentation est dû au fait que ce cadrage était imposé par l'appel à projets et par la loi telle qu'elle a été en France. Cet état de fait ne peut pas être invoqué pour évoquer un « alignement des acteurs de l'expérimentation sur l'ACV »



# itab

l'Institut de l'agriculture  
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12  
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr  
www.itab.asso.fr

Le **scenario A**, avec un **référentiel externe (hors ACV)**, est **essentiel pour restituer les enjeux clés en agro-alimentaire**. Ce référentiel, qui complète l'ACV, n'étant **ni transitoire, ni parcimonieux**, car il doit être à la hauteur des enjeux essentiels non appréhendables par l'ACV. Ce référentiel complet (**ACV + externe hors ACV**) est indispensable pour restituer une image **sincère au consommateur**.

Le **schéma A présente de nombreux avantages : opérationnel immédiatement, évolutif en fonction de l'amélioration de l'état des connaissances et des mises à jour d'Agribalyse, très peu coûteux, et surtout transparent sur les leviers du référentiel et leurs poids respectifs**. Il donne une réelle visibilité sur les enjeux et les leviers d'éco-conception. Il reste basé sur le socle ACV mais le dépasse pour embrasser les dimensions manquantes de manière simple, pragmatique et compréhensible. **Seul le schéma A permet d'aboutir à un dispositif pertinent, et crédible auprès des consommateurs et des entreprises, peu coûteux et déployable à court terme**.

La nécessaire « conformité avec le cadre européen », qui justifierait l'usage du PEF (ACV) sans droit de regard et d'adaptation, est difficilement entendable, dans la mesure où la France semble avoir une influence très importante dans la forme que prend ce cadre européen depuis plus d'une décennie. La France est en capacité de prendre le leadership d'une **proposition de métrique réellement innovante portée au niveau européen pour l'agro-alimentaire**.



Par ailleurs, un point important manque dans le rapport du gouvernement, il s'agit de la mobilisation des éléments contenus dans le **rapport indépendant de l'IDDRI publié en octobre 2021 dans le cadre de l'expérimentation sur l'affichage environnemental**.

Ce rapport évoque notamment les limites méthodologiques de l'ACV (cf ci-dessus), et donne à voir que **l'ACV n'est pas une science neutre**, et qu'elle porte une vision qui est celle de la **poursuite de l'intensification des pratiques**. Il démontre qu'il est nécessaire de fixer un **cap explicite et consensuel avec la société civile pour calibrer le référentiel externe adossé à l'ACV**. Aujourd'hui, ce cap reste à expliciter par le gouvernement, puisque c'est lui qui doit permettre d'axer la boussole de l'affichage environnemental

Le BEUC ne dit pas autre chose quand il conclut que les choix méthodologiques sur lesquels s'appuiera la méthode de calcul de l'étiquetage ne peuvent pas être neutres, et favoriseront certaines visions du système alimentaire. Et qu'à ce titre ils devront donc être **débattons ouvertement dans cette perspective**.





# itab

l'Institut de l'agriculture  
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12  
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr  
www.itab.asso.fr

~~~~~

En termes de format d'affichage, il ressort de toutes les études consommateurs, sur des panels représentatifs (ITAB 2021) ou dans des tests consommateurs (Carrefour 2021) que les consommateurs souhaitent avoir dans le cadre de l'affichage environnemental deux éléments d'information clés : **l'intensité d'usage des pesticides à la production**, et le **mode d'élevage**.

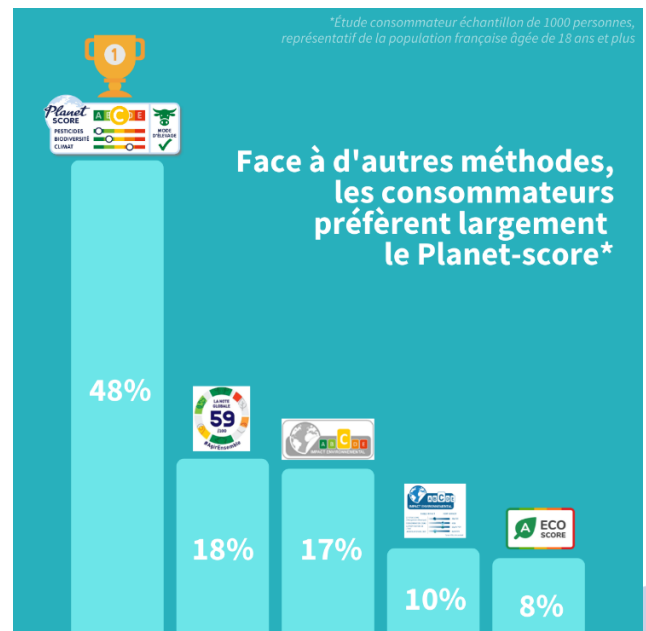
**La transparence sur ces enjeux est très attendue des consommateurs dans le cadre de l'affichage environnemental.**

Les acteurs de la société civile ont exprimé auprès du gouvernement des attentes fortes sur ce point lors des réunions de parties prenantes fin 2021 (**UFC Que Choisir, ONG, représentante de la Convention Citoyenne pour le Climat...**), évoquant avec force que l'information sur l'usage des **pesticides** dans l'acte de production sera un pré-requis pour garantir la transparence attendue par les consommateurs sur l'affichage environnemental des produits alimentaires. Cela est totalement aligné avec le cadre conceptuel de l'ACV, où cette exposition est bien prévue. Cela est également en ligne avec les politiques publiques aux échelles française et européenne (Phytomieux, Ecophyto, Green Deal...). Il nous semble très problématique que le rapport rédigé par le gouvernement semble vouloir échapper à cette réalité et aux **attentes sociétales** en la matière.

**La méthodologie développée pour le Planet-score montre la faisabilité immédiate d'un indicateur reflétant l'intensité d'usage des pesticides à la production, sur base bibliographique et technique.**

~~~~~

Pour obtenir la confiance des consommateurs, comme le précise le rapport (p. 35), le **format d'affichage** ne doit pas se limiter à une note agrégée, mais apporter des « informations analytiques complémentaires » pertinentes et transparentes. Toutes les études et tests qualitatifs et quantitatifs réalisés dans le cadre de l'expérimentation parviennent à la même conclusion, avec une préférence extrêmement marquée pour **l'information détaillée**. D'après les études réalisées, les indications qui sont performantes pour les consommateurs sont : **pesticides, biodiversité, climat et mode d'élevage**. Ces dimensions font partie intégrante de la sur-performance du Planet-score dans les tests consommateurs (panels représentatifs de la population française).



**Nous sommes opposés à ce que ces indications « Pesticides Biodiversité Climat + Mode d'élevages » soient altérées dans une modalité « Ressources Biodiversité Climat », telle qu'elle apparaît dans le rapport. Au vu des éléments de bilan disponibles, cela nous semble constituer une stratégie d'évitement peu propice à assurer la confiance des consommateurs dans le futur dispositif, et la satisfaction de leurs besoins d'informations.**



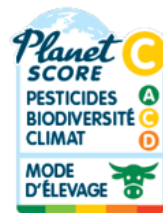
# itab

L'Institut de l'agriculture  
et de l'alimentation biologiques

149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12  
01 40 04 50 64 - secretariat.itab@itab.asso.fr  
www.itab.asso.fr

Que ce soit sur l'enjeu pesticides, ou sur l'enjeu modes d'élevage, l'attente des consommateurs est très forte, et la crédibilité du futur dispositif passera par un cadre qui accélère et non freine la mise en visibilité de ces **enjeux essentiels pour la transition écologique de l'alimentation**.

La mise en application du Planet-score montre que cette information complète tient sur 2.5cm, voire 1.4cm en version « timbre » pour les petits formats (*charte graphique disponible sur demande*). **Rien ne s'oppose donc à ce que les consommateurs disposent de cette information à la fois agrégée et détaillée on-pack.**



~~~~~

Pour la suite des travaux à mener en 2022, et afin d'enrichir et de consolider au mieux les travaux, nous recommandons que le **Conseil Scientifique** soit ouvert à des **expertises complémentaires, afin de conforter les approches dans leur pluralité**. Nous sommes disposés à proposer des experts

Il nous paraît par ailleurs essentiel d'intégrer **l'Office Français de la Biodiversité dans le co-pilotage du dossier, au même titre que l'ADEME**. La biodiversité est un enjeu central dans le futur dispositif, cette dimension est la prérogative de l'OFB, et l'ADEME ne saurait se substituer à cet office dans sa spécificité. L'ADN de l'ADEME est centré sur le climat, ce qui est logique et transparait très fortement dans les travaux. Les arbitrages à opérer cette année ne peuvent se faire sans un équilibre des représentations symboliques et techniques

Nous serons heureux de contribuer à enrichir les retours d'expériences et les travaux avec le déploiement du Planet-score en cours.

## **Interbey**

## Contribution d'INTERBEV

### Introduction

L'IDDRI l'a montré dans son rapport publié fin 2021 et une centaine de parlementaires l'ont réaffirmé dans la presse par la suite : l'affichage environnemental est l'occasion de faire un choix de société. Plus précisément, chaque choix méthodologique fait par le Gouvernement pour mettre au point cette évaluation environnementale reflètera le "modèle" agricole et alimentaire choisi par la France.

Ce "modèle", la France l'a déjà choisi concernant l'élevage herbivore. Elle l'a même réaffirmé à plusieurs reprises, au cours de ce quinquennat : Etats généraux de l'Alimentation, Loi Climat & Résilience, PAC, Green Deal et Farm2Fork au niveau européen, ... Ce modèle, celui vers lequel la France veut emmener les producteurs français à travers ses politiques publiques, est celui de l'élevage herbager, extensif, "autonome" c'est-à-dire très faiblement dépendant des intrants. Elle a, dans le même temps, su définir le modèle dont elle ne veut pas : les débats politiques autour des accords bilatéraux de commerce, par exemple, ont donné au Gouvernement l'occasion de s'exprimer clairement sur ce sujet : la France ne veut pas "industrialiser" son élevage.

Ce cap étant fixé, la France a donc une obligation de cohérence, en matière d'affichage environnemental : quelle que soit la méthode d'évaluation et d'affichage choisie, elle devra montrer aux consommateurs la même voie que celle tracée pour ses producteurs. Sans cela, cet affichage serait particulièrement contre-productif : les consommateurs seraient totalement désorientés et les producteurs engagés dans la transition agroécologiques découragés.

### Problématiques liées à la méthodologie ACV

Le rapport mentionne que « *les travaux menés soulignent l'intérêt d'une méthode qui s'adosse à un socle ACV* ». Or, il convient de rappeler que **la mobilisation de l'ACV était un pré requis** pour les organisations souhaitant participer à l'expérimentation et n'a pas relevé d'un choix, on ne peut donc pas conclure à la pertinence de cette méthode sur la base des rapports d'expérimentation. D'autant plus que **celle-ci, tout comme la base de données Agribalyse, comporte de nombreuses limites et ne fait pas consensus** : les externalités positives ne sont pas prises en compte, certains facteurs d'émission sont remis en question, le poids prépondérant des émissions de gaz à effet de serre tend à masquer d'autres enjeux environnementaux et le facteur productivité conditionne le résultat, défavorisant ainsi les systèmes extensifs, l'allocation économique défavorise les viandes et ne respecte pas les recommandations de la norme ISO 14044 ... Le rapport l'indique, « *elle peut conduire à réduire l'importance de certains facteurs liés aux modes de productions* », cela devrait être souligné plus clairement. Il mentionne qu'il est possible qu'une méthode ne reposant que sur l'ACV complétée « *ne permette pas de différencier « suffisamment » les systèmes de production en intra-catégorie (par exemple entre un élevage intensif et un élevage extensif) par rapport aux objectifs de politique publique* ». En effet, l'ACV seule n'est pas l'outil adapté pour différencier des modes d'élevage, cela doit être plus nettement souligné.

Enfin, concernant l'utilisation de l'unité fonctionnelle du kg, celle-ci **ne permet pas de refléter l'intérêt nutritionnel d'un produit** : il nous semblerait pertinent que des travaux complémentaires soient menés sur une UF nutritionnelle. Sans cela, comparer des catégories différentes de produits n'a pas de sens.

- ⇒ Pour les consommateurs, les ONG, et la plupart des parties prenantes, cet étiquetage devrait permettre de **différencier clairement des systèmes herbagers de systèmes intensifs**. En pénalisant systématiquement les systèmes herbivores, sans distinction marquée selon le système d'élevage (herbager / feedlot), on envoie un signal d'arrêt de la consommation de

viande rouge, alors même que l'élevage herbivore est garant de valorisation de terres non labourables, du maintien de prairies et d'infrastructures agroécologiques pourvoyeuses de nombreux services écologiques, d'une faible utilisation d'intrants et joue un rôle clé dans le maintien de la fertilité des sols.

### Calendrier

Le rapport indique que la mise en place d'un étiquetage « *scientifiquement robuste, large et opérationnel début 2023, (...), apparaît toutefois possible* » alors même qu'il n'est pas encore démontré que les méthodes envisagées permettront de valoriser les pratiques positives des élevages allaitants. **Au regard de la complexité du sujet et des lacunes qu'il reste à combler, il est essentiel de prendre le recul et le temps nécessaire pour aboutir à une méthodologie complète et cohérente.** Ce temps est d'ailleurs prévu par la loi Climat qui laisse jusqu'à 5 ans d'expérimentation avant mise en œuvre de l'affichage.

### Le choix de la méthodologie constitue un choix de société

Le rapport de l'IDDRI l'a montré, le choix de l'ACV comme socle ne peut être considéré comme « neutre », en opposition aux travaux des organisations ayant participé à l'expérimentation. Il est indiqué dans le rapport qu'une réflexion sur les choix sociétaux doit être menée, il est primordial de définir une orientation concertée avant toute validation et d'apporter des éléments sur la mise en œuvre de cette réflexion, en précisant dans quels délais elle sera menée. Le besoin de cohérence du signal avec les politiques publiques est relevé dans le rapport en ce qui concerne le plastique mais ne semble pas être une préoccupation quand on s'intéresse aux modèles d'élevage.

- ⇒ **Le rapport publié par l'IDDRI est central car il permet de s'interroger sur l'incidence sur le terrain du choix de méthodologie, celui-ci est quasiment absent de ce rapport alors que ses enseignements sont primordiaux pour éclairer la décision politique.**

### Points d'alerte concernant les scénarios envisagés

Même s'il est essentiel d'encourager le développement des produits sous SIQO et de communiquer sur les garanties des cahiers des charges, la valorisation de la biodiversité uniquement pour ces produits telle qu'envisagée dans les scénarios exclut la prise en compte des externalités positives dans les systèmes conventionnels et ne saurait être satisfaisante. Elle ne permet pas de valoriser les bénéfices des systèmes herbagers et de l'agroécologie au sens large. De plus, dans le cas du Label Rouge bovin, une part faible des animaux d'élevages répondant au cahier des charges Label Rouge sont effectivement labellisés. Ainsi, à modèle et pratiques d'élevage équivalentes, deux viandes provenant d'animaux élevés dans le même troupeau, pourraient être notées différemment, pénalisant doublement l'éleveur engagé dans une démarche de durabilité supérieure qui n'obtiendra alors ni la juste valorisation de son produit sur le marché, ni la juste « note » environnementale.

Il a été montré au cours de l'expérimentation (cf notamment travaux de l'Itab) que la seule ACV, même complétée, ne parvient pas à rendre compte d'enjeux primordiaux tels que la biodiversité : en ce sens, le scénario B, même évolutif, ne nous semble pas une voie souhaitable. Pour cette raison, nous sommes plus favorables à un scénario avec indicateurs complémentaires en complément de l'ACV, à l'instar de la méthodologie travaillée dans le cadre du Planet Score, car « *cette approche permet de créer des différences significatives entre produits d'une même catégorie* » mais le scénario A qui n'accorde de bonus qu'aux labels est très insuffisant.

### Lien avec les travaux européens

Il est indiqué que l'expérimentation **servira à faire des recommandations pour faire évoluer le cadre européen** mais dans le même temps le rapport recommande une certaine parcimonie dans l'ajout d'indicateurs complémentaires pour rester dans le cadre du PEF. C'est contradictoire. Les limites de l'ACV ayant été démontrées par de nombreux acteurs et sa pertinence pour rendre compte de la réalité des systèmes agricoles et encourager une transition agroécologique étant remise en cause, il est essentiel que la France, pionnière dans l'expérimentation, en porte les enseignements au niveau européen pour dépasser ce cadre quitte à le remettre fondamentalement en question.

#### Remarques complémentaires

Il est cité que **cet étiquetage pourrait compléter voire remplacer les labels** : les SIQO sont déjà connus du consommateur et le cahier des charges Label Rouge a été révisé justement pour renforcer les garanties sur les enjeux sociétaux -dont environnementaux mais aussi de multiples autres critères. Remplacer un label par l'affichage reviendrait à anéantir tout le travail réalisé par les filières, et n'est pas justifié.



**KISAKO**

# Projet de rapport au Parlement concernant le bilan de l'expérimentation relative à l'affichage environnemental des produits alimentaires Correctif et avis de la société Kisaco

**Emetteur :** Kisaco

**Date :** 30/01/2022

## 1. Correctifs demandés à la suite de la relecture des éléments relatifs à Kisaco

Dans l'annexe 2 « Tableau récapitulatif des principales contributions des projets aux schémas cibles proposés » (pp77-78), les informations relatives à Kisaco sont inexactes, et diffèrent de celles transmises et corrigées dans la synthèse des projets réalisée en fin d'expérimentation.

### 1.1. Approche méthodologique

Il est mentionné une limite « comparaison intra catégorie uniquement ».

Kisaco calcule les empreintes environnementales pour chaque produit avec la méthode ACV EF 3.0 retraitée. Nous pouvons donc tout à fait réaliser des comparaisons inter-catégories.

Pour l'expérimentation et pour notre application, nous avons choisi à court terme de n'afficher que les seules comparaisons intra catégorie. En effet, cela nous semblait plus pertinent.

Il s'agit d'un pur choix d'affichage qui peut aisément être modifié à l'avenir, aussi nous préconisons de retirer la mention relative à cette limite.

### 1.2. Solution technique, outils

#### Outil de collecte et de calcul :

Comme nous l'avons mentionné lors des entretiens, Kisaco a développé une plateforme en SaaS dédiée à l'évaluation des impacts des produits.

Mise à disposition des industriels pour sauvegarder leurs données tout en préservant leur confidentialité, elle leur permet d'évaluer l'impact de leurs produits et des les comparer aux standards de leur catégorie.

Cette plateforme respecte les préconisations formulées par le conseil scientifique, notamment dans l'utilisation de données génériques publiques, semi-spécifiques et spécifiques, ainsi que dans la mise au point d'une méthode corrigeant certains manques des ACV (notamment produits Bio).

Kisaco sera ravi de contribuer à tout futur groupe de travail relatif aux outils à destination de la filière.

#### Outil de diffusion :

L'application Kisaco, qui informe les particuliers de l'impact des produits scannés sur la santé, la société (social et économie locale) et l'environnement tout en proposant des alternatives plus responsables, existe déjà. Elle est téléchargeable sur les stores.

## 2. Remarques et position de Kisaco sur le rapport

#### Modalités de calcul de l'échelle des notes :

L'échelle logarithmique est préconisée par le rapport dans la mesure où elle permet une comparaison inter-catégories. Nous comprenons et adhérons pour partie à cette préconisation qui vise un changement de régime alimentaire.

Toutefois, nous restons convaincus que la comparaison inter-catégories ne peut à elle seule suffire à moyen terme. En effet, passé une phase d'apprentissage par le grand public, elle subira les mêmes travers que le Nutriscore auquel on reproche fréquemment d'indiquer que le beurre est gras...

**Ainsi, nous préconisons d'autoriser aussi un comparatif intra-catégorie tel que celui mis en œuvre par Kisaco et reposant sur une échelle linéaire, en complément de l'affichage inter catégories.**

## **La Note Globale**



## AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : AVIS DE LA NOTE GLOBALE SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT 31 janvier 2022

L'affichage environnemental et social des produits alimentaires est clef et doit advenir rapidement. Pour faire évoluer le rayon alimentaire et répondre à l'urgence des enjeux environnementaux et notamment climatiques. Parce qu'il est attendu par les consommateurs, à la recherche de plus de transparence. C'est dans cette optique que La Note Globale forte de ses 60 adhérents acteurs économiques représentant de tout l'écosystème des filières, a participé à l'expérimentation "Affichage environnemental" lancée par les pouvoirs publics.

L'affichage environnemental doit être vu à sa juste valeur : il ne s'agit pas d'un simple débat / choix scientifique de méthode, mais bien d'un choix de société. Le rapport publié par l'IDDRI en octobre 2021 l'a montré explicité, et une centaine de parlementaires l'ont relayé : le choix méthodologique fait par le Gouvernement pour mettre au point cette évaluation environnementale reflètera le "modèle" agricole et alimentaire choisi par la France. Ce choix doit donc être fait en cohérence avec les orientations posées par les cadres publics existants (Etats généraux de l'Alimentation ; Loi Climat & Résilience, PAC, Green Deal et Farm2Fork au niveau européen, ...) et également en cohérence avec le mouvement initié ces dernières années par un nombre grandissant d'acteurs des filières vers des filières de qualité ou différenciées, et plus globalement vers une agriculture agroécologique.

L'enjeu est de déployer rapidement une méthodologie :

- scientifiquement robuste,
- capable de mesurer les impacts des modes de production, transformation, distribution sur les différents compartiments (Biodiversité, Energie / Climat, Eau, Sol, Air),
- capable de valoriser les actions positives et démarches de progrès mises en œuvre tout au long des étapes de la chaîne de valeur d'un produit alimentaire selon un gradient cohérent, et notamment les pratiques agricoles compte tenu du fait que les pratiques agricoles représentent en moyenne 85% des impacts environnementaux d'un produit.
- capable de distinguer en inter- et en intra- catégories,
- approuvée par un panel de parties prenantes.

L'enjeu de la fiabilité de la méthode de notation environnementale, de sa faisabilité opérationnelle et de son coût de mise en œuvre, sont primordiaux pour embarquer et fédérer les acteurs des filières sur cet affichage.

Dans un objectif de fédération et d'embarquement des acteurs des filières, l'affichage environnemental doit également soutenir le mouvement initié ces dernières années vers une agriculture agroécologique et permettre de distinguer et valoriser les démarches vertueuses et les filières de qualité ou différenciées existantes et sur lesquels de nombreux opérateurs ont engagé de véritables efforts ces dernières années.

### **Le rapport du gouvernement au Parlement présente deux grands scénarii possibles pour l'affichage environnemental :**

En préambule, rappelons que le gouvernement a donné comme cadre au lancement de l'expérimentation pour un affichage environnemental, que cet affichage soit basé sur l'ACV. L'ensemble des participants à l'expérimentation ont travaillé en ce sens.

En bilan de l'expérimentation menée jusqu'alors, le rapport du gouvernement présente deux grands scénarii possibles :

- Scénario A – « ACV + Bonus Labels » : Coupler un socle de base ACV en utilisant des données génériques issues de la base de données de l'ADEME Agribalyse, avec des indicateurs complémentaires qui permettent de compenser les limites de l'ACV au travers un système de



bonus/malus. Deux applications opérationnelles de cette méthode sont en déploiement sur un nombre conséquent de produits : l'Eco-Score et le Planet-Score.

- Scénario B – « ACV intégrant des indicateurs complémentaires » : Intégrer des correctifs ou indicateurs complémentaires directement dans le cadre de l'ACV tout en faisant évoluer la méthode au fil des progrès scientifiques.

**La Note Globale souhaite alerter les parlementaires et pouvoirs publics sur les risques inhérents au scénario B envisagé reposant sur l'intégration de critères complémentaires dans l'ACV.**

En effet, en consensus avec une majorité d'acteurs participant à l'expérimentation, La Note Globale a pu constater :

- les limites méthodologiques et opérationnelles de l'ACV comme méthode unique ou prépondérante de mesure de la performance environnementale d'un produit,
- les limites du recours aux seules données génériques issues de la base de données ACV Agribalyse,
- l'importance d'un format d'affichage environnemental multi-critères pour faciliter sa compréhension et son appropriation par les consommateurs.

Par ailleurs :

- A notre connaissance, les travaux pour mettre en place le scénario B nécessiteraient un temps long, en décalage avec la nécessaire information à transmettre aux consommateurs pour influencer les tendances de consommation et répondre à l'urgence des enjeux climatiques notamment.
- Comme le scénario B, le scénario A présente lui aussi différents cas de mise en œuvre dont certains ne reposent pas exclusivement sur une valorisation des labels : le Planet-Score propose d'améliorer les données Agribalyse existantes pour mieux prendre en compte la réalité des externalités de l'agriculture et d'intégrer des indicateurs complémentaires qui permettent de valoriser les pratiques agricoles mises en œuvre dans le cadre de labels publics (SIQO), et au-delà, permettant de valoriser toute pratique agricole à moindre impact mise en œuvre.

**Concernant les limites structurelles de l'ACV appliquée aux produits agricoles et alimentaires :**

- Sachant que 85% des impacts environnementaux d'un produit alimentaire sont liés aux pratiques agricoles mises en œuvre, il est crucial que la méthode d'évaluation de la performance environnementale d'un produit alimentaire soit adaptée aux spécificités de l'agriculture. Or l'ACV a été développée il y a 40 ans spécifiquement pour mesurer les impacts négatifs d'activités industrielles extractives. A l'inverse, l'agriculture est une activité à la fois extractive mais aussi contributrice à l'environnement (restauration du climat, de la biodiversité et des sols). L'ACV n'intègre pas (ou peu) les nombreux services rendus par l'agriculture à l'environnement tels que :
  - Le stockage de carbone,
  - Le moindre recours aux pesticides,
  - La préservation de la biodiversité,
  - L'entretien des paysages, ou la préservation de la qualité des sols et des ressources en eau.
- En élevage, l'ACV donne par ailleurs un poids très important aux émissions de GES par rapport aux autres indicateurs.
- Plusieurs communautés ont déjà mis en avant les limites de l'ACV pour les produits alimentaires (expérimentation conduite par la Commission Européenne sur le PEF-ACV a en



2018 à un **avis défavorable des ONG environnementales sur l'utilisation de cette méthode**<sup>1</sup>, divergence de la communauté scientifique sur la pertinence de l'ACV appliquée aux produits alimentaires<sup>2</sup>, position paper de l'EEB de décembre 2021.

- Comme indiqué par le rapport publié par l'IDDRI fin octobre 2021, l'ACV est et restera par construction une **méthode d'évaluation cantonnée à l'échelle produit**, et ne pourra jamais approcher les enjeux aux **échelles systèmes** dans le domaine du **vivant**. Or, c'est à ces échelles que se joue la durabilité des systèmes agro-alimentaires.
- L'ACV est par ailleurs un **outil lourd et complexe** à mettre en œuvre pour les opérateurs des filières agro-alimentaires :
  - faire une ACV « produit » est coûteux (en moyenne 8 à 10K€ par produit) et suppose de recourir à un expert de l'outil qui est la majeure partie du temps externe aux entreprises des filières agro-alimentaires, ce qui pose la question de l'universalité d'un tel outil dans des filières agro-alimentaires françaises où la majorité des opérateurs sont des PME / ETI n'ayant pas les moyens humains et financiers de réaliser des ACV sur leur gamme (sans parler des exploitations agricoles),
  - l'ACV donne en sortie des mesures d'impact sur 16 indicateurs très techniques, incompréhensibles du grand public,
  - le recours aux seuls résultats d'ACV pour améliorer les produits (démarches d'éco-conception) reste complexe et souvent peu pertinent en agro-alimentaire.
- Comme indiqué par le rapport IDDRI fin octobre 2021, **l'ACV n'est pas une méthode scientifique neutre**, elle est porteuse d'une **vision de la transition** : l'ACV actuelle oriente dans le sens de la **poursuite de l'intensification des pratiques**. Nombreux sont les acteurs des filières agro-alimentaires (agriculteurs, coopératives, négoce, transformateurs, distributeurs) qui ont développé des approches filières allant vers la recherche de plus de valorisation de marge et moins d'impact. Conserver un outil dont le cap est l'intensification des pratiques revient à nier les efforts d'innovation et de réalisations opérationnelles mis en place par tous ces acteurs et serait contre-productif pour fédérer et embarquer autour d'un affichage environnemental pertinent en terme de segmentation vertueuse au niveau environnemental.

#### Analyse comparative des scénarii A et B :

Nous avons réalisé une analyse des avantages et limites des deux scénarii et également détaillé notre compréhension des différentes déclinaisons existantes du scénario A. Celle-ci est présentée en Annexes.

#### Concernant le format d'affichage :

A la différence de la qualité nutritionnelle, l'impact environnemental est une notion mal connue des consommateurs, et surtout complexe. Les données nécessaires à la compréhension d'un affichage environnemental et aux arbitrages ne sont par ailleurs pas disponibles sur l'emballage des produits

---

<sup>1</sup> <http://eeb.org/publications/80/product-policy/89544/briefing-on-the-eu-product-environmental-footprint-methodology.pdf> travaux récents du **European Environmental Bureau** (regroupement d'ONG environnementalistes au niveau européen) ont conduit à la conclusion suivante : "In our view, the EF profile must not be used as a stand-alone communication vehicle because of important limitations. LCA toolbox still has some serious methodological shortcomings. **In general, we should not consider a PEF profile as a stand-alone communication vehicle, neither for B2B nor for B2C. It is in the first place an internal tool for companies**".

<sup>2</sup> Brimont et Saujot, oct. 2021 : Affichage environnemental alimentaire : révéler les visions pour construire un compromis politique »  
Hrabanski et Le Coq, nov. 2021 : "Climatisation of agricultural issues in the international agenda through three competing epistemic communities: Climate-smart agriculture, agroecology, and nature-based solutions"



(contrairement à “gras, sucre, sel”). Il nous semble nécessaire de détailler l’information par grands enjeux compréhensibles du consommateur.

**En conclusion, nous recommandons un usage du scénario A2, et demandons aux parlementaires et pouvoirs publics de :**

- **Privilégier la voie du schéma A** pour toutes les raisons évoquées sur les limites de l’ACV
- **Partir de l’existant** en cours de déploiement (Planet-Score, Eco-Score), plutôt que de chercher à redévelopper une méthode sur un scénario B
- **Etudier les résultats** des différentes méthodes de calcul envisagées ou disponibles (dont le Planet-score et l’Eco-score), et comparer les scores obtenus sur un panel de produits représentatif de l’offre alimentaire (a minima 1000 références) pour analyser la pertinence des différentes options méthodologiques dans leur capacité à valoriser différentes pratiques mises en œuvre et dans leur capacité à intégrer les externalités positives comme négatives de l’agriculture
- Discuter avec les parties prenantes puis fixer **un cap de transition du système agro-alimentaire**, débattu ouvertement avec les parties prenantes, et qui fasse l’objet d’un consensus ; ne fixer la boussole (et donc la méthode) qu’une fois ces choix explicités
- **Rendre compte en fin d’année aux parties prenantes des retours d’expérience des étiquettes en cours de déploiement cette année (Planet-score et Eco-score)**, et de leur perception par les consommateurs, voire des premiers retours sur l’impact sur les ventes des produits selon leurs notations
- Evaluer la cohérence entre les choix méthodologiques, les résultats des scorings correspondants, et les **politiques de transition agricole et alimentaire**, conformément aux recommandations de l’IDDRI<sup>3</sup>

*La Note Globale est le premier indicateur à mesurer la performance globale des produits alimentaires : elle aide concrètement et efficacement à mieux consommer et à mieux produire. La Note Globale est une association loi 1901 cofondée par deux entrepreneurs engagés dans le développement durable depuis plus de vingt ans, Capucine Laurent et Maximilien Rouer et des personnalités engagées issues d’entreprises pionnières (Advitam, Auchan, Fleury Michon, Moët Hennessy, Sodebo, Terrena, Soufflet, Flunch, Intermarché, le Crédit Agricole SA). L’association compte une soixantaine d’adhérents parmi lesquels InVivo, Système U, Cooperl, LSDH, Ajinomoto Animal Europe, La Coopération Agricole, l’Assemblée Générale des Producteurs de Blé, le GIE CRC, Lesieur, Nutrition et santé, HZPC, Gaïago, AG2R*

---

<sup>3</sup> <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/affichage-environnemental-alimentaire-reveler-les-visions-pour>



**AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : AVIS DE LA NOTE GLOBALE SUR LE RAPPORT AU PARLEMENT**  
31 janvier 2022

**ANNEXES**

**Comparatif des deux scénarii**

|                                                                                                            | <b>Opérationnalité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>Coût</b>                                                                                                                                                                         | <b>Impact environnemental</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Scénario A</b><br><br><b>Base ACV + indicateurs complémentaires</b>                                     | <b>+++</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>+++</b>                                                                                                                                                                          | <b>++</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode la plus simple à mettre en œuvre</li> <li>• Deux applicatifs de cette méthode sont déjà en déploiement sur des produits : celle du Planet-Score et celle de l'Eco-Score</li> <li>• Permet de rapidement proposer une méthodologie au niveau européen</li> </ul> | Dispositif à coût a priori bas (1€/produits pour Eco-Score hors frais d'affichage et de contrôle et Planet-Score actuellement), et variable selon les données génériques collectées | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne un impact fort aux indicateurs complémentaires associés aux externalités positives de l'agriculture</li> <li>• Permet de créer des différenciations significatives entre produits d'une même catégorie selon les pratiques agricoles mises en œuvre</li> <li>• Facilité d'embarquer le grand public : capacité pour le Planet-Score à traduire l'impact environnemental en indicateurs compréhensibles du consommateur et des entreprises</li> <li>• Peut mener à une surpondération de certains enjeux</li> <li>• Nécessite des arbitrages sociétaux sur les pondérations des indicateurs complémentaires</li> <li>• Risque de double-comptage limité, car peu complexe à éviter</li> </ul> |
| <b>Scénario B</b><br><br><b>Intégration de correctifs ou indicateurs complémentaires dans le cadre ACV</b> | <b>--</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>---</b>                                                                                                                                                                          | <b>+/-</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode en cohérence avec le PEF européen</li> <li>• Méthode restant à construire dans son intégralité (travaux scientifiques, concertations parties prenantes)</li> <li>• Ne permet pas de rapidement proposer une méthodologie au niveau européen</li> </ul>          | Dispositif à coût d'autant plus élevé (jusque 10 000€/référence produit) si recours à des données spécifiques                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode recommandée par le Conseil scientifique pour sa rigueur (pas de risque de double comptage par ex) et sa conformité au PEF européen</li> <li>• Méthode qui reste avec toutes les limites identifiées à l'ACV en tant que telle, et notamment l'inadaptation à la systémie intrinsèque au vivant et à la valorisation des externalités positives de l'agriculture</li> <li>• Nécessite également des arbitrages sociétaux sur les pondérations des indicateurs complémentaires</li> <li>• Faible capacité à embarquer le grand public et les entreprises : l'ACV délivre des indicateurs peu compréhensibles</li> </ul>                                                                      |

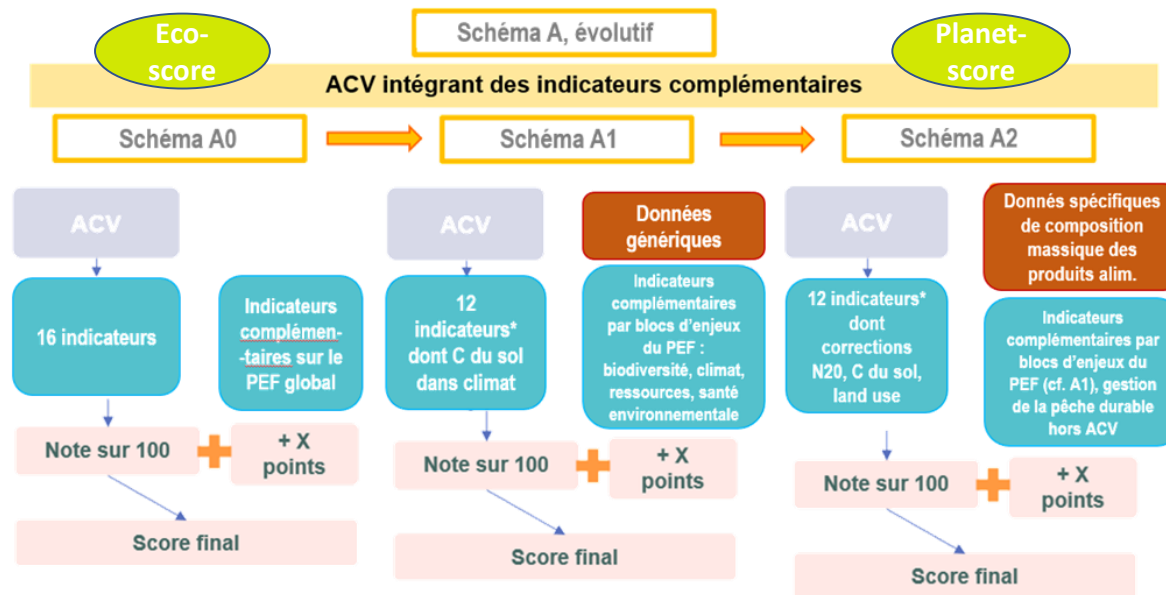


Différentes déclinaisons possibles du scénario A :

## Proposition de scénarii de mise en œuvre

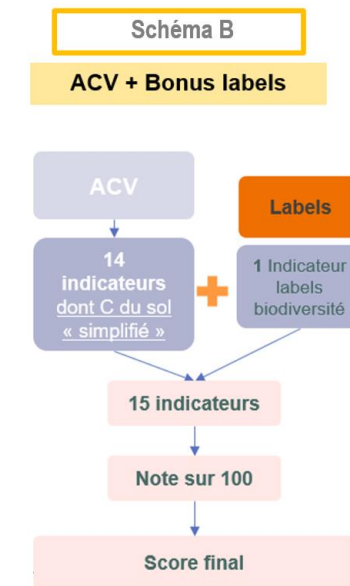
### Représentation des principaux schémas envisagés

Schéma ACV+ référentiel externe permettant de restituer l'échelle système et les enjeux liés aux limites planétaires



Applicabilité immédiate du schéma A2 permettant un affichage semi-spécifique précis.  
Coût très faible, même avec l'évolutivité rapide (1-2€/produit en A0, A1, A2)

Schéma 100% ACV restant prisonnier de l'échelle produit et ne restituant pas les limites planétaires



Coût très élevé à mesure de l'augmentation de la spécificité des données ACV

\* 4 indicateurs mid-points ACV doivent être exclus faute de robustesse pour le secteur agro-alimentaire : 2 indicateurs de toxicité humaine, 1 indicateur d'écotoxicité, 1 indicateur water use. Ces paramètres sont à intégrer dans le référentiel externe adossé en complément de l'ACV, comme indiqué sur le schéma A1 et A2.

**UNAF**

**AVIS DE L'UNAF  
SUR LE BILAN DE L'EXPERIMENTATION ET LES  
ENSEIGNEMENTS EN MATIERE D'AFFICHAGE  
ENVIRONNEMENTAL TIRES DU RAPPORT DU GOUVERNEMENT  
AU PARLEMENT**

L'Unaf maintient sa demande formulée depuis de longues années de généralisation d'un affichage environnemental de toutes les denrées alimentaires disponibles à l'achat par les familles. Celui-ci doit être suffisamment opérationnel et doit permettre de tendre vers des modes de production vertueux sur le plan environnemental. Il doit aussi accompagner les consommateurs dans leur choix de produits, en tenant compte de leur impact environnemental pour les accompagner vers une consommation alimentaire plus durable.

1. Sur les critères à prendre en compte

Il est nécessaire que les critères de cet affichage intègrent différents paramètres et en pondèrent d'autres afin que la note finale reflète bien la réalité de l'impact du produit alimentaire sur l'environnement et sur la santé du consommateur.

A ce titre, l'Unaf souscrit à l'intérêt d'utiliser l'Analyse du cycle de vie (ACV) pour élaborer des critères qui donne de l'efficacité à l'objectif de réduction de la consommation des protéines animales.

Mais l'Unaf estime aussi nécessaire, dans la prochaine étape, d'approfondir et de tester les méthodologies avant toute généralisation.

Elle souscrit à la nécessité de corriger certains éléments de l'ACV relatifs à l'évaluation des modes de production faisant insuffisamment ressortir l'impact environnemental de certains types de production. A ce titre :

- elle demande la prise en compte dans l'ACV de l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement,
- elle demande l'ajout de facteurs correctifs pour les emballages afin que l'usage de ceux en matière plastique n'aboutisse pas, dans certains cas, à une appréciation favorable mais erronée de leur impact environnemental.
- elle souscrit à la nécessité de prise en compte de la pression sur les ressources biotiques /halieutiques (pêches en particulier)

Concernant l'ajout d'indicateurs complémentaires, l'Unaf prend acte de la difficulté du choix de ces indicateurs, de leur pondération et de leur agrégation en une note finale. Elle demande que le choix qui sera fait permette la prise en compte progressive de tous les enjeux environnementaux (pollution liée aux emballages,

limitation du transport des marchandises etc...) demandés par les consommateurs, mais aussi le bien-être animal, les conditions sociales de production, les effets des pesticides sur la santé humaine, qui ne sont pas de l'ordre strictement environnemental.

## 2. Sur la forme de l'affichage

En qualité d'associations de consommateurs, l'Unaf souscrit pleinement à la nécessité d'un format facile à comprendre par les familles et permettant d'avoir un impact significatif sur les comportements d'achat.

A cet égard :

- Elle se prononce en faveur d'une échelle colorimétrique avec un nombre limité de niveaux mais supérieur à 5 (par exemple de A à H plutôt que de A à E) pour permettre la valorisation des améliorations au sein d'une même catégorie de produits,
- Elle note le besoin de possibilité d'évolution de la forme de l'affichage environnemental au fil de l'appropriation des critères scientifiques et de la confiance qu'ils inspirent aux familles : cependant, cet affichage, au moins dans un premier temps, ne doit pas comporter plus d'une mention ou d'un pictogramme.
- Elle souscrit pleinement à la nécessité d'un intense accompagnement pédagogique de ce dispositif dès son adoption. Elle souhaite que celui-ci démarre avant même sa mise en application en s'appuyant sur des éléments simples et très didactiques. Une campagne de communication multi-supports (télévision, réseaux sociaux,...) lui paraît, à cet égard, indispensable.

Conclusion :

L'Unaf souhaite que l'affichage environnemental puisse être effectivement déployé dès le début 2023 afin d'éviter la multiplication des méthodologies de différents formats et canaux de diffusion, qui risquent de créer une confusion auprès des consommateurs.

L'Unaf se prononce en faveur de l'intégration, dans l'affichage environnemental, de critères élargis.

Enfin, l'Unaf juge nécessaire de prendre en compte l'acceptabilité du dispositif pour susciter la confiance des familles : c'est pourquoi la forme de cet affichage devra être la plus simple possible et constituée de repères visuels simples à décoder pour faciliter leur choix. Il sera indispensable que le dispositif fasse l'objet d'un accompagnement pédagogique de ses destinataires tant en amont qu'au moment de son entrée en application. Cela est particulièrement indispensable pour les familles éloignées de l'information scientifique et dont le quotidien est dominé par des problématiques économiques, sociales et familiales fortes.

**WWF**

## **Affichage environnemental des produits alimentaires**

### Retours du WWF sur le rapport du gouvernement au Parlement

Depuis 2017, le WWF France a conduit divers travaux<sup>1</sup> sur les impacts environnementaux et socio-économiques des régimes alimentaires et des systèmes de production agricoles, notamment pour mieux guider les choix des consommateurs.

Nous avons participé et suivi avec intérêt les GT Indicateurs et le Comité des Partenaires, dans le cadre de l'Expérimentation de l'affichage environnemental. En parallèle, nous avons été sollicités par différents porteurs de projets, dont nos travaux ont pu nourrir leurs réflexions et leurs méthodologies.

Après avoir pris connaissance du projet de rapport partagé par le ministère de la Transition écologique, nous souhaitons vous partager notre avis ci-dessous.

#### **Les conclusions du rapport tendent à favoriser un affichage qui promeut l'intensification des systèmes de production agricoles.**

- L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) présente l'avantage d'être une méthode normalisée par l'ISO qui comprend les différentes étapes de la vie d'un produit et leurs effets sur l'environnement. Néanmoins l'ACV, par construction (selon la méthodologie utilisée et les unités fonctionnelles associées), ne permet pas de rendre compte de la totalité des impacts environnementaux, positifs et négatifs, des systèmes agricoles et alimentaires.
- Sur le cycle de vie des produits alimentaires, la production agricole rassemble la majorité des impacts sur les compartiments eau, air et sol et sur la biodiversité. Hors l'agriculture, à l'inverse d'un procédé industriel, s'appuie intimement sur la complexité du vivant, à des échelles multiples, du gène à l'écosystème. **Un affichage qui conduirait donc à se baser uniquement sur l'ACV (Scénario B), dont la méthodologie d'évaluation détermine les impacts associés à l'échelle d'un produit, ne permettrait pas d'appréhender l'échelle systémique du domaine du vivant.**
- Par ailleurs, le rapport conclut, (page 22), sur la pertinence d'une utilisation de l'ACV comme socle de l'affichage, alors que celle-ci a été définie comme méthodologie d'évaluation principale dans la loi à l'initiative de l'expérimentation. Il s'agirait donc de placer cette conclusion comme une hypothèse initiale ou un prérequis, plutôt qu'une conclusion de l'expérimentation en tant que telle. A l'inverse, le rapport devrait souligner l'ensemble des lacunes de l'ACV (au-delà de la reconnaissance de certaines limites, en particulier sur les indicateurs Biodiversité, stockage carbone et toxicité / écotoxicité).
- **Utilisée seule, l'ACV tend ainsi à favoriser des systèmes de production intensifs** au détriment des productions agroécologiques. Elle s'oppose alors à une vision agro-écologique de la France, à l'instar de notre scénario de transition agricole en 2050, proposé en 2019 (*Pulse Fiction, WWF, 2019*).

#### **Le portage d'un affichage environnemental manque aujourd'hui d'une vision sur la transition durable de nos systèmes alimentaires**

- Le rapport mentionne à plusieurs reprises l'importance de l'indicateur carbone dans l'affichage (page 20, etc.), et sa résonance avec les objectifs de lutte contre le changement climatique en France. Tout en excluant la pertinence d'un affichage monocritère de type CO2 (page 46), il est pourtant fait état à plusieurs reprises du caractère prépondérant de cet indicateur dans le score (pages 20 et 21). Cela pouvant conduire à un score principalement basé sur l'enjeu carbone, et donc à privilégier des systèmes de production intensifs au détriment des pratiques agroécologiques. Au-delà de l'indicateur carbone, l'intégration des indicateurs mal

---

<sup>1</sup> *Vers une alimentation bas carbone saine et abordable, 2017 et 2018 ; Viande : Manger moins, manger mieux, 2019 ; Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire, 2021, etc.*

couverts par l'ACV (notamment la biodiversité), avec des pondérations significatives dans le calcul, est nécessaire pour considérer la pluralité des **enjeux environnementaux**.

- Au-delà de poursuivre un objectif de lutte contre le changement climatique, l'affichage environnemental doit donc assumer une vision qu'il souhaite donner à la transition agricole et alimentaire. Celle-ci doit être cohérente avec un scénario agroécologique, favorisant une approche économe des moyens de production et adaptée aux territoires, qui protège biodiversité et climat. Il est donc possible, sur le modèle d'un scénario A, de pouvoir **aligner l'affichage environnemental avec la vision d'un système agroécologique**, que le Ministère de l'Agriculture appelait d'ailleurs de ses vœux en 2016.

### **Pour un affichage intrinsèquement pédagogique**

- Alors que le bien-être animal est une information plébiscitée par la majorité des consommateurs, l'ajouter aux impacts environnementaux d'un produit est d'autant plus pertinent avec la corrélation forte entre les élevages agroécologiques (AB, plein-air, pâturages, etc.) et le respect du bien-être des animaux d'élevage<sup>2</sup>. L'affichage environnemental est donc une opportunité pédagogique d'associer environnement et modes d'élevage.
- Parmi les deux formats d'affichage recommandés dans le rapport, le prototype version complète doit être favorisé pour ses vertus pédagogiques. Contrairement à la notion de qualité nutritionnelle retranscrite par le Nutri-score, les enjeux environnementaux sont encore mal appréhendés par le consommateur quand il s'agit d'alimentation. C'est d'ailleurs une des conclusions du Comité scientifique de l'expérimentation. Pour davantage de clarté, les enjeux **biodiversité, climat, et pesticides**, devraient pouvoir à minima être exposés sur l'affichage en complément d'un score global. Ceci permettant de déconstruire les *a priori* des consommateurs sur les critères les plus impactant, *a priori* pourtant bien identifiés en page 15 (2.2).

### **Pour un affichage qui prenne en compte les démarches de progrès**

- La méthodologie d'affichage environnemental retenue devra, comme le souligne le résumé du rapport, distinguer les produits sur deux niveaux : inter et intra catégorie. Il est donc nécessaire que l'affichage discrimine les modes de production, en analysant les pratiques associées.
- Le rapport conclut de la nécessité d'avoir une approche "labels" pour répondre à ces objectifs. Or, selon les modalités choisies pour cette approche, l'affichage environnemental pourrait se résumer à une comparaison entre les produits "conventionnels" et les produits "labellisés". Une telle approche ne permettrait alors pas de mettre en valeur des démarches de progrès non labellisées.
- Une solution pertinente serait de garder le modèle d'un scénario A avec des bonus-malus, sans les circonscrire à l'utilisation seule des labels, mais avec une approche plus fine des modes de production. Dans le cas de l'utilisation des labels dans le système bonus-malus, il sera par ailleurs nécessaire de les analyser au regard d'une approche systémique, comme celle que nous avons choisi d'utiliser dans l'étude réalisée avec Greenpeace et le Basic<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> WWF, 2019, *Viande : manger moins, manger mieux*

<sup>3</sup> WWF, Greenpeace, *Le Basic*, 2021. *Etude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire*

**YUKAN**



# Expérimentation sur l'affichage environnemental dans le secteur alimentaire

Avis et observations de l'entreprise

**YuKan**

*(Porteur du projet  , membre du comité des partenaires,*

*relatifs au projet de rapport du gouvernement au parlement*

Janvier 2022



## Synthèse de l'opinion générale de Yukan

Si le projet de rapport du gouvernement au parlement, formalise bien ses enjeux, et définit clairement les principaux paramètres structurants pour la définition de schémas d'affichage cibles, les deux schémas méthodologiques que ce rapport retient à court terme (schémas A et B selon ses 3 variantes) sont critiquables, pour plusieurs raisons :

- Ils sont fondés sur des postulats techniques objectivement inexacts, s'agissant des réalités du cadre méthodologique de l'Union Européenne
- Ils ignorent la recommandation officielle aux états membre de l'UE, adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2021, qui tranche au demeurant clairement le débat sur la méthode d'évaluation de l'empreinte environnementale des produits<sup>1</sup> (Le PEF),
- Ils sont en contradiction manifeste avec certaines recommandations majeures du comité scientifique, qui alerte notamment sur les dangers et le caractère incohérent du schéma A consistant en l'utilisation de bonus/malus ou autres labels non fondés scientifiquement

En « excluant » d'office « l'utilisation de la méthode ACV/PEF adoptée par la Commission Européenne, sans correction », au motif qu'elle ne prendrait pas en compte certains enjeux tels que le stockage du carbone, la biodiversité ou la toxicité, ce qui est au demeurant inexact (comme démontré ci-après) et relève de plus de la vision arbitraire en présence d'un consensus de la communauté scientifique européenne sur ce socle méthodologique, tout en affirmant par ailleurs et de façon pour le moins contradictoire, vouloir converger à terme vers celui-ci, ce rapport met la France qui préside l'union Européenne, en situation pour le moins délicate, de faire cavalier seul en ne se conformant pas à la doctrine de l'UE. Il place aussi les acteurs du secteur agroalimentaire, qu'ils soient français ou internationaux, PME, grands groupes ou même producteurs agricoles, dans une situation intenable. Il leur imposerait en effet une obligation d'affichage environnemental dans un cadre provisoire spécifique à la France, non conforme à celui commun et harmonisé adopté par l'UE, et de surcroît rendu incertain par le risque d'une convergence à terme avec le cadre du PEF qui remettrait nécessairement en cause les orientations prises par les acteurs sur base d'un socle provisoire. Une telle situation nuirait à la compétitivité des industriels français en les plaçant en situation défavorable pour faire reconnaître et valoriser la performance environnementale de leurs produits, face à leurs concurrents étrangers qui se fonderont sur le socle adopté par la CE. Au final, cela reviendrait à limiter voire décourager totalement leur volontarisme en matière d'écoconception. En outre, une telle orientations pourrait rentrer dans le champs des entraves à la liberté de circulation des marchandises selon l'Article 34 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Il est par ailleurs très surprenant de lire dans ce rapport que le socle méthodologique de l'affichage environnemental français devrait valider ou faire ressortir les axes des politiques publiques d'ores et déjà définies en matière de protection de l'environnement. Cette orientation est contraire aux exigences scientifiques les plus élémentaires. En effet des postulats déjà adoptés par les pouvoirs publics sur des fondements politiques et non scientifiques, ne sauraient constituer des contraintes a priori, de nature à justifier des corrections arbitraires d'un cadre méthodologique quant à lui objectif et scientifiquement fondé.

les effets des choix préconisés par ce rapport, outre le fait qu'ils retarderaient d'au moins deux années la mise en place de l'affichage environnemental sur le secteur alimentaire, en ouvrant une nouvelle période d'expérimentation, de débats sans fin et donc d'incertitude, alors même que la CE les a déjà tranché, irait à l'encontre des objectifs fondamentaux poursuivis par l'affichage environnemental. En l'état donc, les conclusions et autres orientations de ce rapport ne peuvent que susciter de la part de Yukan, porteur d'un projet retenu dans le cadre de l'expérimentation, comme de ses partenaires industriels, les plus vives inquiétudes sur la cohérence, la rigueur scientifique et l'impartialité de l'affichage environnemental que la loi Climat et résilience institue et rend obligatoire dans son article 2.

Autant de motifs conduisant à inviter le gouvernement à revoir sa position s'agissant des choix méthodologiques et surtout à l'inscrire dans le seul cadre de la méthode PEF telle qu'adoptée par la CE dans sa recommandation officielle aux états membres de l'UE. Cette approche susceptible d'être engagée à court terme comme l'a démontré Yukan dans le cadre de sa participation à l'expérimentation (ce que confirme le rapport d'EY), consisterait au développement à court terme et sous l'égide de la CE, d'un référentiel catégoriel dédié à l'univers des produits alimentaires, qui pourrait s'inspirer de celui (PCR) remis par Yukan à l'ADEME et permettrait de mettre en œuvre la totalité des recommandations formulées par le comité scientifique.

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/environment/publications/recommendation-use-environmental-footprint-methods\\_en](https://ec.europa.eu/environment/publications/recommendation-use-environmental-footprint-methods_en)

## Fondements et autres arguments au soutien de l'opinion générale du Yukan

En tout premier lieu il convient de souligner la portée majeure de la recommandation officielle de la Commission Européenne aux états membres de l'UE, publiée le 16 décembre 2021 (cf. le communiqué de presse de la CE et ses documents de référence<sup>2</sup>). Par cet acte politique de première importance (négocié et voté en suivant les procédures législatives de l'Union Européenne) la CE tranche clairement le débat sur la méthode à utiliser pour l'évaluation de l'empreinte environnementale des produits, en adoptant la dernière version de la méthode « PEF » (Product Environmental Footprint «), tirant partie des enseignements de 7 années d'expérimentation menées en concertation avec plus d'un millier d'acteurs (représentant des états membres dont la France, organisations industrielles, ONG...). Le projet de rapport du gouvernement, méconnaît cet aspect majeur ce qui soulève des interrogations légitimes et ce d'autant plus que cette version de la méthode PEF intègre des évolutions significatives au regard de celle adoptée par l'UE en 2013 et à laquelle font référence le projet de rapport du gouvernement, comme celui du comité scientifique. Ces évolutions, pourtant clairement évoquées dans le rapport remis par Yukan à l'ADEME, relatif au bilan de son expérimentation, n'ont manifestement pas été prises en compte, ce qui est regrettable dans la mesure où celles-ci couvrent la plupart des limites présumées de la méthodes PEF, soulevées par le projet de rapport au gouvernement.

Ainsi un chapitre entier (chapitre 4.4.1 du document de référence) est consacré à la modélisation des productions agricoles (qui reprend notamment les règles fixées au niveau international par le programme LEAP de la FAO). Il décrit précisément la manière de prendre en compte les enjeux prétendument non couverts suivants, et surtout permet sans difficulté de mettre en œuvre les recommandations formulées par le comité scientifique dans le strict cadre de la méthode PEF :

- **Prise en compte du stockage du carbone dans les sols** à travers le sous-indicateur 3 du changement climatique : « Changement climatique – utilisation des terres et changement d'affectation des terres (LULUC) »
- **Prise en compte de l'impact des pesticides et de la toxicité** à travers la nouvelle méthode d'évaluation de l'impact des pesticides (USEtox) qui tient compte du devenir des pesticides dans les différents compartiments (sols agricoles, air et eau) dans lesquels ils sont émis
- **Prise en compte des enjeux de la biodiversité**, à travers pas moins de huit catégories d'impact, celles relatives au changement climatique, à l'eutrophisation aquatique eau douce, à l'eutrophisation terrestre, à l'acidification, l'utilisation des ressources en eau, l'utilisation des terres, et l'écotoxicité

Tous ces enjeux sont donc bien pris en compte dans le cadre de la méthode PEF, telle qu'adoptée par la CE le 16 décembre 2021, il n'y a donc pas lieu pour ces derniers, de procéder à des correctifs hors de ce cadre et sûrement pas par un système de bonus/malus arbitraire, tel que le préconise le rapport du gouvernement notamment pour les emballages, ce qui est au demeurant incohérent des lors qu'ils sont déjà pris en compte dans le cadre européen.

Par ailleurs il convient de rappeler un autre aspect essentiel s'agissant de la méthode PEF. Elle définit en effet d'une part, des règles claires et de nature transversale, applicables pour tous les produits, d'autre part, la démarche à suivre pour construire des référentiels catégoriels (dénommés PEFCR) pour adapter la méthode à la spécificité de chacun des univers de produits. Ces PEFCR permettent justement dans le cadre du PEF donc, de mettre en place des règles spécifiques, en particulier celles relatives au secteur agro-alimentaire et notamment celles suggérées par le comité scientifique. Il n'est donc pas nécessaire là aussi, de corriger le cadre du PEF pour prendre en compte ces spécificités, il ne comporte donc pas de limite sur ces aspects, il convient simplement de mettre en place des règles catégorielles adéquates.

Les recommandations suivantes du comité scientifique peuvent ainsi être mises en œuvre sans difficulté au travers de la création d'un référentiel catégoriel pour le secteur alimentaire :

- La prise en compte des données spécifiques à la France issue de l'étude 4/1000 pour évaluer le stockage du carbone dans les sols liés aux pratiques agricoles
- L'utilisation de Proxi majorants pour les pesticides contenant des molécules non enregistrées
- La valorisation des résultats de l'étude OLCA-Pest auquel l'INRAE, l'ADEME, le CIRAD, l'IRSTEA ont participés au côté de la CE et d'autres centres de recherche européens qui permettent d'adapter le modèle USETox d'évaluation de l'impact des pesticides et de la toxicité en général.
- La fixation d'un horizon à 100 ans pour les métaux utilisés comme pesticides.

---

<sup>2</sup> [Environmental footprint methods \(europa.eu\)](https://europea.eu)

Plus de 20 PEFCRs ont d'ores et déjà été définis sous l'égide de la CE, certains couvrent déjà les catégories de produits alimentaires suivantes : « Produits laitiers », « Vins », « Bière », « Pâtes », « Alimentation animale », « Eaux en bouteille ». Un PEFCR couvrant les produits de la mer est également en cours de finalisation (fin de travaux prévus mi-2022) et traitera la question des ressources halieutiques disponibles, comme le recommande d'ailleurs le comité scientifique. Le développement du PEFCR « Apparel and Footwear », qui a vocation à devenir le référentiel unique européen, auquel participe les principaux acteurs représentant plus de 51% du marché européen de l'industrie textile, s'inscrit dans la même démarche de la CE qui entend favoriser la couverture du plus grand nombre d'univers de produits dans le stricte cadre de la méthode PEF et en concertation structurés avec les acteurs. Plutôt donc que d'engager des travaux spécifiques et hors du cadre européen pour apporter des corrections au cadre du PEF au travers des deux schémas préconisés par le rapport du gouvernement (A et B), lesquels ouvriraient une nouvelle période d'incertitude, de surcroît sur des questions qui ont déjà été tranchées (par la nouvelle version du PEF ou par des PEFCR existants), la bonne approche à adopter consisterait à ce que le gouvernement impose le développement d'un référentiel conforme aux fondamentaux de la méthode PEF et couvrant pour la France toutes les spécificités des catégories de produits de l'univers alimentaire, à l'instar de la démarche adoptée par la CE pour le secteur du textile. C'est d'ailleurs celle que Yukan a adoptée par la création de son PCR remis à l'ADEME et qui pourrait servir de base à l'élaboration de ce référentiel.

Seuls certains enjeux de la biodiversité ne sont effectivement pas encore couverts par la méthode PEF (8 le sont déjà). Mais comme le souligne la CE elle-même tout comme le comité scientifique, il n'existe à ce jour aucun consensus international sur une méthode d'évaluation de ces enjeux. Toutefois, la méthode PEF s'inscrit dans une démarche d'évolution permanente de ses règles selon les avancées scientifiques reconnues à l'échelle européenne et qui font l'objet de recherches menées au travers des groupes de travail thématiques dont la gouvernance est assurée par la CE. 7 groupes de travail qui rassemblent des experts de chaque état membre ont ainsi engagé des évolutions sur le thème de la biodiversité et les thématiques suivantes : modélisation de l'impact des intrants (engrais et pesticides), optimisation de la méthode de caractérisation de l'utilisation des ressources d'eau, gestion des fumures. S'agissant donc de la prise en compte plus complète de la biodiversité, il n'y a donc pas non plus lieu pour la France de se lancer dans des travaux parallèles pour corriger le cadre du PEF, sauf à ce qu'elle se mette hors-jeu de la dynamique de recherche commune de l'UE avec tous les risques inhérents, mais plutôt à s'inscrire et agir dans le cadre des groupes de travail européens.

Les réalités précédentes montrent donc que la plupart des prétendues limites de la méthode PEF soulevées par le projet de rapport du gouvernement, ne sont en réalité pas établies et que la plupart des recommandations formulées par le comité scientifique peuvent parfaitement être mis en œuvre à très courts termes dans le strict cadre de la méthode PEF, sans aucune correction.

Le schéma B peut ainsi être substitué par un socle méthodologique fondé sur la méthode PEF prenant la forme d'un référentiel catégoriel adapté au spécificité des produits alimentaires. Le schéma A quant à lui, ne peut être qu'écarté, sauf à ignorer les avertissements du comité scientifique et vouloir ouvrir la porte à des choix politiques arbitraires et non fondés scientifiquement et qui ne seraient d'ailleurs pas acceptés par les acteurs, légitimement en droit d'exiger une règle claire. Ce dernier est on ne peut plus clair dans son rapport (au chapitre 2.2, page 72). Le projet de rapport du gouvernement le reconnaît lui-même sans en tirer les conclusions qui s'imposent .

Yukan entend enfin émettre des réserves sur les orientations adoptées s'agissant de la mise en place par les pouvoirs publics d'un outil de calcul public. Outre le fait que Yukan a déjà démontré sa capacité à concrétiser une telle approche, dans le cadre de l'expérimentation, avec un accès gratuit pour tous les acteurs, à une application d'évaluation dynamique de l'empreinte environnementale de tout produit alimentaire (par l'utilisation de données spécifiques et semi-spécifiques), celle-ci présente le risque de placer l'état dans l'incapacité non seulement de maîtriser la gestion de l'exploitation opérationnel d'un tel outil, mais surtout sa pérennité notamment dans la mise à jour des données secondaires ou génériques. Une telle situation qui relèverait d'ailleurs de l'ingérence dans l'économie de marché, ne favoriserait pas un déploiement à grande échelle de l'affichage environnemental, là où le jeu normal des acteurs économiques pourrait le garantir.

Comme c'est le cas dans nombre de domaines, notamment celui des matériaux de construction avec la mise en place des EPD (déclaration environnementale de produit), il semble donc plus approprié que les pouvoirs publics puissent concentrer leurs efforts sur la définition précise du cadre méthodologique de l'affichage environnemental et de ses modalités d'application, en particulier en matière de financement des bases de données génériques et secondaires et de mise en place de processus de contrôle par des tiers agréés du respect du cadre méthodologique par les outils de calcul que les acteurs du marché proposeront, comme de la cohérence et d'exactitude des données spécifiques introduites par les industriels.